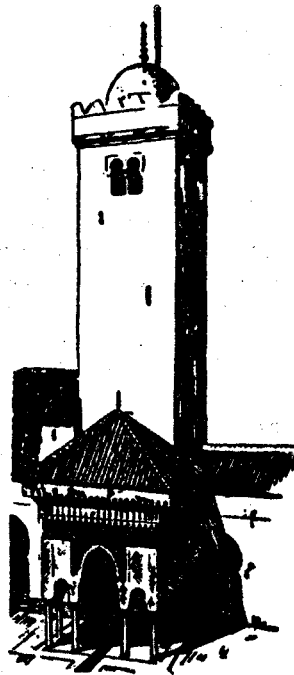


UNIVERSITÉ MOHAMMED V



FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

HESPÉRIS TAMUDA



VOL. XXVI-XXVII – Fascicule unique
1988 – 1989

HESPÉRIS TAMUDA

Sous le patronage
du Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

Hassan MEKOUAR

Comité de Rédaction

Germain AYACHE

Mohammed KENBIB Abdelwahed BENDAOU

La revue HESPÉRIS-TAMUDA est consacrée à l'étude du Maroc, de son sol, de ses populations, de sa civilisation, de son histoire, de ses langues et, d'une manière générale, à l'histoire de la civilisation de l'Afrique et de l'Occident musulman. Elle continue, en les rassemblant en une seule publication, HESPÉRIS, qui était le Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, qui paraissait à Tétouan.

Elle paraît, en principe, en trois fascicules simples par année. Chaque fascicule comprend des articles originaux, des communications, des comptes rendus bibliographiques, principalement en français et en espagnol, et, éventuellement, en d'autres langues.

Pour tout ce qui concerne la RÉDACTION DE LA REVUE. (insertions, publication de manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, demandes de comptes rendus), ainsi que pour les demandes d'abonnements et d'achats, s'adresser au **Service des Publications, des Echanges et de la Diffusion de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines** — B.P. 1040 — Rabat.

La Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Rabat est chargée des échanges.



Le système de translittération des mots arabes utilisé dans cette revue est celui de l'ancien Institut des Hautes Etudes Marocaines et des Ecoles d'Etudes Arabes de Madrid et de Grenade.

La revista HESPERIS-TAMUDA está dedicada al estudio de Marruecos, de su suelo, de su población, de su civilización, de su historia, de sus lenguas y de modo general a la historia de la civilización de Africa y del Occidente musulmán. Esta revista continúa, reuniéndolas en una sola publicación, a HESPERIS, que era el Boletín del Institut des Hautes Etudes Marocaines, y TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, que aparecía en Tetuán.

HESPERIS-TAMUDA aparece en principio en tres fascículos. Cada fascículo comprende artículos originales, varia reseñas bibliográficas, principalmente en francés y en español, y eventualmente en otras lenguas.

Para todo lo que concierne a la REDACCIÓN DE LA REVISTA (inserciones, publicación de originales, pruebas de imprenta, separatas, peticiones de reseñas), y para los pedidos de suscripción y compra, la correspondencia deberá dirigirse al **Servicio de las Publicaciones, Intercambios y Difusión de la Facultad de Letras y de Ciencias humanas** — B.P. 1040 — Rabat.

La Biblioteca de la Facultad de Letras en Rabat tiene a su cargo los intercambios.



El sistema de transcripción de palabras árabes utilizado en esta revista es el del antiguo Instituto de Altos Estudios Marroquíes y el de las Escuelas de Estudios Arabes de Madrid y Granada.

Prix du présent volume

Maroc 80 Dirhams

Maghreb US \$ 12 + port.

Autres pays

— Individus : US \$ 23 + port.

— Institutions : US \$ 30 + port.



UNIVERSITÉ MOHAMMED V

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

HESPÉRIS TAMUDA

VOL. XXVI-XXVII – Fascicule unique
1988 – 1989

Tous droits réservés à la Faculté
des Lettres et des Sciences Humaines
de Rabat (Dahir du 29/07/1970)

HESPÉRIS TAMUDA

Vol. XXVI – XXVII. – Fasc. unique

1988 – 1989

SOMMAIRE – SUMARIO

ARTICLES – ARTÍCULOS

Halima FERHAT et Hamid TRIKI. – Faux prophètes et mahdis dans le Maroc médiéval	5
Madeleine de GOGORZA FLETCHER. – The anthropological context of almohad history	25
Hossaïn BUZINEB. – Respuestas de juriconsultos magrebíes en torno a la inmigración de musulmanes hispánicos	53
Ali SADKI. – La zawiya de Tasaft	67
Ahmed FAROUK. – Aperçu du trafic du port de Mogador avec les principales places européennes (1786-1787)	93
Ahmed FAROUK. – Critique du livre de Lempriere par un témoin de l'époque	105
Carlos POSAC MON. – Proyección en Marruecos de la guerra de la independencia (1808-1814)	139
Amina IHRAÏ – AOUCHAR. – Les communautés rurales de la Haute Moulouya du XVII ^{ème} siècle à nos jours – Administration locale et pouvoir central	171
Michaël PEYRON. – Un regard nouveau sur le combat du Msedrid, 1 ^{er} mai 1933	197

Mohammed KENBIB. – L'impact américain sur le nationalisme marocain (1930-1947)	207
Albert AYACHE. – La question du droit syndical dans le protectorat français du Maroc, de 1943 à 1946	225
Jamâa BAÏDA. – L'attitude des Etats-Unis face au conflit franco-marocain (1950-1956)	237
Dorra MAHFOUDH. – Essai d'analyse critique des recherches sociologiques pendant la période coloniale en Tunisie	249
Dorra MAHFOUDH. – Bibliographie de sociologie, ethnologie et anthropologie de la Tunisie à l'époque coloniale	265

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES – RESEÑAS BIBLIOGRÁFICAS

Mikel de EPALZA : « Jésus otage » (Juifs, chrétiens et musulmans en Espagne, VI ^{ème} XVII ^{ème} siècles), Les Editions du Cerf, Paris, 1987, 238 p. (Hossain BUZINEB)	277
---	-----

FAUX PROPHÈTES ET MAHDIS DANS LE MAROC MÉDIÉVAL

*Plus d'un siècle se voile
aux défaillances de l'histoire
St. John Perse*

Au cours d'une recherche sur les mentalités populaires et le phénomène de la sainteté au Maroc au Moyen-Age, nous avons été frappés par la fréquence des mouvements sociaux à caractère messianique. Ces agitations, de portée locale ou nationale, ont été provoquées par des prétendants à la prophétie ou au mahdisme. La violence de la répression, l'exécution des meneurs, n'ont pas découragé les candidats qui n'ont cessé de trouver régulièrement une large audience. La fréquence de tels mouvements, dans un Maghreb largement islamisé, retient l'attention. Aussi avons-nous été tentés de les cerner malgré les lacunes manifestes de la documentation actuelle.

L'analyse de ces résurgences hérétiques dans leur suite chronologique, permet de distinguer deux périodes :

1 – une première époque, qu'on pourrait intituler l'époque des « prophètes », correspond aux premiers siècles de l'islamisation et s'étend du VIII^e au XI^e siècle à peu près.

2 – La deuxième époque est marquée par le succès d'Ibn Tumert, au début du XII^e siècle. En se prétendant Mahdi, il exploite des tendances largement populaires : comme nous le verrons, les esprits familiarisés avec les traditions islamiques, étaient déjà préparés à accueillir un « réformateur » qui rétablirait à la fois l'Islam « véritable » et la justice sociale.

A l'instar du fondateur du mouvement almohade, les candidats au pouvoir et les agitateurs sociaux se succèdent, reprenant des mots d'ordre à caractère messianique.

Une première remarque s'impose d'emblée : les sources disponibles sont relativement tardives dans l'ensemble, souvent fragmentaires et leurs auteurs ne cachent ni leur hargne, ni leur profonde indignation devant ces manifestations hérétiques.

Devins et prophètes berbères des premiers siècles, agitateurs religieux et Mahdis qui leur succèdent sont qualifiés uniformément d'« impies », mécréants, hérétiques... Le jugement porté par ces mêmes auteurs sur les foules des partisans

est bien plus sévère et plus méprisant. Elles sont tour à tour, qualifiées de « lie du peuple, racaille, misérables, ignares, hordes aveugles... ». etc.

En tenant compte de leurs limites, les témoignages des historiographes, manipulés avec précaution, apportent une information précieuse sur la sensibilité religieuse et les croyances au Moyen-Age. Nous nous attacherons ici, essentiellement à dégager, à travers les portraits de ces premiers hérésiarques, les qualités communes aux pseudo-prophètes d'une part, et aux mahdis d'autre part, qualités qui semblent avoir fasciné le peuple à cette époque.

I – Le temps des « prophètes »

D'après les sources écrites, le premier rôle dans la société berbère archaïque, est tenu par des personnages passés maîtres dans l'art de la divination, art grâce auquel ils exercent un énorme ascendant sur les foules. Ce rôle d'oracle, tout en facilitant l'accès au pouvoir temporel, leur confère un statut sacré, qu'on pourrait assimiler à la fois à celui de magicien sorcier dans les sociétés dites primitives, et de prophète dans les sociétés monothéistes⁽¹⁾.

La première grande figure qui apparaît dans les chroniques arabes⁽²⁾ est la mystérieuse « Reine des Aurès », la Kahina⁽³⁾, à la fin du VIII^e siècle. Le nom de cette femme, qui a organisé la résistance aux armées arabes, a été oublié et son souvenir ne subsiste curieusement que dans sa qualité de Kahina, qui sous-entend des dons prophétiques.

Déjà Procope⁽⁴⁾ notait que, dans la société berbère, la divination était un monopole féminin, interdit aux hommes.

Chez les Gumara, tribu du littoral méditerranéen, à une époque indéterminée, mais très ancienne, selon Ibn Haldūn, Mūsa Ibn Ṣāliḥ, possédait à la fois les « qualités de sainteté, l'art de la divination, le savoir et la magie »⁽⁵⁾.

(1) Pour les croyances primitives, cf. : T. Lewicki, « Prophètes, devins et magiciens chez les berbères médiévaux ». *Folia Orientalia*, VII, Cracovie, 1965.

(2) Ibn Abd El-Hakam : « La conquête de l'Afrique du Nord », édit. et trad. par A. Gâteau, Alger, 1948.

Ibn ʿIdhārī : « al-Bayān al-Moghrib », I, p. 35, édit. Beyrouth, 1980.

Ibn Haldūn : « Histoire des berbères », trad. I, p. 205.

(3) Encyclopédie de l'Islam (E.I.), nouvelle édition, IV, article Kāhina. Seul Ibn Haldūn donne son nom Dia : (Trad. De Slan 5/191).

(4) Procope : « De bello Vandalico », cf. Lewicki, op. cit., p. 4, note 1.

(5) Ibn Haldūn, III, p. 285, trad. Mais dans le texte arabe (VII, p. 105), on trouve le terme « Kāhin », rendu par « magicien » en français. Dans la suite des notes, nous renvoyons, le cas échéant, au texte arabe, lorsque la traduction nous paraît problématique.

Au XIV^e siècle, ce personnage est encore l'objet de controverse, « les uns le regardent comme un saint ou un prophète, les autres le considèrent comme un magicien^(5bis).

Des témoins orientaux comme Ibn Hauqal⁽⁶⁾, ou maghrébins – andalous comme El Bekri⁽⁷⁾, ont relevé la large diffusion des pratiques magiques et divinatoires dans cette société.

Ibn Haldūn note pour les Gumara : « Ce sont surtout les femmes qui cultivent cet art (la magie). Elles ont le pouvoir de s'attirer l'esprit de tel astre qui leur plaît et l'ayant dompté, elles s'incorporent avec lui ; par ce moyen, elles agissent sur les êtres à leur fantaisie »⁽⁸⁾.

Chez les mêmes Gumara, le faux-prophète Hā-Mīm aurait utilisé les pouvoirs de sa sœur « dont on sollicitait les prières en cas de guerre et de sécheresse »⁽⁹⁾ et il a intégré sa tante Tanguis à son culte. Cette perception d'auteurs musulmans, plus préoccupés d'orthodoxie, ne doit pas faire oublier la part de religiosité profonde que le phénomène implique.

Le succès de l'Islam au Maghreb transforme les devins locaux en candidats à la prophétie. Le premier prétendant, Ṣāliḥ Ibn Tariq, mort au milieu du VIII^e siècle, cultive l'art de la divination qu'il perfectionne grâce à des études d'astrologie, suivies en Iraq⁽¹⁰⁾. Cependant, même si la divination jouissait d'une large adhésion populaire, elle ne suffirait pas à expliquer le succès de ces prétendants. Ceux-ci s'appuyaient aussi sur des textes sacrés de leur cru, rédigés en berbère, et partant, susceptibles de connaître une diffusion rapide auprès de leurs contributeurs⁽¹¹⁾.

Les informations les plus anciennes sur le phénomène de prophétie au Maghreb sont données par Ibn Hauqal et se rapportent à Ṣāliḥ al-Bargwātī⁽¹²⁾. Sa réussite, à priori surprenante, s'explique manifestement et par la conjoncture et par le syncrétisme qu'il a réalisé.

Savant et astrologue, il utilise sa science pour appuyer ses prétentions. L'accomplissement de ses présages⁽¹³⁾ astrologiques le hausse au rang de devin vénéré dans un milieu si réceptif à ce genre de prodiges. Exploitant le pouvoir

(5bis) Ibn Haldūn, *ibid.*

(6) Ibn Hauqal : « Configuration de la terre », trad. G.H. Kramers et G. Wiet, I, p. 78, Paris, 1964, Texte arabe, pp. 82-83.

(7) El-Bekri : « Description de l'Afrique », p. 198, trad. De Slane, Paris, 1965.

(8) Ibn Haldūn, II, 144 (trad.).

(9) Ibn Hauqal, *op. cit.*, I, p. 78 ; El-Bekri, *id.*

(10) El-Bekri, *ibid.*, p. 264 qui attribue la qualité d'astrologue formé en Orient à Yūnus alors qu'Ibn Hauqal l'attribue à Ṣāliḥ.

(11) Voir fragments de ces textes sacrés dans Ibn Hauqal et El-Bekri, cités.

(12) Ibn Hauqal, *id.*

(13) *Id.*

quasi-sacré que lui confère cette qualité, il se proclame prophète, chargé d'une mission divine auprès de son peuple. Sa prédication a eu lieu dans un maghreb islamisé mais encore secoué par les violentes tentatives d'autonomie régionale faites sous le crédo du Harijisme. Le propre père de Sālih est donné pour un compagnon de Maysara. Dans cette perspective, il agit comme l'avait fait Maysara, au sein même de l'islam, pour préserver l'identité berbère face aux nouveaux maîtres. Sa connaissance des dialectes locaux et l'usage délibéré qu'il en fait, servent sa cause⁽¹⁴⁾.

A travers la langue, la récupération des croyances anciennes et l'intégration des apports nouveaux, Sālih effectue le syncrétisme qui donne aux tribus l'espoir de se réorganiser en s'adaptant à la nouvelle situation.

Monsieur Talbi⁽¹⁵⁾ a présenté d'une manière tout à fait originale, cette tentative. Analysant l'hérésie sous l'angle de l'acculturation d'une communauté berbère déjà islamisée, il considère que « le fondateur de la dynastie fut le Prince le plus imprégné de culture musulmane de sa dynastie »⁽¹⁶⁾.

A l'époque, l'islam s'est largement mais superficiellement diffusé. Cependant, dans cet Extrême-Occident, la langue arabe reste encore peu répandue. Sālih tire partie de cette donnée en s'appuyant sur le verset coranique :

« Chaque prophète envoyé par nous ne s'exprimait... que dans la langue du peuple auquel il s'adressait »⁽¹⁷⁾.

Reconnaissant à Muhammed sa qualité d'Envoyé, il s'intègre dans la lignée des grands prophètes monothéistes⁽¹⁸⁾ et compose, à l'instar du Coran, un texte sacré en langue berbère, qu'il prétend inspiré par Dieu et transmis par les Anges.

Soucieux de syncrétisme ou incapable de se dégager des influences subies, Sālih a maintenu dans sa religion, des rites alimentaires entre autres, qui paraissent tenir compte des tabous berbères pré-islamiques⁽¹⁹⁾. Ses successeurs, héritiers de la qualité de prophète, ont fait évoluer sa doctrine vers une haute spiritualité et une morale austère que relèvent des auteurs musulmans, peu enclins pourtant à reconnaître aux « hérétiques » une quelconque vertu.

(14) Ibn Haldūn, III, 285, pour le style rythmé des oracles chez les Gumara ; Ibn Hauqal, op. cit.

(15) M. Talbi : « Hérésies, acculturation et nationalisme des berbères Bargwata ». Actes du 1^{er} Congrès d'études des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère », S.N.E.D., Alger, 1973.

(16) Ibid.

(17) Coran, XIV, 4, trad. D. Masson, Dar al-Kitab Allubnani, Beyrouth, s.d.

(18) Pour les réminiscences judéo-berbères, cf. A. Bel : « La religion musulmane en Berbérie », p. 181, note 1, Paris, 1978 ; M. Talbi : « Hérésies... », cité ci-dessus, et G. Marcy : « Le Dieu des Abadites et des Bargwata », Hespéris, 1936, 1^{er} trimestre.

(19) Lewicki : « Survivances chez les berbères médiévaux de cultures anciennes et croyances païennes ». Folia Orientalia, VIII, 1966, Cracovie.

Ibn Hauqal et el-Bekri notent que le roi et son entourage pratiquent un ascétisme rigoureux et que le peuple a une particulière répugnance pour les péchés et les mauvaises actions⁽²⁰⁾.

Malgré ces constatations, les auteurs Ši'ites comme Ibn Hauqal, ou sunnites comme el-Bekri, considèrent naturellement la religion des Bargwata comme une aberration. Cette hérésie s'est imposée cependant au point que l'adjectif bargwata désigne indistinctement la tribu et les adeptes de la secte⁽²¹⁾.

Dans une société où l'appartenance au clan est encore primordiale, il semble que la nouvelle religion ait réussi à réaliser l'unité politique dans le cadre d'un royaume qui a duré plus de quatre siècles⁽²²⁾. Cette unité qui répondait aux aspirations régionalistes ne s'est pas faite sans violence.

L'histoire a conservé le souvenir de guerres sanglantes, menées par les successeurs de Šāliḥ, à l'intérieur, contre les récalcitrants, à l'extérieur, contre les musulmans orthodoxes groupés dans les « Ribats »⁽²³⁾.

Les Bargwata ne constituent pas un exemple unique. Durant cette même période d'islamisation, plusieurs prétendants à la prophétie apparaissent au Maghreb comme en Andalus. D'après el-Bekri⁽²⁴⁾, parmi le groupe de maghrébins qui sont partis en Orient, trois se proclament prophètes à leur retour, dont al-Bargwati. En l'année 237/849-850, un maître d'école se proclame prophète en Andalus et s'enfuit à Tlemcen où il finit crucifié⁽²⁵⁾.

Chez les Gumara, « plusieurs prophètes se sont manifestés » affirme Ibn Ḥaldūn⁽²⁶⁾, mais les chroniqueurs gardent surtout le souvenir du fameux Hā-Mīm⁽²⁷⁾.

(20) Ibn Ḥauqal, op. cit., p. 79, qui attribue à Abū Ḡāfir les qualités d'abnégation et d'ascétisme tandis que el-Bekri, p. 262, les attribue à Ilyās. Il est à remarquer que, ni le Ši'ite Ibn Ḥauqal, ni el-Bekri ne sont excessifs dans les jugements qu'ils portent sur les Bargwata. Les textes tardifs sont, nettement plus hostiles : Ibn Abī Zar' : « al-Qirtās », p. 136, édit. Rabat, 1973.

(21) Sur l'origine du nom Bargwata, cf. M. Redjala : « Les Bargwata » (origine de leur nom). R.O.M.M., 1983, n° 35. Il faudrait y ajouter l'important passage d'Ibn Dihya (mort en 633/1237) in : « al-Mutrib fi aš'ār al-Magrib... », Le Caire, 1954, qui, s'appuyant sur des textes plus anciens, affirme que le nāsab est « Balḡwati » et que la prononciation vulgaire l'a transformé en Bargwati.

(22) La nomenclature des tribus de la confédération est donnée par El-Bekri, p. 170, et « Kitāb al-Istibṣār fi ʿajā'ib al-Amsār », édit. de S. Zaghlul, Alexandrie, 1958.

(23) Ibn Ḥauqal et El-Bekri, passages cités.

(24) Op. cit., p. 264.

(25) Ibn Sa'id : « al-Mugrib fi ḥulā al-Maḡrib, I, p. 50, 1^{re} édition. Le Caire, s.d. ; al-Bayān..., II, p. 90, et al-Qirtās, p. 96.

(26) Ibn Ḥaldūn, II, 135 (trad.).

(27) E.I., nlle édition : Hā-Mīm ; El-Bekri, op. cit., pp. 197-199 ; Ibn Ḥaldūn, II, 143 et appendice, p. 492 ; T. Lewicki, op. cit., p. 10.

Originaire de la tribu des Mjaksa, Hā-Mīm se proclame prophète en 313 Hég. (925-926) à l'époque même de la grande expansion militaire des Bargwata. Son initiative semble largement inspirée de Ṣāliḥ : nous y retrouvons le même souci de nationaliser l'islam en le « berbérisant ». Le « *muftari* », l'imposteur, comme l'appellent les chroniques, porte un nom qui en soi, est la preuve d'une certaine islamisation. En outre, sa doctrine se réduit à une démarcation ou à une parodie de l'islam. Comme nous l'avons déjà signalé, il utilise les pouvoirs magiques de sa tante pour fasciner le peuple. Les paysans avaient recours à Dajjou, la sœur, en cas de sécheresse et dans la détresse, comme ils solliciteront plus tard, les saints dans les mêmes cas.

Hā-Mīm, si décrié par les lettrés, a eu suffisamment de succès pour que son souvenir se perpétue très tard dans la région⁽²⁸⁾. Il meurt en 315 Hég. (927-928) dans des circonstances obscures⁽²⁹⁾.

Quelques années plus tard, en 333 Hég. (944-945) dans la région de Lisbonne, un autre prétendant à la prophétie, se manifeste et met en avant son appartenance à « Ahl-al-Bayt », à la famille du prophète, ce qui est assez insolite à cette époque, au Maghreb.

A une époque indéterminée, mais qui pourrait bien être le IV^e siècle de l'Hégire (X^e S.), 'Acem ibn Jamil se proclame prophète chez les Gumara.⁽³⁰⁾ Toutefois, le temps des prophètes semble révolu après Hā - Mīm, et l'islam orthodoxe l'emporte, au moins d'après la documentation disponible⁽³¹⁾.

Tous ces candidats à la prophétie ont utilisé leurs dons de divination pour séduire les masses. Leur action ne s'est pas limitée à prêcher une doctrine religieuse nouvelle. Ils ont également essayé de créer des entités politiques basées sur le particularisme régional. La réponse d'un chef maçmūdi à 'Abd-Allāh Ibn Yāsīn, lors de son passage dans le Tamesna, en pays Bargwata, n'est-elle pas significative ? Le faqīh, choqué par l'émiettement politique, conseille aux tribus de choisir un « Imām » commun et s'entend répliquer « Aucun de nous ne peut tolérer l'autorité d'un étranger à sa propre tribu »⁽³²⁾. Ce particularisme prononcé a dû certainement poser de sérieux problèmes à ces prophètes qui ont imposé, du moins chez les Bargwata et les Gumara, un texte dit sacré, et exercé une autorité spirituelle et temporelle sur les tribus confédérées, dans un cadre à allure étatique et non étroitement tribal.

(28) El-Bekri, op. cit., p. 197 : une montagne porte son nom.

(29) Lors d'une bataille selon El-Bekri, p. 199 ; ou exécuté à 'Asīr, selon an-Nuwayrī. in Ibn Ḥaldūn, II, 492.

(30) Ibn Ḥaldūn, II, 144.

(31) Pour Abū at-Tawājīn, et al-Fazārī, donnés comme faux-prophètes, voir ci-dessous.

(32) Bayān, IV, p. 10 ; édit. Beyrouth, 1967.

Ces multiples tentatives ont été systématiquement combattues par les deux grandes puissances de l'occident musulman de l'époque, les Umayyades de Cordoue et leurs rivaux, les Fatimides de l'Ifriqiya. Mais aucune d'elles n'a réussi à unifier ce Maghreb Extrême. Bien au contraire, elles ont contribué à l'émiettement en se battant par tribus berbères interposées.

Cette atomisation politique a permis le succès du mouvement almoravide, largement soutenu par les fuqahā malikites, tant au Maghreb qu'en Andalus.

Le nouveau régime tente de rétablir l'unité religieuse en imposant la stricte observance de la Sunna et du rite malikite.

Sous le règne de Ali Ibn Yūsuf, les hérésies les plus notoires s'estompent et les seuls récalcitrants sont les Sūfis et les partisans d'al-Gazālī⁽³³⁾, preuve que, désormais, l'opposition puise ses armes dans la tradition islamique.

Les mots d'ordre proprement religieux, tels l'équité, le salut de la Umma, évacuent, au niveau des masses, le contenu politico-social. La forme suprême des revendications populaires sera le Mahdisme. Ces idées largement répandues au XI^e siècle expliquent le succès populaire rencontré par les Mahdis à partir du XII^e siècle.

L'apparition des Mahdis

L'écho le plus ancien relatif aux Mahdis au Maroc se trouve dans des textes pré-almoravides. Les Hadiths messianiques^(33bis) servent de base à des traditions populaires ou savantes axées sur l'avenir : changement de dynasties, transformations sociales et autres bouleversements sociaux. Un genre de littérature, spécial, appelé Malḥama ou Mal'aba⁽³⁴⁾ connaît une large diffusion. Ibn Murrāna⁽³⁵⁾, fameux astronome de Sebta est l'auteur le plus ancien à qui l'on doit une Mal'aba où il aurait annoncé l'apparition des Almoravides, l'annexion de l'Andalus... Un autre grand titre de ces écrits sibyllins, basé sur la tradition du Djafr, n'est pas autre que le curieux ^cAnqā-al-Mughrib du Šeiḥ al Akbar, Ibn al-Arabi⁽³⁶⁾.

(33) H. Ferhat et H. Triki : « Hagiographie et Religion au Maroc médiéval », in Hespéris-Tamuda, 1986, p. 17 et des mêmes auteurs, « La littérature hagiographique comme matière historique », Colloque de l'Association Marocaine de la Recherche Historique, Faculté des Lettres, Rabat, Avril 1988 (sous presse).

(33bis) Al-Bokhari : « La tradition islamique », trad. Houdas et W. Marçais, p. 27, et G.H. Bousquet : « L'authentique tradition musulmane », p. 19, Paris, 1964.

(34) E.I., nlle édition, article Djafr et R. Dozy, Supplément..., Malḥama ainsi qu'Ibn Ḥaldūn, « Muqaddima », chap. 52 et 53, édit. Beyrouth, 1967.

(35) Yāqūt, Mo'jam al-Buldān, V, 182, Le Caire, 1906 ; Ibn Diḥya, op. cit., et Al-Maqqari, « Azhar ar-Riād », Vol. I, p. 35, Rabat, 1968.

(36) « 'Anqā Mughrib fi ma'rifati Ḥātam al-awliyā' wa shams al-Maghrib », éd. Le Caire, 1353 hégire, p. 78 et Ibn Ḥaldūn, « Muqaddima », p. 578, texte arabe.

Familiarisées avec l'idée du Mahdi qui va rétablir l'équité, et nourries de ces traditions, les masses, et même les érudits, ne cessent de guetter les signes précurseurs de l'apparition de celui qui va sauver un monde plongé dans le péché, l'injustice et le désordre. La communauté maghrébine, musulmane ou juive, est également touchée par le phénomène. Le messianisme juif est en effet très fort au XII^{ème} siècle⁽³⁷⁾ au Maroc comme en Andalus. Les sources des deux confessions s'accordent pour signaler que la population juive attendait un Messie ou un prophète à la fin du V^{ème} siècle de l'Hégire (début du XII^{ème} siècle).

Vers 1127, Mūsā Dar'ī⁽³⁸⁾, juif originaire du Drâa comme son nom l'indique, entreprend une large campagne auprès de ses coreligionnaires de Fès, prêche le repentir et annonce l'arrivée imminente du Messie. Le célèbre Ibn Maïmūn de Cordoue relate dans une de ses lettres que les prédictions de Mūsā se sont réalisées dans leurs moindres détails^(38bis). Ibn Haldūn attribue à un juif de Fès, qui pourrait bien être ce même Mūsā, une « Mal'aba » en vers où l'auteur annonce la prochaine répression qui va s'abattre sur la communauté et son propre martyr. Notre historien précise que ce juif a été effectivement crucifié à Fès⁽³⁹⁾.

En se proclamant Mahdi, Ibn Tūmert ne fait donc que reprendre à son compte les traditions orientales telles les Hadiths, et locales. Ces dernières, largement diffusées au Maroc, se rapportent au triomphe d'un roi berbère destiné à fonder un grand Empire⁽⁴⁰⁾.

Les espérances messianiques qui mobilisent les masses autour du mythe du retour à l'âge d'or s'apparentent naturellement au millénarisme judéo-chrétien de l'Occident médiéval, mais en diffère sur un point fondamental. En Occident chrétien, la sensibilité dans ce domaine est dominée par la croyance à l'Apocalypse, accompagnée par l'angoisse et les inquiétudes traduites dans les manifestations publiques de piété et d'expiation collectives. Ces mouvements de masses expriment l'idée tragique de la fin du monde. Dans le monde musulman au contraire, ces mêmes foules se rassemblent autour d'un prétendant Mahdi dont elles attendent essentiellement le retour à un monde originel, monde où la justice est censée régner. Le Mahdi doit rétablir l'équité dans un monde où l'in-

(37) Encyclopédia judaica, XI, p. 1417 ; « Al-Hulal al-Muwashya », édit. Allouche, Rabat, 1932, p. 65. Cette dernière source se réfère à un ouvrage d'Ibn Masara al Jabalī où il serait précisé que si la prophétie ne se réalisait pas à la fin du V^e siècle hégirien, les juifs devaient se convertir à l'Islam ; cf. E.I., nlle édit., III, 896 (HZ).

(38) Hirschberg, « A history of the Jews in North Africa » Leyde 1975, vol. I, 120 et Encyclopaedia Judaica, op. cit., XI, 1417.

(38bis) Hirschberg, op. cit.

(39) « Muqaddīma », p. 603.

(40) Al-Qalqaşandī, « Subḥ al a'şā... », vol. V, pp. 136 et 191, édit. Le Caire, 1919.

justice est reine. Tout se passe comme si le désir profond des masses et leur aspiration à la fin des iniquités ici-bas occultaient toute autre préoccupation, même le Salut dans l'au-delà.

Cette quête incessante d'un monde utopique explique et le succès des prétendants et leur échec potentiel. Sans prétendre faire l'histoire du messianisme au Maghreb, ne faut-il pas signaler que le passé judéo-chrétien de la région n'est pas négligeable, même si la période pré-islamique y est encore mal connue ? Le cas des Barghwata illustre bien ce passage d'une société où les croyances monothéistes se mêlent étrangement aux superstitions archaïques ; Şaleḥ al-Barghwati ne déclarait-il pas déjà, selon al-Bakri : « qu'il était le Mahdi qui doit paraître lors de la consommation des siècles, afin de combattre ad-Dajjāl (l'Anté-Christ), enfin qu'il remplirait la terre de sa justice autant qu'elle a été remplie d'iniquité »^(40bis).

Deux aspects retiendront notre attention dans cette seconde partie : d'un côté, le portrait-type du Mahdi tel qu'il se dégage des chroniques, ce qui nous permettrait d'en dégager les caractéristiques communes. De l'autre côté, la conjoncture dans laquelle apparaît chacun de ces candidats.

Ibn Tūmert : le Mahdi qui a réussi

Les études sur le mouvement almohade et la doctrine de al-Mahdi Ibn Tūmert⁽⁴¹⁾ sont suffisamment nombreuses pour nous dispenser d'y revenir et là n'est point notre but. Nous nous limiterons ici à quelques traits dominants que les chroniqueurs ont enregistrés tout en essayant d'esquisser l'ambiance messianique qui a permis à Ibn Tūmert de se déclarer Mahdi.

Le portrait tel qu'il se dégage des différentes sources semble avoir servi de modèle⁽⁴²⁾ aux autres candidats qui ont eu la même prétention en Occident musulman. Ibn Tūmert est avant tout présenté comme savant, doué d'une grande éloquence aussi bien en arabe qu'en berbère. Son allure est celle d'un pèlerin gyrovague : habillé de l'uniforme mystique, la « muraqqa'a », il porte une gourde et un bâton⁽⁴³⁾. Sa mission essentielle et sa principale préoccupation c'est « d'interdire le mal en prêchant le bien »⁽⁴⁴⁾. Son époque est, comme nous

(40bis) El-Bekri, « Description... », op. cit., 261.

(41) E.I., article : « Ibn Tūmert », (Nlle édition) ; Ibn Ḥaldūn, « Histoire... » (texte arabe), vol. VI, 471.

(42) Pour des précédents au X^e siècle, cf. E.I., nlle édition, Ibn Al Qitt, et E. Levi-Provençal, « Histoire de l'Espagne musulmane », vol. II, pp. 383-385 à propos d'Ibn al-Qatt.

(43) Ibn Ḥallikān, « Wafayāt al-A'yān... », Vol. IV, p. 138, n° 660, édit. Iḥsān Abbās, Beyrouth, 1969-1972.

(44) Ibn Al Qattān, « Naḡhm al-Jummān... », p. 29, édition Faculté des Lettres, Rabat, s.d. ét an-Nācirī, « Istiqṣā », II, 92 (arabe).

l'avons signalé, marquée par la croyance profonde, nourrie par une littérature savante et des traditions populaires, relatives à un sauveur, Mahdi ou roi berbère⁽⁴⁵⁾. Ces espoirs latents sont habilement exploités par Ibn Tūmert lui-même qui contribue à diffuser le portrait-type du futur Mahdi. Un certain nombre de descriptions du personnage devait déjà circuler puisque Ibn Wuhayb, le fameux cadī de °Ali Ibn Yūsuf aurait dit à cet Emir, à la vue de Ibn Tūmert : « Mets-le en prison, ô Emir des Musulmans, c'est lui l'homme au dirhem carré ; fais-lui mettre des fers au pied, pour qu'il ne te fasse pas entendre un tambour... Il répond bien au signalement de l'homme au dirhem carré »⁽⁴⁶⁾. Une autre source confirme cette attente : al Qalqāṣāndī⁽⁴⁷⁾ écrit à propos du fondateur almohade « les devins et les astrologues parlaient de l'apparition d'un roi au Maghreb et le bruit se répandit parmi les masses qu'il s'agit bien de celui-là ».

D'après les chroniques, Ibn Wuhayb se réfère à ces livres sybillins de Djafr qui décrivent le Mahdi et dans la longue notice qu'il lui consacre, Ibn Ḥallikān⁽⁴⁸⁾ précise qu'Ibn Tūmert s'appuie sur le Djafr où se trouve le portrait de celui qui va apparaître au Maghreb, plus précisément au Sūs : cet homme est un descendant du prophète et les événements se dérouleraient au V^e siècle de l'Hégire (XII^e siècle) dans un lieu dont le nom est composé des lettres suivantes : ta – ya – nūn – mīm – lām (TINMAL). Le livre contiendrait même le nom et le signalement de °Abdelmoumen.

Les étapes qu'Ibn Tūmert franchit avant de se déclarer Mahdi peuvent être ainsi résumées : Il commence par un simple rappel du personnage attendu, continue en diffusant les Hadiths et les traditions qui permettent de l'identifier, enfin il se déclare et se fait reconnaître comme le Mahdi Impeccable.

Massa : Ibn Hūd, un anti-Mahdi ?

Ibn Hūd⁽⁴⁹⁾, le rebelle de Massa, est le premier d'une longue série d'insurgés qui tente de renverser le pouvoir almohade, au nom de la même idéologie. Toutes les sources s'accordent sur l'année 541 (1146-1147) pour dater son insurrection, quelques mois à peine après l'installation du premier souverain, Abdelmoumen, à Marrakech.

(45) Ibn Ḥaldūn, « Muqaddīma », chap. 52 et 53 ; et Al-Qālqāṣāndī, op. cit., p. 136.

(46) Lévi-Provençal : « Documents inédits d'histoire almohade », pp. 105-110, Paris, 1928.

(47) Al-Qālqāṣāndī, op. cit.

(48) Ibn Ḥallikan, op. cit.

(49) Lévi-Provençal : « Documents... », op. cit., p. 175 ; Bayān, III, p. 26 ; Qirtas, 190 ; Al-Hulal, p. 146 ; Ibn Ḥaldūn, « Histoire... », II, 181 (trad.) ; Al-Himyarī, « ar-Rawd al-Mi'tar », édit. Ihsān Abbās, p. 522 ; Ibn El-Ḥatib, « al-Ihāta », I, 289, édit. A. 'Inān, Le Caire, 1978 ; An-Nacirī, « Istiqsā », II, 112, édit. Casablanca, 1954. Ces trois derniers documents donnent des fragments complémentaires de la fameuse lettre d'Ibn 'Aṭya écrite après la victoire almohade sur Ibn Hūd.

Rappelons que le Mahdi attendu doit porter le même nom que le prophète. Aussi, Ibn Hud s'appelle-t-il Muḥammad Ibn Abdallah. Seul al-Baydaq, fervent partisan d'Ibn Tūmert le nommé Omar Ibn al-Khayyāt, Bū Yakand. L'ampleur du mouvement est telle qu'il faudrait signaler que peut-être l'anti-almohadisme l'emporte sur le soutien même à ce nouveau Mahdi.

Al-Baydaq, qu'on ne peut soupçonner ici d'exagération, énumère les régions soulevées : Gzūla, Haḥa, Hazmīra, Haskūra de la plaine, Dukkala, Banu Wariaghel, Sabta, Tānger, Almería.

Ibn ʿIḍhārī indique le Ribat Massa comme centre principal et ajoute que le Maroc entier s'est soulevé, exception faite des deux capitales : Fās et Marrakech.

Ibn Ḥaldūn, tout en soulignant le rôle du Ribat Massa, ajoute les régions de Sijilmasa, Draâ, Tamesna et Houara.

La dernière des campagnes almohades contre Ibn Hūd comprend, selon Ibn Iḍhārī et Ibn Ḥaldūn, des effectifs de 60 000 fantassins et 700 cavaliers. Les batailles les plus importantes se déroulent dans le Sūs, près de Massa, où le rebelle finit par être défait et exécuté.

Qui était ce Ibn Hūd ? Les sources le présentent comme étant d'origine modeste, fils d'un blanchisseur de Salé ou d'un crieur public. Un certain mépris envers « cet homme de rien » se manifeste chez les historiens anciens qui se contentent de signaler son origine populaire. L'auteur de al-Hulal⁽⁵⁰⁾ écrit sans ambage que « Ibn Hūd a pris comme modèle al-Mahdī Muḥammad Ibn Abdallah Ibn Tūmert ». Les mystiques retirés dans l'ermitage de Massa lui ont manifestement apporté un soutien important ; et il a lui-même une allure incontestable de « Sūfi »⁽⁵¹⁾. Les sources s'accordent également pour reconnaître sa réputation de courage et même d'invincibilité ainsi que la confiance aveugle que ses partisans ont en lui.

De fait, dès 541 (1146-47), il rallie la presque totalité du territoire que Abdelmoumen venait d'unifier si péniblement. Mais, comme nous le verrons, il faudrait tenir compte de l'opposition aux Almohades, qui pousse certaines régions à rallier ce soulèvement sans aucun désir de reconnaître un nouveau Mahdi, somme toute moins glorieux. Si on pense au cas de Sabta, cité parmi les régions soulevées à ce moment-là, on comprend que l'amalgame peut être imprudent : Le Cadi Iyād qui dirige la révolte de la ville, est essentiellement légitimiste. Il tente de renouer avec les seuls héritiers des Almoravides, les Banū Ghanya⁽⁵²⁾ et sa répugnance à reconnaître la ʿiṣma à un mortel est connue.

(50) Al-Hulal, op. cit., p. 146.

(51) Al-Iḥata, I, p. 269.

(52) E.I., nlle édit., article Banū Ghānia ; al-Moʿjib, p. 309 et Ali MERAD, « Abdelmoumen et la conquête de l'Afrique du Nord », in : A.I.E.O., p. 122, Alger, 1957.

L'idéologie imposée par les Almohades a des relents hérétiques qui ont provoqué des réactions violentes. Leur politique d'expropriation systématique et l'asservissement des populations vaincues lors des conquêtes ne sont certainement pas étrangères à ces réactions⁽⁵³⁾. En même temps, l'exemple d'Ibn Tūmert semble avoir suscité, par sa réussite même, des vocations de Mahdis.

Le Mahdi-polymorphe : al-Djazīri

Ce prétendant d'origine andalouse, est connu comme homme de lettres⁽⁵⁴⁾. Il diffuse sa doctrine en milieu berbère et la fascination qu'il exerce sur les masses est telle qu'une véritable mythologie se crée autour de sa personne. Les foules le croient capable de se métamorphoser en chat, chien, âne ou autre animal, ce qui traduit le fait qu'il a réussi à échapper à toutes les recherches. En effet, pourchassé pendant des années à travers le Maroc et l'Andalus, avec une vigilance extrême, il reste insaisissable : des lettres-circulaires aux agents du pouvoir donnent son signalement et insistent pour le faire arrêter.

Sa mobilité, ses apparitions fugitives à Marrakech, Fas et dans différentes cités andalouses frappent l'imagination et excitent les récits légendaires ; mais le filet tendu par le pouvoir central est si serré que le rebelle est reconnu et arrêté près de Malaga en Andalus. Les poursuites ont duré plus de 7 années (de 579 à 586) et ont été accompagnées d'une vaste campagne d'arrestations et d'exécutions des deux côtés du Détroit. Soupçonnés de complicité dans l'évasion du rebelle, 99 accusés ont été saisis et exécutés à Séville, dont le Cadi de la ville, en 586 (1190).

Cette révolte longue, difficile à réprimer, s'explique par la large complicité que al-Djazīri semble avoir rencontrée auprès des masses et dans les différentes régions. Nous ignorons cependant comment il a pu réussir. Néanmoins, d'après Nafḥ at-Tib, le processus de ce mouvement est assimilé à l'expérience de Ibn Tūmert : Al-Djazīri aurait tenté de restaurer la doctrine du Mahdi almohade, doctrine que les successeurs ont délaissée.

(53) Azzeddine Mūsa : « Al-Ḥayāt al-Iqtisādiya fī-l-Gharb al-Islāmi (VI^e siècle Hégire) », Beyrouth, 1983, p. 136.

(54) Ibn Saïd, « al-Moghrib... », I, 323, édit. Ch. Dayf, Le Caire, s.d. ; Al-Maqqarī, « Nafḥ at-Tib », IV, 65-66, édit. I. Abbās, Beyrouth, 1968 ; Bayan, III, 128 et 181 et Ibn Abdelmalek Al-Murrākuṣi : « Al-Dayl wa attakmila », IV, p. 126, Beyrouth, 1964 ; Ibn Ḥaldūn, « Histoire... », VI 522 (arabe) : A. Huici Miranda : « Historia politica del imperio almohade », II, 394, Tetuan, 1957. Il s'agit d'Abu Abdellah Muhammad al-Djaziri, d'Algésiras, à ne pas confondre avec Ibn al-Faras, que certaines sources qualifient également d'al-Jaziri mais qui est bien de la fameuse famille savante de Grenade. Cf. supra, note 55.

Ibn al-Faras : Le « cavalier de Qaḥṭān »

Il s'agit de Abderrahim Ibn Ibrahim al Hazraji Ibn al-Faras. Ce personnage est connu surtout par ses surnoms : Abū Qasaba, Ibn al-Jāzzara, al Jazūlī, al-Mohr... Dans un de ses poèmes, il se qualifie lui-même de « Sayyid Qaḥṭān » dont le prophète annonce l'apparition à la fin des temps. Beaucoup de chroniques⁽⁵⁵⁾ traitent de la révolte de ce rebelle hors pair. Esprit particulièrement brillant « malgré son arrogance », également d'une grande bravoure, il appartient, d'après Ibn Ḥaldūn à « la classe des Ulamas andalus »⁽⁵⁶⁾.

Les sources marocaines, comme al-Bayān et al-Mo'jib, en font un Jazūlī alors que les autres le rattachent à l'Andalus. La famille Ibn al-Faras est en effet célèbre en Espagne, notamment à Grenade ; mais le succès du prétendant dans le Sud du Maroc et le soutien des tribus, militeraient en faveur d'une origine locale.

Ibn al-Faras a sans aucun doute poursuivi des études assez poussées en Andalus. Co-disciple du père de Ali Ibn Saïd, il était assez intime avec Ibn Ruṣd pour que celui-ci l'envoie à Marrakech enquêter sur la voie mystique de Abu-l-Abbas as-Sabti. At-Tadili qui fournit ce renseignement dans at-Taṣawwuf⁽⁵⁷⁾ le nomme al-Hazraji et ne fait aucun autre commentaire à son sujet. Particulièrement versé dans les sciences spéculatives et la philosophie, Ibn al-Faras se fait remarquer à la Cour de Al-Mansūr pour son audace intellectuelle et doit se cacher pour éviter la répression. Esprit supérieur, conscient de sa valeur, il n'hésite pas à se déclarer le Mahdi al-Qaḥṭānī et réussit à rallier une large partie de la population du Sus (Gzula et Lamta), certaines tribus Maçmūda et une partie des Regraga.

Sa révolte a lieu à la fin du VI^e siècle de l'Hégire (Fin XII^e) sous le règne de an-Nacer. Dans un poème de son cru, il provoque les Almohades en annonçant la fin de leur dynastie. L'auteur de al-Mo'jib⁽⁵⁸⁾, contemporain des événements, relève « la grande panique des Almohades » en face de cette révolte qui a nécessité l'envoi de plusieurs corps d'armées dont des Ghuzz, et qui n'a été réduite enfin que par la trahison des tribus, accusées de complicité et menacées de représailles par le pouvoir central.

Arrêté en 600 ou 601 (1203-1205), Ibn al-Faras est exécuté et sa tête fichée sur une porte de Marrakech dans un filet en fer.

(55) Al Iḥata, III, 473 ; Ibn Saïd, « al Moghrib », II, 111 ; « Nafh... », IV, 8 ; « Amṭhal al 'Awam fi al Andalus », édit. annotée par M. Bencherifa, T. II, p. 170, note 759 ; Al Bayan, III, 215 ; Ibn Ḥaldūn.

(56) Ibn Haldūn, VI, 522-523 (Arabe).

(57) At-Taṣawwuf, op. cit., p. 453 et note 9.

(58) Al-Mo'jib, op. cit. 449.

Les Mahdis et le prétexte Fatimide-Obéïdide : Fin VI^e et VII^e siècles – (Fin XII^e et XIII^e siècles).

1 – Ibn al-ʿAdīd

L'auteur de *al-Moʿjib*, qui a rencontré ce rebelle, nous a laissé un témoignage de visu⁽⁵⁹⁾. Ibn al-ʿAdīd se présente sous des allures de mystique plongé dans la méditation et s'astreint au silence. Quand il s'exprime, il le fait avec beaucoup de pondération et de rigueur. Il s'adonne également à des exercices spirituels excessifs. Al-Murrakūšī, repris par Ibn Ḥaldūn, dit qu'il prétendait être le fils du dernier fatimide, al-ʿAdīd⁽⁶⁰⁾. Cependant, si les deux auteurs s'accordent sur son origine, ils se contredisent quant aux dates⁽⁶¹⁾ de la rébellion.

Est-il un authentique fatimide ? En tous cas, son apparition coïncide à peu près avec la disparition de al-ʿAdīd en Orient. Arrivé à Séville sous le règne de Abū Yūsuf Yaʿqūb, il essaie vainement d'obtenir une entrevue avec le Calife. Arrêté sous le règne de son successeur en 596, à Marrakech, il est libéré en 601 (1204-1205). Il gagne ensuite le pays des Sanhaja (Sud-Est marocain) où un accueil favorable lui est réservé. La révolte s'étend alors dans les environs de Sijilmassa et les troupes du gouverneur de la ville sont écrasées.

Al-Murrakūšī signale ses déplacements dans plusieurs tribus et explique son échec final par le fait qu'il « était étranger de langue et de pays ».

Arrêté par trahison dans les environs de Fès, il est crucifié et sa tête rituellement accrochée aux créneaux du rempart de Marrakech.

2 – L'anonyme des Gzoula : Fils d'Ibn al-ʿAdīd ?

Il apparaît en 612 (1215) et les chroniques⁽⁶²⁾ s'accordent à l'identifier comme prétendant Fatimide-Obéïdite. L'auteur de *al-Istiqṣā* ajoute qu'il est le fils d'Ibn el ʿAdīd. Il jouit d'une large audience auprès des masses populaires, toujours qualifiées par les sources « d'ignares, égarées ».

De fait, il est exécuté à Fès et sa tête accrochée à Marrakech.

(59) Ibid., 464-465.

(60) Ibid.

(61) Ibn Ḥaldūn, « Histoire... », VI, 524 (arabe). Voir également, al-Qirtas, op. cit., p. 271. Rabat, 1967, p. 43 ; Dahīra as-Saniya, Rabat, 1972, p. 38 ; al-Istiqṣā, op. cit., II, 218. Remarque : Al-ʿAdīd, dernier fatimide, est mort en 567 (1171) à 21 ans sans héritier, cf. E.I., Nlle édition.

(62) Al-Moʿjib, op. cit., 466 ; Bayan, III, 243 ; Al-Istiqṣā, op. cit., II, 219.

L'alerte à son sujet a dû être chaude, car l'auteur du Mo'jib, tout en avouant qu'il manque de détails sur l'événement (il était en Andalus) ajoute « mais j'ai remarqué qu'ils (les Almohades) ont exprimé une très grande joie quand il a été arrêté et exécuté ».

Les sources disponibles ne permettent ni d'identifier ni de dater avec précision les multiples soulèvements à caractère messianique qui se sont succédés à la fin du VI^e siècle hégirien. Mais la série de lettres officielles almohades (en cours de publication) célèbrent la victoire sur le rebelle des Gzūla en Rabi' I, 612 (été 1215). Ces dix circulaires, envoyées dans toutes les régions de l'Empire, confirment que l'alerte a été chaude comme le souligne l'auteur de al-Mo'jib⁽⁶³⁾.

3 – Al Hajj al-Abbas : Un Dā'i fatimide au Rif ?

L'auteur de Al-Maqsad en fait un serviteur du Fatimide alors qu'Ibn Haldūn le donne comme descendant des Fatimides⁽⁶⁴⁾. Après des études à Bādīs, il part pour l'Orient et revient avec le titre de Hajj en 685 (1286-87). Originaire des Beni Gmil des Ghomara, il provoque le pillage et l'incendie des marchés de Fès avant d'atteindre Al Mazemma dans le Nord où il est tué par un corps de cavaliers des Banū Wattas.

L'auteur du Maqsad précise que son soulèvement était en faveur de la cause fatimide. Si l'on ajoute foi aux informations de ce même auteur, al-Hajj Abbas, est des Ghomara et n'a a priori aucune ascendance fatimide. Est-il téméraire d'avancer alors l'ascendance idrisside, bien plus plausible à cette époque dans cette région ? Quelques décennies auparavant, c'est dans la même région que, selon la tradition, le saint d'ascendance idrisside, Abdeslam Ibn Mašīš, aurait été éliminé par le « rebelle » Abu at-Tawajin. Or, ce dernier apparaît à travers les chroniques, non comme un Mahdi, mais comme prétendant à la prophétie. Son exemple n'est pas unique au cours de ce XIII^e siècle ; c'est la raison pour laquelle nous avons estimé plus logique de traiter à part ces deux cas presque contemporains qui posent le problème de la résurgence de la prophétie en relation avec le Nord du Maroc et Al-Andalus.

(63) M. Al-Azzaoui, « nouvelles lettres almohades », thèse dactylographiée, Faculté des Lettres de Rabat, 1985, lettres 97 à 101.

(64) Al-Badisi, « Al Maqsad », Archives Marocaines, Vol. XXVI, 1926, biographies n°s 25 et 27 ; Ibn Haldūn, « Muqaddima », p. 584.

Les faux prophètes au XIII^e siècle : Abu at-Tawajin et al-Fazari

1 – Abu at-Tawajin⁽⁶⁵⁾

Ce personnage si décrié est étroitement lié au cycle légendaire du saint patron du Nord marocain, Mulay Abdeslām Ibn Mašīš⁽⁶⁶⁾. Les sources traitant de l'un et de l'autre sont tardives.

Selon Ibn Ḥaldūn, Abu at-Tawajin serait le fils d'un spécialiste de « magie naturelle », originaire de Qsar Kutama, l'actuel Qsar el Kabir. Mais il agit surtout dans les environs de Sabta. De son vrai nom, Muḥammad Ibn Muḥammad al-Kutāmī, il doit son surnom à son intérêt pour l'alchimie : Abu at-Tawajin « l'homme aux marmites ». S'étant déclaré prophète en 625 (1227-1228), il est combattu, ainsi que ses partisans, par la garnison de Sabta et finit par être assassiné. Prophète attardé à une époque où les rebelles se prétendent Mahdis, cette figure tant controversée, reste d'autant plus insaisissable que la période est fertile en rebelles de tous poils. Le rejet officiel de la doctrine d'Ibn Tūmert par le Calife al-Māmūn a provoqué une crise morale dont la portée demeure difficile à évaluer actuellement.

La légende fait d'Abu at-Tawajin un charlatan et sa mémoire est de nos jours encore l'objet de malédiction en tant qu'instigateur du meurtre d'Ibn Mašīš. Mais ce meurtre vrai ou supposé, masque peut-être des conflits régionaux pour une suprématie spirituelle à une époque où la sainteté, en voie d'organisation confrérique, commence à jouer un rôle prépondérant.

2 – Al-Fazārī

Toutes les sources⁽⁶⁷⁾ qui relatent les troubles graves provoqués par Ibrahim al-Fazārī à Malaga en 666 (1269-70), s'accordent à le présenter sous l'allure d'un faux prophète déclaré. Devin, et charlatan, il fascine les foules en prétendant être celui qui est appelé à renforcer l'Islam en combattant Satan. La fascination qu'il exerce sur les foules est d'autant plus forte qu'on lui attribue des prodiges et qu'il affiche un ascétisme relevé par toutes les sources. Ses nombreux partisans à Malaga sont qualifiés, comme d'habitude, de masses ignares, sans discernement... Pourtant il jouit du soutien des Banu Aṣqilūla, seigneurs de Malaga et rivaux des

(65) Ibn Ḥaldūn, « Histoire... », op. cit., II, p. 156 (Trad.) ; M. al Mahdi El Fasi : « Mir'at al Mahasin », p. 197, édit. litho., Fès, 1324 H. ; Al Abbas Ibn Ibrahim : « Al-'Iḥām bi man Ḥalla Murrakuṣ wa Aghmat... », vol. III, p. 6, nlle édition, Rabat, 1976.

(66) E.I., nlle édition, article Ibn Mašīš.

(67) A. Al-Qaṣṭallī : « Tuḥfat al-Muḡhtarib bi-Bilād al-Maḡrib », édit., F. de la Granja. Madrid. 1974, pp. 81-82 : al-Iḥāṭa, I, 191 ; Abū Ishāq As-Šatībī, « al-Iṭṭiḥām », II, 97-98, édit. M. Rachid Ridā, Le Caire, s.d.

Banu al Ahmar de Grenade⁽⁶⁸⁾, mais ne réussit pas à obtenir la caution du Sūfi al-Yuhansi⁽⁶⁹⁾. Devant les menaces proférées contre lui, ce dernier est apparemment obligé de se replier à Sabta.

Un autre personnage considérable est victime de ces mêmes luttes. Il s'agit d'Ibn az-Zubayr⁽⁷⁰⁾ qui, en tant que qādī, eut à instruire le procès de al-Fazārī et le condamna à mort. Il ne réussit à le faire cependant, qu'après la prise de Malaga par les Nasrides. Mais après l'exécution, le qādī est lui-même en butte aux persécutions suscitées par la sentence.

Derrière l'enjeu politique, le succès populaire rencontré par ce faux prophète déclaré à cette époque tardive, dans un milieu profondément islamisé, reflète le désarroi de la population andalouse après la prise des principales villes, dont Séville, par les chrétiens et l'imminence de la fin d'une époque.

Ibn Mandhur : Un « Maître de l'Heure » à Séville au XIII^e siècle

Le dernier prétendant Mahdi qui retiendra notre attention est un certain Ibn Mandhur. Là encore, l'unique témoignage à notre connaissance est celui de al-Yuhansi, déjà cité^(70bis). Les différents actes de la confrontation entre ce dernier et Ibn Mandhur qui se prétend « Maître de l'Heure » sont la réplique exacte du scénario déjà développé entre le même al-Yuhansi et al-Fazārī que nous venons de voir.

L'action se déroule cette fois à Séville. L'ambiance est une ambiance de désarroi créée par l'avancée victorieuse des chrétiens en Andalus. Notre prétendant est un jeune homme à l'allure de mystique inspiré qui n'a été initié par aucun Ṣayh. Mais les dons prodigieux qu'il possède sont, d'après notre source, à l'origine de son égarement. Il reçoit al-Yuhansi entouré d'un conseil de fidèles également jeunes et il exige de lui l'allégeance, affirmant : « J'ai vu que le Salut de cette communauté doit être mon œuvre ». Celui qui est appelé à accomplir une telle œuvre, ne doit-il pas être hachémite, d'ascendance chérifienne, réplique al-Yuhansi ? Une scène violente oppose ensuite, à ce sujet, les deux protagonistes. La suite de l'histoire est une répétition de l'épisode d'al-Fazārī.

La confusion entre les deux n'est cependant pas à envisager : Le premier, al-Fazārī, est bien un prétendant à la prophétie comme l'attestent toutes les sources. Son audience est également plus large. La tentative d'Ibn Mandhur relève sans conteste du mahdisme mais semble avoir eu moins d'ampleur.

(68) Sur la révolte des Banū ʿAṣqilūla à Malaga, cf., en plus des sources citées, R. Arié : « L'Espagne musulmane aux temps des Nasrides », p. 75, édit. Paris, 1973.

(69) A. Al-Qaṣṭallī : « Tuhfat... », op. cit., p. 82.

(70) E.I., nile édit., Ibn az-Zubayr.

(70bis) A. Al-Qaṣṭallī, op. cit., pp. 174-175.

CONCLUSIONS

L'apparition de prophètes et de Mahdis, permet de saisir ces « fièvres populaires » sporadiques que les chroniqueurs dédaignent en général.

On constate que les premiers siècles de l'islamisation au Maghreb ont été marqués par des mouvements prophétiques qui intègrent l'héritage préislamique à l'apport de la nouvelle religion. Abu Tawajīn et al-Fazārī, mis à part, les XII^e et XIII^e siècles sont marqués par l'apparition des prétendants Mahdis. Leur succès relatif, dans une société préoccupée par le Salut dans l'au-delà et par la crainte de l'Enfer ne peuvent pas s'expliquer simplement par des crises économiques ponctuelles. Nous avons vainement essayé de vérifier si les années de peste et de disette coïncidaient avec ces mouvements.

Dans cette première étape, il est difficile de trancher d'une manière catégorique, étant donné l'état fragmentaire de la documentation.

Mais rappelons que les croyants, à l'époque, guettaient « les signes de l'Heure », qui précèdent l'arrivée du Maître de l'Heure, si fréquemment annoncé par les Hadiths percutants⁽⁷¹⁾.

Le monde chrétien à la même époque connaît des phénomènes similaires, tels les mouvements joachimistes⁽⁷²⁾.

Les bouleversements sociaux frappent les imaginations, et chrétiens et musulmans trouvent dans les textes sacrés ce qui explique cette situation anormale. N'est-il pas intéressant de comparer deux passages tant utilisés dans les deux communautés ? Dans l'Évangile de Mathieu (XXIV), il est dit : « Les nations se lèveront l'une contre l'autre, les États les uns contre les autres, il y aura des épidémies et des famines et des tremblements de terre ici et là : et ce ne sera que le début des temps de souffrance, de l'abomination de la désolation ». Quant au Hadith, sur le même sujet, c'est-à-dire la fin du monde, il dit^(72bis) : « Six signes apparaîtront avant l'Heure : ma mort, puis la prise de Jérusalem, puis une épidémie qui se saisira de vous... L'Heure ne viendra pas avant que le Fils de Marie ne soit descendu parmi vous, jugeant avec justice ».

Il nous semble que l'évolution des mentalités en Islam et dans la Chrétienté a été similaire et la démarcation entre les deux mondes ne s'est faite que relativement tard. Au Maroc, c'est au XIV^e siècle que les espérances des masses et leurs attentes, ont été canalisées par des institutions organisées, les zaouias, et la prise en charge des croyants au niveau tribal ou régional, s'est faite par un *šeiḥ* spirituel, maître de la zaouia.

(71) El Bokhāri : « L'Authentique Tradition musulmane », Trad. annotée par G.H. Bousquet, Paris, 1964, pp. 105-106.

(72) G. Le Goff : « La civilisation de l'Occident médiéval », p. 240, Paris, 1964.

(72bis) Cf. note 71.

Les francs-tireurs ont été ainsi partiellement éliminés et le mahdisme s'est essouffé. Ibn Haldūn⁽⁷³⁾ analysant les raisons de l'échec du phénomène, note que le mahdisme s'est réfugié dans deux régions extrêmes du Maghreb, Massa⁽⁷⁴⁾ au Sud du Maroc, et le Zab en Ifrikya, désormais zones d'élection du mouvement. Le dernier prétendant Mahdi qu'il relève est précisément originaire de Tozeur en Ifrikya : il n'est connu que par son appartenance régionale Tozeri ; il est apparu avant 710 (1311-12) à Massa, et a trouvé des partisans chez ces mêmes Gzula, toujours prêts à se rallier aux rebelles.

Les prétendants Mahdis, nous l'avons déjà signalé, étaient des personnages d'une grande culture et même les chroniqueurs, tout en les vouant aux gémonies, ne songent pas à leur renier leurs qualités intellectuelles.

Ce rôle de guide des foules, et de redresseur de torts qu'implique le mahdisme a tenté plus d'un grand esprit parmi les clercs.

Ibn Sab'in⁽⁷⁵⁾, semble avoir été l'un d'eux. Ses disciples les sab'inia « humbles de cœur et pauvres de condition » sont marqués par le messianisme.

Parfois ce sont les masses populaires elles-mêmes qui poussent un personnage, tels Al Hazmini⁽⁷⁶⁾ ou plus tard El Jazuli⁽⁷⁷⁾ à assumer ce rôle. Au début du XVI^e siècle encore, on trouve chez al-Wansārisi⁽⁷⁸⁾ l'école de mouvements populaires dans la région de Jaznaya, qui se réclament du Mahdisme d'Ibn Tūmert.

Au XVII^e siècle, Abu Maḥalli⁽⁷⁹⁾, dont le profil correspond tout à fait à celui de nos Mahdis médiévaux, cède à la tentation mahdiste et déclare : « Le trouble dépasse toute limite dans tous les domaines, la détérioration s'élargit, la nation tombe en déliquescence. Les ténèbres se répandent. L'impiété s'approfondit. Tout savant suit sa prétention. Tout saint son illusion. Tout prince son ambition ». Cette veine qui met l'accent sur les troubles sociaux et les crises est exploitée systématiquement par les différents réformateurs.

Halima FERHAT
Hamid TRIKI

(73) « Muqaddima », 585 (arabe).

(74) R. Montagne : « Coutumes et légendes de la côte berbère du Maroc », Hespéris, 1924, 3^{ème} Trimestre.

(75) E.I., nle édition, art. « Ibn Sab'in » et Al-Maqqarī, « Nafh... », op. cit., II, 196 ; Al-Ghubrini, « Unwān ad-Diraya », Beyrouth, 1967, p. 276, biographie 66.

(76) Al-J'ām op. cit., III, 176 et Ibn Tigillat, « Ithmād al'Aynayn », Manuscrit Bibliothèque Générale, Rabat, D 1767.

(77) M. al-Mahdi Al-Fāsī : « Mumti' al Asmā' », Lithog. Fès, 1313 Hégire.

(78) « Al-Mi'yar al Mu'rib... », vol. II, p. 453, Rabat, 1981.

(79) J. Berque : « Ulémas, fondateurs, insurgés au Maghreb au XVII^e siècle », édit. Sindbad, Paris, 1982.

THE ANTHROPOLOGICAL CONTEXT OF ALMOHAD HISTORY

*« the concepts I find most
useful in trying to understand
human history and social
processes derive mainly from
anthropology ».*

William H. McNeil*

THE TRIBAL EMPIRE REQUIRES AN EXPLANATION : SEGMENTARITY

For the first time in the late eleventh and twelfth centuries, the western Maghrib became an imperial center, replacing Al-Andalus or Kairouan. One possible explanation for this is the momentary weakness of those older centers owing to the collapse of the Umayyid Caliphate of Cordoba in Spain, and in the east, the fratricidal wars between the Zirids and their cousins the Hammadids, followed by the invasions of the Hilali Arabs.

It is hard not to be impressed by the magnitude of the accomplishment of the Almoravids and the Almohads in creating a geographically huge empire based in a region where previously there were only separate tribes. The outer edges of this empire at its greatest extent were the Ebro river in Spain to the north, the Senegal and Niger rivers in West Africa to the southwest and the frontier of Libya to the east. This tribal undertaking is unprecedented in Europe, unless we consider the fifth century French Merovingian and Spanish Visigothic kingdoms to be somewhat comparable cases, for only in seventh century Arabia, in the expansion of Islam itself, or perhaps in the empires of the Mongols or the Turks, do we really find tribal empires of a comparable size.

In any case the phenomenon faces us with a puzzling set of problems connected with tribal political power. Whether we are to consider the tribe a primitive egalitarian democracy or a quasi-feudal class-society, and no matter how we

(*)The Shape of European History Oxford : Oxford University Press, 1974 p. 24

choose to interpret Ibn Khaldun's theory of settled and nomadic⁽¹⁾ societies, we have evidence for a recurrent set of typical tribal-empire characteristics in the relatively rapid rise and fall of the political structure and its enormous geographical extent. And it is in this tribal context where anthropological evidence of kinship systems and segmentarity must be put to use at least as an aid to our construction of a hypothetical historical model⁽²⁾.

It has become fashionable among some French-speaking investigators to speak of « segmentarity » as an invalidated concept⁽³⁾, but one seeks in vain a specific theory or set of arguments which could supplant it. Segmentarity is a concept which defines a social organization originating in a rural or wilderness environment where men live without a centralized government, and where the individual has no protection except in so far as he belongs to a group. His group will normally be made up of his relatives, who are defined as descendants of a common ancestor, and who will avenge a wrong done to him. The threat of this

(1) This is the traditional way of translating Ibn Khaldun's dichotomy (*Al-badw wal-hadar*). It is problematic, as Prof Muhsin Mahdi points out (*Ibn Khaldun's Philosophy of History*, pp 193-4, note 7) whether it would be better to translate *badw* as primitive. Professor Muhammad Talbi (*Ibn Khaldun et l'Histoire*, Tunis: Maison Tunisienne de l'Édition, 1973, p.55) adds that Ibn Khaldun notes that the development from a subsistence economy (primitive culture) to an economy of surplus (civilized culture) is a natural development. It is certainly what happened in the case of the Almohad tribes, but only in the context of their conquest of urban areas and trade routes.

(2) In his anthropological study *Saints of the Atlas*, Ernest Gellner gives a modern anthropologist's vision of a society which might correspond very well to Ibn Khaldun's primitive or subsistence society, the Ait Atta in the High Atlas mountains in Morocco. The Seksawa society studied by Jacques Berque, *Structures sociales du Haut Atlas*, is visibly in transition, Cf his comments on their law in which the old and the new are mixed.

(3) This idea stems from French colonial historians' rigid oversimplification of the concept of tribe. The first scholar to take issue with this oversimplification was Jacques Berque in an early article, « Qu'est-ce qu'une « tribu » nord-africaine ? » *Hommage à Lucien Febvre* Paris: Armand Colin, 1953, in which he subjects the concept of tribe to a thorough doubt, going so far as to consider the idea that it might be a purely linguistic phenomenon. Later French views on this topic have been summarized by Pierre Guichard, *Structures sociales « orientales » et « occidentales » dans l'Espagne musulmane*. (Paris: Mouton, 1977) pp. 64-74.

The Moroccan historian Abdellah Laroui, *The History of the Maghrib* (Princeton: Princeton University Press, 1977) completely rejects the validity of using tribalism, as French colonial historians had done, as an explanation of North African history, stating his confidence in the traditional Marxist economic analysis (p. 128-9) A contributing factor to Laroui's historical view of Moroccan tribalism (« the consequence and expression of an arrested history, which, rigidified and institutionalized, would serve as an explanation for all subsequent arrests » p. 65) might possibly be the political consideration that tribal bonds distract from other struggles by causing tribesmen to fight each other. Historically, of course, the colonial powers have been known to use the divisiveness inherent in segmentary societies as a means of gaining and preserving power. The example of England's successful domination of segmentary Scotland and her subsequent exercise of these same political skills in India and other parts of the British Empire should suffice us a basic pattern of this strategy.

This and the American Colony's seventeenth and eighteenth century experience with indigenous tribal allies (e.g. the Iroquois, whose help was decisive in the victory over the French) may explain why English-speakers more easily accept the political importance of segmentary patterns. An example of the most recent thinking is: Paul Dresch, « The significance of the course events take in segmentary systems » *American Ethnologist* 13/2 1986 pp 309-324. An elaboration by a linguist is Steven C. Caton, « Power, persuasion, and language: a critique of the segmentary model in the Middle East » *Int. J. Middle East Stud.* 19 (1987), 77-101.

revenge acts as a deterrent to his potential enemies. In exchange, he picks up the responsibility to avenge wrongs inflicted on other members of the lineage group by individuals outside the group. This mutual protection through vengeance is what I would like to define as the political essence of the segmentary system. This is no more than a restatement of Ibn Khaldun's concept of *'asabiyya'*⁽⁴⁾. In this system, the relevance of characteristic features such as the bloodfeud (reciprocal series of revenges) to the general pattern is easily understood.

In a rural environment of limited food and forage resources, the continuous friction between competing lineage groups occasioned by this system is worked out in small wars and raiding forays, which serve the ecological 'purpose' of similar behavior in the animal kingdom, that is to say, it keeps the population at a level which can be supported by the available natural resources. The population level is controlled by continuous tribal conflict. It is a hard school and develops hard men. In the Middle Ages, the fighting ability of the tribes was instrumental in the creation of empires when an ideological cause and available booty made possible the mobilization of large tribal confederations. They could conquer big cities where the soft life had not prepared the citizens for war. The level of medieval technology meant that tribal armies were a kind of state of the art military organization. The political consequences of this are well known, as world history attests the successful empires of the Arabs, the Mongols, the Manchus, the Aztecs etc. as well as the Berber empires we are considering here.

THE BASIC STRUCTURE OF POLITICAL UNITS UNDER THE SEGMENTARY SYSTEM

The classic segmentary political system works as an equilibrium of forces constantly being tested. The image of tribes as, say, a number of competing soccer teams is mistaken. Among sedentary tribes there is no rigid separation into a number of tribal units of a certain specific size. The appropriate image would be a tree in which each common ancestor in the male line i.e. father, grandfather, great-grandfather etc., defines a level of relatedness which, depending on where the disagreement or altercation arises, can function as a cohesive group of all or part of its branches.⁽⁵⁾

(4) I would like to restrict the term *asabiyya* to its most narrow anthropological meaning. In every useful political context it defines the group for which an individual is willing to fight and from which he expects protection. That he might on certain occasions fight with these same people in no way changes the *assabiyya* as we know that conflicts between relatives are the norm in sedentary segmentary society. This more limited definition of *assabiyya* would affect the conclusions reached by M'hammad Benaboud in his article on «Assabiyya and social relations in al-Andalus during the period of the Taifa States.» *Hespéris Tamuda* Vol. XIX 1980-81 p. 5-46.

(5) It is perhaps impossible to expect to explain in a paragraph or two the technical aspects of the segmentary system made clear by Gellner in a chapter entitled «The Problem.» to which the interested reader is remitted : *Saints of the Atlas* Chicago : U of Chicago Press, 1969. pp. 35-69.

This branching structure explains Jacques Berque's observation of the present day dispersal and unevenly sized groups of the great tribe-names of the Middle Ages.⁽⁶⁾

« But even the most outrageously summary catalogue permits one to spot, for each of the names of protagonists of the Berber middle ages : Zenata, Masmuda, etc..., an average of five mentions apiece in Morocco alone. These citations refer to groups which are extremely different in size, and widely dispersed as to place. In this we are certainly dealing with more than coincidence. » (my translation).

These are different sized segments of the branching of the same tribe. Gellner has explained one historical cause of this phenomenon :

« historically, when a tribe acquires new lands, it can only do so by a joint effort in which a number of clans co-operate, and when the new land is acquired, each of the participant clans claims its share of the territorial booty, and none is willing to give up its original lands. »⁽⁷⁾

The different articulations have names, roughly corresponding to family, clan, tribe, confederation, people. In classical Arabic, words used to describe these different levels are for example : *fasila*, *fakhdh*, *batn*, *'ashira*, *qabila*, *sha'b*. Or, as seen below, there might be only three levels which were considered relevant : *bait*, *fakhdh*, *qabila*. In Lebanese, I have heard *'a'ila*, *bait*, or *ahl*. The terminology is by no means stable, but the basic idea of steps or degrees of relatedness is an inherent idea in them all. Clifford Geertz has shown how a man may be given changing names or *nisbas* depending on which segment is viewed as identifying him for a given context.⁽⁸⁾

The phenomenon among Berbers is given a philological explanation by G. Tillion, who says the Berber word « ferqa » can be translated by the Celtic word « clan » on the condition that it be understood as defined by Henri Hubert *Les Celtes depuis l'époque de la Tene*.⁽⁹⁾

« clanna » is a word which does not designate a type of unit of a definable size and form. It signifies descendant or descendance. For example in Irish *clanna Morna* signifies the descendants of Morna, but the *Clanna Morna* could be what the sociologists call tribe, family or perhaps clan. » (my translation).

(6) « Qu'est-ce qu'une « tribu » nord-africaine ? », *Hommage a Lucien Febvre*. Paris : Armand Colin, 1953, p. 263.

(7) *Saints of the Atlas*, p. 58.

(8) Clifford Geertz *Local Knowledge* New York : Basic Books Inc, 1983 pp. 66-67.

(9) *Le Harem et les Cousins* p. 139.

Thus the segmentary system results in a highly variable size of the militarily or politically active unit. The instability of the pattern of alliances is the segmentary system's most distinctive political characteristic. This instability is influenced by the variations in size of the active unit—for example whether first cousins are fighting a common enemy or split in internal fighting. There is a continuous alternation between fission and fusion. Conflict is usually endemic and alliances and truces temporary. This situation is expressed in the famous old Arab proverb : « my brother and me against my cousin, my cousin and me against the outsider. »⁽¹⁰⁾ The structure is more important and more difficult to grasp than it may at first seem, and perhaps merits a brief digression on the contemporary political scene for emphasis. I call upon my own direct observation not only because I agree with Germaine Tillion that « it is impossible to observe well without thinking, and it is equally impossible to think well without observing »⁽¹¹⁾, but also because subtle cultural differences between societies can only be picked up by a daily scrutiny which reveals a host of details. Eventually these details, taken together, yield up a general form.

CONTEMPORARY SEGMENTARISM : ILLUSTRATIONS FROM PRESENT-DAY LEBANON WITH AN ELUCIDATION OF CURRENT INTELLECTUAL ATTITUDES

Concretely observed by the present writer during a half year spent living with a Christian Lebanese family in a village on Mount Lebanon, the workings of this segmentary political system are initially confusing. The first noticeable feature is internecine strife, and what seems a version of the « war of all against all ». In peacetime and without apparent cause there were physically violent confrontations between the younger representatives of the two Christian families of the village.⁽¹²⁾

(10) « *Ana wakhi 'ala ibn 'ammi, wa ana w'ibn 'ammi 'ala 'l-gharib.* » I picked this proverb up orally from the people of my village, but it is found among the proverbs collected from the town of Ras al-Matn by Anis Frayha, who quotes it in his introduction as well as including it in the collection (705). *Modern Lebanese Proverbs* 2 vols Beirut : American University of Beirut, 1953.

(11) *Le Harem et les cousins* (Paris : Editions du Seuil, 1966) p. 20.

(12) Over a period of time in Lebanon, I came to a perception for the purpose of daily life which coincides exactly with that stated by Ernest Gellner, p. 56 : two segments of a tribe, or two related families, can also live in a permanent state of 'segmentation' : that is, they simultaneously keep each other in check by mutual hostility, and yet also ward off outside aggression by being ever ready to combine in defence against it. This is a permanent condition : it is not necessarily manifest in any one dateable action. Its manifestations are manifold, and may even remain latent rather than visible. Men in general have a difficulty in conceptualising such latent, discontinuous, dispositional states, and tend to think of them as somehow permanent and substantial.

I heard of a Christian group machine-gunning the congregation of a church in another village. The Christian villagers showed a marked aversion to the Druzes who were employed by the British school I attended. Historical memories still remained, along with stockpiles of weapons they showed me, from the Druze-Christian conflict, which was a sub-plot of the pre-war British-French rivalry in the Levant. The British who allied themselves with the Druzes, employed only Druzes at their school. Thus the Druze-Christian conflict nested into an international conflict, in a type of formation which has not ceased to be repeated there, as new international partners join the fray. The fragility of some of these alliances is intrinsic to segmentary warfare, in the manner we have outlined above. This Lebanese village is part of a modern economy where the people work at modern jobs, wear western clothes and drive cars, all of which serves to emphasize the independence of social behavior from the level of development in technology and commerce, which was quite high there.

THE CONCEPT OF SEGMENTARITY AS AN INTERPRETIVE TOOL FOR UNDERSTANDING ETHICAL AND POLITICAL BEHAVIOR

In Lebanon the spectacle of these attitudes and behaviors in such a modern setting and among Christians in a country which had a central government and a police force, stimulated my curiosity. On a purely subjective level it is impossible not to be aware of a difference in cultural values. In contrast to segmentary politics and its characteristic forms and effects (quick switching of alliances, many tiered levels of conflict, political identity as much or more defined by one's enemies as by one's friends, aggressivity, adventurism) I became quite conscious of my own different value system (the notion of personal integrity and credibility as dependent on loyalty and consistency, and a tendency to minimise conflict and seek consensus). Bearing in mind the academic formulation of segmentary theory and its relationship to tribes, I am tempted to relate my own concept of appropriate political behavior to the system of alliances and loyalties which constituted European or even Japanese feudalism.

The loyalty to a feudal bond which is the essence of European and Japanese feudal society is not encountered in middle eastern society at all. The closest concept to feudal loyalty or fealty that can be discerned in the Arabic language is, significantly enough, a modification of the tribal system which took place under the influence of Islam. Islam created bonds of *wala'*, or consecrated relationships between patron and client or freedman as a category of Islamic law and the closest thing in middle eastern society to feudal ties.

In feudalism, the enduring bond between vassal and lord which entails reciprocal duties and obligations on the part of both sides is the social cement, the organizing principle of society, while the social hierarchy provides a power structure. Someone who has betrayed this important bond between vassal and lord by changing alliances is a liability by definition ; he has lost his credibility within the system. Thus the heroes of feudal societies like the *Cid*⁽¹³⁾ of the Spanish epic poem or the Japanese knights of the story of the *47 Ronin*⁽¹⁴⁾, are admired essentially for loyalty to a feudal bond in the face of an extreme provocation to break it. Even in modern western society there are familiar examples of the social or political ostracism of individuals who have been discovered to have betrayed important loyalties.

It might be helpful to take a concrete example of the interplay of these two basically different attitudes. Modern writers have criticized Ibn Khaldun's political conduct, because of Ibn Khaldun's constant and radical changes of alliances which seem decidedly treacherous from a modern perspective. Underlying Ibn Khaldun's behavior is the segmentary ethos in which changing alliances is seen as natural and unexceptional. One proof that Ibn Khaldun felt no shame at this is the detailed account of his shifting alliances which he himself provides in his autobiography⁽¹⁵⁾.

Muhammad Talbi addresses this problem intelligently, making plain the difference between the medieval North African context and modern times in his *Ibn Khaldun et l'Histoire*⁽¹⁶⁾.

« The life of Ibn Khaldun has been variously and, in general, very severely judged. There is no doubt about our thinker's unconstrained, self-serving, proud, ambitious and ambiguous conduct. Besides, he doesn't hide it and himself exposes in plain daylight in his *ta'rif* his successive changes of front. Fickleness ? Troubling lack of patriotism ? It would be necessary, for these judgements to be rigorously exact, that there had been a fatherland (*patrie*). But there was in fact no such thing. Even the concept barely existed, and would not be introduced into Muslim thought except by means of

(13) The *Cid* is unjustly accused by the king Alfonso VI of Castille who sends him to exile. After a number of years the *Cid* conquers the rich city of Valencia and becomes very powerful but he remains loyal to King Alfonso in spite of his unjust punishment. *Poema de Mio Cid* edited R Menendez Pidal Madrid Clasicos Castellanos. Ramon Menendez Pidal also discusses the world of the *Cid* In *La Espana del Cid* 2 vols Madrid Espasa Calpe.

(14) All forty seven knights commit suicide because of loyalty to a feudal bond. The historical event from the Tokagawa period is the basis of a kabuki play *Chushingura* (loyal retainer treasury) translated by Donald Keene Columbia University Press. The significance of the feudal loyalty in Japan is analysed by Edwin O. Reishauer, in chapter five of his book, *The Japanese* Cambridge : Harvard University Press, 1981 especially p. 57.

(15) *al-Ta'rif bi Ibn Khaldun* ed. Al-Tangi, Cairo, 1951.

(16) Tunis : Maison Tunisienne de l'Edition, 1973, p. 15 f.

contact with Europe. They did not conceive of any treason other than apostasy. Nor did they understand loyalty except in the framework of one man to another, and the greatest gave a daily example of disloyalty. They pardoned it easily, moreover, though self-interest — was not Ibn Khaldun by turns the enemy and the servant of one and another? — as they killed also, treacherously and without basis, quite simply as a precaution (se prémunir). The struggles which tore apart the Muslim West in the time of Ibn Khaldun, were a series of abortive efforts without perspective or greatness. We should judge him then, according to the standards of his time, not of ours. » (my translation).

Talbi's portrait of the psychology of politics in Ibn Khaldun's period is relevant to the Almohad period as well. For an example shocking to the modern reader, just such a « precautionary murder » occurs among the Almohads. The unarmed tribe of Hazmira, who were the original inhabitants of Tinmal and had invited the Almohads to stay with them, were slaughtered on the order of the Mahdi Ibn Tumart. Once again, if the chronicler Ibn Qattan, who is a staunch Almohad partisan, had any idea that this conduct could be interpreted as blameworthy, he would not have included it, since he chose the material he included, and this is from the account of another writer. Ibn Qattan easily comprehends what happened as being appropriate in its social context, and he describes the events as told by Al-Yasa' ibn Abi-l-Yasa' as follows :

« The people of the city of Tinmal sent their letters to the Imam the Mahdi informing him of the obedience of the Hazmira of the mountain and that his coming and his dwelling among them would be more suitable for him and would bring him closer for people to hear about him. So the Mahdi moved to them with everyone who accepted his authority. And he settled in Tinmal and its people honored him and they received him in the city and entertained him as a guest and obeyed him and paid allegiance to him. Thus he was pleased by what he saw of their large number and the impregnability of their location and the beauty of their country. He used to go out into the preaching hall outside the town and sit on the square stone in front of the *mihrab* of the hall and preach to the people. And the tribe of Hazmira were always hanging on to their weapons and the Imam said to them one day, « why are you always carrying your implements with you ? Why, since our companions your brothers the Almohads, may God the High strengthen them, are not carrying them with them ? » And they hesitated to abandon their weapons for a time. And the Imam the Mahdi was afraid of them because of their number and strength. And there was revealed to him of their condition what made the scrutiny of their affairs necessary. So they arrived on a certain day at the sermon without their weapons and before they realized it, his companions the Almohads, may God the High strengthen them and be pleased with them, who had wea-

pons had surrounded them... and there were killed on that day almost fifteen thousand of them... anyone who was present in Tinmal on that day from that tribe was killed.

He took captive their womenfolk and their possessions were taken as booty and he divided their land and their vineyards among his Almohad followers and their houses were seized : to each tribe a prize. »

Later Ibn Qattan says

« The Mahdi had included the jurist from Ifriqiyya, among the ten [his council] and when he killed the people of Tinmal, the jurist disapproved of that and he was killed and crucified because he doubted the infallibility of the Imam the Mahdi. (my translation) *Nazm al-Juman* p 93-94, 97.

This kind of wholesale slaughter to get rid of dissident tribesmen was repeated on an even larger scale by the first Almohad caliph, Abd al-Mu'min in his « purification » or *i'tiraf* of the tribes in the year 1148 when a total of 32,720 people were killed.

Lest the reader think that the cruelty and treachery of this behavior at Tinmal may be attributed to the race, clime or religion of the people involved, I would emphasize that this is typical of all segmentary behavior. To prove this assertion let us go to Europe for an analogous case, that of Clovis, king of the Franks, whose conversion to Christianity in 509 A.D. is taken as a starting point for the history of France. The Franks were an exogamous Germanic tribe of pre-feudal Europe. Writing less than a century after the events, the historian Gregory Bishop of Tours tells us how treacherously Clovis behaved towards his cousin Sigibert the Lambe, king of the Ripuarian Franks and towards Sigibert's son Chloderic who had been his ally in the war against the Goths. Clovis incited the son to rebel against his father, sending him a secret message saying « Thy father is grown old, and is lame in one foot. If he were to die, his kingdom would fall to thee of right, together with our friendship ». ⁽¹⁷⁾ After the son, thus encouraged, killed his father, Clovis had his own envoys kill the son. Later in front of the tribal council at Cologne, Clovis disavowed his own part in the business where Gregory tells us that Clovis lied and said : ⁽¹⁸⁾

(17) Gregory of Tours *The History of the Franks* transl O.M. Dalton, Oxford : Clarendon Press, 1927 p. 78.

(18) *History of the Franks* p. 79 After other similarly edifying anecdotes are told, Gregory says « He caused many other kings to be slain and the near relatives whom he suspected of usurping his kingdom ; in this way he extended his dominion over all Gaul. Upon a day when he had assembled his own people, he is said to have spoken as follows of the kinsmen whom he had destroyed : 'Woe unto me who remain as a traveller among strangers, and have none of my own kin to help me in the evil day.' But he did not thus allude to their death out of grief, but craftily, to see if he could bring to light some new relatives to kill.

‘To all these deeds I was in no wise privy ; for I could not bear to shed the blood of my kindred, holding it an impious deed. But since things have so fallen out, I offer you this counsel, which take, if it seemeth good to you : turn ye to me, and live under my protection.’

Gregory continues

At these words the clash of shields vied with their applause ; they raised Clovis upon a shield and recognized him as their king. Thus he became possessed of the kingdom of Sigibert and of his treasures, and submitted the people also to his dominion. For daily the Lord laid his enemies low under his hand, and increased his kingdom, because he walked before Him with an upright heart, and did that which was pleasing in His sight.

The translator’s footnote (in subdued shock) says « these words read strangely, but the orthodoxy of Clovis covered many sins. » This is an anachronistic interpretation of the chronicler’s attitude which implies wrongly that Bishop Gregory cynically condoned murder (sin) in exchange for Clovis’ support of the church. In fact segmentary violence was the norm among the Franks, as Gregory testifies for his own day⁽¹⁹⁾ :

My heart is mournful as I recount the divers civil wars which so grievously wear down the race and the dominion of the Franks. Herein, worst sign of all, we seem even now to perceive the time begin which the Lord foretold as the beginning of sorrows : ‘the father shall rise up against the son, and the son against the father ; brother shall rise up against brother, and kinsman against kinsman.’

The point Bishop Gregory is trying to make is that a part of God’s reward for Clovis’ religious belief was to make Clovis successful in his creative effort to unify the tribes. Religion as a unifying principle in the segmentary mosaic remains the essence of the formula as it applies to the case of the berber dynasties of North Africa. With religious unification comes, automatically a lessening of tribal violence (sin), and with the promulgation of a religious code of ethics, individual behavior is improved.

In the Western European world which stems from feudalism, a betrayal of loyalty will make an individual completely lose his social credibility, but in the segmentary system, a similar outcast status corresponds to anyone who refuses to

(19) *History of the Franks* book V p. 167.

avenge his group, since credibility in this system depends upon a willingness to fight, even against desperate odds. But since the tribal group branches along the genealogical tree, an individual could theoretically change alliances and adversaries continually, depending on which relationships are to be considered relevant at a given time. This phenomenon has been observed in Morocco and connected to the sedentarization of the tribe by Anthropologist David M. Hart⁽²⁰⁾. From this, we can see how the Lebanese Christians in the previously mentioned mountain village fit the pattern of the sedentary tribe. Indeed, most segmentary behavior in the world today seems to exist in sedentary settings.

All this by way of saying that the segmentary ethos, as it is visible for example in Lebanon, is not necessarily more « primitive » than the European one, but that it is different. In order to understand the segmentary formula it is necessary to divorce it from picturesque images of nomads and tents ; and to see it as a social system which can and does function in settled societies⁽²¹⁾. Furthermore, these Christian Lebanese examples should be a clear indication that segmentarism is conceptually and historically separable from the Islamic religion⁽²²⁾.

MEDIEVAL SEGMENTARISM IN NORTH AFRICA : ILLUSTRATIONS FROM A 10th CENTURY DOCUMENT.

To return to the Arab proverb we have chosen to define this segmentary condition : « my brother and me against my cousin ; me and my cousin against the outsider ». The answer to whether this accurately describes the Berber social structure can be judged from a dialogue recorded in a mid-tenth century text. It

(20) « A generalization can be made here : nomad and transhumant tribes tended to engage in intertribal warfare, while amongst sedentary tribes, feuds were generally intratribal in character. In the Rif, for example, each tribe was literally split in half, and when the two halves were not fighting against each other, feuding continued just as intensively on a lower segmentary level, amongst, for instance, the lineages of a single subclan.»

David M. Hart, « Segmentary systems and the role of 'five fifths' in tribal Morocco » in *Islam in Tribal Societies* ed Akbar S. Ahmad and David M. Hart London : Routledge & Keegan Paul, 1984. p. 69-70.

(21) Modern historians of North Africa have accepted the primacy of tribalism for this region : « there is a pyramidal organization of which the core is the tribe ; one understands nothing about the Maghreb if one excludes the tribe from the field of study. » (my translation) Andre Nouschi, « reflexions critiques sur le dossier : l'Algerie precolonial » *Sur le féodalisme* Paris : Editions Sociales, 1971, p. 183. In citing Ernest Gellner's review of Kenneth Brown's *People of Salé* we find the latter quotes from Roger Le Tourneau's observation about traditional Fez « to the effect that conflict occurred not between classes but between clans, or rather 'changing and ephemeral oppositions of clans' ». Gellner *Muslim Society* Cambridge : Cambridge University Press, 1981 p. 219.

(22) Pierre Guichard Makes a connection between tribalism and Islam in his study on Muslim Spain, *Structures sociales « orientales » et « occidentales » dans l'Espagne musulmane* Paris : Mouton, 1977 p. 22-23. « We will state, however, that whether it be from sociological tendencies=

takes place on the road from Mecca to Egypt between a group of Berber pilgrims from the Kutama tribe and Abu Abdallah, the famous Fatimid propagandist who had just met them and was seeking information on their customs⁽²³⁾. (The Fatimids were soon to come to power with the help of these Berbers) :

- « Are you a single tribe (*qabil*) ? »
 « No, the name of Kutama is applied to all of us but we are branched out in different tribes (*qaba'il*), clans (*afhadh*), and families (*buyutat*) »
 « Do you help each other ? »
 « No, there is not much cooperation among us »
 « Are you unified ? »
 « No, we fight each other, then we become reconciled. After the battle, we make peace with some while we make war with others, such is our custom. »
 « And if an enemy from outside attacks you, are you united ? »
 « No one has ever dared attack us »
 « Why ? »
 « Because of our great number and the forbiddingness of our terrain ».

It would be hard to imagine a more complete statement of the segmentary structure we have outlined in the foregoing pages.

TRIBAL SELF-GOVERNMENT

In the same text from c.950 A.D., the Kutama pilgrims describe their form of government, giving us an idea of the system of self government in the Berber tribes at this early time. In response to the question, « whom do you obey ? » they answer :⁽²⁴⁾

- « Each of us is his own master. There are also notables (*akabir*) among us, in each tribe. We also include people who have acquired some knowledge, and teachers (*mu'allimun*) whom we ask for an opinion (*nastaftihim*) on

= anterior to Islam, or whether it be because Islam introduced or reinforced these tendencies, this atomization of society into little endogamous and agnatic kinship cells — whether it be a real or fictive kinship — is a phenomenon which greatly exceeds the boundaries of the social groups who could claim previous nomadic origine ; the phenomenon extends to almost the entire Islamic world, including the zones of the oldest urbanization and settelement.» (my translation) claude Cahen counsels against a simplistic view of Islam as a stimulus of nomadism. « Nomades et sedentaires dans le monde musulman du milieu du moyen age » in *Les Peuples musulmans dans l'histoire medievale* Damascus : Institut Français de Damas, 1977 pp. 423-437.

(23) The text cited is from al Qadi al-Nu'man, *Ifitah al-da'wa* ed. Farhat Dachraoui Tunis : STD 1975. pp. 37-8. Attention was first drawn to this passage by M. Talbi *L'émirat Aghlabide* Paris : Maisonneuve, 1966. Pierre Guichard also discusses it *Structures sociales « orientales » et « occidentales »*, dans *l'Espagne musulmane* Paris : Mouton, 1977.

(24) Al-Qadi Al-Nu'man. *Ifitah al-da'wa* ed. Farhat Dachraoui Tunis : S.T.D., 1975 p. 37.

religious matters and whom we ask to arbitrate (*natahakamu*) each time lawsuits arise among us. Whoever is condemned submits of his own accord (*alzama nafsahu*); if he deviates from this behavior, he finds that the council of elders rises up against him (*qamat al-jama'a 'alayh*) as for the tithes and other legal taxes (*sadaqa*) that it is fitting that we pay, we give them directly to the poor.»

This quotation from the *Ifitah* outlines the same functions and relationships which can be deduced from Almohad sources. Their description is almost unchanged in contemporary anthropological studies dealing with the most archaic Berber societies⁽²⁵⁾. There are other studies supporting a general idea that Berber society in many rural areas has not changed much over time.⁽²⁶⁾

We will discuss the numerous issues raised in this passage phrase by phrase in the order of the text.

I – Tribal individualism and egalitarianism : « Each of us is his own master. »

The above quotation refers to the egalitarian, non-hierarchical nature of tribal society and its consultative non-authoritarian political structure ; what we might call its 'democratic' character. This is typical of the social structure the early twentieth century French anthropologist Robert Montagne called the « Berber republic ».

(25) For example Constant Hames study of tribes in Mauritania « La société maure ou le système des castes hors de l'Inde, » *Cahiers internationaux de Sociologie* Vol XLVI Jan-June 1969 Paris : Presses Universitaires de France, 1969. pp. 163-177. and Ernest Gellner's book, *Saints of the Atlas* on the Ait Atta of the High Atlas mountains.

(26) For example, evidence for the survival of pre-Islamic Berber beliefs in the Muslim era has been compiled by Tadeusz Lewicki, « Prophetes, devins et magiciens chez les Berbers médiévaux, » *Folia Orientalia* VII p. 5-27. and « Survivances chez les Berberes médiévaux d'ère musulmane de cultes anciens et de croyances païennes. » *Folia Orientalia* VIII Krakow 1967 p. 5-40. In the first article Prof Lewicki declares, « The Berber magicians abandoned the large part of their role to the Muslim Saints, that is to say the Marabouts. The difference between the former and the latter can be summed up in one thing : while the magicians were aided by demons of different sorts, the Marabouts only performed in the name of One God, of Allah. » p. 20 (my translation).

Lucette Valensi discussing the mode of production best characterizing the pre-colonial society of the Maghreb, describes a society in which collective practices (collective granaries, common right of pasturage, mutual aid in time of need) and an orientation toward consumption rather than surplus production (underdeveloped agricultural technology), are seen to be predominant. As a result, she concludes in favor of what Marx called 'the archaic mode of production.' Lucette Valensi, « Archaisme de la société maghrébine », *Sur le Féodalisme* Paris : Editions sociales, 1971 pp. 223-232. This economic system is not different from the one described among the Ait Atta by Gellner, and indeed, Valensi assumes an extreme continuity of agricultural techniques : » one would be tempted to say that, since the Neolithic period, these techniques [of plowing] have not evolved. The same observation could be made for the techniques of irrigation. (my translation) p. 229.

David M. Hart makes a distinction between Arabic-speaking and Berber-speaking tribes, noting that among some of the latter

« power was remarkably diffused ; a system of superimposed representative councils, on the different segmentary levels, was the rule ; chiefs where they existed (notably among Middle and Central Atlas transhumant tribes), could be thrown out of office if they proved unsatisfactory ; and egalitarianism was very much the norm. »⁽²⁷⁾

This system of superimposed representative councils is exactly that of the Almohad organization under Ibn Tumart described by Al-Baydaq and Ibn Qattan with its hierarchy of consultative bodies. The primary of these was « the council of ten », comprised of Ibn Tumart's first disciples, followed by the assembly, Ait Khamsin, which was comprised of the original ten plus forty others who were delegated from the tribes, the *talba* (students who were learning the Koran by heart plus those who had already learned it) and the *Ahl al-dar*, the Mahdi's personal servants.

II – Tribal Notables. The problem of tribal hierarchy and leadership : « There are also some notables (akabir) among us, in each tribe. »

Mohammed Talbi, in his book on the Aghlabid Emirate⁽²⁸⁾ discusses the consultative political structure of the Kutama and its central organizational institution, the *jema'a* :

« Inside each clan or each village the authority, or rather, the arbitration of claims was exercised according to an ancient and permanent Berber tradition — of which the workings have been often described by recent observers — by an assembly of notables, the old and unchanging *jema'a* which had survived all the upheavals of history. »...

« This organisation is so rooted among the Berbers that it subsists in the regions most protected against exterior influences at least without notable modifications until modern and contemporary times. » (my translation).

(27) « Segmentary Systems in Tribal Morocco » *Islam in Tribal Societies* p. 70. Lucette Valensi emphasizes the notion of self-government « The solution of the group problems — organization of agricultural tasks, justice etc.— is confided to the assembly of heads of families. People have improperly distinguished the Kabyles, for whom democratic institutions are generally recognized, from the Arabs who were supposed to have a more aristocratic regime. From Tunisia to Morocco, self-government by the elders is the general rule. » (my translation) (*Sur le féodalisme* p. 231.

(28) *L'émirat aghlabide (184-296/800-909)* (Paris : Maisonneuve, 1966) p. 595 ff first quoted passage p. 576, second passage p. 597.

The notables (*akabir*) in most cases correspond to the heads of families, or to those male tribe members who have greater prestige based on lineage, the strength of their families, their wealth, or their personal qualities of leadership. Rather than the 'one man, one vote' phenomenon of modern democratic theory, it is usually these leaders who speak for their groups in the council of elders and not all carry equal weight in the council.

The issue of tribal democracy needs a certain clarification at this point, since the egalitarian « democratic » aspect of the tribe may be modified by the existence of privileged lineages or favored « castes » within a tribe⁽²⁹⁾. The limits of this concept are something of an unresolved dispute, perhaps because the situation differs from tribe to tribe. Abdallah Hammoudi has pointed out the social stratification inherent in the existence of different client, immigrant, or conquered groups who in certain instances do not have rights to be elected to the chieftainship or equal water and grazing rights, although they share in all the expenses of the group. He also distinguishes three occupational castes : herders, holy men and craftsmen. It seems clear, however, that the difference between the elders or tribal notables and the others among the Berber tribes of the High Atlas is not a « class » phenomenon in the European sense, however far we may be from theoretically « perfect » segmentary egalitarianism. Especially since there is an important element of feudalism ingrained in the European class system, and feudalism was never part of the picture in North Africa in spite of inequalities of wealth and power.⁽³⁰⁾ Nor has « caste » dictated political success if we take the

(29) In the anthropological study *Saints of the Atlas*, Ernest Gellner makes an assumption that the political system of the Ait Atta in the High Atlas is an egalitarian democracy. This notion has been criticized by the Moroccan anthropologist, Abdallah Hammoudi, in a review article originally published in *Herspèris-Tamuda* in 1974 and translated into English as « Segmentarity, social stratification, political power and sainthood : reflections on Gellner's thesis » *Economy and Society* Vol 9 Number 3 August 1980. It seems clear here that what appears to be egalitarian and democratic to a British anthropologist, may very well not be an absolute, but rather a comparative judgement based on the very non-egalitarian qualities of English society even on a rural level. Hammoudi's modifications in this regard are a welcome and scholarly modification of the primary impression left by Gellner's book, but not a total change of it.

A number of Marxist historians dealing with tribes in other parts of the Middle East have objected strongly to the notion that segmentarity is exclusive of class, for example, Talal Asad « Equality in nomadic social systems ? Notes towards the dissolution of an anthropological category, » *Critique of Anthropology*, 11 (1978) pp. 57-66. and Jean-Pierre Digard, « On the Bakhtiari : comments on tribes, confederation and the state » in *The Conflict of Tribe and State in Iran and Afghanistan* New York : St Martin's Press, 1983.

(30) Robert Montagne, who had enough background in Medieval European History to understand the specific attributes of feudalism, points this out with reference to the great leaders of the High Atlas : The term 'feudal' has sometimes been used to refer to this form of political system created by Berber leaders in the Atlas... (But we do not find in Morocco that hierarchic power structure which characterises European feudalism... nor is there any equivalent of the feudal courts... there is nothing like the bonds which tied subjects to the land... the precarious nature of this system of domination should rule out the use of the term 'feudal' which in the West at least refers to a very stable form. Quoted in Ernest Gellner *Muslim Society* p. 187.

example which most concerns us, that of the Mahdi Ibn Tumart, of whom Ibn Khaldun says

« the Mahdi did not belong to the leading family among his people, the Hargah. He became their leader after he had become famous for his knowledge and religion, and by virtue of the fact that the Masmudah tribe followed his call. Yet, he belonged to a (Harga) family of medium rank. »⁽³¹⁾

III – Leadership of intertribal confederations

The interface between tribal realities and inter-tribal movements like the Almoravid and Almohad movements is reflective of the vicissitudes of external economic and social realities, ideological elements and political genius. In this segmentary milieu, all political movements can be described in terms of coalitions and there is no automatic formula for the ingredients of a coalition. In general one can say that the less heavily ideologized the struggle, the more the leadership depends upon the leading families who, as Ibn Khaldun has noted have long been a necessary part of the way the system works. He confirms Hammoudi's remarks about the existence of leading families in tribal clans in a section of the *Muqaddim* entitled « Among all those who share in a given group feeling, leadership always remains vested in the particular family to which it belongs. »⁽³²⁾

To leave aside for a moment the Almohad example, in our general consideration of what might be called multi-tribal or macro-tribal movements in the Maghrib and Al-Andalus ; there are two cases in the history of western Islam which define the polar extremes : The first is the revolt of the Kharijite leader, Abu Yazid (885-947), 'the man on the donkey' who was a military threat to the stability of the Fatimid dynasty of the Maghrib. The plebian origin of the leadership is typical of movements where the ideological element is extremely pronounced. The opposite case is the rebellion in Seville at the end of the ninth century during the reign of the Amir Abdallah, in which the free play of segmentary politics plus a racial-religious discord plunges Arabs, Berbers, Muwallads and Mozarabes into a bloody civil war. The Arab and Berber groups are both internally split. The Yemeni Arabs, the Banu Hajjaj and the Banu Khaldun

(31) *Muqaddimah* transl Rosenthal I p. 273.

(32) « Leadership is continuously transmitted within that (particular) family from one branch to another, but always to the strongest branch only, for reasons connected with the secret of superiority which we have mentioned. social organization and group feeling may be compared to the (process of) mixture of the things that come into being. No mixture can come about if all the elements are equal to each other. One element must necessarily be superior. If not, the process of coming into being cannot materialize. » *Muqaddima* I, p. 269.

(ancestors of Ibn Khaldun the historian) form a coalition which includes the Baranis Berbers of Carmona. Opposing them is the coalition formed by Muwalads and Mozarabs allied with oriental clients of the Umayyad house and Butr Berbers from Moron. The successive volte-faces, and typical betrayals of the groups in this conflict show only the segmentary splintering of its groups headed by their traditional leading families.⁽³³⁾ Comparing the above two histories, one can get an idea of the great importance of ideology as a stabilizing and cohesive force in segmentary society.

IV – Tribal justice : « Whoever is condemned submits of his own accord. »

There is a correspondance here with one of the most curious and terrible scenes in the early history of the Almohads; the purification by al-Bashir al-Wansharisi; in which the seer separates those whom he has determined (by magic insight) to be loyal followers from those judged disloyal and the latter permit themselves to be killed without offering any resistance. This unusual passivity stems from the religious or ethical sense of the Berbers which is connected to 'magic' practices which enable the community to uncover crimes. In some cases, the criminal is made to accuse himself though 'magic'. This is supposedly motivated by the individual's belief in the efficacy of the magic, although some observers have noted more mundane psychological factors such as peer pressure or force, witness that in the text of the Qadi al-Nu'man cited above it says, « if he fails to submit, the council rises against him. »

In the Almohad chronicle by Ibn Qattan, we see that the Mahdi Ibn Tumart appoints Al-Bashir, who may have been epileptic since he is described as having periods of lethargy, saying, « he is able to know the secrets of souls and is inspired. » That is, he has « magic » power. Ibn Qattan's account is as follows⁽³⁴⁾ :

« So they came tribe by tribe and they were presented to al-Bashir and he made people go to his right and to his left. Everyone he made go to his right he maintained was from the people of paradise, and no one went out to his left except those who doubted the truth and the Imam Mahdi. In this there occurred amazing things, for example that a man was brought to him and

(33) Abu Yazid's history given in Abu Zakariya', *Kitab al-sira wa akhbar al-a'imma* transl E. Masqueray (partial tr.) *Chronique d'Abou Zakaria, Livre des Beni Mzab* (Algiers, 1878) and R. Le Tourneau ed « La Chronique d'Abu Zakariya' Al-Wargalani *Revue Africaine*, n° . 464-5, 1960 pp. 99-176, 322-90, 402-63, and (tr.), vol. CV, 1961, pp. 117-76, 323-74. The history of the Sevillian *fitna* given in R. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne* Leiden : E.J. Brill, 1932 Vol II pp. 39-74., based on Ibn Hayyan *Al-Muqtabis*.

(34) Ibn Qattan, *Nazm al-Juman* ed Mahmud Ali Makki Rabat : Kulliyat al-Adab wa-l-'Ulum al-Insaniyya Jami'at Muhammad al-Khamis, n.d. p. 103-104.

As an example of this we have Charles-André Julien in his *History of North Africa*⁽³⁸⁾ generalizing about the state of affairs in North Africa at the time of the Zirid sovereigns :

« The rest of the Maghrib, however, they [the Sanhaja] abandoned to the Zenata. Indeed, after a vain attempt in 985 to restore his influence over Fez and Sijilmasa, Al-Mansur left the entire west to his ancient enemies and to the Spanish dictator Al-Mansur ibn Abi 'Amir, and entered into formal relations with them. Thus after the departure of the Fatimids, who had turned their ambitions elsewhere, a state of comparative equilibrium was established between the Zenata and the Sanhaja, who had been rivals for three-quarters of a century and who were mutually to rest and enjoy the fruits of their conquests. »

This rhetoric is used as if we were dealing with territorial states like XIXth century England and France. But in fact, the « moiety group » split between the Zirids and their cousins, the Hammadids, who are within fighting distance of each other, is a much more significant factor historically than this supposed parcelling out of territory between large « national » supratribal groups such as the Zenata and the Sinhaja. For Julien and presumably for his readers, the familiarity of the « nationalist » rhetoric rides over the apparent contradiction or fuzziness inherent in the proposition that the supposedly nationalist entity, the Sinhaja of this period, left the other supposedly nationalist entity, the Zenata, alone, while both Sinhaja and Zenata were subdivided into cousin-bashing wars. This does not bother our author who simply states that after the Hammadid rebellion « There were thereafter two Sanhaja dynastis independent of each other and always ready to begin hostilities. »⁽³⁹⁾

Laroui lacked the necessary intellectual concepts to do more than declare his important perception that this « racist » history was inauthentic. Poaching concepts from anthropology, we find something that works much better than the supra-tribal « racist », as Laroui would have it, or perhaps less misleading, the « nationalist » theory of the French historians. It is the anthropological concept of the tribe which presents a notion which fits our case : the « moiety group »⁽⁴⁰⁾ — the split occurring within a large and united tribal group when they have conquered all their external enemies. This concept successfully explains the conflicts Julien was describing in the passage quoted above, namely, the intra-Sinhaja split seen in the Zirid-Hammadid rivalry in the eastern Maghrib, and the intra-Zenata split to be seen in the Miknasa-Maghrawa conflict, both of which occurred in the western Maghrib at the end of the tenth century.

(38) London : Routledge & Kegan Paul, 1970, p. 67.

(39) Julien, *History of North Africa* p. 71.

(40) See note 19 above.

Jacques Berque analyzing modern conditions in North Africa⁽⁴¹⁾, had already noted the contradictions of the phenomena which previous French thought had lumped together under the name «tribe». And even as far back as Ibn Khaldun's *Muqaddima*, basic differences between tribal theory (genealogy) and eclectic reality were categorized and noticed. In a section entitled « How lineages become confused », Ibn Khaldun describes the changing of family lines from one tribe to another :

« It is clear that a person of a certain descent may become attached to people of another descent, either because he feels well-disposed to them, or because there exists an (old) alliance or client (- master) relationship, or yet because he had to flee from his own people by reason of some crime he committed. Such a person comes to be known as having the same descent as those (to whom he has attached himself) and is counted one of them with respect to the things that result from (common descent), such as affection, the rights and obligations concerning talion and blood money, and so on. When the things which result from (common) descent are there, it is as if (common descent) itself were there, because *the only meaning of belonging to one or another group is that one is subject to its laws and conditions*, as if one had come into close contact with it. In the course of time, the original descent is almost forgotten. Those who knew about it have passed away, and it is no longer known to most people. Family lines in this manner continually changed from one tribal group to another, and some people developed close contact with others (of a different descent). This happened both in pre-Islamic and in Islamic times, and between both Arabs and non-Arabs. (italics mine)⁽⁴²⁾.

Thus the mixture of tribes is not, as perhaps has been thought, an argument against tribal theory, but rather a confirmation of it, in that it is part of the way the phenomenon has always worked. Concrete evidence for this kind of unity with clients, is to be found from the first centuries of Islam in family burial plots where slaves, clients and companions are buried with family members. Here the underlined phrase in the above passage from Ibn Khaldun would seem to sum up

(41) « Qu'est-ce qu'une 'tribu' nord-africaine ? » *Hommage à Lucien Febvre* (Paris : Armand Colin, 1953).

(42) *Muqaddima* I, p. 267.
G. Tillion quotes a Chaouia Berber, *Le Harem et les Cousins* p. 140, « You ask if the Ouled Ahmad ben Yahya are cousins ? Naturally they are cousins. All the people of the same *ferqa* are cousins... you say : how can a Ouled Zyane like me be a cousin of the Bellouni, who are Jews, and with the Ouled Aziz and all the others who are nevertheless Ouled Ahmed?... In the old days when a fellow was a real man, the elders of the *ferqa* said to him : « be with us as our brother » To strengthen the *ferqa*... and today because he is of my *ferqa* he is my brother ; he comes through for me and I for him... » (my translation).

the point being made about the 'pure nation fallacy'. It is not descent or parentage which is primary and fundamental but function, i.e. the individuals being subject to the laws and conditions of the group. Whoever functions as a member of a tribe may be considered as such ; he picks up the burden of blood revenge and enjoys the right to be avenged by the tribe in his turn. Of course this welcome depends upon the tribe's perceived need for the efforts of extra members. Common descent is a kind of mental construction which symbolizes this system of co-operation between individuals. Proof of this is that, as Ibn Khaldun points out, after a while a different descent is forgotten and is no longer an issue.

It is within this system that mercenaries and other non-tribal members can come to be integrated as part of an imperial confederation. And this is one formula for making tribal confederations into empires. Whithin the history of the Berber empires we have, as an example, Reverter, the strongest of the last Almoravid military leaders, who was a Catalan, and of course a Christian⁽⁴³⁾. As for the Almohads, Abd al-Mu'min, the strongest general of the Almohad regime and the founder of its dynasty was from a tribe of the Zenata Berbers rather than from the Mesmuda, who were the fundamentally Almohad tribes. Outside the Berber histories, there are other examples of the same thing, for example in the Ottoman incorporation of outside groups into the military⁽⁴⁴⁾, or in America, the Iroquois incorporation of members of other American Indian tribes.

The holy man and the ware chief

There are interesting parallels to be drawn between the inception of both Almoravid and Almohad movements. The role of the founder of Almoravidism, Abdallah Ibn Yassin, a Malikite faqih originally from the Jazula tribe, who indoctrinated the Gudala tribe a the invitation of their chieftain and who later moved to the Lamtuna tribe, parallels that of Ibn Tumart, the founder of the Almohad dynasty, who was a Berber from the Sus, originally from the Harga tribe.

(43) It is interesting to note the presence of Catalans and Turks as mercenaries less than a century later (first half of the fourteenth century) at the other end of the mediterranean also, Inalcik, « The Question of the Emergence of the Ottoman State », *The International Journal of Turkish Studies II* (Madison, Wisconsin, 1980) p. 77 suggesting some kind of population explosion among these two nations.

(44) Halil Inalcik, « The Question of the Emergence of the Ottoman State », *The International Journal of Turkish Studies II* (Madison, Wisconsin, 1980) pp. 71-79. The Ottoman tradition on the origins and rise of Osman Ghazi shows the incorporation of non-tribal members. « The distinction and the dominant position of the was leader in the clan was further enhanced by the « coming under his flag » of ever increasing numbers of *gharibs* (rootless wanderers of various origins). » p. 45.

The position of holy men within the tribes Gellner studied in the High Atlas is that of counselor and ideologue rather than that of military leader. The military leader is chosen by the council of the tribe and appears to be subordinate to the holy man. This pattern of bi-partite command is seen in the case of both the early Almoravids and the early Almohads. In the case of Ibn Yasin we see that he was assisted by a chief of the Lamtuna tribe, Yahya ibn Umar, who made other tribes submit to the Almoravids by force of arms. This bi-partite command continued after the death of Yahya, who was replaced by his brother Abu Bakr until the death of Ibn Yasin. During the reign of Yusuf Ibn Tashufin, the Maliki faqih took on this function as councillor. Subsequently, in the words of al-Marrakushi, « the (Almoravid) ruler decided nothing without consulting the jurists »⁽⁴⁵⁾. In the case of Ibn Tumart, his most famous military lieutenant was Abd Al-Mu'min, whose descendents ruled for as long as the Almohad power lasted. As a modification of the Gellner thesis, A. Hammoudi's objection to Gellner's notion of the pacifism of the religious leaders also finds a parallel in the historical documents, as Ibn Yasin and Ibn Tumart both took part in battle. Al-Baidaq clinches the argument by speaking of Ibn Tumart's arms, sword and shield.

TO SUM UP OUR UNDERSTANDING

The tribal civilization of North Africa has fascinated entire generations of anthropologists, from Ibn Khaldun to modern American professors. Its permanence over time has given it the symbolic force of a natural element. Imagine for a moment the successive transformations which have revolutionized the face of Europe since 450 B.C. In 450 B.C. the Greek historian Herodotus wrote about North Africa and some of the customs he described still existed in North Africa until quite recently⁽⁴⁶⁾. Hence those who study tribal forms sense the presence of a kind of sacred human heritage, an attitude irritating to modern North African thinkers when it seems to imply a blindness to their right to a viable modern identity. In any case, it is clear that the existence of modern parallels to events and institutions seen in the historical texts is a positive advantage to the historian of the Middle Ages when anthropological evidence is taken into account, and an

(45) al-Marrakushi *Mu'jib* pp. 122-128 text ed. Dozy Leiden 1881.

(46) Germaine Tillon gives a long list of very specific cultural features attributed by the ancient Greek historian Herodotus to the Lybians, which she herself has seen or heard reports of in North Africa. *Le Harem et les Cousins* p. 95-102 This positive view is further strengthened by her observation: « the least snobbish men, the least anguished, the most sure of themselves, the most at ease in their skin are the last true nomads. » *Le Harem et les Cousins* p. 190 note 2. It is true that the anthropologists observe the tribes in their most pure form, unmixed by contact with the modern world which happy state is a fast disappearing phenomenon, and that Germaine Tillon also deplores the situation of the « bedouin embourgeoise » who has lost his wide open spaces and the protection and company of his cousins and brothers and is forced to protect the chastity of his women with locks, savage dogs, barred windows and the veil.

embarrassment when it is ignored. In this article, we have analysed segmentarity and found it to be politically significant from the evidence of historical documents and the testimony of modern anthropologists.

In general I would like to suggest that historical analysis of social organization may be able to rectify and in some cases supercede Marxist analysis by using anthropological tools unavailable to Marx in his days⁽⁴⁷⁾, specifically by taking into account the two major organizational principles which are the warp and woof of much of the history of man on earth, namely : segmentarism and feudalism. My interest is not normative, that is, I do not discuss which of these organizations is preferable ; they are givens. In segmentary society continual conflict brings disorder and chaos, in feudalism, class stratification sanctions an exploitation of the majority by the minority. Ideology (religion) arriving to these two different environments is modified according to the structure of the anthropological substratum of the receptor society, thus Roman Catholicism adopted the pyramidal hierarchical structure, (Priests, Bishops, Cardinals, Pope) inherited from the model provided by the Roman Empire and continued in the class structure of Feudal Europe in spite of the egalitarian message of Jesus, while Islam reflected the egalitarianism inherent in the segmentary structure. When Islam develops in a more stratified society such as that of Andalusia it is modified accordingly. In twelfth century Cordoba the cadis were often chosen from a kind of hereditary elite of leading families so that for example the office of chief cadi alternated between the Ibn Rushd and the Ibn Hamdun families. Cadis even aspired to become rulers. In the eleventh century the descendents of the Cadi 'Abbad became taifa kings of Seville while in the twelfth, the Cadi Ibn Hamdun attempted to take over the government of Cordoba. It is into this religious class structure that Almohad doctrine, elaborated in segmentary North Africa, inserted an egalitarian element which proved revolutionary in its effect. The new ideology transformed the religious sciences and created an authentic Almohad renaissance.

(47) The interest in denying the socio-cultural aspect of Ibn Khaldun's analysis in favor of one which would better fit the Marxist class-struggle theory is visible in Laroui and in the writings of many modern French-speaking historians. An article which struggles unsuccessfully with this problem in North Africa is Rene Galissot's study of the condition of the peasants in precolonial Algeria (1830), « l'Algerie precoloniale, Classes sociales en systeme precapitaliste – mise en question du mode de production féodal, » *Cahiers du Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes*, 60 1968. Gallisot indicates that despite what appear to be ancient communal forms of property and family ties which have lasted for millenia, the explotative relationships of production recall some aspects of those found under european feudalism. L. Valensi and A. Nouschi challenged this theory as an inaccurate description of the facts in *Sur le féodalisme* Paris : éditions sociales, 1971. Gallisot's reduction of tribalism to feudalism is typical of the results of Marxist economic analysis which so often obscures more societal phenomena than it clarifies. I hope to persuade theorists of the possibility of superceding Marxist cultural analysis through anthropological analysis, proceeding on the path first traveled by Ibn Khaldun.

The study of Islam as an ideology should be kept conceptually distinguishable from the anthropological circumstances in which it flourished, so that we may truly appreciate the brilliance of the men who transformed it and kept it alive throughout many changes of these circumstances. We can understand their formulations best when we have understood in its own terms the historico-social world in which they lived and worked.

My contribution to theory is to consider interrelationships between people rather than modes of production to explain data unexplicable in terms of Marxist or other economic theories. The anthropological method achieves a specificity and a subtlety which permits distinctions to be made which were previously clouded over. I have sketched out a world-wide dichotomy between feudal and segmentary society with reference to independent examples widely spread in place and time. The segmentary Almohads share characteristics with the Francks at the time of Clovis, the American Indians in the seventeenth century or the present-day Lebanese; on the side of feudalism, there are common features between the Japanese of the twelfth to sixteenth centuries, and the medieval Europeans of a comparable period. In some cases, attitudes and behaviors determined by the anthropological substrata have persisted in certain details visible in present-day societies*.

Madeleine de GOGORZA FLETCHER

(*) Voir résumé du texte, p. 50-51.

Résumé**Les bases anthropologiques de l'histoire des Almohades**

Cet article se propose l'analyse et l'explication de l'histoire des Almohades au XII^e siècle à la lumière des données anthropologiques concernant la structure tribale de la société en particulier le système segmentaire déterminant les alliances politiques et l'évolution des événements. La comparaison entre les résultats obtenus par la recherche anthropologique actuelle et les informations sociologiques contenues dans les documents Almohades montre que la société almohade était foncièrement tribale et segmentaire et montre aussi une large similitude entre les institutions et les coutumes de cette société et celles des sociétés tribales actuelles. L'organisation économique de l'ordre féodal et celle de l'ordre segmentaire sont bien entendu différentes. Il existe aussi une différence foncièrement anthropologique entre les valeurs et comportements des individus dans chacune de ces deux sociétés : la société tribale est fondée sur le principe de vengeance, tandis que la société féodale est fondée sur le principe de loyauté. L'auteur, pour illustrer cette idée, s'appuie sur ses observations personnelles sur les sociétés contemporaines (i.e. le Japon, Liban, Europe de l'Ouest, Amérique du Nord) utilisées dans une perspective comparatiste.

المُعْطَى الأنْطُرْبُولُوجِي في تاريخ الموحدين

يعتمد هذا المقال في شرح تاريخ الموحدين على تحليل البنية العصبية للمجتمع المغربي في القرن السادس الهجري، مُلِحًا على أهمية النظام الفصائلي (Segmentarité) للقبيلة في تطور الأحداث. إن المقارنة بين ما توصلت إليه الأبحاث الحديثة لعلماء الأنثروبولوجيا في شأن المجتمعات القبلية وما تتضمنه الوثائق الموحدية من معلومات حول الخصائص الاجتماعية لتفضي إلى وجود تطابق في المؤسسات والأعراف الاجتماعية بينها ليس الفرق بين النظام الفيودالي والنظام الفصائلي مجرد فرق في التنظيم الاقتصادي كما قد يبدو للبعض، وإنما هو فرق أنثروبولوجي في التنظيم القيمي للعلاقة بين الأفراد أيضاً: ذلك أن المجتمع الفيودالي مبني على مبدأ الولاء (Loyauté) فيما أن الفصائلي مبني على مبدأ الثأر. هذا وإن المؤلف يعتمد على الملاحظة العينية في المجتمعات المعاصرة (اليابان، لبنان، أوربًا وأمريكا الشمالية) وعلى المقارنة بينها لتعزيز هذه الفكرة.

RESPUESTAS DE JURISCONSULTOS MAGHREBIES EN TORNO A LA INMIGRACIÓN DE MUSULMANES HISPÁNICOS

En esta exposición pretendo abordar la otra cara de la moneda del problema de la emigración de los musulmanes de Al-Andalus. Así pues, si con respecto al lado cristiano ya se ha dicho bastante sobre el tema, el lado islámico, sin embargo, ha permanecido poco atendido por la investigación, y creo, que para comprender este problema en su justo término y desde sus distintas facetas, merece la pena analizar los textos árabes que lo abordaron.

La base de nuestro presente estudio, la constituyen algunas fatwas que directamente se pronunciaron sobre la cuestión de la emigración o inmigración, como son las del capítulo « Al-ġihād » en el manuscrito titulado *Al-ġawāhir al-muḥtāra fī mā laqiy.yahu mina an.nawāzil bi-ġibāl Gumāra* de Abī Fāris ^cAbd Al-^cAzīz b. Al-Ḥasan Azzayyātī⁽¹⁾; el capítulo de Al-Wanšarīsī « *Asnā Al-Matājir fī bayāni ahkāmī man galaba ^calā waṭanihi an.našārā wa lam yuhājir, wa mā yatarat.tabu ^calayhi mina al-^cuqūbati wa az.zawājir*⁽²⁾; la fatwa de Ibn Miqlāš del año 794 h./1392c.⁽³⁾ que creemos inédita; y la fatwa de Al-Mağrāwī del año 910h/1504c⁽⁴⁾. Lamentamos mucho no haber podido consultar *Al-ġawāb al-muḥtaṣar al-marūm fī taḥrīmi sukūni al-muslimīna bilād ar.rūm* que nos ha indicado el Dr. Muhammad Bencherifa.

Por otra parte, queremos advertir que Leila Sabbagh de la Universidad de Damasco, ha abordado el tema en la Mesa Redonda Internacional de Montpellier⁽⁵⁾ a partir de las fatwas de Al-Wanšarīsī y Al-Mağrāwī. Pero este estudio, interesante desde luego, lo hemos dejado de lado, para permitir que nuestro análisis tome su propio curso. De ahí, que si alguna coincidencia hay con él, puede ser simplemente en la referencia a ciertas fatwas. Además, no coincidimos en cuanto al enjuiciamiento general, sobre todo, cuando ella ve una continuidad entre las fatwas de Al-Wanšarīsī y Al-Mağrāwī al decir: «... la fatwa de Al-Mağrāwī, en realidad no es sino el suplemento de la fatwa de Al-Wanšarīsī,

(1) De esta obra, tenemos dos copias en la Biblioteca General y Archivos de Rabat (BGA): 66 y 1698 I-II.

(2) Véase: *Al-Miḥyār*, vol. II, Rabat, Ministerio de Asuntos Islámicos 1981.

(3) Ms. 4950 de la Biblioteca Nacional de Madrid (BNM), folios: 226r-229r.

(4) Vid. L.P. Harvey, *Actas del Primer Congreso de Estudios Arabes e Islámicos de Córdoba 1962*, Madrid 1964.

(5) Vid. *Les Morisques et leur temps*, Paris, C.N.R.S. 1983, pp. 45-56.

porque Al-Magrāwī no tenía en mente, creo, al dirigir la palabra a los “ġurabā” sino a los débiles (affaiblis) o a los impotentes de los musulmanes que no han podido, por una razón o por otra, abandonar el país, y que vivían un grave caso de conciencia⁽⁶⁾». Porque por una parte, no había sólo débiles e impotentes (que Al-Wanṣarīsī define, y ella misma cita en la pg. 48) en el momento de la fatwa. Por otra parte, Al-Magrāwī, y además se ve claramente, se dirige a personas que hoy calificaríamos de « resistentes »: « ... nuestros hermanos que se aferran a su religión como el que se aferra a las brasas » (fol. 2r del ms. Arabo Borginao), y además Al-Magrāwī, de acuerdo con muchos moriscos, no consideraba que todo estaba perdido, porque también tenía la esperanza en una liberación del país por los turcos. Dice al final de la fatwa: « Pido a Dios que devuelva el poder del Islam para que podáis adorar a Dios en público, con la ayuda de Dios, sin sufrimientos ni artificios, y con (sic) el ataque de los turcos ». Por último, quisiéramos apuntar que muchos aspectos que Leila Sabbagh menciona de pasada, son considerados por nosotros con más detenimiento.

Así pues, sentado esto, abordamos el tema que nos ocupa aquí, advirtiendo en primer lugar que la caída de los territorios islámicos de Al-Andalus en manos de los cristianos, ha planteado la cuestión de la permanencia o no de los musulmanes bajo la jurisdicción cristiana. Dicha cuestión que a primera vista puede aparecer como un simple problema de sumisión de una comunidad que profesa una fe distinta a la de sus nuevos gobernantes, es analizada por los jurisperitos islámicos desde múltiples aspectos que les ha llevado a emitir dictámenes no siempre comprensibles ni admisibles para la óptica actual, y tomar posturas no siempre concordantes.

La emigración (al-hijra) de los territorios perdidos por el Islam supuso para los muftíes un problema nuevo que no se había planteado en tiempos del Profeta por no darse la circunstancia, por lo cual se carece de textos que se pronuncian sobre la cuestión.

El alfaquí Abū Al-Ḥusayn Muḥam.mad b. Yaḥyā b. Rabīʿa, que había sido preguntado acerca de la permanencia de los musulmanes con los cristianos (ar.rūm) en el país donde imperan las leyes de estos últimos, y donde aquéllos optaron por vivir bajo la custodia de los cristianos y la sumisión, a causa de sus bienes, y pagando tributos, aclara los motivos de la carencia citada y el origen de las fatwas que surgieron acerca del tema, cuando dice:

« Dado que la dependencia de los « asociadores » (= cristianos) no tenía lugar en los albores del Islam, y no sucedió sino muchos años más tarde, y después de la desaparición de los guías que en las urbes reflexionaban para emitir dictá-

(6) Op. cit. pg. 53.

menes jurídicos, nadie abordó sus normas jurídicas, sino que se basó en las disposiciones del caso opuesto, que es el de los que nos siguieron o que, sumisos, aceptaron nuestra protección prometiéndonos engrandecer nuestra religión y no oponerse. Después, al surgir esta dependencia hacia los cristianos en el siglo quinto de la hégira, cuando éstos ocuparon la isla de Sicilia y ciertas partes de Al-Andalus, se consultó a los alfaquíes de Marruecos a propósito de la misma, y se les pidió dictamen jurídico acerca del incurrimento en tal dependencia, a lo cual contestaron que a éstos se les deben aplicar las mismas disposiciones aplicadas a aquellos guerreros que abrazaron el Islam y no emigraron, incorporando de este modo a quéllos al peor de los dos grupos de normas jurídicas que conciernen sus bienes y sus hijos, y no hallaron (los alfaquíes) en ellas diferencias entre ambos grupos, porque al equipararlas en la dependencia del enemigo, en la convivencia con él, en su interpenetración, en el abandono de la emigración y la huida obligatoria de su país... y demás motivos, a los que se aplican las disposiciones en cuestión, se consideraron por igual »⁽⁷⁾.

Por otra parte, cuando analizamos los dictámenes pronunciados acerca de la emigración de los andalusíes (de los siglos XII para arriba), con frecuencia hallamos como textos de base de referencia para las pronunciaciones, las aleyas y hadītes que se refieren a los muhājīrīn que emigraron con el Profeta. A este propósito, una aclaración aducida por Abū Al-Hasan ʿAlī b. ʿUṭmān Az.zarwālī⁽⁸⁾, un alfaquí de Bujía-puede arrojar la luz sobre la confusión en que ha caído el común de los muftíes que han tratado la cuestión de la emigración de las tierras islámicas que cayeron bajo el poder de los cristianos. Este mufti que fue preguntado sobre el significado de la hijra y sus beneficios, contestó diciendo, que la hijra propiamente dicha, consiste en salir la persona de su lugar, e ir al del Profeta con los fines indicados por los ulemas. Esta hijra era obligatoria para todos los musulmanes antes de la conquista de la Meca. Sin embargo, después de esta conquista, el Profeta dijo que ya no había más lugar a la hijra tras la conquista, y sólo quedaba la guerra santa y la intención, y se impone la obligación de huir del lugar donde pelagra la religión (islámica) de la persona, y del lugar donde se carece de quien enseñe la misma. Se impone la huida del país de los « incrédulos » a causa del apoderamiento que la incredulidad ejerce sobre la fe (islámica) y el sometimiento de ésta a las leyes de aquélla, y demás limitaciones.

No obstante, y a pesar de la citada confusión terminológica, lo cierto es que los muftíes han tomado posturas muy variadas hacia este problema, y las razones para ello no son tan simples como se puede antojar a primera vista.

(7) Az.zayyātī, *Al-Jawāhir al-muhtāra*, ms. 66 de la BGA-Rabat, pg. 252.

(8) Cfr. ms. BGA-Rabat 1698 pg. 48.

Así pues, rastreando las distintas fatwas de los magrebíes, podremos recomponer la compleja motivación que llevaba a los andalusíes a aferrarse a su tierra y no abandonarla, así como las causas que justifican la postura de los muftíes.

En resumen, podríamos decir que los andalusíes tenían una situación socio-económica establecida que no les era fácil abandonar, además, el recibimiento que les era reservado en los países del Magreb, no era algo que se podría calificar siempre de cordial⁽⁹⁾, por ello preferían el mal conocido, que muchas veces no era tal mal, como los propios muftíes hacen ver a veces⁽¹⁰⁾. En cuanto a la postura de los muftíes que se pronunciaron por el abandono de España, tuvieron en cuenta varios motivos como la superioridad que debe mantener el Islam con respecto a las demás religiones (al-'islām ya'clū wa lā yu'clā 'alayhi), y por lo tanto, la insumisión del musulmán al cristiano o al judío ; el peligro de caer en la apostasía los adeptos del Islam que permanecen bajo el poder cristiano ; la necesidad de reforzar las filas de los musulmanes ; evitar que los musulmanes que permanecen en España sirvan de espías a los cristianos ; la permanencia de los musulmanes en España refuerza el poder económico de los cristianos, y por consiguiente su poder militar... etc.

Las consultas dirigidas a los muftíes muestran, muchas veces, una pacífica convivencia entre musulmanes y cristianos, en ocasiones a cambio de pagar tributos a estos últimos, que no era del agrado de los alfaquíes magrebíes, porque si ésta resolvía el problema individual de los musulmanes hispánicos, en caso de conflicto, pesaba negativamente para los magrebíes. La fatwa de Ibn Bartāl⁽¹¹⁾ que vino a raíz de una consulta acerca de la convivencia de unos musulmanes con los cristianos, pagando tributo aquéllos o exonerados del mismo –caso de los estudiantes o lectores del Corán «tolba» y de los almuédanos), es categórica : «la gente que ha pactado con los cristianos –que Dios los destruya– sobre la base de pagarles tributo, es gente prevaricadora, desobediente a Dios y contraria a la vía de su Profeta. En lo que se refiere-sigue diciendo– a los que permanecen en sus casas y no las abordan ni se dedican a comerciar o hacer otros menesteres con ellos, pero que les pagan tributo, desobedecen a Dios por pagar ese tributo y vivir bajo la humillación; por lo tanto no se admite su šahāda (testimonio) ni se acepta su imanato. No obstante, su caso es más leve que el de aquellos que acuden a ellos (a los cristianos) y les prestan sus servicios. Este grupo no puede ser devastado ni matado. En cuanto a los que espían a los musulmanes, pues, como se sabe, matar al espía es legal y se recompensa. En cuanto a los que toman armas a favor de los cristianos, e integran sus ejércitos, pues han abandonado la religión (islámica), y se les aplican las disposiciones aplicadas a los cristianos en cuanto a

(9) Véase Al-Wanšarīsī, *Al-Mi'c'yār*, col. II, pag. 119-120.

(10) Véase BGA-Rabat, 1698, pg. 42.

(11) ms. 1698, pp. 40-41. Véase igualmente la fatwa de Al-Mawsī en la pg. 41.

sangre y bienes. Los que van a mercar a su territorio, son prevaricadores e incurren en un pecado mucho más grande que el de los que permanecen en su casa. Mientras que los *ṭolba* (estudiantes y recitadores del Corán) y *almuédanos* que han aceptado vivir bajo la protección de los cristianos— que Dios los destruya— son pues *ṭolba* del mal y *almuédanos* del mal. Su *šāhāda* y su *imanato* no son aceptados, y sus faltas son más graves que las de los demás, por ser el modelo que se sigue. Por eso deben arrepentirse una vez que salgan de esa tierra dominada por los incrédulos ».

En la pg. 41 del manuscrito donde hallamos la fatwa de Ibn Bartāl, tenemos otra de Al-Mawṣī que se pronuncia sobre los casos citados, más el de unos pescadores que muy satisfechos de su convivencia con pescadores cristianos, lo manifiestan diciendo : « que Dios prolongue esta época y esta hora ».

Dentro del contexto de la prohibición de la estancia con los cristianos, Al-Wanṣārīsī⁽¹²⁾ recuerda la interdicción que el califa ^{Umar b. Abd Al-ʿAzīz} (717 c.) hizo para no establecerse los musulmanes en Al-Andalus, a pesar de la importancia militar que en aquella época tenía la península ibérica y de la fuerza que los musulmanes poseían, a causa del peligro de caer en la seducción (*ḥawf at.taḡrīr*) —de los cristianos, se supone—. Así pues, ¿cómo se podría admitir — en juicio de Al-Wanṣārīsī— que ciertas personas se pongan entre las manos de los cristianos y pongan también a sus hijos y familia, ahora que son muy fuertes, y además confíen en su palabra, que sólo se apoya en su ley ?.

De los peligros que Al-Wanṣārīsī⁽¹³⁾ señala cuando se prolonga la estancia de los musulmanes con los cristianos, « la adopción de las costumbres, lengua, vestido y tradiciones de estos últimos, como ocurrió con los habitantes de Avila y otros, que perdieron la lengua árabe por completo. Pues cuando se pierde la lengua árabe, se pierden sus servicios religiosos... ».

Dentro de este contexto, Al-Wanṣārīsī evoca la ilegalidad del trato (de los musulmanes) con los mudéjares, dictada por los alfaquíes andalusíes, cuando dice : « en cuanto a los bienes de los que concluyeron tregua con «los de la guerra» vecinos, su toma no se permite de ninguna manera. Las fatwas de algunos contemporáneos legalizando dicha toma, es un claro error. Se ha dicho que no era legal comprar las arrobas de los mudéjares porque no estaban totalmente en su poder, pues era como comprar las arrobas alquiladas. Algunos (alfaquíes) de las generaciones posteriores dicen que no se debe tratar con ellos, ni saludarles, pues son como los esclavos de sus pasiones, por eso su testimonio no es legal (esta es una fatwa andalusí) »⁽¹⁴⁾.

(12) Al-Wanṣārīsī, op. cit. vol. II, pg. 140.

(13) Al-Wanṣārīsī, op. cit. vol. II, pg. 141.

(14) Al-Wanṣārīsī, op. cit. vol. II, pg. 439.

Así pues, para Al-Wanšarīsī hay que salir de la tierra ocupada por los cristianos cueste lo que cueste, e ir a la del Islam, aunque los habitantes de esta última se muestren hostiles. Porque en caso de tener que elegir entre un país donde impera la incredulidad y otro donde hay injusticia, hay que optar por este último ; o entre un país donde hay justicia e ilicitud y otro donde hay injusticia y licitud, es preferible morar en este último⁽¹⁵⁾.

La fatwa de Ibn Miqlāš⁽¹⁶⁾ que creemos inédita, está en la línea de aquellas que prohíben la estancia de los musulmanes en las tierras conquistadas por los cristianos.

Nos ha interesado este texto por ofrecer un análisis que, aún estando dentro de la línea de los que se oponen a la estancia en cuestión, no tiene su amplitud de miras ni su precisión, sino todo lo contrario, pues más bien es un texto sin relieve en cuanto a argumentación, y da la impresión de no estar enterado o muy enterado de las verdaderas causas que llevaron a los demás muftíes a pronunciarse sobre la cuestión que nos interesa aquí. Por eso le vemos quedarse muy en la superficie, argumentando con aleyas y hadītes amontonados en desorden, que no siempre vienen al caso, y repitiendo vagamente pareceres de otros muftíes a guisa de frases hechas.

Así pues, la fatwa, escrita en un árabe que refleja una fonética y una influencia estilística de los dialectos magrebíes, está dirigida a los alfaquíes, ulemas y grupos de musulmanes de Al-Andalus (bilād aṭ-ṭaġr) y demás musulmanes que viven en la tierra de los «incrédulos»... La fatwa vino a raíz de las noticias que el ṭālib emigrado a Orán, llamado Aḥmad Abu ʿAbd al.lah b. Muḥammad b. Salāma b. Ĵamīl contó a Ibn Miqlāš sobre la degenerada situación religiosa de sus correligionarios. Con esta denuncia, el estudiante pretendía borrar sus pecados y alcanzar la absolución por morar en su país de origen entre cristianos.

Lo primero que Ibn Miqlāš intenta aclarar, son las ventajas de la hijra. Dice : « Tienes que saber que la hijra es una categoría en al-ĵihād (= la guerra santa), porque el hombre sólo puede llevar a cabo esta guerra desde la hijra que es de dos tipos : una aparente, y otra íntima. La primera consiste en huir de los lugares de la guerra (fol. 226v-14-15) y se consigue con los movimientos y desplazamientos (fol. 228r 11-12). La segunda, que a su vez se divide en dos, consiste, en primer lugar, dentro de la fe, en huir de aquello a que incita la voluntad (an.nafs), porque las costumbres de la voluntad y las cosas a que nos invita Satanás son lo mismo que los asociadores de la Meca(sic). Pues el que utiliza la hijra de los lugares de la voluntad y vuelve a los lugares de la religión, que son como la Medina a la que emigró el Profeta « S », permanece con los defensores

(15) Al-Wanšarīsī, *op. cit.* vol. II, pg. 440.

(16) ms. 4950 de la Biblioteca Nacional de Madrid, fols. 226r-229r.

(nāṣir) hasta que Dios le abra las puertas de la obediencia, lo mismo que abrió la Meca a su Profeta...» [La segunda variedad de alj̄hād íntimo (al-bāṭinī) se quedó en el tintero de Ibn Miqlāṣ̄].

Por otro lado, Ibn Miqlāṣ̄ trata la cuestión de estar el musulmán al servicio del cristiano. Dice : « Cuando un siervo está al servicio de una persona, por fuerza la tiene que querer, y el que quiere al incrédulo, está fuera de la verdad del Islam (227r 10-11). Dios es enemigo de los incrédulos y ellos son enemigos de los profetas y enviados, por eso, ¿cómo se puede aceptar que un musulmán tenga como vecino a quien es enemigo de Dios, del Profeta, de los ángeles, de los creyentes y de los genios ?. Pues no hay peor enemigo que la voluntad que en bello aspecto muestra al pobre la dependencia de quien Dios el Altísimo mandó que nos alejemos (fol. 227v 1-5). Someterse a las leyes de los « incrédulos » es una de las grandes prohibiciones. Entre los motivos que llevan a permanecer con ellos se encuentra la falta de fe y de contentamiento (al-qanāʿa). Pues aquél cuya voluntad, incitadora al mal, le dice que en tierra del Islam no alcanzará los bienes que tiene en tierra de los incrédulos, es un desterrador de la piedad y de la confianza en Dios, que son la base de la creencia... También puede suceder aquello por no tener celos por la esposa ni por los mandamientos divinos y tradición del Profeta. Ser celoso es un atributo de Dios, de su Profeta y de los creyentes... Así que, quien vive en el país de los cristianos no tiene celos. La carencia de celos hacia la fe se produce con la costumbre de ver a los incrédulos adorar las estatuas. En cuanto a la esposa, pues está en posesión del cristiano por estar sometida a él todos los días. Cuando a su marido alcanza un mal, ella acude a la casa de su señor para suplicarle, porque le debe favores y a él está sometida. Así pues, ¡qué peor y más negra suerte que la de quien no siente celos por su religión ni por su esposa ! » (227v 11-228r 11).

La postura de Ibn Miqlāṣ̄ con respecto a los que están obligados a permanecer en tierra de los cristianos se puede resumir como sigue: « quien está obligado a permanecer en tierra de Satanás, pues Dios ha dado poder a Satanás sobre él ».

El tono que nuestro mufti utiliza con los musulmanes de España, es bastante suave comparado con el de otros muftíes como el tangerino Al-Waryāḡlī (ms. 1698 BGA-Rabat) por ejemplo que les despoja, incluso, del calificativo « nuestros hermanos » y los considera « enemigos » y « vil grupo depravado al que Dios ha obturado la vista después de haberle dejado ver... » Así pues, Ibn Miqlāṣ̄ los considera « muslimīn », « muslimīn que están en tierra de los cristianos » a los que le une el seguimiento de la religión y la doctrina hanafiy.ya y hacia los que siente una solidaridad. El calificativo más duro que Ibn Miqlāṣ̄ da a estos musulmanes es : « el que vive en tierra de los cristianos no tiene celos » o quizá « el que vive con los incrédulos se separa de los musulmanes ».

Frente a todos los muftíes que hemos visto, y otros, se alza el oranés Al-Maḡrāwī con una postura revolucionaria y opuesta a todas las anteriormente estudiadas. Este mufti que aunque en ningún caso hable de emigrar o no emigrar

de manera explícita, su postura se trasluce sobre el particular cuando dice : « evocar a Dios estando entre los que no se dan cuenta (al-ġāfilīn), es como estar el vivo entre los muertos » (fol. 2v), o al final cuando dice : « Pido a Dios que devuelva (el poder) del Islam para que podáis adorar a Dios en público sin pena ni artificios » (fol. 4r). Es decir, que vemos claramente que Al-Maġrāwī no opta por la solución de emigrar, sino que, lejos de condenar la permanencia de estos musulmanes entre los cristianos, les anima para quedar, aferrarse a su religión y perseverar en la práctica del Islam a pesar de todos los obstáculos que para ello puedan encontrar. Les permite una consagración críptica al servicio divino : « porque Dios no mira a vuestras figuras, sino a vuestros corazones ». De modo que no deben considerar las estatuas sino lo que son : madera tallada o piedra inerte, que no benefician ni perjudican. La oración de la azalá la pueden hacer aún con gestos ; la limosna (az.zakā) la pueden dar aunque sea como regalo a los musulmanes pobres ; la impureza ritual la pueden quitar incluso bañándose en el mar ; las abluciones las pueden hacer aunque sea frotando las manos contra las paredes... Pueden prosternarse ante las estatuas o asistir a misa si son obligados a ello a la hora de la azalá, pero que todo esto lo hagan teniendo como intención cumplir con la oración islámica. Bajo la coerción pueden beber el vino, comer la carne del cerdo, casar a sus hijas con cristianos, o hacer cualquier cosa prohibida, pero rechazando todo esto interiormente, y considerándolo prohibido. También, bajo la coerción, pueden pronunciar cualquier palabra injuriosa al Islam o a Muḥam.mad, pero si pueden hacer juegos de palabras y deformar los nombres que se les obliga a insultar que lo hagan, o sino, que, teniendo fe, tengan la conciencia tranquila.

En conclusión, podríamos decir que a pesar de que la emigración de los musulmanes de las tierras ocupadas por los cristianos, es una cuestión que no había tenido lugar en tiempos del Profeta, como ya anticipamos en la introducción y prácticamente todos los muftíes que fueron consultados sobre tal hecho, a excepción del Maġrāwī, reprodujeron las aleyas y hadītes que se refieren a la hijra del Profeta, y por lo tanto, no podemos decir que estos muftíes hayan aportado soluciones originales. Todos repiten lo mismo, a pesar de reconocer que el caso de la hijra a la que se refieren dichas aleyas ha caducado. Es curioso, que incluso, muftíes del siglo pasado⁽¹⁷⁾ como Abī Al-Hassan A-Tsūlī de Fez, e Ibn Al-Madanī Gannūn que contestan a unas consultas del combatiente argelino contra la ocupación francesa, el Emir Abdelkader Muḥyī Addīn, guardan las mismas posturas de la mayoría, y aducen los mismos textos de apoyo.

Hossain BUZINEB
Facultad de Letras – Rabat

(17) Agradezco al profesor Muḥam.mad Al-Mānūnī el haberme indicado estas dos referencias que, respectivamente hallamos en las siguientes litografías :
– Yahyā b. Muḥam.mad Al-Ḥat.tāb, Fez, 1303 h.
– *At.tasliyya wa As.sulwān*, Fez, 1301.

NOTAS DEL TEXTO ARABE

- (1) Escrito : الكبرية
- (2) ظ ، ض ، د. en lugar de عظم a causa de la pérdida de distinción entre عدم
- (3) Escrito : اخرهما
- (4) عدم en lugar of عظم.
- (5) La fatua continúa en una segunda parte con una serie de consejos acerca de las prácticas religiosas islámicas.

وغطوا عليها بالنواجذ وإياكم ومحدثات الأمور فإن كل محدث (كذا) بدعة وكل بدعة ضلالة وكل ضلالة مع أهلها في النار. ومن يعتصم بالله فقد هدي إلى الصراط مستقيم (كذا) ولا أن يكون خارجاً عن جماعة المسلمين غير متبع سبيلهم وقد قال سبحانه ومن يشاقق الرسول من بعد ما تبين له الهدى ويتبع غير سبيل المومنين قوله ما تدلي الآية. وقال سبحانه واعتصموا بحبل الله جميعاً ولا تفرقوا ومن سكن مع الكفرة فقد تفرق من المسلمين. وقال ﷺ من فارق الجماعة شبراً فقد خلع رفقة الإسلام من عنقه وقد أخبر عليه السلام أن أمته تتفرق على ثلاث وسبعون فرقة كلها في النار إلا طائفة واحدة وهي التي على ما كان عليه هو وأصحابه والذي كانوا عليه مفارقة الكفرة فنسئله الله العظيم أن يعين على اتباع السنة وخلص / (وخلص) النفس من مكائد الشيطان ولا حول ولا قوة إلا بالله العلي العظيم وقد نصحت في تقييد هذا وأردت الأخير والدين النصيحة وقد قال تعالى وتعاونوا على البر والتقوى وهذا أمر بالتسبب في تحصيل المصالح المسلمين وقال ولا تعاونوا على الأثم والعدوان وهذا نهى عن التسبب في تحصيل المفسدة وقال سبحانه إن الله يامر بالعدل والاحسان وإيتا ذي القربى وينهى عن الفحشاء والمنكر والبغى وهذا ايه مشتملة على دلا وأمر بالمعروف وعلى النواهي عن المنكر وأن الله يعظ الخلق ولا ينبغي لمن أراد فعل خير أن ينظر إلى نقص رزق بسببه فإن ذلك من عظيم⁽⁴⁾ الثقة بالله سبحانه قال سبحانه ومن يتق الله يجعل له مخرجاً ويرزقه من حيث لا يحتسب ومن يتق الله يحل له من أمره يسراً اللهم قد نصحت وأوضحت اللهم قد نصحت وأوضحت وقد سألت أيها السائل فأجبتك وما أخذ الله على الجاهل العهد أن يسئله الله على العالم المهدي أن يعلم قال سبحانه إن الذين يكتُمون ما أنزلنا من البينة والهدى من بعد ما بيناه للناس في الكتاب أولئك يلعنهم الله ويلعنهم اللاعنون والله أسئل أن ينفعنا وإياك بالعلم ويعيننا على العمل بمقتضاه وهو حسبي ونعم الوكيل (...)⁽⁵⁾

حلوه ومره.. ويحمل أيضا على ذلك عدم القناعة وفي الحديث كن ورعاً
 تكون أعبد الناس وكن قنعاً تكون أشكر الناس فمن زينت له نفسه
 الأمانة بالسوء أنه لا ينال في بلاد الإسلام قدر ما يناله في بلاد الكفرة
 من الرزق نبد الورع والتوكل الذي هو عماد العقائد والصبر والقناعة
 وينشا له أيضا ذلك من عظم⁽²⁾ الغيرة لا على الحرم ولا على فرايض الله
 سبحانه وسنن/رسوله ﷺ وفي الحديث عن أبي هريرة رضي الله عنه أنه
 عليه السلام قال في سعد ابن عبيدة سيد الأنصار أنه لغيره وأنا أغير منه
 والله أغير مني فالغيرة صفة الله ورسوله وصفات المؤمنين ومن يسكن
 بلاد النصارى لا غيرة فيه أما من طريق الغيرة على الإيمان فإنه يعايد
 أهل الكفر يعلنون عبادة الأصنام ومن جهة الحریم فإن زوجته مملوكة
 للنصراني فهي تخضع له في كل يوم وإن أصاب زوجها هم لجات إلى
 دار سيدها وترغبه بيده فيها طائلة وحكمه فيها نافذ وأي حظ أسوأ من
 حظ من لا غيرة له لا في دين ولا في حرم.. وأعلم أن الهجرة الظاهرة
 يتوصل إليها بالحركات والانتقالات والباطنة ضربان أحدهما⁽³⁾ في مقام
 الإيمان الفرار مما تدعو إليه النفس لأن أخلاق النفس وما يدعو إليه
 الشيطان بمنزلة مشركي مكة فالذي يستعمل الهجرة من مواطن النفس
 ويرجع إلى مواطن الدين التي بمنزلة المدينة التي هاجر إليها
 النبي ﷺ ولا يزال مع كل ناصر حتى يفتح الله له أبواب الطاعة كما
 فتح الله مكة لنبيه عليه السلام ثم لا هجرة بعد الفتح ولاكن جهاد ونيه
 ومن كان مغلوبا على المقام في مواطن الشيطان فقد جعل الله سبحانه
 للشيطان عليه سلطانا وأما الذي/ (وأما الذي) في مقام الإحسان فالفرار
 إلى الله تعالى من كل شيء قال الله سبحانه ففروا إلى الله أي داود عن
 (كذا) عليه السلام أنه قال لا تنقطع الهجرة حتى تنقطع التوبة ولا تنقطع
 التوبة حتى تطلع الشمس من مغربها وكفي بمن لا يحدث نفسه بالفرار
 من أيدي الكفرة أنه قد عدل عن سنته عليه السلام وقد قال عليه السلام
 عليكم بسنتي وسنة الخلفاء الراشدين (كذا) المهديين بعد تمسكوا بها

228 r

228 v

227 r أوليا (كذا):. وقال سبحانه لا يتخذ المومنون / الكافرين أوليا من دون المومنين وقد أخذ الله سبحانه العهد على الخلق قال الله تعالى وأوفوا بالعهد إن العهد كان مسئولا ولما خلق الله تعالى الأرواح قبل الأشياء أشهرهم بربوبيته وإذا أخذ ربك من بني آدم من ظهورهم ذرياتهم وأشهدهم على أنفسهم ألست (كذا) قالوا بلى ويحاور من كفر بالله سبحانه داخلا تحت حكمه خاضعا لظلمه راغبا منه أن يخدمه (كذا) في شيا (كذا) متمثلا وأمره متواضعا معينا له بنفسه وماله فهي مسألة التبري فقد تبرأ منه رسول الله ﷺ وما من عبد يخدم أحد (كذا) إلا وهو يحبه ومن أحب الكافر فهو على غير حقيقة الإسلام قال الله سبحانه لا تجد قوما يؤمنون بالله واليوم الآخر يوادون من حاد الله ورسوله ولو كانوا آباءهم أو أبناءهم (كذا) أو إخوانهم أو عشيرتهم الاية وقال يا ايها (كذا) الذين آمنوا لا تتخذوا عدو (كذا) وعدوكم أولياء تلقون إليهم بالمودة وقد قال علي رضي الله عنه الجهاد على أربع شعب الأمر بالمعروف والنهي عن المنكر وشنئان الفاسقين والصدق في المواطن وشنئان المشار إليه طبقات أحدها بغض الشيطان وفي التنزيل أن الشيطان لكم عدو فاتخذوه عدوا: الثاني الكفار وفي التنزيل / بأن الله عدو الكافرين وهم أعداء الأنبيا والرسل وكيف يستقيم المسلم أن يجاور من هو عدو الله وعدو لرسوله ﷺ وعدو للمليكة وعدو للمومنين والجان ولا عدو أعظم من النفس وهي تزيين للمسكين موالاة من أمر الله سبحانه بمقاطعته ولا شيء أجمل من تعبد العبد لمولاه ولا الحج من تعبد له لغير مولاه ولا يحمد الجاهد على مواخاة الكفرة إلا النفس الأمانة بالسوء وقدم العبد على ما يتوهم الانسن ولذلك قال عليه السلام الإيمان نصفان نصف صبر ونصف شر والصبر على ترك المحرمات والمكروهات أعظم من الصبر على فعل المفروضات والمندومات والادعان لأحكام الكفرة⁽¹⁾ من أعظم المحرمات ومما يحمل على البقا مع الكفرة عدم الإيمان وفي التنزيل أنا كل شيء خلقناه بقدر: وفي الحديث والإيمان بالقدر خيره وشره

من أن المسلمين الذين هم في بلاد النصرانية دمرها الله من البدع التي أطفأت نور الشريعة بين ظهرانهم وخربت رسم الإيمان بلا عمارة لديع أديانهم حتى دعنا النصيحة إلى ذلك لاجتماعنا في أتباع الملة الإسلامية والطريقة الحنفية لامامة (كذا) والمؤمنون كالبنيان المرصوص يشد بعضهم بعضا وقد ذكر وفقه الله وأسعده وسلك به الطريق المستقيم وأرشده أنه قصد بتنبهه هذا محو ما أسلف من خطايا بتلك البلاد إذا كانت إقامته بها وإن كان لا يحدث معصية غير الفساد. وجعلها توبة تكفر سالف ذنبه ووسيلة يتقرب بها إلى ربه فأجيبناه إلى جمعها وندبناكم إلى 226 v مسلكتها القديم وشرعها ومن أنذر فقد أعذر وأحمد بصر فما قصر وكتب عن إذن الفقيه الأفضل المذوشر (كذا) المفي الخطيب الفصيح العالم الصدر الأوحده أبو يزيد عبد الرحمن بن الشيخ الصالح الزاهد المقدس المرحوم أكرمه الله تعالى أبي عبد الله محمد بن يوسف الصنهاجي عرفه بابن مقلش نفع الله به المسلمين.

بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد وآله وسلم تسليما سالت وأرشدنا الله وإياك عن فضل الهجرة ومعناها فاجبتك إلى ذلك لما رجوت من ثواب الله سبحانه على ذلك كي يسكن قلبك بعد فعلها وتظهر لك حسن ما ارتكبت منها والله سبحانه هو المسئول في التوفيق إلى سواء الطريق.

اعلم أن الهجرة مرتبة بالجهاد لأن الإنسان لا يجاهد إلا من هجرة وهي ضربان ظاهرة وباطنة فالهجرة الظاهرة في مقام الإسلام وهو الفرار من مواضع الفتن لقوله عليه السلام أنا بريء من أهل ملتين تنذار نارهما وقال ﷺ لدي دين دينه الأمن فر من شاهق إلى شاهق خرجهما أبو محمد عبد الجليل المصري في شعب الإيمان وفي البخار (كذا) الفرار من الفتن من الإيمان في كلام الله سبحانه ألم تكن أرض واسعة فتهاجروا فيها. وقال سبحانه لا تتخذوا اليهود والنصارا (كذا).

FATWA DE IBN MIQLÄŠ (ms. 4950 de la Biblioteca Nacional de Madrid)

أبي زيد عبد الرحمن بن الشيخ المرحوم بفضل الله عبد الله بن محمد بن يوسف الشهير بابن مقلاش.

231 v يشهد من يوقع اسمه عقب تاريخه أن هذه الكراسة المكتتبه داخلها هي بخط الفقيه الأجل الأفضل العالم الصدر الأوحى أبي زيد عبد الرحمن ابن الشيخ المرحوم بفضل الله أبي عبد الله محمد بن يوسف الشهير بابن مقلاش جعله الله شمساً للإسلام وأحيا سنة نبية محمد عليه السلام يتحققون ذلك ولا يشكّون فيه وعليه قيد شهادتهم في تاريخ ثاني عشر جماد الثانية عام أربع وتسعين وسبعماية أحمد بن عمر والعباس بن محمد بن أبي مندر وهي منسوخة من وجه نسخة كانت منسوخة ممن نسخها منها والحمد لله على ذلك.

وكتبه محمد بن محمد بن لب بن علي المرابطي يوم السبت عشرين يوم من شهر ينير عام تسع وتسعين وسبعمي فرحم الله كاتبه وقاريه والداعي له بالرحمة آمين رب العالمين (...).

226 r نسخة الكراسة جاء من أرض المسلمين حرف بحرف بلا زيادة ولا نقصان

الحمد لله والشكر لله يعلم كل من وقف على هذا من الفقها والعلماء وجماعات المسلمين من بلاد الثغر وغيرها من المسلمين القاطنين بأرض الكفرة المستظلمين تحت ظلالهم المنجوسين في معتقداتهم وأعمالهم أنا كتبناه لكم من بلد وهران المحروسة حملنا على ذلك ما أخبرنا به الطالب الأجل المهاجر لله ورسوله أحمد (الحمل) (كذا) أبو عبد الله محمد بن سلامة بن جميل أجمل الله إخلاصه من سوايب الدين وكمل له وقد فعل دواعي اليقين وفدح في قلبه أنوار مخالطته بجماعة المسلمين

LA ZAWIYA DE TASAFT

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Dans cette étude, nous nous proposons d'esquisser un bref aperçu sur la Zawiya de Tasaft au XVIII^e siècle. La source essentielle de nos informations sur ce sujet est un manuscrit composé aux environs de 1737, par 'Abdallah ben Brahīm, fils du Shaykh de ladite Zawiya. Ce livre porte le titre suivant : *Rihlat al-Wāfid fi Akhbār Hidjrat al-Walid fi Hādhihi al-Adjbāli bi Idhni al-Wāhid*. La copie utilisée était conservée à la Bibliothèque Zidāniya à Meknès. Actuellement elle est à la Bibliothèque Royale de Rabat, cataloguée sous le numéro 11875Z.

Nous signalons, par ailleurs, que la copie de la Bibliothèque Générale de Rabat, qui porte le numéro 1607 D, est vraisemblablement celle que le colonel Justinard a traduite en français. La traduction a été publiée sous le titre suivant : « *La Rihla du Marabout de Tasaft* : Sidi Mohammed [sic] ben Haj Brahīm ez-Zerhouni, notes sur l'histoire de l'Atlas. Texte arabe du XVIII^e siècle, traduit et annoté par le colonel Justinard », 1 vol, in 8^o de 212 p. et 2 cartes. (Publications de la section Historique du Maroc. Documents d'histoire et de géographie marocaine, Geuthner, Paris, 1940).

Notons, à cette occasion, que la traduction du Colonel Justinard n'est pas intégrale et que le nom de l'auteur de la *Rihla al-Wāfid* est « 'Abdallah » et non pas « Mohammed » comme l'a cru le traducteur. Il faut reconnaître, cependant, que la publication de la traduction française de la *Rihla* a beaucoup contribué à élargir nos connaissances sur l'histoire des communautés de l'Atlas de Marrakech. Elle a donné lieu, en outre, à deux intéressants articles, l'un écrit par Robert Montagne : *Un épisode de la « Siba » berbère au XVIII^e siècle, d'après la Rihla de Sidi Mohammed ez-Zerhouni de Tasaft*. in « Hespéris », Tome 28, année 1941, Fascicule unique, pp. 85-97, et l'autre par Henri Terrasse : *A propos de la « Rihla » du Marabout de Tasaft*, in « Revue Africaine », 1942, pp. 56-71.

Pour plus de détails sur le manuscrit de *Rihlat al-Wāfid*, le lecteur est prié de se reporter à notre article : *Musāhama fi al-Ta'rīfi bi Makhtūti Rihlat al-Wāfid*, dans « Madjallat Kulliyat al-Adāb wa al-^oUlūm al-Insāniya », n^o 13, Rabat, 1987, pp. 267-281. (publiée par la Faculté des Lettres de Rabat).

Afin de rendre les notes de cet article plus intelligibles, nous avons jugé utile de faire les remarques suivantes :

- 1) Le terme « texte » renvoie au manuscrit de *Rihlat al-Wāfid* de la Bibliothèque Royale de Rabat.
- 2) Le mot « Rihla » accompagné par le nom du C^l. Justinard, renvoie à la traduction française de *Rihlat al-Wāfid*.

1. POSITION GÉOGRAPHIQUE DE LA ZAWIYA DE TASAFT⁽¹⁾

La cuvette de Talat n-Yā-kub⁽²⁾, contenant Tinmel et Tasaft, est située dans la vallée de Nffis, à cent kilomètres environ au sud de Marrakech. A mi-chemin entre la plaine du Sūs au sud, et celle du Hawz de Marrakech au nord, elle occupe, par conséquent, une position géographique inestimable.

Il est évident que le Sūs et Marrakech représentent respectivement, jusqu'à une date récente, deux hauts lieux de l'histoire marocaine. La vallée de Nffis constitue le plus court chemin les reliant, une sorte de trait d'union qui, quelquefois, s'impose comme point culminant de l'histoire nationale. Tinmel plus que n'importe quel autre site historique au Maroc, reste toujours le symbole d'une histoire glorieuse.

Talat n-Yā-kub est un espace insolite au milieu des sommets les plus élevés de l'Atlas marocain, une vaste dépression en forme de glacis qui dissipe cette impression d'étouffement que l'on a dans toutes les autres parties de la vallée. Les terres arables y sont relativement disponibles. L'eau nécessaire à l'irrigation ne pose guère de problèmes sérieux.

Entourée d'une sorte de hautes murailles montagneuses que seules les vallées d'Ug^wdm̄t, d'Agh^wbar et d'Ag^wndis prolongent, les deux premières vers le Sud-Ouest, la dernière vers l'Est, elle n'est isolée ni des vallées avoisiantes ni du reste du pays. En effet, plusieurs pistes montagneuses y mènent. A titre d'exemple nous citerons entre autres : celle qui passe par la vallée de Nffis, vers Marrakech, l'autre par Tizi n-Imiri pour aboutir à Igdmiwn, Amsmizi et le bassin du Tansift..., une vers le Sūs et par là vers le Drā et Tafilalt voire l'Orient ; celle-là emprunte Tizi n-Wiṣḥddan. Enfin, il y a celle qui traverse Ug^wdm̄t pour aller à Agh^wbar, Ida U-Zddagh, Isksawan, Ida U-Mehmūd et le reste de l'Atlas Occidental.

Aucune de ces pistes, excepté l'avant dernière, ne saurait permettre, en cas de conflit, le passage facile à des troupes nombreuses. L'endroit est, par conséquent, défendable même avec peu de moyens. Ce sont peut-être là des atouts qui, ajoutés aux facteurs humains, font que cette partie de la montagne a joué un rôle historique important⁽³⁾.

(1) En langue Tamazight, tasaft signifie chêne-vert. La Zawiya a emprunté son nom à l'Asif n-Tasaft, petit affluent de l'Asif n-Nffis.

(2) Talat n-Yākub, tel est son nom aujourd'hui, est actuellement le centre administratif et commercial de la partie montagneuse de la vallée de Nffis. Son sūḳ (marché) hebdomadaire, le Mercredi, est parmi les plus importants de cette partie de *Drn*, il attire les commerçants des deux versants Sud et Nord de l'Atlas. Son importance est grande, même à l'époque de l'auteur de la *Rihlat al-wāfid* (voir la copie de la Bibliothèque Royale de Rabat, mn. 11875 Z, pp. 20-21).

(3) Nous n'avons pas annoté les noms propres se trouvant dans ce paragraphe parce que c'est déjà fait dans le texte que nous avons présenté et annoté dans un travail à part. D'autant plus qu'ils sont amplement cités dans la *Rihlat al-wāfid* et existent encore aujourd'hui tels quels. (V. texte, pp. 20-21).

2. LA ZAWIYA ET SON ORIGINE

La Zawiya de Tasaft, fait partie d'un village portant le même nom et qui, lui-même, appartient à un ensemble de villages situés aux abords de l'Asif-n-Tasaft. Le tout est dénommé : Tasaft. Située au niveau de Tinmel du côté Est, La Zawiya de Tasaft se cache derrière le mont Irks qui se dresse abruptement en face de Tinmel, sur la rive droite de l'Asif n-Nffis⁽⁴⁾. Elle occupe un endroit rocheux de la pente Nord-Est de l'Irks, dominant ainsi l'Asif-n-Tasaft et les terrasses de part et d'autre de son lit.

La Zawiya de Tasaft est fondée, selon l'auteur de la *Rihla al-Wāfid* en 1007 H./1598 J.-C.⁽⁵⁾. Le fondateur en est le shaykh sidi Aḥmed ben Muḥammed al-Ifrānī⁽⁶⁾ que les gens du pays appellent sidi Ḥmad U-M'hend. Son maître spirituel est le shaykh Abu-l-Kāsim ben °Abd ar-Razzaḳ dont la zawiya se trouve près de Tamggrut⁽⁷⁾. Il aurait suivi son enseignement, pendant plusieurs années, avant de venir s'installer définitivement à Tasaft⁽⁸⁾. Quant à la filiation du shaykh de Tasaft, antérieure à Muḥammed al-Ifrānī, nous reconnaissons, avec regret, qu'elle nous échappe complètement. Elle aurait sûrement contribué, si, elle était connue, à apporter les éclaircissements souhaités sur la famille de Tasaft.

3. LA ZAWIYA AU XVIII^e SIÈCLE⁽⁹⁾

3.1) Ḥadj Brāhīm dit az-Zarhūnī⁽¹⁰⁾

L'homme qui était, au début du XVIII^e siècle, responsable de la zawiya de Tasaft est Ḥadj Brāhīm ben Muḥammed ben °Abd ar-Rahīmān ben Aḥmed ben Muḥammed al-Ifrānī⁽¹¹⁾. Il est né à Tasaft en 1070 H./1659 J.-C.⁽¹²⁾. Sa mort est

(4) V. texte, p. 11.

(5) V. texte, pp. 26.

(6) V. texte, p. 60 Muḥammed al-Ifrānī, selon la remarque d'un commentateur anonyme d'un fragment de *Rihlat al-wāfid*, est inhumé à Tankert dans le pays d'Ifrāne des Ida-Ultit du Sūs. (V. Muḥhtar Sūsi. *al-Ma'cūsūl*, Casablanca 1960, t. I pp. 162 sqq.)

(7) V. texte, p. 149-150 et p. 178 ; voir aussi la légende rapportée, à ce sujet, par Justinard, *Rihla*, (trad.) p. 9.

(8) Muḥhtar Sūsi signale que l'ancêtre des gens de la Zawiya de Tasaft, était l'un des amis de Sidi Ḥmad U-Mūsā de Tazerwalt (V. *al-Ma'cūsūl*, t. XII, p. 54).

(9) Tout ce que nous rapportons ici sur le passé de la Zawiya de Tasaft est tiré du manuscrit de la *Rihlat al-wāfid*, , parce qu'ailleurs on n'en parle guère.

(10) Père de l'auteur de la *Rihlat* . Zarhūnī, signifie : originaire de Zarhūn, situé aux environs de Meknès.

(11) Cette filiation est reconstituée d'après la *Rihlat al-wāfid*, (V. texte, p. 60).

(12) V. texte, p. 215-216.

survenue au début de l'année 1134 H./1722 J.-C. à l'âge de 63 ans. Son tombeau se trouve à Amgrnis, dans le pays des Ida U-Msattug, à côté de celui de sidi ^cUmar ben Ya^c ḳūb ar-Regrāgī⁽¹³⁾. Jusqu'ici, tout est clair. Cependant, le surnom « az-Zarhūnī » que porte Ḥadj Brāhīm, nous pose un problème auquel nous essayons d'apporter des éléments d'explication possible.

En lisant la *Rihla al-Wāfid* on se rend compte que Ḥadj Brāhīm est surnommé az-Zarhūnī dans presque toutes les lettres qui lui ont été adressées. Cela est d'autant plus énigmatique que son ancêtre, fondateur de la Zawīya, en porte un, tout a fait différent⁽¹⁴⁾. Par contre, la *Rihla al-wāfid* ne contient aucun indice permettant d'affirmer que les gens du pays l'appellent ainsi. Mais puisque son grand père ^cAbd ar-Raḥmān, est désigné, lui aussi, par le même surnom⁽¹⁵⁾, on peut dire que cela constitue déjà, pour Ḥadj Brāhīm une justification valable. Peut-on en trouver une pour ^cAbd ar-Raḥmān dont le grand père est Ifrānī et non pas az-Zarhūnī ? Tout ce que nous osons avancer pour le moment à défaut de plus de précision, c'est l'ébauche d'une solution qui nous paraît assez suggestive. Il est évident que la famille de Tasaft ne peut avoir deux origines différentes. Nous sommes donc enclins, par la logique des choses, à retenir la première comme étant plus véridique que la deuxième. Nous savons par l'établissement d'analogies avec des cas similaires d'aujourd'hui et d'antan, qu'un Ifrānī, par exemple, qui vit et meurt à Ifrāne ne peut être qu'originaire d'Ifrāne. Cela veut dire que Muḥammed al-Ifrānī, s'il est de Zarhūn, par exemple, les gens d'Ifrāne l'auraient appelé az-Zarhūnī et non pas al-Ifrānī. D'autre part, on pourrait, à la rigueur, l'appeler Ifrānī s'il avait fait un séjour prolongé à Ifrāne, bien qu'il n'en fût pas originaire, mais cela n'arrive, en général, que lorsqu'il s'installe ailleurs. Encore faut-il ajouter que dans les cas semblables, on précise souvent la nature de l'appartenance d'une personne à un pays, une ville ou un village... en disant, par exemple, Ifrānī par naissance (*aslane*), Zarhūnī par résidence (*maskanane*)⁽¹⁶⁾.

Par conséquent, nous pouvons supposer que le surnom de ^cAbd ar-Raḥmān lui aurait été attribué après une résidence quelconque à Zarhūn⁽¹⁷⁾. Ḥadj Brāhīm aurait trouvé dans les papiers⁽¹⁸⁾ de son grand père qu'on le surnommait az-Zarhūnī, cela suffirait pour qu'il l'adoptât, à son tour, sans se poser de

(13) V. texte, pp. 215-216

(14) V. texte, p. 60.

(15) V. texte, pp. 23, 26-27.

(16) Dans la *Rihlat al-wāfid*, il y a ce genre de précisions que l'on donne dans les cas pareils ; voir par exemple pp. 50, 188.

(17) Cf. Justinard, *Rihlat*, p. 9.

(18) Nous croyons qu'effectivement ce genre de surnom n'est apprécié que par les *ṭulba-s* et les *fuḳaha-s* en particulier, et qu'il n'est souvent employé que dans les choses écrites.

questions⁽¹⁹⁾. La *Rihla al-wāfid* consacrerait ce surnom, quoiqu'il soit vraisemblablement erroné.

La *Rihla al-wāfid* nous présente Hadj Brāhīm comme étant profondément croyant en la providence divine, d'une endurance exemplaire⁽²⁰⁾, modeste⁽²¹⁾, méfiant⁽²²⁾, généreux⁽²³⁾ et habile⁽²⁴⁾. Mais elle ne nous renseigne ni sur sa formation, ni sur son rôle dans le domaine de l'enseignement à la Zawiya. Toutefois, en s'appuyant sur quelques indications qu'on y relève, on est plutôt enclin à considérer qu'il est d'une formation modeste. En effet, nous avons remarqué que c'est son fils ʿAbd-Allah qui lit les lettres que son père reçoit⁽²⁵⁾, à l'exception d'une seule⁽²⁶⁾. Encore, faut-il préciser que rien, dans la *Rihla al-wāfid* ne prouve que c'est lui qui en fait la lecture⁽²⁷⁾. Cette formation serait donc réduite au maximum, c'est-à-dire qu'il n'a pas étudié l'Arabe classique. Il se serait contenté du Coran appris par cœur⁽²⁸⁾.

Pour toutes ces raisons, nous croyons pouvoir dire que son rôle dans le domaine de l'enseignement se limite à apprendre aux élèves l'alphabet et le Coran, qu'il est, par contre, entièrement responsable de l'enseignement spirituel des adeptes (*fukara-s*) de la Zawiya⁽²⁹⁾.

3.2) La famille de Tasaft⁽³⁰⁾

A l'époque qui nous intéresse, la famille de Tasaft se compose de deux branches, l'une constituée par le ménage de Hadj Brāhīm, l'autre par celui de son frère Hadj Laḥsen⁽³¹⁾. Ce dernier, tel qu'on le perçoit à travers la *Rihla*

(19) Cela peut être vrai pour la simple raison que les lettrés *Imazighn* (Berbères) en général, en vertu d'une aliénation chronique, ne supportent guère leurs origines, rendues plus ou moins acceptables par la supériorité morale et politique de la culture adoptée. Par conséquent, on constate qu'ils préfèrent généralement y renoncer et en adopter une autre venue d'ailleurs. Dans la *Rihlat al-wāfid*, il y a des passages qui traduisent nettement le mépris qu'a l'auteur pour ses concitoyens. (V. par exemple les pages : 27, 28, 29, 33, 34, 47 ...).

(20) V. texte, pp. 52, 59.

(21) V. texte, pp. 24, 45.

(22) V. texte, pp. 12, 90, 93-94.

(23) V. texte, pp. 84-85, 98, 107, 190-191.

(24) V. texte, pp. 4-5, 39-40, 44-45, 72-73, 168-169 ; il faut dire que c'est à peu près le comportement type d'un certain nombre de « dignitaires » de la montagne de *Drn.* (Atlas).

(25) V. texte, pp. 68, 69.

(26) V. texte, p. 63.

(27) V. texte, pp. 30, 81.

(28) Il ne faut pas s'étonner d'apprendre que la majorité des *tulba-s Imazighn-s* (Berbères) récitent par cœur le Coran, sans avoir, pour autant, un niveau leur permettant par exemple de lire et d'écrire une lettre en arabe classique. (V. texte, p. 99).

(29) V. texte, pp. 19-20, 30-31, 54-55, voir aussi Ibn Khaldūn, *al-Muḳaddimā*, Beyrouth, 1978, pp. 538 sqq.

(30) Nous entendons la famille du *shaykh* de la Zawiya de Tasaft.

(31) V. texte, pp. 163, 106.

al-Wāfid est en quelque sorte « l'ouvrier » de la famille, c'est-à-dire, qu'il assume la responsabilité de gérer les biens de la Zawīya⁽³²⁾, laissant ainsi à son frère Ḥadj Brāhīm la responsabilité morale et éducative⁽³³⁾. Malgré cela, les deux frères ne vivent pas dans la même demeure⁽³⁴⁾. Leurs biens ne seraient pas non plus regroupés en une propriété commune. C'est, du moins, ce qui ressort d'une allusion faite aux biens de l'un et de l'autre, lors de l'arrivée des troupes Maḫzen dans la vallée de Nffis⁽³⁵⁾. En réalité, ce problème n'est pas facile à résoudre parce que cette allusion n'est pas suffisante pour justifier la conclusion qui en découle. Pour le moment, faute de renseignements complémentaires, évitons de trancher ce problème. Disons simplement que, pendant les années de crise décrites par la *Rihla al-Wāfid*, ce problème ne se pose pas, étant donné que c'est Ḥadj Laḫsen qui s'occupe des biens de la Zawīya durant l'absence de son frère⁽³⁶⁾.

En ce qui concerne la petite famille de Ḥadj Laḫsen, il faut avouer que la *Rihla al-Wāfid* n'en parle guère⁽³⁷⁾. Par conséquent, nous sommes acculés à en faire autant, et par là, nous priver de faire une comparaison utile entre cette famille et celle de son frère Ḥadj Brahim.

Par contre, la famille de Ḥadj Brahim, grâce aux indications qu'en donne, fortuitement du reste, son fils ^cAbd-Allah, l'auteur de la *Rihla al-Wāfid*, apparaît moins mystérieuse que celle de son frère Ḥadj Laḫsen. Ainsi nous savons qu'elle est nombreuse⁽³⁸⁾, qu'elle est constituée des trois épouses de Ḥadj Brahim⁽³⁹⁾, ses enfants, garçons et filles⁽⁴⁰⁾ dont le nombre n'est pas précisé⁽⁴¹⁾. A ceux-là, il faut ajouter d'autres personnes vivant à la Zawīya telles que les tantes paternelles et maternelles de l'auteur, les épouses de ses frères, des servantes et des esclaves (*ima'* et *wiṣfane*)⁽⁴²⁾.

(32) V. texte, pp. 106, 176-177, 183 ; voir aussi infra, n. 85.

(33) Ce genre de « division du travail » existe, jusqu'à une date récente, dans ce type de familles étendues, même si elles n'ont rien à voir avec le maraboutisme ; avec cette différence que la responsabilité morale et éducative est remplacée, dans les familles non religieuses, par la responsabilité financière et toutes les activités qui s'y rapportent.

(34) V. texte, pp. 57-58, 66-67.

(35) V. texte, p. 67.

(36) V. texte, pp. 104, 105, 106, 107, 168-169, 175-176.

(37) V. texte, p. 177-178 ; il paraît qu'après avoir perdu sa femme et sa fille (v. texte, p. 106), décédées à Amgrnis, Ḥadj Laḫsen ne se remaria pas se contentant de vivre auprès de sa mère. (v. texte, p. 186-187).

(38) V. texte, pp. 56-57, 65-66.

(39) V. texte, p. 168-169.

(40) V. texte, pp. 56-57, 57-58, 162, 163-164, 167-168, 168, 169.

(41) Nous savons, toutefois, qu'il a trois fils et trois filles, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en a pas d'autres. *ibid.*, les pages de la note précédente.

(42) V. texte, pp. 56-57, 60.

Trois de ses filles mariées ont épousé des hommes étrangers à la vallée de Nffis. Elles sont respectivement à Taghulam⁽⁴³⁾, à Tafilalt des Ayt Tamment⁽⁴⁴⁾ et à Ifrug^{Wn}⁽⁴⁵⁾. Tous ses gendres appartiennent à des familles relativement aisées.

Nous pouvons donc imaginer l'importance du train de vie que mène une famille aussi nombreuse que celle de Ḥadj Brahim. D'autant plus que la Zawiya accueille toujours des gens venus de partout et reçoit nécessairement toutes sortes de visiteurs qu'on doit souvent nourrir et loger⁽⁴⁶⁾. Comment arrive-t-on donc à répondre aux besoins grandissants d'une Zawiya vraisemblablement en expansion au début du XVIII^e siècle ?

3.3. Les biens de la Zawiya

Il faut dire qu'à cette époque, la Zawiya de Tasaft n'était pas encore arrivée à accumuler une richesse importante lui permettant de développer son influence dans la région⁽⁴⁷⁾. Néanmoins, les rares informations que fournit la *Rihla al-Wafid* à ce sujet, suffisent déjà pour apprécier l'étendue relative de ses biens, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la vallée de Nffis⁽⁴⁸⁾. Nous savons ainsi que la Zawiya possède cinq maisons dont trois sont à Tasaft⁽⁴⁹⁾, une à Taswakt en amont de Tinmel⁽⁵⁰⁾, et la dernière sur le chemin qui mène de Tasaft à Tinmel⁽⁵¹⁾. En dehors de la vallée, il y a bien sûr, celle d'Amgrnis, lieu d'exil de Ḥadj Brahim et sa famille⁽⁵²⁾ et deux autres chez les Igdmiwn⁽⁵³⁾. La description de la maison de Taswakt, que nous trouvons dans les pages 104 et 105 de la *Rihla al-Wafid*, et les biens ménagers signalés dans celle de Tasaft⁽⁵⁴⁾, font

(43) V. texte, p. 163-164.

(44) V. texte, pp. 168, 169.

(45) V. texte, p. 175 ; celle-ci est épousée par le fils du frère de sa femme, mère de l'auteur de la *Rihla*.

(46) V. texte, pp. 31, 34-35, 44-45, 54-55, 60.

(47) Dans cette région montagneuse, où le système communautaire est profondément ancré dans la mémoire des habitants, comme étant le seul système répondant à leurs conditions de vie, l'accumulation des richesses n'est possible, à notre avis, que par deux moyens : l'accaparement du pouvoir communautaire par une seule personne dans des conditions déterminées, et sa consolidation par la force, (c'est le cas des grands caïd-s), ou par une activité religieuse allant de la modeste profession d'un « *ṭalb* » à celle du *shaykh* d'une zawiya ; (les cas de ce genre sont nombreux à travers l'histoire du Maroc).

(48) Les biens d'une zawiya peuvent être essentiellement acquis par donation, mais quelquefois aussi par achat, (v. texte, p. 103-104).

(49) Celle de Ḥadj Brāhīm, contiguë à la Zawiya (v. texte, p. 56-57) et les deux autres appartenant à son frère Ḥadj Laḥsen (v. texte, p. 66-67).

(50) V. texte, pp. 39-40, 103-104, 104, 185-186, 186.

(51) V. texte, p. 18.

(52) V. texte, p. 15.

(53) V. texte, p. 21 ; une à Anugal et l'autre à Amṣmizi.

(54) V. texte, pp. 30-31, 66-67, 103-104.

penser aux maisons de grands caïds plutôt qu'à celles des paysans moyens de la région. Cela dit, il est évident que les maisons et ce qu'elles contiennent ne sont que le fruit d'une richesse produite par l'exploitation de la terre et l'élevage⁽⁵⁵⁾. Voyons ce secteur tel qu'il se manifeste à travers la *Rihla*. Bien entendu, nous estimons que tout ce que nous allons évoquer ici n'est qu'une petite partie d'un tout plus important qu'il ne paraît.

Commençons tout d'abord par ses propriétés en dehors de la vallée, car elles revêtent, à notre sens, un double intérêt : celui bien sûr, qui nous permet de mesurer l'ampleur de ces biens, mais aussi celui, plus important encore, consistant à nous donner une idée sur l'étendue de son influence et de son action en tant que zawiya. L'endroit le plus éloigné, signalé par la *Rihla*, est le pays des Zemrān au Nord-Est de Marrakech, où les *fukara-s* de la Zawiya de Tasaft entretiennent un troupeau de moutons lui appartenant⁽⁵⁶⁾. Ensuite, à Kik des Isk^Wtan, à trente kilomètres environ, au Sud de Marrakech, elle a des terres qu'elle fait valoir indirectement, bien entendu⁽⁵⁷⁾. Et juste à côté du Kik, à Imarghn, elle exploite une saline que les Imarighn-s lui auraient cédée⁽⁵⁸⁾. A al-Krakeb, chez les Iwzgitn, voisins des Isk^Wtan du Kik, il y a des céréales de la Zawiya sur l'acquisition desquelles on ne peut se prononcer. S'agit-il de l'exploitation d'une propriété, ou tout simplement d'une donation en nature faite par les *fukara-s* du pays ?⁽⁵⁹⁾. A Amsmizi, la Zawiya a des vergers et des oliviers, ainsi qu'au lieu dit azru n-Ayt Hssun⁽⁶⁰⁾.

Il faut remarquer que tous ces biens se trouvent sur le versant Nord de l'Atlas, alors que rien de ce genre n'est signalé sur l'autre, celui du Sūs, quoique plus proche et plus disposé à en avoir, et ce pour des raisons multiples. Citons entre autres, la facilité de communiquer, l'intensité des relations culturelles dues en particulier au respect séculaire dont jouit le Sūs chez les habitants de cette partie de *Drn*⁽⁶¹⁾. Les déplacements de l'auteur de la *Rihla al-Wāfid* qui y sont fréquents, l'attestent.

Pourquoi donc cette absence totale que ne conteste qu'une phrase prononcée chez les Ayt Iggit ? En recevant ^cAbd-Allah ben Ḥadj Brāhīm et son oncle Ḥadj Laḥsen, les Ayt Iggit leur disent : « Soyez les bienvenus, notre pays est le pays du *shaykh*, votre ancêtre, n'y craignez rien »⁽⁶²⁾. Bien entendu, l'expression peut-

(55) Les dons constituent une source importante pour l'approvisionnement de la Zawiya, mais on ne peut pas les apprécier faute de renseignements précis.

(56) V. texte, p. 37.

(57) V. texte, p. 5-6.

(58) V. texte, pp. 27-28, 31-32.

(59) V. texte, pp. 21 sqq.

(60) V. texte, pp. 34 sq.

(61) V. texte, pp. 27, 34, 42-43 ; en fait les habitants de cette région croient curieusement, jusqu'à nos jours, que le grand événement, que personne ne saura contenir, viendra du Sūs. Cet événement est pour eux une délivrance tant attendue, mais aussi une source de grande inquiétude.

(62) V. texte, p. 177-178.

être une simple formule de courtoisie, mais elle laisse entendre que la Zawiya de Tasaft n'en est pas tout à fait absente. Cependant, le fait que la *Rihla al-Wāfid* ne contienne aucune allusion à d'éventuelles propriétés de la Zawiya de Tasaft dans le Haut-Sūs, suscite, néanmoins, quelque doute sur leur existence. La seule explication qu'on puisse avancer pour cette question consiste à prendre en considération l'existence sur place de plusieurs zawiya-s locales. Ce facteur, à notre avis aurait été fondamental, vu la densité de la population, d'une part, et l'insuffisance des sources de richesse d'autre part. Cet état de choses, que justifient, vraisemblablement des raisons objectives autres qu'une volonté latente, de la part des *shaykh-s* respectifs de la Zawiya de Tasaft, d'implanter dans le Dir Nord, l'existence morale et matérielle de leur Zawiya, mérite malgré tout, d'être envisagé afin d'épuiser toutes les suggestions qu'il peut offrir, chose que nous n'avons nullement l'intention de faire ici⁽⁶³⁾.

Si nous revenons à la vallée de Nffis, et à Tasaft et ses environs, plus exactement, pour y reconnaître les biens de la Zawiya autres que ceux déjà indiqués, nous éprouvons, hélas, une certaine déception. En effet, la *Rihla al-Wāfid* n'est pas très édifiante sur ce plan-là. Toutefois, grâce au peu de renseignements qu'elle offre, on peut dire, sans risque d'erreur majeur, qu'ils ne sont pas des moindres, d'autant plus que tout ce qu'elle possède à l'extérieur de Nffis n'aurait pas suffi à lui seul, à subvenir aux besoins de la Zawiya tels qu'ils se présentent plus haut. Par conséquent, il y a lieu de croire que ses propriétés dans la vallée l'emportent de loin sur celles du Dir Nord.

Essayons maintenant d'apporter quelques preuves. Après avoir quitté leur Zawiya, les membres de la famille de Tasaft se dirigent vers le fameux *Agh^wbar* pour s'y réfugier. Ils laissent ainsi derrière eux tous leurs biens sauf un troupeau de moutons de six cents têtes sauvé des troupes Makẖzen par le berger de la Zawiya⁽⁶⁴⁾, et trois petites pièces (*Udjūh-s*) que Hadj Brāhīm a prisés avec lui⁽⁶⁵⁾. Cette petite somme n'est pas la totalité de ce qu'il possède en matière d'argent, d'ailleurs, on le laisse même entendre, puisque l'auteur de la *Rihla* ajoute que son père a laissé tout (l'argent) à la Zawiya⁽⁶⁶⁾. Malgré cela, dit-il, la famille n'a besoin de rien durant son exil, grâce au troupeau dont on a parlé⁽⁶⁷⁾.

(63) Il serait intéressant de savoir, par exemple, dans quelle mesure les domaines des différentes zawiya-s se précisent dans l'espace et selon quels critères leurs zones d'influence sont délimitées, et en troisième lieu comment elles arrivent à contenir les conflits d'influence qu'aurait engendrés le voisinage, etc... Il y a, du moins, une chose dont on est certain, à savoir que les zawiya-s du Sud entretiennent, d'après la *Rihla*, des rapports de respect mutuel, et manifestent, les unes vis-à-vis des autres, un soutien moral total et inconditionnel. (v. texte, pp. 31, 160-161, 178, 210 sqq.).

(64) V. texte, pp. 21, 61-62, 66.

(65) V. texte, p. 66.

(66) V. *ibid.*, p. 66.

(67) V. *ibid.*, p. 66.

Une fois arrivée à Tasaft, la *Mahalla* commence à détruire les champs de la Zawiya, ses oliviers et ses raisins secs, selon l'expression de l'auteur⁽⁶⁸⁾. L'importance de ces biens est traduite par la grande quantité de céréales, d'huile et de raisins secs, que la Zawiya récolte⁽⁶⁹⁾. Elle est aussi attestée par le fait que Hadj Lahsen demande aux habitants de Tasaft et de ses environs d'aider en *Tiwizi* à labourer les terres de la Zawiya ; *Tiwizi* signifie la participation commune et gratuite à un travail déterminé. Dans le cas des labours, cette participation comprend aussi les charrues et l'attelage⁽⁷⁰⁾. Bien entendu, la demande d'une telle aide ne peut avoir lieu que dans le cas où les champs à labourer sont si nombreux que les seuls moyens dont dispose la Zawiya ne suffisent pas à effectuer à temps le travail voulu.

Nous voyons donc que la Zawiya de Tasaft n'est point une zawiya chétive, telle qu'on peut le croire, vu la pauvreté générale de la montagne où elle se trouve. En effet, dans cette montagne, la Zawiya, avec tout ce qu'elle possède, apparaît très riche par rapport aux autres habitants, y compris les Imgharn-s. « Vos maisons n'ont pas d'égal dans toute la vallée de Nffis... », ces paroles sont adressées par un Caïd Makhzen, à Hadj Lahsen frère de Hadj Brahim de Tasaft⁽⁷¹⁾. Un troupeau de moutons comptant six cents têtes, représente jusqu'à nos jours dans l'*Adrar n-Drn* (Haut-Atlas), une véritable fortune rarement amassée. Cela nous amène à dire que la Zawiya de Tasaft n'était pas un simple centre religieux se contentant du minimum vital pour s'acquitter de son devoir religieux, mais bien un propriétaire susceptible d'agrandir son domaine de sorte qu'il puisse éventuellement nuire au pouvoir central. Sont-ce là les raisons qui ont poussé le Pacha de Marrakech à envahir la vallée de Nffis ? Nous verrons plus tard que la question n'est pas tout à fait sans fondement car sa réponse ne sera pas entièrement négative.

3.4. L'enseignement dans la Zawiya

Tout incite à croire que la Zawiya de Tasaft était, au début du XVIII^e siècle, un centre d'enseignement non négligeable. Les quelques allusions que nous avons pu dégager de la *Rihla*, malgré leur insuffisance, le prouvent clairement. Toutefois, les centres d'intérêt de cet enseignement ne nous sont guère connus. L'auteur de la *Rihla al-Wafid* a totalement négligé d'en donner des précisions utiles. Nous sommes par conséquent, astreint à en reconstituer une image ap-

(68) V. texte, pp. 63, 67.

(69) V. texte, pp. 66-67, 176-177.

(70) V. texte, pp. 105, 105-106, cette demande est faite par l'intermédiaire du Pacha^c Abd al-Krīm qui lui écrit une lettre dans ce sens pour la présenter aux intéressés.

(71) V. texte, p. 103-104.

proximative, en complétant les quelques données dont nous disposons par des références à ce qui fut l'essentiel de l'enseignement à l'époque⁽⁷²⁾.

L'enseignement dans la Zawiya de Tasaft comprend vraisemblablement, à cette époque deux branches :

- A) *Les sciences religieuses*
- B) *L'éducation spirituelle*⁽⁷³⁾.

Ces deux types d'enseignement se complètent, à notre sens, dans la mesure où le premier assure, en quelque sorte, la formation des « cadres intellectuels » nécessaires à la continuité du rayonnement de la Zawiya, tandis que le second facilite le recrutement des pourvoyeurs de fonds nécessaires pour la subsistance du premier⁽⁷⁴⁾. Ils se complètent aussi en ce sens qu'ils contribuent respectivement à inciter des gens d'âges différents, par des moyens appropriés, à la vie religieuse qui constitue l'objectif essentiel d'une zawiya. Procédons, à présent, à l'examen de chacun des deux volets de l'enseignement en question.

A) *Les sciences religieuses*

À l'époque que nous étudions, toutes les matières enseignées ne le sont que dans la mesure où elles aboutissent à l'approfondissement de la connaissance religieuse des individus. Par sciences religieuses, il faut donc entendre, outre celles proprement religieuses telles que le *Hadīth*, le *Tafsīr*, le *Fikh* etc., les sciences de la langue, les mathématiques, l'astronomie...

Le programme de l'école de Tasaft ne devrait pas faire exception à cette conception. Ainsi imaginons-nous les enfants inscrits à la « *Timzgida* » de la Zawiya. Ils commencent, comme on le fait encore aujourd'hui, par l'apprentissage de l'alphabet, puis du Coran, jusqu'à ce que l'on puisse le réciter entièrement par cœur ; ensuite, vient le tour de la grammaire. Cette dernière matière commence généralement par le traité d'Ibn Mālik connu sous le titre de « *Alfiat Ibn Mālik* »⁽⁷⁵⁾, complété par l'étude de différents commentaires dont il fait l'objet. Simultanément on fait ses débuts en d'autres matières dont l'enseignement est disponible.

Dans le cas de Tasaft, nous ne savons pas si toutes les matières inscrites dans le programme de l'école traditionnelle marocaine y sont enseignées ou non. Mais il y a celles dont on est sûr qu'elles sont inscrites dans son programme. D'abord, il

(72) l'auteur de la *Rihla* indique sporadiquement certaines des matières qu'il étudiait quand il était « *ṭaleb* », ou celles auxquelles les étudiants et les professeurs de l'époque s'intéressaient, aussi bien à travers leurs cours qu'à travers leurs bibliothèques (V. texte, pp. 158-159, 180, 181, 189-190).

(73) La Zawiya de Tasaft abrite, en effet, deux catégories de disciples, comme le signale à maintes reprises l'auteur de la *Rihla* celle de *Tulha-s* et celle de *fukara-s*. (V. texte, pp. 19-20, 29-30, 142).

(74) C'est une relation pratiquement observable. Mais on ne peut pas prétendre qu'elle soit le résultat d'une quelconque réflexion préalable de la part des responsables de la Zawiya.

(75) V. texte, pp. 29-30, 197-198.

faut signaler celles du premier degré, à savoir, l'alphabet, le Coran et la grammaire⁽⁷⁶⁾, parce qu'on ne peut pas imaginer leur absence dans une *madrasa* où l'on enseigne le *ʿIlm*⁽⁷⁷⁾, d'autant plus qu'il est plus facile de trouver les enseignants nécessaires pour le niveau primaire que d'en trouver pour le niveau supérieur.

En ce qui concerne les autres matières, nous sommes presque sûr qu'au moins trois parmi elles y sont enseignées : la langue, l'astronomie et les mathématiques ; la première, parce que nous savons qu'il y a à la *Zawiya* des *tolba-s*⁽⁷⁸⁾, qui ont le niveau suffisant pour rédiger une lettre en Arabe classique⁽⁷⁹⁾, car il ne suffit pas d'apprendre le Coran par cœur pour acquérir un tel niveau. En effet, la majorité des *tolba-s* de la région qui ne parle que Tamazight, leur langue maternelle, n'arrive guère à écrire ni à lire une lettre de ce genre⁽⁸⁰⁾.

D'un autre côté, parce que l'auteur de la *Rihla al-Wāfid* nous dit qu'ils ont reçu (lui et les autres) des cours sur une partie du *Muḫṭasar*⁽⁸¹⁾. Or, il est certain qu'il est difficile de suivre de tels cours, sans avoir des connaissances valables en Arabe.

Quant à la deuxième et à la troisième matières, nous estimons qu'elles sont enseignées pour la simple raison qu'il y a, à la *Zawiya*, un homme versé dans les deux matières⁽⁸²⁾. Enseignant résident, Muhammed ben ʿAli as-Sarihādji reste plus de quinze ans à Tasaft⁽⁸³⁾. D'autre part, les *tolba-s* de la vallée de Nffis, ou du moins certains d'entre eux, semblent avoir maîtrisé des notions d'astronomie qu'ils n'auraient acquises, semble-t-il, que sur les nattes de la *Zawiya* de Tasaft⁽⁸⁴⁾.

Les autres matières, tout particulièrement, le *Hadīth*, le *Tafsīr* et le *Fīḫ*, ne font l'objet d'aucune indication susceptible de nous éclairer sur la place qu'elles tiennent à l'école de Tasaft. Toutefois, vu la place importante qu'elles occupent dans l'esprit des *fūḫaha-s* de toutes les époques, et au sein du programme de l'école traditionnelle en général⁽⁸⁵⁾, nous sommes enclins à admettre qu'elles sont

(76) V. texte, pp. 29-30, 54, 116. – 117.

(77) « *Madrasat al-ʿIlm* » au sens traditionnel signifie l'école où les études ne se limitent pas au niveau du premier degré, mais le dépassent pour étudier la langue, le *tafsīr*, le *fīḫ*, etc.

(78) L'auteur de la *Rihla* fait la distinction entre « *ṭaleb* » et « *faḫih* » ; le premier étant celui qui a appris le Coran et quelques rudiments de la langue arabe, le second étant celui qui a acquis des connaissances relativement plus poussées dans le domaine du « *Fīḫ* » en particulier.

(79) V. texte, p. 54.

(80) V. texte, pp. 67-68, 97.

(81) V. texte, pp. 54-55.

(82) V. texte, pp. 50-51, 53-54, 120-121, 122.

(83) V. texte, pp. 86, 88, 132-133, 136-137.

(84) V. texte, pp. 142, 145-146.

(85) Sur ce point-là, la *Rihla* est très édifiante. (V. texte, pp. 158-159, 180-181, 189-190, 195-196.)

enseignées d'une façon ou d'une autre. Mais la *Rihla* ne fait aucune allusion à la personne qui assurait éventuellement l'enseignement de ces matières. Le père de l'auteur ne semble pas qualifié à cet effet pour des raisons que nous connaissons⁽⁸⁶⁾. Cependant, nous croyons que le *fakīh* Sidi ʿAbd ar-Raḥman ben Muhammed pourrait être l'homme qui s'en occupait, tout au moins avant la destruction de la Zawiya⁽⁸⁷⁾.

Cela dit, rien n'empêche, d'ailleurs, que Sidi Muḥammed ben ʿAli aṣ-Ṣanhādji, cité plus haut, s'en soit occupé en partie du moins. Le fait qu'il soit versé dans l'astronomie, n'implique point, de sa part, l'ignorance du reste. Les raisons en sont, d'une part, le fait que l'astronomie constitue, dans le cadre des études traditionnelles, un degré d'études supérieur que l'on n'atteint, en principe, qu'après avoir acquis un certain niveau dans les autres domaines de la connaissance. Autrement dit, l'astronomie est une spécialité que l'on n'envisage généralement qu'après avoir obtenu la qualité de *fakīh*. D'autre part, parce qu'à l'époque, à priori, les gens aspirent à connaître toutes les disciplines étudiées. Certains y sont d'ailleurs parvenus⁽⁸⁸⁾.

En tout état de cause, la Zawiya de Tasaft semble dispenser un enseignement suffisamment qualifié pour y attirer de nombreux étudiants⁽⁸⁹⁾, même de l'extérieur de la vallée⁽⁹⁰⁾. Cependant tout laisse croire que l'école de Tasaft, à l'époque où elle est détruite, n'en était qu'à ses débuts. Le malheur qui s'est abattu sur elle provoquera une régression dont elle ne se relèvera jamais.

La bibliothèque de la Zawiya est, paraît-il intéressante⁽⁹¹⁾, vu l'intérêt que portent les responsables de la Zawiya à ce domaine⁽⁹²⁾.

L'annexion éventuelle de la bibliothèque de Tinmel, l'aurait substantiellement enrichie⁽⁹³⁾. Mais il n'en restera, après le passage de la *Maḥalla*, que la partie confiée aux Inṣfāt juste avant l'exode de la famille de Tasaft⁽⁹⁴⁾.

Quand à la méthode d'enseignement, la *Rihla al-Wāfid* n'en fait aucune mention. Nous pensons, toutefois, qu'elle ne diffère en rien de celle employée généralement dans les centres urbains⁽⁹⁵⁾. C'est une méthode qui consiste essen-

(86) V. supra, p. 5, et les notes : 27, 28, 29.

(87) V. texte, p. 54-55 ; nous avons opté pour cette possibilité parce que l'auteur de la *Rihla* lui donne la qualité de « *fakīh* » qu'il n'attribue pas par hasard, (V. supra, n. 78), et parce qu'il s'occupe des étudiants de la Zawiya en collaboration avec *Hadj* Brāhīm de Tasaft.

(88) V. texte, pp. 149-150, 188, 189-190, 196, 197-198, 198-199.

(89) V. texte, pp. 19-20, 29-30, 54, 54-55, 116, 141-142, 142.

(90) V. texte p. 54 ; nous savons que dans le Sūs, les étudiants choisissent leurs écoles d'après la bonne renommée de l'un ou de plusieurs de leurs professeurs.

(91) V. texte, pp. 50-51, 59, 66-67, 120 ; Cf. pp. 159-160, 189-190.

(92) V. texte, pp. 59, 213-214, 214-215.

(93) V. texte, pp. 14-15.

(94) V. texte, pp. 59, 66-67.

(95) V. texte, pp. 160-161, 161-162, 195-196.

tiellement à apprendre par cœur toutes les matières. La mémoire y joue donc le rôle fondamental. L'assimilation et la compréhension ne viennent qu'après, mais cela n'est pas à la portée de tout le monde⁽⁹⁶⁾. Néanmoins, une particularité non négligeable, se rapportant à la langue de l'enseignement, doit être signalée. En effet, si les textes sont généralement en arabe, la langue de l'enseignement ne saurait être que Tamazight, tout au moins, jusqu'à ce que les étudiants aient un niveau très poussé⁽⁹⁷⁾. Les conséquences pratiques et psychologiques d'une telle méthode seraient, à notre sens, très intéressantes à étudier dans la mesure où elles dévoileraient éventuellement les causes profondes d'un certain retard, remarqué chez les Imazighen-s, sur le plan de la production intellectuelle⁽⁹⁸⁾.

B) L'éducation spirituelle

Le *shaykh* initiateur du fondateur de la Zawiya de Tasaft est, vraisemblablement, Sidi Muḥammed ben ^ʿAbd ar-Razzak, « notre *shaykh* et celui de nos ancêtres » écrit l'auteur de la *Rihla*⁽⁹⁹⁾. Par conséquent, la chaîne initiatique de la Zawiya de Tasaft, rejoint celle d'Ibn ^ʿAbd ar-Razzak de Tamggrut. L'éducation spirituelle qu'elle dispense est, elle aussi, conforme à celle adoptée par la Zawiya de « Sid an-Nās »⁽¹⁰⁰⁾. Mais nous ne savons rien sur les pratiques des *fukara-s*, adeptes de la Zawiya de Tasaft, ni sur le *wird* qu'on leur a communiqué⁽¹⁰¹⁾.

Quoi qu'il en soit, la Zawiya de Sidi Ḥmad U-Mḥend (Zawiya de Tasaft) compte parmi les habitants de Nffis un certain nombre d'adeptes qu'aucun indice ne nous permet d'estimer exactement⁽¹⁰²⁾. Il en existe aussi à l'extérieur de la vallée⁽¹⁰³⁾. Cela signifie, d'une façon claire, que son rayonnement dépasse largement le bassin du Nffis⁽¹⁰⁴⁾. Encore faut-il remarquer que cette influence,

(96) Nous ne savons pas dans quelle mesure nous pourrions établir une relation entre le fait que cette méthode est prépondérante et le fait que les gens qui la subissent sont des Imazighen-s ignorant l'arabe, langue véhiculaire de cet enseignement. Cependant, une constatation que tout le monde peut faire encore aujourd'hui, et qui consiste à relever un grand nombre de *Tulba-s* dans les régions ne parlant que Tamazight, nous incite à soupçonner l'existence d'un rapport quelconque.

(97) Le fait est incontestable, puisqu'il est attesté aussi bien dans le passé que dans le présent. (V. texte, pp. 15-16, 154, et aussi, supra, pp. 29-30, n. 80).

(98) Elles seraient valables même pour les enfants marocains dont la langue maternelle est Tamazight, fréquentant l'école moderne d'aujourd'hui.

(99) V. texte, pp. 149-150, 178, 181-182 ; V. aussi, supra, pp. 2-3, n. 7, 8.

(100) La Zawiya d'Ibn ^ʿAbd ar-Razzak est ainsi appelée par les gens de Dra. V. texte, p. 149-150 ; V. aussi, Marcel Bodin, *La Zawiya de Tamegrout*, in *Les Archives Berbères*, vol. 3, Fasc. 4 (1918), p. 261.

(101) V. supra, p. 5 et les notes 28, 29.

(102) V. infra, p. 20, n. 112.

(103) V. texte, pp. 5-6, 21, 22-23, 27-28, 31-32, 34, 37.

(104) V. supra, pp. 8-9 ; il est intéressant de signaler que là où il y a les *fukara-s* de la Zawiya, celle-ci y possède quelques biens.

selon la *Rihla al-Wāfid* ne se manifeste que sur le versant Nord de *Drn*⁽¹⁰⁵⁾. Cela dit, l'impact de la *Zawiya* sur ses adeptes, n'a pas atteint l'ampleur suffisante pour qu'ils soutiennent activement leur *zawiya* en difficulté⁽¹⁰⁶⁾. Leur désistement est profondément senti par l'auteur de la *Rihla al-Wāfid* qui ne cesse d'en parler avec amertume⁽¹⁰⁷⁾.

3.5. La *Zawiya* et les habitants

Nous avons vu qu'au bout d'un peu plus d'un siècle, la *Zawiya* de Tasaft est devenue relativement riche ; nous allons voir ci-dessous que, par contre, son rôle social n'est guère proportionnel aux potentialités matériellement existantes⁽¹⁰⁸⁾. Commençons d'abord par les faits tels qu'ils se présentent dans la *Rihla*⁽¹⁰⁹⁾. Ceux-ci peuvent-être divisés en deux catégories, selon qu'ils ont eu lieu avant ou après la crise. Les rapports qu'elle relate peuvent, en effet, avoir été intensifiés par la crise, qui a pu aussi bien contribuer à les altérer. Quoi qu'il en soit, la *Rihla al-Wāfid* ne s'étend pas suffisamment sur la période d'avant la crise. Les renseignements la concernant sont, par conséquent trop insuffisants pour permettre d'apprécier la nature exacte des rapports entre la *Zawiya* et les habitants. Mais on peut dire d'une manière générale, qu'avant l'intervention des troupes *Makhzen* dans la montagne de *Drn*, ces rapports se caractérisent surtout par le respect mutuel entre les uns et les autres, et une coexistence curieusement continue entre le chef de la *Zawiya* d'une part, les *Imgharn-s* (*shaykh-s*) et les dignitaires de la région d'autre part⁽¹¹⁰⁾ ; comme si les deux pouvoirs se sentaient complémentaires, dans une région où le pouvoir *Makhzen* n'est que nominale-ment présent. Est-ce là l'une des raisons de cet état de choses ?⁽¹¹¹⁾.

(105) V. supra, pp. 8-9.

(106) V. infra, pp. 20 sqq. ; V. aussi, texte, p. 37.

(107) V. infra, pp. 20 sqq. supra, p. 10 sq., et texte, p. 107-108.

(108) En l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons pas savoir s'il s'agit d'une diminution de ce rôle par rapport à ce qu'il avait été, dans le passé, ou d'une évolution lente dont l'aboutissement n'est pas encore atteint.

(109) Nous n'avons aucune possibilité de faire des recoupements nécessaires faute d'autres sources d'information. Cependant, nous croyons que sur ce plan là, le témoignage de l'auteur de la *Rihla*, est assez digne de foi.

(110) Signalons en particulier la grande amitié liant *Ḥadj Brāhīm* et *Yaḥya U-Wakrim l'Amghar* de *Arghn* de *Tinmel*, (V. texte, pp. 17-18, 32-33, 89, 103, 104, etc.).

(111) Un certain équilibre s'est, en effet, instauré entre les différents *imgharn-s* de la vallée et entre eux et la *Zawiya*. Cet équilibre se maintiendra tant que le *Makhzen* ne se sera pas immiscé dans leurs affaires et tout le monde échappant à son autorité. Condition fondamentale sans laquelle l'équilibre en question est automatiquement rompu. Il faut remarquer aussi que les *imgharn-s* de *Nffis* sont très nombreux et, parmi eux, certains sont très puissants : (*Yaḥya U-Wakrim*, *Laḥsen ben Yāzza* et *ḤAllal ben Naser*), que la dynamique des groupes est largement déterminée par le jeu des *leff-s* et que l'arbitrage de la *Zawiya*, s'est réduit à de simples consultations facultatives. Par conséquent, dans des conditions pareilles, la *Zawiya* ne pouvait, à notre sens, développer outre mesure son influence. Encore faut-il ajouter que les consultations dont il s'agit ne se font généralement qu'entre *Ḥadj Brāhīm* de Tasaft et les *imgharn-s* du pays. (V. texte, pp. 24-25, 39-40, 44-45).

A un autre niveau, c'est-à-dire au bas de l'échelle sociale, il semble que l'attitude des gens vis-à-vis de la Zawīya, varie en raison de leur adhésion ou non, aux enseignements de la Zawīya⁽¹¹²⁾. Les *fukara-s* de la Zawīya, du moins ceux qui se manifestent à travers la *Rihla al-Wāfīd* sont généralement fidèles à leur Zawīya : on les y trouve habituellement⁽¹¹³⁾. Ils travaillent bénévolement pour elle⁽¹¹⁴⁾, ils entretiennent ses biens là où ils sont⁽¹¹⁵⁾, ils remplissent la fonction de messagers et d'informateurs...⁽¹¹⁶⁾.

Toutefois, pendant la période de crise provoquée par le blocus et ensuite l'invasion de Nffis, le comportement d'une partie des habitants, y compris les *fukara-s*, à l'égard de la Zawīya, s'est complètement modifié⁽¹¹⁷⁾. Il ne s'agit pas seulement d'un abandon collectif de la Zawīya et de ses gens par presque l'ensemble des habitants, mais encore d'un manque de respect et d'une attitude d'hostilité voire d'animosité⁽¹¹⁸⁾. C'est ainsi que l'auteur de la *Rihla al-Wāfīd* raconte avec regret, qu'après la fuite de sa famille, à l'arrivée de la *Mahalla*, « des gens du pays avec les gens d'Unayn, entrèrent dans la Zawīya et enlevèrent tout ce que nous y avons laissé : livres, tapis, couvertures, ustensiles de cuivre, les vaches, etc., dans notre maison et la maison de mon oncle, en haut et en bas. Ils brisèrent les caisses de livres, les coffres aux vêtements, les vases précieux, ainsi que les dépôts des gens, tout, sauf le grain qui resta jusqu'à ce que les gens de la *Mahalla* l'eussent enlevé »⁽¹¹⁹⁾.

Nous nous permettons de citer un autre passage à notre avis, plus significatif : « Mon oncle (l'oncle de l'auteur de la *Rihla*) dut quitter sa maison. Ses voisins l'entourèrent de tous côtés, lui achetant à vil prix ses charges d'olives et de raisins [secs]. Dès qu'il eut quitté sa maison de la Zawīya, voilà que les voisins emportèrent les portes et les poutres des terrasses »⁽¹²⁰⁾.

(112) Bien entendu, nous ne disposons d'aucune indication permettant une estimation quelconque du nombre d'adhérents à la Zawīya. Le seul moyen d'en connaître quelques-uns est l'existence du mot «*fākir*» précédant le nom et prénom de la personne indiquée. Surtout quand on sait que la plupart des personnes dont les noms de ce genre, sont cités dans la *Rihla*, apparaissent comme serviteurs de la Zawīya.

(113) V. texte, pp. 19-20, 29-30, 31.

(114) V. texte, pp. 5-6, 21, 22, 22-23, 61-62.

(115) V. texte, 34-35, 37.

(116) V. texte, pp. 5-6, 31-32, 44-45, 46.

(117) V. texte, pp. 37, 34, 60, 63, 65, 67, 107-108 ; si nous prenons au sérieux la déclaration de Ḥadj Brāhīm de Tasaft, devant les émissaires du Pacha, nous dirons que, même avant la crise, l'influence de la Zawīya n'est pas décisive, (V. texte, p. 30-31).

(118) v. texte, pp. 34, 66-67, 67, 176-177.

(119) V. texte, p. 66-67 ; la traduction est de Justinard, *Rihla* pp. 46-47.

(120) V. texte, p. 176 ; la traduction est de Justinard, *Rihla*, p. 176-177 ; une comparaison entre la façon dont les gens de Nffis se sont conduits envers leur Zawīya, et la bienveillance avec laquelle les Ida-U-Zddagh ont accueilli, dans leur pays, la famille de Tasaft exilée, montre qu'elle agit, avant la crise, de telle sorte que les voisins de la Zawīya ne se sentent plus obligés de la respecter et d'avoir peur de sa malédiction.

Quelle explication faut-il donner à cette conduite ? Nous pensons qu'il vaut mieux y renoncer ; pour le moment disons tout simplement que c'est ainsi que les gens du sud, en général, se conduisent envers les *shaykh*-s (Imgharn-s), les *caïd*-s, chaque fois qu'ils trouvent l'occasion de le faire⁽¹²¹⁾. Si l'auteur de la *Rihla al-Wafid* ne donne à cela aucune explication, il ne fait pas de même, en ce qui concerne la réserve et la peur manifestées par les habitants de l'Agh^Wbar quand la famille de Tasaft rentre dans leur pays. « Je vis, dit-il, sur leurs visages l'indice de la crainte, en nous voyant nous diriger vers leur pays, parce qu'ils pensaient que tout ce que le Makhzen voulait de l'oued Nfis, c'était notre zawiya et ses gens, que, sans cela, il ne serait nullement entré dans ce pays, à plus forte raison, dans le pays d'Agh^Wbar »⁽¹²²⁾. Cette fois-ci, c'est clair, la peur serait à l'origine de ce sentiment rendant la Zawiya, aux yeux des habitants, responsable de ce qui leur arrive. Mais cela n'est nullement suffisant pour expliquer cette défaillance quasi générale des populations de Nffis en face des troupes Makhzen. La défaillance morale, d'abord, qui entraîne ensuite la débandade de leurs milices devant ces mêmes troupes. Y-a-t-il un rapport entre cette attitude et la croyance illusoire des gens que le Pacha ne viserait que la Zawiya, qu'ils considéraient déjà, non plus comme une institution religieuse avec tout ce que cela implique sur le plan social et politique, mais plutôt comme un gros propriétaire ressemblant largement aux Imgharn-s, chefs politiques des différents groupes de la vallée dont la soumission fait partie des objectifs Makhzen ? Il faut dire que nous inclinerions à l'admettre⁽¹²³⁾, sans pour autant le considérer comme étant le seul facteur responsable de cet état de choses. Nous l'admettons, d'une part, parce que les faits précédents le confirment incontestablement⁽¹²⁴⁾, d'autre part, parce que tout le monde dans la vallée, sait que le chef de la Zawiya entretient des liens amicaux avec tous les Imgharn-s de la région, que ces liens sont particulièrement étroits avec l'Amghar Yahya U-Wakrim et le *caïd* fugitif bu-^CAbdelli, tous les deux recherchés par le Pacha⁽¹²⁵⁾. Par conséquent, ils savent que l'arrivée sur les lieux des forces makhzeniennes n'entraînera pas la destruction de la Zawiya uniquement, mais aussi la désagrégation totale ou partielle des commandements des Imgharn-s. Or, il se trouve que ces derniers, devenus très puissants et autoritaires, se mettent à malmenier leurs conci-

(121) Il y a peut-être une relation entre cette conduite et l'incompatibilité existante, à leurs yeux, entre leur système communautaire et tout pouvoir personnel généralement despotique. Les rapports conflictuels de ces deux conceptions contradictoires en matière de gouvernement comptent, à notre sens, parmi les problèmes cruciaux, jamais élucidés, de notre histoire. (V. texte, pp. 198-199).

(122) V. texte, p.65-66, la traduction est de Justinard, *Rihla*, p. 76.

(123) La richesse en suggestions de l'hypothèse, justifie le risque que nous courons en la formulant ; parce qu'elle mettrait en question toute une théorie prétendant expliquer, avec une certaine assurance, l'épineux problème relatif aux rapports entre les populations, les zawiya-s et le pouvoir central, à travers l'histoire du Maroc, voire du Maghreb.

(124) V. supra, les notes 118, 119, 120, 121.

(125) V. texte, pp. 8-9, 13, 22, 27-28, 31-32 ; voir aussi supra, n. 110. 111.

toyens⁽¹²⁶⁾ à tel point que l'un de ces derniers, expulsé de son pays Arghn, après avoir été privé de ses terres et de sa maison, par l'Amghar Yahya U-Wakrim, fait le voyage jusqu'à Meknès pour dénoncer au Sultan l'Amghar de son pays et la mine d'argent qu'il exploite à son propre compte⁽¹²⁷⁾.

Les responsables de la Zawiya de Tasaft sont, vraisemblablement, conscients de l'hostilité et de l'indifférence des habitants de Nffis, à leur égard. C'est pour cette raison, peut-être, que Hadj Lahsen frère de Hadj Brâhîm de Tasaft demande au Pacha qu'il rencontre dans le Sûs, de recommander, par écrit, aux gens de Nffis de labourer en *Tiwizi* les terres de la Zawiya⁽¹²⁸⁾ et de les laisser jouir, sans entrave ni opposition de qui que ce soit, de tous leurs biens là où ils se trouvent⁽¹²⁹⁾. Cela constitue une preuve supplémentaire confirmant la dégradation des rapports Zawiya-habitants pendant et après la crise. Le fait est d'autant plus significatif, que la Zawiya préfère s'allier au *Makhzen* pour défendre ses intérêts et préserver ses biens tant convoités par les paysans⁽¹³⁰⁾. En effet, dans cette région montagneuse, il n'est guère possible d'augmenter ses propriétés foncières en particulier, par un procédé autre que celui de les acquérir au détriment des autres propriétaires⁽¹³¹⁾. Or, nous savons que, dans cette région, la terre revêt un caractère sacré chez l'ensemble des paysans. Par conséquent, sa cession n'intervient généralement que dans des conditions vraiment extraordinaires⁽¹³²⁾. Cela nous amène à croire, que les paysans dépossédés, n'ayant pas les moyens de récupérer leurs biens cédés d'une façon ou d'une autre, souhaitent voir l'intervention *Makhzen* désintégrer les grandes familles de la vallée, y compris la famille de Tasaft, afin de reprendre ce qui leur appartenait⁽¹³³⁾.

Le Pacha de Marrakech, qui aurait compris la nature des rapports existant entre les paysans et les *Imgharn-s* ; se constitue, dès le début, défenseur des premiers contre les abus des seconds⁽¹³⁴⁾. Bien entendu, cette attitude de la part du Pacha, ne doit pas être considérée comme une question de principe vis-à-vis de ce genre de problèmes, mais plutôt comme un simple moyen politique. Car il ne fait cela que pour encourager les populations à s'opposer aux *Imgharn-s* tant

(126) V. texte, pp. 12-13, 47, 180-181.

(127) Cette mine convoitée par le Sultan est, d'ailleurs, parmi les causes de l'intervention des troupes *Makhzen* dans la Vallée. (V. texte, pp. 12, 13, 31-32, 32, 32-33.

(128) V. supra, n. 70.

(129) V. texte, pp. 105-106, 165-166.

(130) La dépossession des paysans de leurs terres ne s'effectue pas seulement par la force, l'intrigue ou la vente falsifiée, mais aussi à cause de l'indigence provoquée, surtout à l'époque, par des sécheresses, disettes et épidémies. Ces néfastes circonstances permettent aux gens aisés d'acheter à des prix dérisoires tout ce qu'elles ne pouvaient obtenir dans des conditions normales.

(131) Voir la note précédente.

(132) V. supra, n. 130 ; dans beaucoup de cas, on préfère prendre le chemin de l'exil, tout en conservant ses propriétés, pour les réintégrer plus tard, au lieu de les céder définitivement.

(133) V. texte, pp. 66-67 ; cf. supra, n. 121.

(134) V. texte, pp. 109, 179-180.

qu'ils restent insoumis. Dans le cas contraire, c'est l'inverse qui se produit⁽¹³⁵⁾. Car le Makhzen sait qu'il ne peut gouverner le pays que par l'intermédiaire des Imgharn-s soumis et soutenus par l'autorité centrale⁽¹³⁶⁾.

L'autre facteur qui a provoqué, sans doute, la défaillance, voire la défaite des populations de Nffis, réside apparemment dans la discorde résultant de la lutte des leff-s, que le Pacha ne cesse d'attiser par tous les moyens⁽¹³⁷⁾. Ainsi, constatons-nous que sans la collaboration du leff des Ayt Irattn et l'Amghar Haddush à la tête, avec le Makhzen, ce dernier aurait eu beaucoup de difficultés à investir la vallée de Nffis⁽¹³⁸⁾.

Il semble justement que dans le cadre des luttes des leff-s, la Zawiya n'a pu maintenir une neutralité stricte qui lui permettrait de jouer le rôle qui lui revient normalement, à savoir le rôle de l'arbitrage, seul susceptible de lui assurer le respect de tous⁽¹³⁹⁾. Cela dit, il faut signaler que rien dans la *Rihla al-Wafid* ne prouve que la Zawiya de Tasaft favorise ou soutient l'un ou l'autre des deux leff-s ; et pour être exempt de tout soupçon, le chef de la Zawiya, ne cesse d'affirmer qu'il ne se mêle pas des affaires politiques de la vallée, et que, par conséquent, il n'est point responsable de leurs attitudes vis-à-vis du Makhzen⁽¹⁴⁰⁾. Toutefois, on ne peut pas s'empêcher d'établir la relation entre le comportement déjà signalé, des habitants à l'égard de la Zawiya de Tasaft, et une certaine assimilation de la Zawiya à l'un des deux leff-s. Car, malgré tout, dans cette région, une zawiya ne peut pas être facilement profanée, sauf si les gens qui en assument la responsabilité ne se comportent plus comme simples *Ig^wrramn-s* (saints) réconciliateurs⁽¹⁴¹⁾.

Il est évident que la famille de Tasaft, conserve toujours parmi les habitants qui l'ont délaissée, des amis fidèles qui commencent à revenir vers elle à la fin de son malheur⁽¹⁴²⁾. Mais tout indique qu'elle est profondément déçue par les

(135) V. texte, pp. 105-106, 107.

(136) Cette phase constitue, à notre avis, l'avant dernière, d'une succession de phases marquant la dégradation du système de gouvernement communautaire adopté par ces populations avant la déviation vers les régimes autoritaires des imgharn-s.

(137) A propos des leff-s, leurs conflits et l'usage qu'en fait le Makhzen pour soumettre la montagne, la *Rihla al-Wafid* contient des renseignements qui n'existent nulle part ailleurs. A titre d'exemple seulement nous donnons les pages suivantes : 15, 21-22, 26, 36, 37, 38-39, 43, 48, 49-50, 62, 70-71, 175-176.

(138) Voir surtout les pages 43 sqq., 51, 62 ; sur ce plan-là l'exemple des Ida U-Zddagh est éloquent ; chez eux, la cohésion des leff-s face à la menace des troupes du Pacha est telle qu'ils réussissent à déjouer toutes les tentatives visant la soumission effective de leur pays. (V. texte, pp. 80 sqq.).

(139) Les rapports de Hadj Brâhîm de Tasaft avec l'amghar Yahya U-Wakrîm, chef du leff des Ind-Ghertit (V. supra, n. 110) seraient peut-être à l'origine de l'hostilité des autres imgharn-s à l'égard de la Zawiya (V. texte, p. 175-176), l'amghar Hddush à l'intention de couper les arbres de la Zawiya à Taswakt (V. texte, p. 68).

(140) V. texte, pp. 24-25, 30-31, 70-71 etc.

(141) Cf. E. Dermenghem, *Le culte des saints dans l'Islam maghrébin* Paris, 1954, p. 165.

(142) V. texte, pp. 107-108.

habitants de Nffis et que, par conséquent, elle cesse de leur garantir la protection nécessaire au moment où le Sūs accomplira sa promesse ou sa menace éternelles...⁽¹⁴³⁾.

3.6. La Zawiya et le Makhzen

Ce point peut être traité en considérant respectivement les deux volets le constituant : l'attitude de la Zawiya vis-à-vis du Makhzen, et l'attitude de celui-ci envers la Zawiya de Tasaft. Bien entendu, les intentions réelles des uns et des autres ne sont guère manifestées quoique repérables comme nous le constaterons par la suite. En effet, il faut remarquer que, vu les circonstances, les deux parties en conflit sont obligées de nuancer plus ou moins leurs attitudes respectives. La Zawiya est plus particulièrement contrainte de se conformer aux prescriptions généralement admises dans des circonstances pareilles⁽¹⁴⁴⁾. De son côté le Makhzen ne manifeste guère que ses soucis, exagérés d'ailleurs, de faire respecter la loi religieuse, d'assurer la sécurité de la circulation et de réprimer la rébellion⁽¹⁴⁵⁾. Tout ceci, bien sûr, va dans le sens des obligations du gouvernement islamique.

Examinons d'abord les faits, et nous verrons qu'ils nous permettront de découvrir les véritables raisons de ce conflit.

Tout commence au début de l'année 1125 de l'Hégire (février 1713), quand Hadj Brāhīm de Tasaft reçoit un message du chambellan du Sultan dans lequel il l'invite à se présenter auprès de lui muni d'un sabre qui serait en sa possession⁽¹⁴⁶⁾. Hadj Brāhīm, qui nie catégoriquement l'existence de la lame en question, « ... appréhendait de se rendre de cette façon auprès de l'émir, car l'homme sage craint les ruses des rois et leurs tromperies et trahisons, en dépit de l'amān »⁽¹⁴⁷⁾. La réponse par la négative de Hadj Brāhīm entraîne, quelque temps après, le blocus de la montagne de Nffis par ordre du Pacha⁽¹⁴⁸⁾. Ainsi, ce dernier ordonne à ses subordonnés d'empêcher les montagnards de s'approvisionner dans le Dir Nord, puis dans le Dir Sud, d'emprisonner tous ceux qui, parmi eux, s'y trouvent, et de punir tous ceux qui commercent avec eux parmi les habitants du Hawz et du Sūs⁽¹⁴⁹⁾. Vient ensuite l'affaire de Brāhīm

(143) V. supra, n. 61.

(144) L'auteur de la *Rihla* a exprimé ce point de vue, tout en formulant ses griefs et en critiquant, implicitement le non-conformisme des autorités en place au modèle islamique. (V. texte, pp. 3-5, 6 sqq., 11-12).

(145) V. texte, pp. 28-29, 30, 25-26.

(146) V. texte, pp. 3-4, 172-174.

(147) V. texte, p. 3-4 ; la traduction est de Justinard, *Rihla*, p. 15.

(148) V. texte, pp. 5-6, 25, 26, 27-28, 28, 31.

(149) V. texte, pp. 27-28, 36-37 ; après le retour du Pacha de son voyage à Meknès, son intention d'envahir la montagne de *Drn* « jusqu'à l'Océan » se précisa. Il y a lieu de croire, par conséquent, qu'il en revient avec ordre du sultan pour le faire. (V. texte, pp. 6-7, 9,9-10, 11 sqq, 13, 21, 80-81.

Bu-^cAbdelli, caïd Makhzen, qui s'est réfugié à Igdmiwn, puis à Nffis, après avoir profané l'un des ménages du Pacha⁽¹⁵⁰⁾. Puis celle de la mine d'argent exploitée par certaines des gens du Nffis, que le Pacha considère comme propriété du Sultan et qui, par conséquent, doit être exploitée pour lui seul⁽¹⁵¹⁾. A ces détails, il faut ajouter celui des deux détrousseurs signalés au Sultan par un voyageur victime de l'un d'eux⁽¹⁵²⁾.

Mais il faut dire que la correspondance officielle que constituent les lettres du Sultan et du Pacha, rapportées par la *Rihla*, renferme des éléments d'ordre général, plus importants. Ainsi, dans une longue lettre envoyée à Hadj Brâhîm de Tasaft, le Pacha Ben Mansûr l'accuse d'être «... sorti du chemin habituel des marabouts pieux et que vous excitez les Berbères à la révolte... », au lieu de les inciter à se soumettre et à aimer le Sultan..., et de se porter garant de tout ce qui se passe dans la montagne vu qu'il en est responsable : «..., ceci, lui dit-il, est le seul moyen vous permettant de vous faire épargner... ». Cependant le Pacha affirme que, dans tous les cas, il foulera obligatoirement le sol de Tasaft⁽¹⁵³⁾. Un message oral transmis par la même délégation qui apporte la lettre précédente, la complètera. Cette fois-ci, le message s'adresse à tous les habitants de Nffis. Il leur conseille de faire leur soumission au Pacha sans résistance aucune⁽¹⁵⁴⁾.

Devant ces accusations que les gens de Nffis, y compris la Zawiya, rejettent d'une façon catégorique, ces derniers décident, afin d'empêcher le Pacha d'exécuter ses menaces, de proclamer leur soumission, d'envoyer la « *Hadiya* » en signe d'obéissance et d'envoyer leurs *Zahîr-s* libérant toute la vallée de Nffis de toutes les charges makhzeniennes⁽¹⁵⁵⁾. Mais ils projettent aussi de lui résister, s'il refuse leurs arguments et minimise leurs concessions⁽¹⁵⁶⁾. Ils ont même accepté de lui céder la mine d'argent tant convoitée⁽¹⁵⁷⁾. Bien entendu, le Pacha n'accepte pas leurs offres⁽¹⁵⁸⁾ excepté celle concernant la cession de la mine⁽¹⁵⁹⁾.

Quant au chef de la Zawiya de Tasaft, qui n'admet pas les prétentions du Pacha, se rapportant à la conduite de sa Zawiya, il se considère solidaire de ses concitoyens, et souscrit sans réserve à toutes leurs décisions y compris la rébellion⁽¹⁶⁰⁾. « je ne suis, dit-il, qu'un pauvre qui aime les pauvres, obéissant à

(150) V. texte, pp. 8-9, 28, 34, 34-35, 36, 41-42 etc.

(151) V. texte, pp. 12-13, 31-32, 32, 32-33.

(152) V. texte, pp. 25-26, 29.

(153) V. texte, pp. 28 sqq.

(154) V. texte, p. 30..

(155) V. texte, pp. 38, 30-31.

(156) V. texte, pp. 25, 26..

(157) V. texte, p. 31-32.

(158) V. texte, p. 31..

(159) V. texte, pp. 31-32.

(160) V. texte, p. 23-24, Cf. E. Dermenghem, *Le culte des Saints* dans l'Islam maghrébin. Paris 1954, p. 165.

Dieu et ses *khala'if-s* (représentants) sur la terre, dans la mesure du possible »⁽¹⁶¹⁾. Ailleurs, il récusé nettement les allégations du Pacha l'accusant de pousser les gens à désobéir. Par la même occasion, il rejette l'idée de collaboration avec le Makhzen en disant : «... nous n'avons aucun pouvoir nous permettant de garantir leur obéissance, car chaque tribu a ses imgharn-s et ses notables... »⁽¹⁶²⁾. Après avoir pris acte de cette réponse, le Pacha s'emporte et proclame le blocus de la montagne⁽¹⁶³⁾. Il détruit ou confisque les biens de la Zawiya là où il a le pouvoir de le faire⁽¹⁶⁴⁾. Dans la vallée de Nffis, il continue ce qu'il a déjà entamé dans le Dir. La dévastation devient totale quand on a mis le feu à la Zawiya et à la mosquée de Tasaft⁽¹⁶⁵⁾. Enfin, le Pacha quitte la vallée après avoir imposé lourdement les paysans de Nffis⁽¹⁶⁶⁾, et réussi à rallier à lui tous ses Imgharn-s, y compris Yahya U-Wakrīm, qu'il emmène avec lui par précaution⁽¹⁶⁷⁾. Toutefois, il ne cesse de réclamer aux Ida U-Zddagh de chasser les proscrits fugitifs à savoir Hadj Brāhīm et le caïd Brāhīm Bu-^cAbdelli⁽¹⁶⁸⁾. Mais, il essaye par tous les moyens, d'attirer auprès de lui⁽¹⁶⁹⁾, Bu-^cAbdelli qui recherche d'autres moyens pour aller directement rencontrer le Sultan à Meknès⁽¹⁷⁰⁾. Tous les moyens demeurant sans effet, on lui pardonne et on l'encourage à revenir chez lui sans crainte⁽¹⁷¹⁾. Il reçoit, dans ce sens, une lettre du Sultan Mulāy Ismā'īl qui lui pardonne et l'invite à se rendre auprès de lui avec la fameuse lame⁽¹⁷²⁾. Puis une autre lettre dans laquelle il lui permet de rester chez lui, de veiller sur ce qui se passe dans son pays et d'être en contact avec le nouveau Pacha de Marrakech⁽¹⁷³⁾. Hadj Brāhīm reste méfiant. Il reste en exil jusqu'à sa mort⁽¹⁷⁴⁾.

Si nous essayons maintenant de comprendre le sens général de ces événements, nous constaterons aisément, qu'il s'agit là d'un problème courant dans l'histoire du Maroc. En l'occurrence, la contradiction toujours renaissante, entre, d'une part, la volonté du Makhzen de soumettre tout le pays à son autorité et d'empêcher le développement, dans les régions, de commandements importants de quelque nature qu'ils soient ; d'autre part, cette tendance fréquemment obser-

(161) V. texte, p. 25.

(162) V. texte, pp. 30-31.

(163) V. texte, p. 31.

(164) V. texte, pp. 5-6, 21, 27 sq, 31-32, 34, 37.

(165) V. texte, pp. 63, 66-67, 68-69, 72.

(166) V. texte, p. 68.

(167) V. texte, pp. 62-63, 63, 63-64, 65, 68, 106-107.

(168) V. texte, pp. 80-81, 82.

(169) V. texte, pp. 71-72, 81, 81-82, 96-97

(170) V. texte, pp. 97 sqq.

(171) V. texte, pp. 81, 81-82, 103-104, 164-165.

(172) V. texte, pp. 90 sqq.

(173) V. texte, p. 184.

(174) V. supra, pp. 3-4. n. 13.

vable dans les régions éloignées, et tout particulièrement les montagnes, de se détacher de l'emprise du pouvoir central.

Nous n'allons pas rentrer dans les détails de ce phénomène que l'on peut trouver ailleurs, mais nous croyons utile de signaler que les événements relatés par la *Rihla al-Wafid* trouvent leur explication quand on les replace dans le cadre d'une politique générale dont les racines se prolongent au-delà de l'époque Alaouite⁽¹⁷⁵⁾. Il semble, cependant, que ces derniers se distinguent par l'application scrupuleuse et sans relâche de cette politique durant leur règne⁽¹⁷⁶⁾.

Cela dit, nous estimons, toutefois, que le cas de la Zawiya de Tasaft présente cette originalité qu'elle appartient à la vallée de Nffis, berceau des Almuḥades. Le fait est d'une importance telle, que toutes les dynasties marocaines qui se sont succédées après les Almuḥades, manifestent une méfiance déclarée vis-à-vis de cette partie de la montagne. Le spectre Almuḥade les hante de façon continue⁽¹⁷⁷⁾. Il faut dire que cette attitude n'est pas tout à fait sans fondement, car le souvenir almuḥade ne s'est jamais éclipsé de la montagne des Ignfisn-s (Guenfisa) comme l'affirme explicitement la *Rihla*⁽¹⁷⁸⁾.

D'un autre côté, il y a peut-être des raisons objectives qui ont fait que la montagne représente, à l'époque, un danger que le Makhzen appréhende et s'applique à éviter au moment opportun. Nous sommes persuadé qu'effectivement, au début du XVIII^{ème} siècle, cette partie de la montagne de Drn esquisse un certain développement sur les plans économique, démographique et politique. Sur le plan économique, il y a lieu de signaler que la cuvette de Tinnel était un centre commercial très actif. Surtout qu'il attirait les commerçants de part et d'autre de l'Atlas⁽¹⁷⁹⁾. Les activités minières⁽¹⁸⁰⁾, les richesses de la Zawiya de Tasaft⁽¹⁸¹⁾, le butin énorme enlevé par le Pacha⁽¹⁸²⁾, et le grand nombre de bêtes que possèdent les paysans de Nffis⁽¹⁸³⁾, sont autant d'indices attestant cette activité économique.

La population a augmenté d'une façon sensible. En tous cas, elle est nombreuse à cette époque. En effet, d'après le nombre des miliciens de chacun des groupes habitant la vallée, on ne peut que s'étonner de l'importance de ce nombre, même en le comparant, aux possibilités actuelles de certaines de ces

(175) V. texte, pp. 212-213.

(176) Voir Georges Drague, *Esquisse d'Histoire Religieuse du Maroc*, Paris (sans date), pp. 80 sqq.

(177) V. texte, pp. 113-114, et an-Naṣiri, *Istikṣā...* (1954) t. IX, pp. 145-147 (en arabe).

(178) V. texte, pp. 10, 14 sqq., 18 sqq., 111-112, 130 sqq., etc.

(179) V. texte, pp. 20-21, l'année 1127 H/1715-16J. – C. est particulièrement bonne dans la montagne sur le plan agricole. (V. texte, pp. 53-54, 63, 93).

(180) V. texte, pp. 12 sqq., 75-76, 145.

(181) V. supra, pp. 7 sqq.

(182) V. texte, p. 68 ; cf. pp. 170-171.

(183) V. texte, pp. 64-65.

petites vallées. Ainsi, la petite vallée des Idjanatn-s en compte 230⁽¹⁸⁴⁾, celle de Msūr 500⁽¹⁸⁵⁾, les Ayt Wasif en comptent 300⁽¹⁸⁶⁾, le Ayt ^cAthman et Ayt Khald 700⁽¹⁸⁷⁾, les Arghn et Ayt Ubyal 500⁽¹⁸⁸⁾. D'autres sont signalés, mais l'auteur de la *Rihla al-wāfid* ne donne pas le nombre d'effectifs de leurs miliciens⁽¹⁸⁹⁾. Ces groupes sont responsables de la défense de la vallée du côté Nord. Or, l'auteur dénombre « l'armée des Berbères », rassemblée du même côté, au moment de la première expédition du Pacha, en donnant un effectif de deux mille hommes (2000)⁽¹⁹⁰⁾. « Ils se sont déployés comme des sauterelles » dit l'auteur de la *Rihla al-wāfid* quand il a vu les réfugiés de Nffis à Agh^wbar⁽¹⁹¹⁾. Nous nous contentons de reproduire ces indications, telles quelles, parce que nous estimons qu'elles sont suffisamment éloquentes⁽¹⁹²⁾.

Si nous considérons, à présent, le domaine politique, nous constatons d'emblée que le système des leff-s régissait toute la vie politique de la montagne à l'époque⁽¹⁹³⁾. Par conséquent, comme nous l'avons vu précédemment, la Zawīya de Tasaft ne peut pas avoir une influence politique demesurée⁽¹⁹⁴⁾. On consulte, certes, le chef de la Zawīya⁽¹⁹⁵⁾, mais du reste, toutes les décisions reviennent aux Imgharn-s⁽¹⁹⁶⁾. Dans ces conditions, Hadj Brāhīm de Tasaft, serait amené à favoriser, discrètement peut-être, l'un des deux leff-s, Ind-Ghertit, dont le chef local est l'Amghar Yahya U-Wakrīm⁽¹⁹⁷⁾. Or, il se trouve que les Ind-Ghertit-s constituent à l'époque le leff le plus puissant de la vallée⁽¹⁹⁸⁾ et en même temps, le plus intransigeant vis-à-vis du Makhzen⁽¹⁹⁹⁾. Le leff adverse voyant son rival devenir trop puissant, aurait décidé de s'allier aux autorités Makhzen pour rétablir l'équilibre rompu. Le cas de l'Amghar Hddush en est l'exemple⁽²⁰⁰⁾. Une autre explication peut être envisagée, et qui serait vraisemblablement préalable à la première. Elle consisterait à donner aux autorités du Makhzen le rôle essentiel dans la dégradation du système des leff-s⁽²⁰¹⁾. La conduite du Pacha en consti-

(184) V. texte, pp. 65-66, 68.

(185) V. texte, p. 65.

(186) V. texte, p. 48.

(187) *ibid.*, p. 48.

(188) V. texte, p. 48-49.

(189) *Ibid.*, p. 48-49.

(190) V. texte, p. 32-33.

(191) V. texte, p. 66.

(192) L'auteur donne aussi des renseignements de ce genre sur les Ida U-Zddagh ; nous ne les avons pas relevés ici parce que nous estimons qu'ils doivent être traités séparément.

(193) V. texte, pp. 15, 20, 21, 31-32, 34 sqq., 43 sqq., 47, 58, 70-71, etc..

(194) V. *supra*, pp. 21-22, n. 162 ; sous le titre : La Zawīya et les habitants nous avons donné suffisamment d'arguments qui confirment cet état de choses.

(195) V. texte, pp. 25, 39-40, 44-45 sqq..

(196) V. texte, pp. 20-21, 25-26, 39-40, 44 sqq.

(197) V. *supra*, 24-25, et les notes : 137-141.

(198) V. texte, p. 103.

(199) V. *supra*, p. 29, notes : 167, 168, et p. 31, n. 188.

(200) V. *supra*, p. 31, et les notes : 137-141 ; et pp. 21, 43, 51-52, du texte.

(201) V. *supra*, p. 31, et les notes : 137-141 ; et pp. 21-22, 43, 51, 52 du texte.

tuerait la preuve indéniable, mais elle n'est pas la seule. En effet, dans une lettre de Mulay Ismā'īl, nous trouvons un passage où il reconnaît que la seule maison de « *shiyākha* » qu'il connaisse dans la vallée de Nffis est celle de °Allal ben Nāser⁽²⁰²⁾. Or, l'Amghar °Allal ben Nāser appartient au leff des Ayt Irattn, le même que celui de l'Amghar Hddush⁽²⁰³⁾. D'ailleurs, le *Zahīr* libérant les habitants de la vallée des charges makhzeniennes se trouve chez °Allal ben Nāser père de l'Amghar °Abd ar-Razzak⁽²⁰⁴⁾. Le leff des Ayt Irattn collabore donc avec le Makẖzen, mais nous ne pouvons préciser à partir de quelle époque cela aurait commencé. Cependant, une chose paraît certaine, à notre sens, c'est que cette collaboration a énormément faussé le système, car ce moyen utilisé par l'un ou l'autre des deux leff-s, porte une atteinte sérieuse aux fondements mêmes de l'institution. En effet, ce genre d'alliance implique l'intrusion d'une force « extra-leff », susceptible de tout détériorer, vu les moyens énormes dont elle dispose et les principes politiques qu'elle défend, principes incompatibles avec ceux qui déterminent le fonctionnement de la société des leff-s⁽²⁰⁵⁾.

En guise de conclusion, nous disons que la *Harka* du Pacha Ben Mansūr entre dans un cadre général de pacification et de prévention⁽²⁰⁶⁾. La Zawiya de Tasaft ne constituerait un danger pour la stabilité du régime que dans la mesure où elle refuserait de rentrer dans « le chemin habituel des marabouts »⁽²⁰⁷⁾, tout en s'alliant à un leff puissant et hostile aux autorités Makẖzen. Tout cela, dans une région qui ne se soumet jamais d'une façon permanente aux pouvoirs des Rois et des Sultans depuis l'époque du Mahdi Ibn Tumert⁽²⁰⁸⁾. D'autre part, il ne faut pas oublier que la *Harka* a lieu peu d'années avant la mort de Mulāy Ismā'īl. Il aurait peut-être voulu manifester sa force dans une région insoumise, à savoir la montagne de Drn et le Sūs⁽²⁰⁹⁾. D'autant plus que c'est précisément dans cette région que ses fils trouvent toujours l'aide nécessaire pour se soulever contre son pouvoir⁽²¹⁰⁾. Encore faut-il ajouter qu'un prétendant Sūsī, nommé Yazīd ben Muhammed Būderbalā, se manifeste chez les Ayt Tamment (un autre centre religieux) au moment même où le Pacha fait le blocus de *Drn*, (Haut-Atlas)⁽²¹¹⁾.

(202) V. texte, pp. 172-173.

(203) V. texte, pp. 21, 43.

(204) V. texte, pp. 30-31.

(205) Cette problématique n'est pas facile à contenir. Cependant, nous estimons qu'elle n'est pas fautive. Une étude plus approfondie de l'organisation sociale et politique dans la montagne et ailleurs, est nécessaire pour savoir jusqu'à quel point cette incompatibilité est réelle.

(206) En effet cette *Harka* n'est pas destinée uniquement à la vallée de Nffis ; la région de Warzazat, le Sūs de l'Anti-Atlas font aussi partie de son programme.

(207) V. supra, pp. 25-26 et n. 153.

(208) V. texte, pp. 14-15.

(209) Dans le Sūs, plusieurs « tribus » restent effectivement insoumises, même pendant et après la *Harka* du Pacha Ben Mansūr. (V. texte, pp. 106-107, 110).

(210) V. texte, pp. 189 sqq. ; et aussi an-Nāsirī, *Istikṣā'*, t. VII, pp. 90 sqq.

(211) V. texte, pp. 52-53, 80, 85 sqq., 92, 93-94, 94-95, 95-96.

La Zawiya de Tasaft n'est aujourd'hui qu'une *kubba* comme toutes les autres. L'espoir que son *shaykh* fondateur et ses successeurs ont nourri discrètement s'est évanoui, comme tant d'autres, au début du XVIII^{ème} siècle⁽²¹²⁾. L'émergence de l'Amghar de Tag^wntaft, juste à côté de Tasaft, un siècle après le banissement de la famille de Tasaft consacre définitivement la voie entamée par les Ayt Irattn⁽²¹³⁾.

Ali SADKI
Faculté des Lettres – Rabat

(212) Nous avons remarqué que Ḥadj Brāhīm de Tasaft ne reconnaît nulle part dans la *Rihla* qu'il obéit à un sultan déterminé, mais plutôt, aux « *khāfa'if-s d'Allah* » sur Terre. (V. texte, pp. 25, 44-45).

(213) Ḥadj Ṭayyib U-Tg^wntaft (Goundāfi) devient, après son père Muḥammed n-Ayt Laḥsen, l'un des grands caïd-s du Sud, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, voir Justinard, *Le Caïd Goundāfi*, Casablanca, 1951, pp. 45 sqq.

APERÇU DU TRAFIC DU PORT DE MOGADOR AVEC LES PRINCIPALES PLACES EUROPÉENNES (1786-1787)

Le commerce extérieur marocain, au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, a subi les contrecoups des troubles politiques qui ont ébranlé le pays, sans qu'on puisse cependant évaluer objectivement le niveau des pertes potentielles. L'avènement du sultan Sidi Mohammed ben Abdallah sur le trône chérifien en 1757 est considéré comme un remède aux maux qui ont gangrené le pays pendant plusieurs décennies. Le nouveau maître oriente son action dans plusieurs directions pour renflouer les caisses du trésor, notamment en organisant et en consolidant les échanges avec un certain nombre de places européennes. A l'intérieur on lui doit la fondation du port de Mogador et la fortification de la ville du même nom plus connue dans l'histoire nationale, sous l'appellation d'Essaouira*.

Au cours des premières années du nouveau règne le commerce français occupe une place honorable dans le pays si l'on en juge par le nombre des établissements de commerce : 5 dans les années 1780⁽¹⁾. Mais les difficultés et les incertitudes que vivent les étrangers en général, et inhérentes à l'organisation interne, ont déterminé le roi de France en 1782, à ordonner à tous ses sujets trafiquant au Maroc de liquider leurs affaires dans les plus brefs délais et de regagner leur patrie⁽²⁾. Les relations avec le Maroc entrent dans une nouvelle phase avec le départ, la même année, du « Consul Général et chargé des affaires de Sa Majesté auprès du Roy du Maroc », Louis de Chénier. Son poste reste momentanément vacant, seul un vice-consul « chargé de gérer les affaires de France », Henri-Noël Mure assure à Salé l'expédition des affaires courantes. Il transmet aux négociants les ordres du roi et entame les démarches nécessaires à la demande de son gouvernement, en faveur de tous les Français qui se trouvent désormais sous sa juridiction. Le vice-consul assure sa tâche avec dévouement et ses rapports et mémoires sont d'un intérêt certain. L'enjeu immédiat, implicite, se dégageant de

* On désignera indifféremment tout au long de ce texte le port par l'un ou l'autre nom de Essaouira et Mogador ou les deux à la fois.

(1) Il y a un établissement à Salé dirigé par le Sieur Gros, un à Larache dirigé par le Sieur Blanc et trois autres à Mogador. Cf. lettre de M. Mure, Salé le 14 mai 1784, n° 45. A.N., A.E. BI 842. Registre non folioté.

(2) Il est question de l'ordre du roi pour la première fois dans la lettre de M. Mure du 12 mai 1783, n° 29, dans laquelle on relève notamment que « les négociants françois établis à Mogador n'ont pas hésité à prendre des arrangements pour mettre à exécution l'ordre du Roy qui leur enjoint de quitter le Maroc avant le premier du mois de juillet prochain. » A.N., A.E., BI 842, registre non folioté.

son « Etat des Français établis à Mogador » en 1783 concerne la communauté française installée dans ce port, et composée de 15 personnes, groupées en familles, et assurant le fonctionnement de trois établissements de commerce⁽³⁾. Bien que ne recevant plus de marchandises de leurs facteurs marseillais, ces négociants ne se hâtent pas de mettre fin à leur activité dans les délais fixés par le roi et un dernier établissement est encore signalé dans le port marocain en 1785⁽⁴⁾.

Pendant le temps que dure cette « évacuation », la décision du roi de France est soigneusement gardée secrète. Toutes les rumeurs visant à accréditer une éventuelle rupture des relations franco-marocaines sont véhémentement démenties par le vice-consul et ce, pour protéger au mieux ses compatriotes et leur permettre de s'embarquer avec leurs biens dans les meilleures conditions. L'ordre du roi de France aurait été certes peu apprécié du sultan. Cependant il ne fait pas non plus l'unanimité à Paris. En effet, dans un rapport émanant du Conseil d'Etat, et dont copie est adressée à la Chambre de commerce de Marseille et une autre au vice-consul à Salé, on estime qu'il serait avantageux pour la France de rétablir ses relations avec le roi de Maroc « sur l'ancien pied ». Et ce rétablissement passe évidemment par la nomination d'un consul général⁽⁵⁾. Les signataires du rapport avancent que « les bruits [...] d'une rupture [avec le Maroc]

(3) Cf. pièce jointe à la lettre de M. Mure op. cit. Les trois établissements en question sont dirigés par les Sieurs Boyer, Cabanes et Piquesary.

(4) Le délai expire le 1^o juillet 1783. Lettre de M. Mure du 12 mai 1783 op. cit. Le dernier établissement appartient à Cabanes et à son associé Depras. La lettre du vice-consul du 14 mai 1784 fait état d'une riche cargaison en provenance d'Amsterdam au profit des deux associés. Le vice-consul doute fort de la sincérité des deux négociants à vouloir liquider réellement leur affaire et rentrer en France. Dans le même document Mure signale à leur côté, la présence d'un certain Sicard soit-disant commis de l'établissement. Il semble que ce dernier ait quitté le Maroc à une date inconnue et revient s'y établir définitivement le 29 janvier 1787. Dès lors il a l'intention de prendre à son propre compte l'affaire Cabanes et Depras. L'ordre du roi n'a donc pas été strictement exécuté. Sur le séjour et les activités de Sicard au Maroc voir l'article « un négociant français à Mogador à la fin du XVIII^e siècle, et sa correspondance avec le consul de France à Salé » par Manon Hosotte-Reynaud dans *Hespéris*, XLIV, 1957, 3^e et 4^e trimestres pp. 335-345.

(5) Rappelant que la France a signé en 1767 un traité de paix et de commerce avec l'empereur du Maroc après une longue période de vacance diplomatique. Depuis la normalisation des relations entre les deux pays, Louis de Chénier a occupé successivement les postes de consul général jusqu'en 1775, puis de chargé d'affaires de Sa Majesté auprès du Sultan jusqu'en 1782. Malgré ce traité la question des captifs a continûment entravé la bonne entente entre les deux couronnes. Le 1^{er} janvier 1782, la goélette l'Épreuve fait naufrage sur la côte de Oued Noun, à une centaine de lieues au sud de Mogador. Le capitaine Audibert et son équipage sont faits prisonniers par les tribus dissidentes habitant la région. Cet incident a fait grande sensation en France et a déterminé le roi à geler unilatéralement les relations avec l'empereur. Celui-ci fait libérer les captifs après une série de tractations avec leurs détenteurs. Par ce geste il montre au roi de France ses bonnes dispositions. A la même époque, Du Rocher est nommé consul. Il arrive le 17 mai à Salé. Cf. copie de la lettre du Conseil d'Etat du 7 mai 1784 expédiée à la Chambre de Commerce de Marseille, à M. Mure et à M. Point (à Cadix). A. N., A. E., B I 842, document n^o 26.

avoient déjà produit une sensation dans les places de commerce et la réalité eût opéré une perte considérable par l'augmentation subite du prix des assurances pour tous les bâtiments qui naviguent dans la Méditerranée et ceux qui y aboutissent de l'océan par le Détroit »⁽⁶⁾. Le danger qui est sous-entendu ici est surtout celui qui pourrait faire suite à une reprise de la course à l'encontre des bâtiments originaires des pays n'ayant pas passé de traités de commerce avec le royaume chérifien. Finalement les raisons économiques l'ont emporté sur toutes les autres considérations, et le 17 mai 1786, après quatre années de flottement, un nouveau consul en la personne de Du Rocher arrive sur la rade de Salé⁽⁷⁾. A cette époque, le commerce français est bien affaibli et le consul se donne pour tâche de le rétablir au mieux. Il mène une enquête minutieuse en faisant preuve d'une grande perspicacité et de persévérance. Comme le port de Mogador est devenu, par la volonté du sultan, la place principale, voire unique du commerce maritime du pays, en dépit des attraits parfois bien supérieurs qu'offrent les autres ports du royaume, le consul français y procède à une étude de marché pour s'informer des quantités, des prix et des frais de douane concernant les produits d'importation et d'exportation. Il tente de pénétrer surtout le secret de la réussite des places concurrentes de Marseille, telles Amsterdam, Londres, Cadix... Ses recherches l'ont amené à établir un rapport complet sur le commerce entre le Maroc et l'Europe⁽⁸⁾. Les « Etats » et « Mémoires » constitués permettent une analyse ponctuelle des échanges marocains à la fin du XVIII^e siècle.

Situé sur l'Atlantique entre Anfa (Dar el-Beyda/Casablanca) et Agadir (plus connu dans les documents européens de l'époque sous le nom de Sainte-Croix), le nouveau port offre la « liberté aux navires d'entrer et de sortir par tous les vents »⁽⁹⁾. Sa proximité de la capitale du royaume, Marrakech, permet au souverain et à ses délégués d'y exercer un contrôle serré sur les agents de douane et les patrons des établissements européens. Mais le consul général donne de ce choix

(6) Copie de la lettre du Conseil d'Etat, op. cit..

(7) Jean-Baptiste du Rocher, consul général et chargé d'affaires, quitte Toulon à bord de la corvette *La Brune* le 4 mai 1786 ; arrive à la rade de Salé le 17 et ne débarque que le 18 à cause de la barre. Dans certaines études, on prend la date de son embarquement à Toulon comme début de son entrée en fonctions au Maroc. Pour plus de détails voir les documents numérotés 111 et 112, A. N., A. E. BI 843. Registre non folioté.

(8) Le Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah a signé des traités de paix et de commerce avec quasiment toutes les puissances maritimes d'Europe, mais son enquête n'a porté que sur celles qui ont un rapport direct avec le commerce français.

Sur les traités, consulter en priorité, Jacques CAILLÉ « Les accords internationaux du Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah (1757-1790), Faculté de Droit du Maroc, Collection d'Etudes juridiques et économiques. Série de langue française, 1960.

(9) Du Rocher, « Mémoire sur le commerce de Mogador », 7 février 1789 fol. 301 r^o, A.N., A.E. BI. 843.

une interprétation politique⁽¹⁰⁾ en puisant les arguments de son analyse dans l'action du sultan. Celui-ci s'est en effet, fixé le but de mettre fin à l'indépendance croissante des négociants européens installés à Agadir et de réprimer la tendance à l'autonomie qu'affichent insolemment à l'égard du palais, les habitants de cette ville et de sa province. Ces derniers narguent sans retenue le pouvoir central et s'érigent en clans dirigés par des chefs de tribus et religieux toujours influents ou des princes du sang dissidents. De ce point de vue on peut comprendre que la fondation du port était une nécessité pour la perennité de la dynastie. Mais cette interprétation ne paraît que partiellement juste. D'où l'obligation d'étayer cette analyse par des arguments qui tiennent compte à la fois de la personnalité du sultan, des conditions géographiques, des besoins et des richesses du pays.

Selon du Rocher, le nouveau port est « petit et peu sûr en hiver » car ajoutait-il « sa côte est toute de sable et il est d'accès difficile à la belle saison à cause des fortes brises du Nord », constatation confirmée par l'Anglais Lempriere qui a séjourné au Maroc à la même époque, mais pour d'autres raisons que commerciales⁽¹¹⁾. Le choix peut donc paraître discutable. Mais, le plus important c'est que l'hinterland de Mogador est particulièrement riche en plaines fertiles et en hommes producteurs de denrées destinées à l'exportation. Ces derniers, disposent de moyens suffisants pour les acquérir grâce au fruit de leur travail, sont des consommateurs potentiels. Les échanges, sorties des produits agricoles d'une part et entrées d'objets fabriqués issus des manufactures d'une Europe en quête de marchés mêmes limités d'autre part, peuvent drainer vers le trésor chérifien d'importants bénéfices grâce aux taxes obligatoires prélevées dans les deux sens. Et c'est sans doute l'ensemble de ces ressources qui donne un sens à la fondation du port de Mogador.

Quant aux difficultés rencontrées par les Européens trafiquant au Maroc, elles sont à la fois d'ordre juridique et sociologique. L'absence d'un droit de commerce clair à laquelle s'ajoute, dans la plupart des cas, une complète méconnaissance des us et coutumes du pays, conséquences de l'isolement ou de la méfiance qu'entretient la population autochtone, mettent les étrangers dans une situation peu confortable pour exercer leur activité. Quant Sidi Mohammed ben Abdallah les oblige en 1766 déjà, à se regrouper à Mogador, il leur accorde des avantages

(10) l'interprétation de Du Rocher tient compte surtout de la situation politique des régions insoumises au sud du pays. Voir l'incident de la goélette du capitaine Audibert. Cependant le choix et la décision du sultan ont été arrêtés quelques vingt ans auparavant. L'empereur a compris la nécessité d'un port sûr et facilement accessible aux bâtiments étrangers.

(11) William LEMPRIERE, chirurgien, débarque à Tanger le 14 septembre 1789. Il est envoyé par le gouverneur de Gibraltar à la demande de l'empereur pour soigner le prince Moulay Abdesselam, gouverneur de Taroudant, atteint d'une maladie des yeux. A la suite de ce voyage Lempriere a publié un ouvrage intitulé « A Tour from Gibraltar to Tangier... » Pour ce qui concerne l'emplacement du port de Mogador voir p. 65 de la traduction française « Voyage dans l'empire de Maroc... ».

pour encourager leur installation (exemption des droits sur l'exportation des huiles par exemple). Cette faveur les inquiète plus qu'elle ne les apaise car elle n'a pas la rigueur rassurante de la loi. Néanmoins, ils profitent de l'aubaine jusqu'en 1768, année du rétablissement des droits sur tous les produits⁽¹²⁾. Assurément, la fréquence des changements de ce type nuit au négoce, activité qui a besoin du long terme sans vicissitudes brutales ni fluctuations radicales pour engager des fonds importants et en tirer des bénéfices honnêtes. Les faits rapportés par Du Rocher et corroborés par d'autres sources, permettent de comprendre la politique économique du sultan et les raisons des changements que celui-ci adopte sans tenir compte de leur impact extérieur. La première qu'on puisse avancer nous amène à considérer les animateurs de ce commerce extérieur : il s'agit en l'occurrence, uniquement d'Européens, et aucun groupe ni individu marocains n'affrète de bâtiment à destination de ports étrangers. Le marché du négociant marocain est par conséquent limité à une aire géographique qui lui procure sûreté et sécurité de mouvements et de gains. Son élément est constitué d'espaces fermes et non de mers et d'océans. Aussi peut-on affirmer qu'au Maroc existe une tradition de commerce terrestre et saharien qui tourne le dos au commerce maritime. Les règles traditionnelles du premier sont incompatibles avec celles, modernes, du second. D'où le décalage et le vide juridique maintes fois décriés par les négociants européens. D'une façon générale les activités maritimes attirent peu les autochtones, et le sultan lui-même n'était pas convaincu au départ, de la réussite de son entreprise en faisant d'Essaouira le chef-lieu du commerce extérieur. Il s'aperçoit après quelques mois d'activité, que l'idée est lucrative. Ce qui explique en partie le rétablissement intégral des taxes douanières. On peut considérer cet acte comme un juste partage des bénéfices, ce qui n'est pas du goût des négociants qui y voient une atteinte à la liberté du commerce. Dès lors, ceux-ci font preuve davantage de méfiance, de réserve et de résistance à l'égard de toutes les propositions émanant du palais⁽¹³⁾.

Paradoxalement la défection des Français n'a pas entamé les échanges entre Mogador et Marseille. La place qu'ils ont laissée fait l'affaire surtout des Anglais et des Hollandais. Les bâtiments de ces nations assurent des échanges réguliers entre les deux ports sans avantage pour la marine de commerce française, ce qui n'est pas de nature à plaire à Du Rocher. Aussi est-il d'avis, dès 1786, d'imposer un droit d'entrée de 3 % sur tous les produits marocains à Marseille pour compenser la baisse du commerce français et couvrir les dépenses occasionnées par son poste. Il justifie sa proposition en ces termes : « le commerce de sortie de ce royaume pour la France a été considérable cette année en huile, cire, laine, amandes, drogues, cuirs, et autres. Il l'est assez d'ordinaire et peut monter annuellement à un million de livres. Celui d'entrée de France pour le Maroc est

(12) Du Rocher « Mémoire... » cf. également Lempriere, op. cit.

(13) Du Rocher, « Mémoire... » op. cit.

toujours beaucoup moins important. Nous avons des places rivales comme Amsterdam et Londres, où les retours de ce lieu se vendent avec autant d'avantage que chez nous. Il n'y a que des laines qui n'ont du débit qu'à Marseille. M. Mure et moi sommes d'avis qu'en mettant ce lieu au taux de ceux du reste du Levant et de la Barbarie, c'est-à-dire à 3 % sur les marchandises qui iront de ce royaume à Marseille sur nos navires, la modicité de ce droit ne rebutera pas les chargeurs et ne les forcera pas à porter leurs marchandises ailleurs, et rendra à l'Etat 30 millions de livres. Cette somme est plus que suffisante pour subvenir à tous les appointements et frais de ce lieu »⁽¹⁴⁾.

En 1787, M. Mure ajoute qu'il est plus que nécessaire de supprimer la franchise dont jouissent les bâtiments des subrécargues ainsi que les produits étrangers⁽¹⁵⁾. La liste des produits exportés à Marseille est limitée mais leur valeur est élevée. Pour l'année 1786 on relève « l'huile, la cire, les amandes, l'ivoire, l'euphorbe, la gomme arabique, les maroquins » pour une valeur de 1 531 859 livres⁽¹⁶⁾, alors que les exportations françaises à Mogador n'atteignent que la somme de 924 031 livres avec une liste de produits beaucoup plus longue ; on relève surtout des objets pratiques et d'utilisation courante : couteaux, ciseaux, peignes, miroirs, fils d'or et galons, alun, soufre, papier, corail, toilerie, verroterie etc. L'année suivante 1787, le commerce français accuse une chute plus prononcée, et ce, du fait que « Marseille ne fournit ni toilerie, ni draps qui ont cours au Maroc et qui sont les principaux articles de ce pays, le reste est peu important. Nous ne fournissons au Maroc d'objets de nos manufactures que du soufre, du corail, du fil d'or et quelques étoffes de soye ainsi qu'un peu de sucre en poudre, « ce qui a rapporté la somme de 453 629 livres », soit, une diminution de plus de 50 % par rapport à l'année précédente. Du Rocher tente de trouver une explication et attribue cette forte baisse à la politique menée antérieurement par le consulat et par le gouvernement vis-à-vis de l'empire chérifien. Il remarque qu'il n'existe « aucun état de commerce rédigé dans le temps où nous avions des établissements dans divers ports du royaume [...] mais il est à présumer que depuis que la France a retiré ses établissements de ce pays, le commerce a dû naturellement plutôt en souffrir... Si on a dans les bureaux des consulats d'autres états de commerce, on pourra comparer avec ceux-ci mais il faudra observer que depuis lors, le luxe a beaucoup augmenté et que le débit des marchandises d'Europe est infiniment plus considérable actuellement »⁽¹⁷⁾. Mais

(14) Du Rocher, lettre n° 9, Salé le 14 novembre 1789, fol. 152 r° A.N., A.E., BI 843.

(15) « Mémoire du sieur Mure sur quelques affaires du consulat général du Maroc ». Feuille destinée au Ministre, 15 juin 1787, fol. 190 r°. A.N., A.E., BI 843.

(16) « Etat des marchandises d'importation de Marseille à Mogador pour l'année 1786 » fol. 217 r° et « Etat des marchandises d'exportation de Mogador à Marseille pour l'année 1786 » fol. 218 r° A.N., A.E. BI 843.

(17) Du Rocher, Mémoire... Commerce de Marseille. fol. 303 r° op. cit.

on peut observer que le retrait des Français de Mogador n'a nullement affecté l'entrée des produits marocains en France. Leur valeur atteint en 1787, 1 166 949 livres. Une partie des marchandises (dont l'huile) ne fait que transiter par Marseille, jouant par ce biais, le rôle de distributeur à l'échelle européenne. Les avantages que trouvent les négociants à faire passer leurs cargaisons par le port français réside d'une part dans le principe de la franchise qui y est pratiquée, et d'autre part, dans la facilité de communication. C'est pourquoi Du Rocher incite les responsables à changer de politique vis-à-vis des patrons et les chargements en provenance du Maroc. Pour qu'on tienne compte de sa proposition il précise « que les huiles qui s'embarquent de Mogador pour l'Europe, plus du tiers passe par Marseille... »⁽¹⁸⁾.

Les places européennes concurrentes enregistrent en 1787 un bilan positif. Amsterdam exporte à Mogador entre autres produits, le fer, l'acier et les épiceries. Mais ce sont surtout les toiles dites de Silésie, de qualité médiocre, « bien gommées et très blanches » qui lui procurent des bénéfices importants. Du Rocher note que ces toiles étaient autrefois toutes fabriquées en France ; la preuve en est leur nom : Plattes royales, Créas, Rouen et Bretagne. Cette branche de l'industrie et du commerce a disparu de France, ajoute-t-il, probablement depuis l'époque où les protestants ont été expulsés du royaume. L'appellation toiles de Silésie, sous laquelle elles sont commercialisées n'est qu'une indication qui témoigne du lieu de leur fabrication et non de l'origine de leur création. Le rétablissement de la production de ces toiles devrait être encouragé en France, car le Maroc est un marché important de ce produit, « il s'en débite annuellement pour une valeur d'un million de livres tournois » écrit Du Rocher.

Les Hollandais dominent également le marché du sucre en adaptant cette denrée au critère de qualité, la blancheur, en vigueur dans la population marocaine. Le faible coût de la fabrication, vue sa composition, rend le sucre importé d'Amsterdam plus compétitif que celui produit en France⁽¹⁹⁾.

Pour la même année la valeur des exportations de Londres à Mogador s'élève à 1 690 898 livres et les importations à 850 144 livres seulement⁽²⁰⁾. Les échanges avec le port londonien tiennent en réalité la seconde place et le gonflement de la valeur des entrées enregistrées cette année-là à Mogador est dû particulièrement à une importation exceptionnelle des draps ordinaires d'une valeur d'un million de livres tournois. Les Anglais ont tiré profit d'une conjoncture favorable, ont écoulé leurs stocks et pour faire face à la demande imprévue, ils ont sollicité le concours des drapiers hollandais et même français. Le chargé d'affaires remarque que l'article commercialisé est de moindre qualité que celui produit à Elbeuf

(18) Du Rocher, *Mémoire...* fol. 304 r^o op. cit.

(19) Du Rocher, *Mémoire...* Commerce d'Amsterdam fol. 301 v^o op. cit.

(20) Du Rocher, *Mémoire...* Commerce de Londres fol. 302 r^o op. cit.

mais il bénéficie de l'agrément de la population marocaine car il est plus résistant et plus fourni en laine. Le succès que connaît la diffusion de ces draps fait germer dans l'esprit du consul un autre moyen pour pénétrer le marché. Il propose la commercialisation des tissus destinés à la fabrication des uniformes des troupes : ils répondent aux critères de qualité exigés au Maroc et personne n'a encore songé à les exporter.

Londres tire d'Essaouira les mêmes produits que les autres places européennes. La valeur des importations a subi une légère chute en 1787 à cause de la diminution du volume de l'huile. Celle-ci ne bénéficie pas de franchise à Londres (ni à Amsterdam), entrave qui a pour but de protéger la production nationale, notamment l'huile de baleine. Ceci explique en partie le choix et le rôle de Marseille pour couvrir les besoins de l'Europe en huile d'olive, en concurrence avec Gênes et Livourne.

Mogador entretient également des relations commerciales avec Cadix. Elles concernent particulièrement le blé et, occasionnellement, la cire et les amandes⁽²¹⁾. La valeur des exportations vers le port espagnol atteint en 1787 la somme de 1 347 117 livres. Celle des importations est de 312 213 livres et touche un petit nombre de produits dont les cuirs de Buenos-Aires et le fer de Biscaye. Cadix équilibre sa balance avec le port marocain par l'exportation de produits spécialisés ou des services, dont il a l'exclusivité. En 1787 par exemple, l'envoi de 270 000 piastres fortes à Mogador lui ont rapporté 1 777 926 livres.

Enfin deux autres places européennes s'intéressent plus ou moins activement aux produits marocains : Lisbonne et Livourne. La première importe pour 216 588 livres de blé. Elle bénéficie de certains privilèges et acquitte des droits de sortie moindres⁽²²⁾. La seconde draine vers le port marocain diverses marchandises dont le tiers est constitué de toiles de Silésie, le tout pour une valeur de 671 209 livres. Les Livournais chargent quelques menus produits et surtout de l'huile pour près de 600 000 livres.

Au terme de son enquête, Du Rocher livre ses conclusions. Il esquisse un tableau des conditions locales et les moyens pour une meilleure implantation du commerce français dans l'empire chérifien. Il écrit notamment : «... que le commerce de Maroc vers l'Europe est assez conséquent. Sous les prédécesseurs du roi

(21) Du Rocher, *Mémoire... Commerce de Cadix* fol. 304 *r° op. cit.*

Pour plus de renseignements sur le commerce de Cadix, voir l'article de Ramon Lourido Diaz « Los intercambios comerciales hispano-marroquíes en el siglo XVIII, in Cuadernos de la Biblioteca española de Tetuan, décembre 1873.

Voir également à ce sujet l'article de Mariano ARRIBAS PALAU « Notas sobre el abastecimiento de granos a Canarias desde Marruecos (1769-1789), in Anuarios de Estudios Atlanticos. Madrid - Las Palmas. Año 1979, n° 25.

(22) Du Rocher, *Mémoire... Commerce de Lisbonne.*

actuel, il était très borné particulièrement celui d'importation. Lorsque Sidi Mohammed monta sur le trône, il jugea qu'il pouvait se faire un revenu considérable de ses douanes. Il a successivement fait la paix avec les puissances européennes⁽²³⁾. Des négociants de diverses nations se sont établis dans les différents ports de son royaume, et bientôt le commerce a été introduit dans tout l'empire. Il s'y est toujours soutenu tantôt dans un port tantôt dans un autre malgré les révolutions que l'inconstance de ce prince lui ont fait éprouver, et depuis qu'il est concentré à Mogador, il paroît avoir augmenté surtout celui d'importation. Autrefois les habitants vendoient leurs denrées en grande partie pour de l'argent comptant, insensiblement les marchandises européennes et particulièrement les toileries ont été recherchées, la consommation en est devenue plus considérable à mesure que les richesses ont augmenté sur le pays. Le goût des draps s'est ensuite introduit. Ces deux objets forment aujourd'hui la plus grande partie du commerce d'importation. Le luxe qui fait chaque jour des progrès en ce pays en a augmenté la consommation. Il est important pour le commerce de France qu'on s'occupe de ces deux objets. On ne peut espérer que notre commerce fait actuellement en grande partie par les étrangers puisse prendre en leurs mains un certain accroissement, il n'y a que des nationaux animés du bien de la patrie et de leur intérêt personnel, capables de ce soin. Il est à désirer que lorsque ce royaume passera au successeur de ce prince les raisons qui ont engagé la cour à retirer les établissements de Maroc sous ce prince actuel ne subsistent plus. Il sera alors essentiel de prendre s'il est possible des arrangements plus convenables avec le nouveau souverain et de donner une attention particulière au commerce de Maroc »⁽²⁴⁾.

Ce court épisode du commerce extérieur marocain à travers les activités d'Essaouira/Mogador, l'unique port important entre 1766 et 1790 en relation continue avec les places européennes, donne une approche du trafic maritime du pays. La nomenclature, le volume des produits enregistrés à l'entrée et leur valeur parfois élevée pour les bourses modestes révèlent d'une manière sans équivoque les besoins du pays, l'état de son évolution et l'intérêt que présente son marché intérieur pour l'Europe. Force est alors de constater un retard doublé d'un immobilisme, entretenu par une économie traditionnelle basée sur l'agriculture. L'absence totale d'une marine marchande, d'industries de transformation et textile met le Maroc à l'écart des grands courants économiques et l'accule dans une dépendance de plus en plus grande au fur et à mesure que les techniques de navigation et de fabrication industrielle se précisent au-delà de la Méditerranée et du détroit de Gibraltar. La non présence de négociants marocains dans le circuit des échanges est le grand défaut de ce commerce. Ce vide trouve son explication dans l'organisation de la politique extérieure suivie par les

(23) Cf. J. CAILLÉ, *Les accords...* op. cit..

(24) Du Rocher, *Mémoire ...* fol. 305 r^o/v^o.

sultans depuis le XVII^e siècle. Les relations avec l'Europe, qu'elles soient diplomatiques ou commerciales sont monopolisées par l'Etat. Ce monopole mis en place et renforcé par Moulay Ismaël déjà, est entretenu par ses successeurs⁽²⁵⁾. De par ce principe, l'interdiction est faite à tout musulman de commercer directement avec un étranger et de séjourner dans un pays chrétien sans l'autorisation du prince⁽²⁶⁾. Et c'est dans la communauté juive que les sultans choisissent leurs fermiers et leurs négociants (les Tojjar as-Soltan) pour la vente des produits destinés à l'exportation. Les contrôles exercés par l'Etat, les interdictions et le monopole accentuent le repli sur soi, annihilent toute initiative privée et perpétuent les structures du passé. Certes, Sidi Mohammed ben Abdallah, pour sortir d'un système autarcique, a développé les relations avec l'Europe si l'on se réfère aux traités de commerce signés et à l'appel lancé en 1777 à toutes les nations chrétiennes pour qu'elles fréquentent ses ports⁽²⁷⁾. Mais sa politique jalonnée de changements opportunistes incompris n'a atteint que partiellement les objectifs espérés. A sa mort en 1790, on ne dénombre dans sa cité portuaire qu'une douzaine d'établissements européens⁽²⁸⁾. Sa disparition est suivie de la chute du commerce extérieur et Essaouira/Mogador perd sa prééminence forcée et tombe progressivement dans l'oubli.

Ahmed FAROUK

(25) Cf. Morsy M. « Les juifs marocains à Gibraltar au XVIII^e siècle » in « Pluriel », n° 6 1978.

(26) Morsy M. op. cit..

(27) J. CAILLÉ, les accords ... op. cit..

(28) LEMPRIERE, op. cit. p. 66.

Trafic du port de Mogador / Essaouira
Tableau récapulatif : importation-exportation

	Importation	Exportation
	1 7 8 6	
Avec Marseille :	924 031 L.	1 531 859 L.
	1 7 8 7	
Avec Amsterdam :	1 411 154 L.	1 314 367 L.
Londres :	1 690 898 L.	850 144 L.
Cadix :	2 090 139 L.	1 437 177 L.
Marseille :	453 629 L.	1 166 949 L.
Livourne :	671 209 L.	596 556 L.
Lisbonne :	38 092 L.	216 588 L.

CRITIQUE DU LIVRE DE LEMPRIERE PAR UN TÉMOIN DE L'ÉPOQUE

La correspondance du consul d'Espagne à Tanger, Juan Manuel Gonzalez Salmón, est fort riche en détails sur la vie et la politique intérieures du Maroc à la fin du règne de Sidi Mohammed ben Abdallah. Certes l'Espagne plus que toute autre nation européenne est intéressée, pour des raisons stratégiques surtout, par l'évolution de l'Empire chérifien. Sa présence au nord de ce pays, toujours contestée, risque à tout moment, en dépit des traités de paix, de déclencher une crise plus ou moins profonde entre les deux nations de part et d'autre du détroit de Gibraltar. L'avènement de Moulay el-Yazid sur le trône du Maroc en avril 1790 inquiète la cour madrilène. Mais le nouveau monarque s'empresse de rassurer les représentants étrangers en leur déclarant ses intentions de maintenir de bonnes relations avec leur nation d'origine, comme c'était le cas sous le règne précédent. Pourtant, dans les mois qui suivent, certains préparatifs d'ordre militaire dissipent tous les doutes quant aux intentions réelles du nouveau maître du pays. Aussi Salmón, quitte-t-il furtivement le royaume chérifien et va-t-il s'installer à Cadix.

A cette époque, il se passe au Maroc deux événements importants : les préparatifs de la guerre contre l'Espagne et le soulèvement du frère du sultan, Moulay Hicham et, avec lui, d'une partie de la population. Salmón peut suivre alors l'évolution des deux affaires sans inquiétude aucune, grâce à un informateur anonyme. Les nouvelles que reçoit le consul par le port de Tanger mettent parfois du temps à arriver mais elles sont sûres. Elles sont rédigées dans un français impeccable et non en espagnol. Salmón doit donc les transcrire et les commenter avant de les faire parvenir à son supérieur hiérarchique, le premier ministre, le comte d'Arranda.

Le contenu de cette correspondance a été maintes fois sollicité, mais il est loin d'être complètement exploité. Les documents en langue française, semble-t-il, subissent une certaine mise à l'écart de la part de certains chercheurs espagnols à l'exception des professeurs M. Arribas Palau et R. Lourido Diaz qui, au moins, signalent l'existence de ces textes à l'Archivo Historico Nacional de Madrid. Parmi cette correspondance politique se trouve un document provenant du même correspondant, anonyme, puisqu'il ne signe jamais ses écrits, et cela pour des raisons évidentes, mais qu'on peut facilement attribuer à la même personne grâce à la calligraphie de l'écriture, et intitulé :

« Observations sur un livre anglais, Lempriere Tour to Tangier, Morocco etc. »

Le texte est accompagné d'une lettre signée Salmón du 25 mai 1792, qui est explicite et sur la provenance, et sur l'auteur. La lettre dont voici un extrait est adressée au premier ministre le comte d'Arranda :

« Exmo Señor

Con el ejemplar de la obra que compuso el cirujano Inglés, Mr. Lempriere, de su viaje a Marruecos, incluyo a V.E. la traducción de las refutaciones, con que el Alcaide Dris le ha criticada energicamente... ».

L'exemplaire de l'ouvrage dont il est question dans cet extrait ainsi que la traduction de la critique de Caïd Dris, ne font probablement plus partie des pièces d'archives puisque aucune trace n'indique leur présence. Mais qui est donc Caïd Dris ?

Caïd Dris, de son vrai nom Jonas Francisco Zigers, est d'origine hollandaise⁽¹⁾. Il a vécu au Maroc de 1778 à 1792. Durant son séjour, il embrasse la religion musulmane et s'intéresse à la culture marocaine. Cette période est considérée comme étant l'apogée du règne de Sidi Mohammed ben Abdallah, caractérisée par la paix et une certaine prospérité⁽²⁾. Doté d'un esprit curieux et probablement d'une grande intelligence, Caïd Dris assimile les institutions politico-religieuses du pays et se fait une place parmi les familles dirigeantes. Il pratique plusieurs langues européennes mais il a une préférence pour le français et sa correspondance avec Salmón en est un témoignage incontestable.

Il s'est présenté devant Sa Majesté marocaine sous le titre de comte de Marmet, propose ses services en tant qu'instructeur militaire afin de moderniser l'armée marocaine. L'idée du changement a d'abord séduit puis a été abandonnée et le comte se voit confier la direction de la correspondance du sultan avec les cours d'Europe. Non satisfait de sa charge, il tente de quitter clandestinement le pays mais n'y parvient pas. Cette tentative d'évasion lui vaut le châtiement et la disgrâce de Sa Majesté. Il se résigne et donne de lui l'image d'un serviteur fidèle et soumis. Lorsque s'ouvre de nouveau la crise du régime en 1790, Caïd Dris choisit son camp et s'engage du côté des opposants. C'est à ce moment qu'il entre au service du gouvernement de Carlos IV. Les renseignements fournis à l'Espagne auront pour but de détruire Moulay el-Yazid pour le succès de Moulay Hicham. Il est convaincu que la politique que mènerait le sultan en

(1) Le mot caïd ou qaid était un titre utilisé dans l'armée. Son acception a subi un léger glissement depuis. Si l'on se limite au sens militaire ancien on peut dire que pour préciser le grade ou le niveau d'un caïd au sein d'une formation ou d'une hiérarchie on adjoint à ce terme un chiffre représentant le nombre d'hommes commandés, Caïd al-mia (100) par exemple. Le terme est par conséquent susceptible de désigner un sous-officier, un officier, un commandant de garnison ou un commandant de région militaire...

(2) Sidi Mohammed ben Abdallah, sultan du Maroc de 1757 à 1790. Son avènement au pouvoir mit fin à une longue période de troubles qui a commencé à la mort de Mouley Ismaël en 1727.

place déboucherait sur un désastre. Cet engagement politique l'expose au pire danger mais il en a mesuré les conséquences, c'est pourquoi il demande à Salmón de prendre soin de sa famille en cas de malheur.

William Lempriere, objet des critiques de Caïd Dris, est un chirurgien anglais. Il débarque à Tanger le 14 septembre 1789. Il arrive de Gibraltar à la suite d'une demande faite par le sultan Sidi Mohammed, dans le but de soigner son fils atteint d'une maladie des yeux. L'inefficacité des remèdes locaux explique donc cet appel qui n'est pas unanimement apprécié à la cour.

Dès son arrivée Lempriere est pris en charge par un guide et interprète juif, qui selon Caïd Dris, devait maîtriser peu la langue anglaise. Et si on peut alléguer certaines erreurs d'interprétation à cette faiblesse linguistique, Caïd Dris les juge scandaleuses. A petites journées, le chirurgien se rend directement à Taroudant, lieu de résidence de Moulay Abdesselam, le prince souffrant. Le titre de l'ouvrage incriminé « A Tour From Gibraltar to Tangier, Sallée, Mogador, Santa Cruz, Tarudant and thence over mount Atlas to Morocco, including a particular account of the royal harem » est le résumé de son itinéraire programmé. Durant la traversée par la côte et le retour en partie par l'intérieur, Lempriere a beaucoup observé, retenu, noté et probablement questionné son compagnon de route. Il a fait certes œuvre d'innovation, car l'ouvrage traite à la fois de géographie, d'éthnologie et d'économie. L'ensemble de ces questions fait l'originalité et l'intérêt du livre au point qu'il est devenu une référence obligée pour toute étude concernant le Maroc à la fin du XVIII^e siècle. Les brefs séjours dans certaines villes comme Safi ou Mogador/Essaouira lui ont permis d'établir sur le vif des notices sur la production agricole, le commerce, les ressources naturelles, l'état des ports et configuration de la côte, le climat, les douanes, l'organisation politique... Cependant il devient complètement incroyable quand il analyse les mœurs, la religion, les institutions, les principes dynastiques et monarchiques.

La lecture de l'ouvrage et du texte de Caïd Dris fera ressortir peut être davantage, les défauts et les erreurs commises. On se rendra compte alors, combien une société est difficile à saisir quand on pose sur elle un regard froid, quand on veut l'enfermer dans un carcan en oubliant qu'elle a ses propres règles et lois. Reconnaissons toutefois, qu'en inaugurant un genre d'écrit nouveau, Lempriere devient un précurseur et par ce fait, il annonce les missions scientifiques du XIX^e siècle « A Tour From Gibraltar... » est généralement considéré comme une œuvre irréfutable alors que de nombreuses erreurs historiques s'y sont glissées et ont induit en erreur de nombreuses générations de lecteurs. Caïd Dris s'est chargé de rétablir la vérité sur certaines questions seulement. Il en reste probablement d'autres. Mais les coups de crayon du correcteur sont ceux d'un passionné et visent souvent plus l'auteur que l'œuvre. On remarquera que le courtisan à la cour chérifienne et l'agent de renseignement pour le compte de la cour

d'Espagne sont complètement confondus. Nous déplorons cependant que Caïd Dris n'ait pas laissé de Mémoires et que sa correspondance n'ait pas connu une étude intégrale. Son travail et sa mission au Maroc prennent fin à la mort de Moulay el-Yazid⁽³⁾. Ses efforts de médiateur pour reconcilier les deux nouveaux prétendants au trône du royaume, Moulay Hicham et Moulay Souleyman, le rendent suspect. Il planifie de nouveau son évasion. Il quitte le Maroc avec sa femme et ses trois enfants pour Gibraltar d'où il écrit pour la dernière fois à Salmón le 4 octobre 1792⁽⁴⁾.

Ahmed FAROUK

(3) Mouley el-Yazid succéda à son père décédé le 11 avril 1790. Il y a polémique autour de cette date. Pour plus de détails voir Tarikh al-Du'ayf et Caïd Dris « Anecdotes de Mouley el-Yazid, Roi du Maroc ; Année 1790 », Archivo historico Nacional, Leg 4324(1) Madrid. Signalons la publication de Tarikh al-Du'ayf par Ahmed A!-Oumari, 1986, Casablanca. Mis à la portée des étudiants et des chercheurs ce texte resté longtemps inaccessible rendra des services appréciables pour la compréhension de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

(4) Pour en savoir plus sur la personnalité de Caïd Dris voir surtout les travaux de M. Arribas Palau sur ce personnage et particulièrement : El Alcaide Dris, in Atti del I Congreso Internazionale di studi Nord Africani – Cagliari 22-25 Gennaio 1985.

LEMPRIERE
CIRUJANO INGLÉS
REFUTACIÓN DE SU OBRA :
UN VIAJE A MARRUECOS*

Page 1

Avis à l'observateur, aux souscripteurs de Lempriere. J'ai lu la narration de William Lempriere de son voyage au Maroc ; j'aurois désiré connoître l'Auteur⁽⁵⁾ avant qu'il eût mis cet ouvrage au jour, afin de prévenir l'imprimeur de corriger quelques erreurs qui s'y sont glissées, [p. 2] soit par la célérité de la plume de l'Ecrivain qui n'ayant resté en tout que 6 mois et 13 jours en Barbarie, a eu à peine le temps de reconnoître superficiellement le sol de ce pays, soit par l'instigation de quelque individu mal intentionné, qui n'étant pas plus instruit que l'Auteur n'a pas fait de difficulté de l'induire dans des erreurs qui seront à jamais la honte de ces personnages Anglois, erreurs que la sainte vérité ne sauroit passer sous silence et que l'amour pour cette vérité va tâcher de redresser dans l'ouvrage suivant.

§ 1^o

Nous avons assez d'histoire du Royaume du Maroc. J'ignore si l'Auteur a lu l'ouvrage de M^r. Chénier qui avoit résidé 15 ans dans ce pays : il n'avoit rien omis pour s'instruire ne dédaignant pas de s'abaisser jusqu'aux plus petites particularités relatives au pays et à ses habitants, et acquérant des connaissances de tous genres par des sommes considérables qu'il a prodiguées à ce sujet et malgré tant de soins, il n'a pas été exempt de plusieurs erreurs⁽⁶⁾. Que devons-nous donc imaginer et que pouvons-nous attendre du Sr. William Lempriere, qui n'a vu, de tout le pays que les chemins par où il a passé avec beaucoup de vitesse ?

(*) C'est le titre que porte le document dans les archives espagnoles et dont la traduction serait : Lempriere chirurgien anglais, réfutation de son ouvrage, un voyage au Maroc. Le document se présente sous la forme d'un fascicule dont les pages sont numérotées de 1 à 55 plus une 56^e sans suivi du texte que celle-ci contient. Les majuscules, les soulignements et la ponctuation sont de l'auteur. Pour plus de précision et détails voir à l'Archivo Historico Nacional, Leg. 5809 et 5810, Madrid.

(5) Reppelons que c'est l'auteur qui souligne les mots ou les expressions jugés importants.

(6) Louis Chénier, consul général de France puis « chargé d'Affaires de Sa Majesté auprès du Roi du Maroc » de 1767 à 1782. L'ouvrage auquel il est fait référence ici est « Recherches historiques sur les Maures et Histoires de l'Empire du Maroc », Paris 1787.

[p. 3]

Seroit-il plus exact qu'un autre ? Il n'est pas vraisemblable. Occupé de médecine, ne possédant pas un mot d'Arabe, n'ayant que de misérables Juifs dont il croyoit tirer des connaissances qu'ils n'avoient pas eux-mêmes. Quelle apparence y a-t-il que son Tour To Morocco, nous apprenne des vérités qui jusqu'à présent avoient été inconnues ? Les prétendues notices données par les Négociants Européens établis à Mogador, n'ont pas une meilleure authenticité. Ces messieurs, tout occupés de leur commerce aiment mieux passer leurs petits moments de relâche avec de jolies femmes juives, que de les employer à s'instruire de l'histoire naturelle et politique du pays, où ils ne sont venus que pour faire s'ils le peuvent une petite fortune, et après aller en jouir dans leur patrie. Ce que l'Auteur dit fol. 4 de son ouvrage, de s'être trouvé dans le cas de voir ce que jamais aucun Européen n'a vu est une fatuité imaginaire comme la suite le prouve.

§ 2°

Fol. 8 l'Auteur accuse l'Empereur de Maroc Sid Mohammed ben Abdella de vouloir gouverner les consuls Européens suivant ses caprices etc. J'aurois été charmé que notre Ecrivain eût pris les avis de tous les consuls qui depuis le commencement du règne du défunt Monarque ont résidé et résident encore dans ce moment dans les Etats de Maroc avant que de mettre en avant une imposture de ce genre ; je suis persuadé que tous auroient dit le contraire à [p. 4] l'exception de quelques consuls de la nation de l'Auteur qui auroient voulu gouverner l'Empereur à leur fantaisie mais malgré leurs intrigues et leur mauvaise foi à son égard, ils ont toujours eu le dessous comme il étoit juste ; et Sa Majesté Marocaine qui n'a jamais été la dupe de leurs fourberies a toujours connu que ces consuls cherchaient plus tôt leur intérêt particulier que celui des deux cours de Londres et de Maroc.

§ 3°

L'Auteur, Fol. 11, qualifie l'Empereur de Maroc *d'Ombre de dignité Impériale*. Je m'étonne que pour un Anglois il ait si peu de ménagement envers un Roi dont la famille n'est pas moins illustre et ancienne que celle du dernier Electeur de l'Empire d'Allemagne. Si l'Ecrivain s'étoit donné la peine de feuilleter l'Histoire des Arabes il auroit trouvé que la famille de Koreich⁽⁷⁾ régnoit depuis plus de quinze cents ans dans le levant. J'aurois voulu, dans le moment qu'il étoit à critiquer, qu'il se fut rappelé des obligations que sa Nation avoit à ce bon Roi de Maroc au sujet de Gibraltar, qui souffriroit terriblement si ce n'étoit les rafraichissements que cette place tire des ports de S.M. Marocaine, surtout de

(7) Koreich ou Quraych, tribu du Prophète Mohammed.

Tétouan et de Tanger. Je me flatte que mon ami Lempriere pensera comme moi quand il voudra réfléchir seul, et sans l'aide d'aucun autre individu, qui sans doute l'aura induit en erreur pour se venger secrètement de n'avoir pas réussi à s'attirer les bonnes grâces de cet Empereur, que [p. 5] tout Roi ou monarque et tout Souverain quelconque, est un personnage respectable et doit être respecté.

§ 4°

Fol. 36. Les Cheikhs⁽⁸⁾ ne sont point nommés par l'Empereur, ceux des Adours (villages) jamais. Il arrive quelquefois, mais très rarement, que les Rois de Maroc nomment des Cheikhs qui gouvernent de même que les Bachas ; cela a lieu quand une province n'est pas contente de son Bacha et que le Souverain a assez de complaisance pour créer 3 ou 4 Cheikhs dont chacun gouverne une partie de cette province ; et dans un tel cas, ceux-ci ont le pouvoir de nommer, déposer et constituer d'autres Cheikhs⁽⁹⁾ sous eux et sans avoir égard aux plus riches, comme le dit l'Ecrivain. Ainsi, autant les Bachas que les grands Cheikhs, mettent pour l'ordinaire leurs créatures en place, dans l'espoir il est vrai, d'en tirer un plus grand profit. Le pouvoir de ces Cheikhs subalternes est donc très limité, pour la moindre chose de conséquence, ils sont obligés d'avoir recours, ou au Bacha, ou au grand Cheikh. L'Auteur a aussi été très peu informé des manières des Arabes ; il faut avoir vécu parmi eux pour les connaître à fond, et ceux que notre Ecrivain n'a vu qu'en passant n'étoient pour la plupart que des malades ou d'autres qu'une curiosité stupide (naturelle aux Maures) attiroit autour de la tente du médecin.

§ 5°

William Lempriere, Fol. 51, parle de certains [p. 6] montagnards qu'il appelle ceux de *Sidi Nasir*. Il faut savoir que ces gens ne sont point du tout des montagnards sinon un mélange de toutes les personnes, des Arabes, des Berbères et des villes connues sous le nom de confrères de *Sidi Ben Naïssa*⁽¹⁰⁾, auquel (ainsi qu'à ceux qui sont de la confrérie) on attribue la vertu antidotique contre toutes sortes d'animaux venimeux. Ce grand Saint, *Sidi Ben Naïssa*, est enterré dans une magnifique coupole à Miquenez et est en très grande vénération, non seulement dans cette ville, mais dans tout le pays. Il y a donc des confréries, sous l'advocation de ce Saint, dans toutes les villes ; les confrères font leur assemblée

(8) Cheikh pl. Chioukh désigne le patriache, l'ancien et par extension le chef d'une tribu ou d'un village. L'ensemble des Chioukh d'une communauté constitue la *jema'a* ou assemblée. Celle-ci est chargée de régler les différends qui pourraient survenir entre les membres de la communauté. Elle applique généralement le droit coutumier.

(9) L'auteur emploie indifféremment les deux orthographes de cheikh ou cheik. Il n'emploie jamais le pluriel arabe.

(10) Comprendre la confrérie de Sidi Ben Aïssa. Le cheikh el-Hadi Ben Aïssa dont la Zaouia est à Meknès compte de nombreux adeptes à travers le pays.

tous les vendredis et à chaque jour de l'anniversaire de ce Saint, ils s'assemblent tous en cérémonie ; ils dansent et chantent des hymnes à sa louange et à la façon des sauvages faisant mille contorsions et gesticulations ; ils s'échauffent tellement la bile et le cerveau qu'ils deviennent comme des enragés, alors ils se précipitent à corps perdu sur tout animal vivant quelconque ou sur tout autre objet qui se présente à leur vue ; il est aussitôt mis en pièces et dévoré. On les a vus manger des chameaux vifs, des ânes, des serpents, des moutons avec leur laine, des entrailles etc. tout crud. Un jour à Miquenez, ils avoient envie de se régaler d'un Berber. Les voisins [p. 7] de ce dernier, qui n'étoit point antropophages délivrent leur ami des mains de ces pieux et furieux fanatiques ; ils en tuèrent 5 ou 6, et les autres abandonnent la fête, s'enfuient. Depuis (il y a 9 ans de cette époque) ce jour les dévôts confrères s'abstiennent de pareilles attaques. L'Auteur, Fol. 53 parle d'un aqueduc proche Salé le Vieux qu'il donne pour une pièce antique. Je ne sais de quel côté il y a remarqué les moindres vestiges d'antiquité ou d'architecture Romaine. Sans être de cette noble profession j'ai eu l'occasion de voir plusieurs édifices antiques ; mais cet aqueduc n'en a pas plus d'apparence que la maison consulaire anglaise bâtie dernièrement à Tanger et quoique cette superbe maison n'ait coûté à peu près que 5 ou 6 milles Ps. \$. suivant l'estimation des connoisseurs, j'ose assurer que ce fameux aqueduc n'a pas coûté d'autant. J'ignore si l'Ecrivain s'est servi d'un microscope pour examiner les 3 arcs qu'il nomme « three stupendous arch ». Ce sont 3 arcs à la façon mauresque qui ont à peu près 38 pieds de haut sur 17 de large, et le mur, fait de terre, a 10 pieds d'épaisseur : le tout ayant été construit par les esclaves Portugais du temps de Sebastien. Cette époque, comme l'on voit, est bien reculée du temps des Romains.

§ 6°

Voici un château imaginaire que notre Ecrivain (dans son Fol. 60) prétend exister à Rabat ou Salé le Nouveau, et bâti, à ce qu'il dit par le Roi Jacob Moncer. C'est une [p. 8] erreur très grossière. Le prétendu enclos est une mosquée bâtie par Abdenhalk ben Imerien⁽¹¹⁾, de la race royale, qui régnoit avant les Saâdia. Chella petite ville tout proche de cette même mosquée, fut également bâtie par ces princes qui y ont leurs mausolées⁽¹²⁾. La mosquée de Rabat, que l'Auteur prend pour un château, a au moins 1000 pieds de longueur sur 600 de largeur elle doit être soutenue par 800 piliers de pierre de taille (car il est bon

(11) Il s'agit probablement du fondateur de la dynastie mérinide Abd al-Haqq (1165-1217).

(12) Il s'agirait de Abou Youssef Yacoub al-Mansour (1258-1286) un des fils du fondateur de la dynastie qui devait fonder Chella. A partir de 1260 il fit élever des remparts et bâtir un arsenal pour protéger l'embouchure du Bou Regreg des invasions chrétiennes. A l'intérieur des remparts et aux portes de Ribat al-Fath les Mérinides édifièrent une superbe nécropole entre 1310 et 1339. Là se trouvaient une zaouia et une mosquée ornée de faïence. C'est cet ensemble que Lempriere désignait du terme générique de château. Pétri de civilisation médiévale européenne, l'auteur ne pouvait qualifier

d'observer qu'elle n'a jamais été finie, les voûtes n'ayant pas même été commencées). La tour d'Hassan, qui en fait partie est bâtie sur le même plan que la tour de la grande mosquée de Maroc⁽¹³⁾, nommée *La Cotobia*. La ville de Rabat n'ayant point de magasin à poudre, s'est quelquefois servi de la Tour d'Hassan pour y déposer cette dangereuse matière, jamais il n'y a eu, dans cet endroit le moindre vestige de magasin, ni pour la poudre, ni pour les matériaux servant à la construction de la Marine⁽¹⁴⁾. Il est étonnant que les Anciens voyageurs ne se sont pas donné la peine (ayant resté 2 jours à Rabat) d'aller voir ce prétendu château, ou du moins de s'en informer auprès de Mr. Du Rocher Consul de France qui certainement l'auroit désabusé à ce sujet. Je dois observer au lecteur que Salé et Maroc ont été bâties par l'Empereur Youssef Teschfin.

La Monsoria⁽¹⁵⁾ dont l'Auteur parle au fol. 66 est un château construit par ordre de Muley Ismaïl pour contenir les Arabes voisins dans l'obéissance. On trouve [p. 9] de pareils châteaux dans tout le pays de distance en distance jusqu'à Vouad Noun. Il y avoit dans chacun de ces châteaux 3, 4 ou 500 Nègres Bocharis, bien armés et bien montés, qui étoient à même de contenir plusieurs provinces vu qu'alors il n'étoit pas permis aux Arabes ni armes ni chevaux et à peine laissoit-on à chaque famille un couteau pour couper la viande. L'Ecrivain fait mention d'un autre petit château sur la droite de Fédala (petite ville bâtie par l'Empereur Sidi Mohammed) ; ce n'est qu'une coupole octangle de planches sur

= autrement l'édifice aperçu en dépit des informations reçues. Pour éviter les phonèmes d'une civilisation qui lui est étrangère et pour laquelle il n'a pas de sensibilité, Lempriere a préféré ses propres sons et ses termes familiers. Caïd Dris dans ce passage manqua de culture ou d'honnêteté intellectuelle. Son animosité visait l'auteur certes mais aussi son informateur qui ne maîtrisait guère la langue du chirurgien. Pour plus d'informations concernant Chella et les monuments de Rabat-Salé en général voir les auteurs suivants :

H. Terrasse. Histoire du Maroc.

J. Caillé, la ville de Rabat jusqu'au protectorat français Paris, 1949.

V. Piquet, Autour des monuments musulmans du Maghreb, III, Maroc ; Paris.=

= Collectif. Histoire du Maroc, Hatier, Paris.

A. Laroui, l'histoire du Maghreb, Maspéro, Paris 1975...

الإتحاف الوجيز، تاريخ العدوتين تأليف العلامة محمد بن علي الدكالي تحقيق مصطفى أبو شعراء من منشورات
الخزانة العلمية الصبيحية بسلا - 1406 - 1986.

(ces titres ne sont évidemment que des indications).

(13) Ancien nom de Marrakech dans les documents occidentaux.

(14) Affirmer qu'il n'y eut jamais « de matériaux servant à la construction navale » dans cet espace est une erreur grossière. C'est sur la rive gauche du Bou Regreg que Abou Youssef Yacoub installa son principal chantier de construction navale. Le même site joua un rôle universellement connu à l'époque des « Corsaires de Salé ». Et sous le règne de Sidi Mohammed ben Abdallah, des représentants diplomatiques européens, dont les Anglais, rapportèrent à plusieurs reprises dans leurs correspondances, que Rabat était un des rares ports marocains (avec Tétouan) qui entretenait des chantiers de construction navale. Ni Caïd Dris, ni Lempriere, ni le guide, ne devaient ignorer ces évidences. D'autant plus que c'est Sidi Mohammed ben Abdallah qui avait tenté de modifier complètement la marine marocaine et de réorganiser l'activité portuaire. Il avait pensé développer la construction à l'embouchure du Bou Regreg.

(15) Il s'agit de la Qasba de la Mansouria ou Mensoria élevée sur les bords de l'Oued Nefefekh au nord de l'ancienne Fédala (aujourd'hui Mohammedia). Cf. J. Caillé op. cit. p. 333.

une hauteur proche le rivage de la mer, où le Roi se plaçoit quelques fois pour contempler l'Elément de Neptune.

Je ne sais quel motif l'Auteur peut avoir en fol. 68 pour dire que Darbeyda est un petit port de mer de peu d'importance. Il est connu de tout l'univers que cette ville (appelée anciennement Anfa) est la plus grande de toutes les villes maritimes du pays, et la meilleure rade de toute la côte. C'est encore l'endroit où le commerce est le plus florissant étant placé au milieu de la plus grande et plus riche province de tout le Royaume de Maroc. Peut-être que l'Ecrivain, ou son ami instigateur, aura-t-il quelque motif particulier pour parler mal de Darbeyda. Ah le bon endroit, s'il appartenait aux Anglois !

§ 7°

Je m'étonne que Lemprière ayant passé par Darbeyda, ne dise un mot de la fameuse province de Tamesna, et de là passant par Azimor et Mazagan, il ne fait [p. 10] non plus mention de Douquela⁽¹⁶⁾. Il s'arrête seulement au fol. 73 pour parler d'une ville qui n'a jamais existé que dans les espaces imaginaires, savoir, *Din Medina Rabaa* bâtie dit-il, par Muley Ocam El-Manzor qui également n'a jamais eu d'existence que dans l'imagination de l'auteur. Je crois que son interprète judaïque s'est amusé à lui faire des contes des vieilles femmes. Il n'y a jamais eu d'autre ville entre Mazagan et Saffi, que celle de Oaladia⁽¹⁷⁾, où l'on pouvoit former l'un des plus beaux ports qu'il y ait dans l'Océan de cette partie de la côte d'Afrique. Les deux susdites provinces de Tamesna et Douquela sont non seulement les plus riches et les plus fortes des Etats du Roi du Maroc, mais fournissent encore outre une grande quantité de bled, toutes sortes de productions propres d'extraire pour le commerce maritime : cire, gome arabique, cuirs, laines, etc... l'Auteur fol. 75, paroît avoir été tellement saisi de frayeur en passant une haute et dangereuse montagne sur le chemin de Saffi à Mogador qu'il a laissé le nom de cette fameuse montagne dans l'affreux qui l'entoure, et qu'aucune plume ne sauroit dépeindre. C'est un endroit escarpé appelé en Arabe *Gerf li Houdi* (Rocher du Juif) à cause dit-on d'un Juif qui précipité de haut en bas sans avoir éprouvé aucune lésion corporelle. Voici donc le Sr. Lempriere arrivé à Mogador et introduit dans la Compagnie des Négociants Européens qui [p. 11] y sont établis. Il dit que ces Négociants ont été frustrés dans leur espoir de lucre par la perfidie de l'Empereur de Maroc. C'est une injustice impardonnable qu'il fait à l'équitable Monarque Muley Mohammed. Que l'Auteur aille demander à Mrs. Concler, Adams, Berclan, Cars, Desprat, Cabannes, Ajus, Court Markarness,

(16) Lire : Azemour, Mazagan et Doukkala.

A l'époque de Sidi Mohammed ben Abdallah les régions côtières de Tamesna, Doukkala et Abda avec les ports de Fédala, Dar-beyda, Safi, et Essaouira étaient particulièrement bien administrés et jouissaient d'une attention particulière de la part du Souverain. Caïd Dris s'étonna que Lempriere ne mentionnât pas le degré de développement économique de cette partie du pays.

(17) Comprendre Oualidia.

etc.⁽¹⁸⁾. Oú est-ce qu'ils ont fait leur fortune ? Ils répondront que ça été en Barbarie sous le règne de Sid Mohammed ben Abdella. Comment donc concilier la prétendue perfidie avec la fortune brillante de ces Négociants en peu d'années ? Je dirois bien plus : il n'y a jamais eu aucun Négociant soit à Sainte Croix, Mogador ou Saffi, qui n'ait fait une bonne fortune, à l'exception de 2 ou 3 Anglois qui par leur orgueil immodéré de vouloir paroître, joint à la crapule et les débauches dont ils se rendoient esclaves, ont fait banqueroute ou sont morts insolubles. L'Ecrivain auroit fort bien pu se dispenser de lancer ces invectives contre le vénérable Empereur qui, à dire vrai, étoit obligé de temps en temps de charger et d'augmenter les droits de ses ports suivant que certaines circonstances l'exigeoient. Les 5 ou 6 premières années, lors de l'établissement du commerce européen à Mogador (cette ville fut aussi bâtie par le feu Empereur) il laissa jouir les Négociants de beaucoup de privilèges mais l'avidité de ces messieurs, non contente de gros gains qu'ils faisoient, les rendit coupables d'infraction envers ces privilèges par des fraudes réitérées qui [p. 12] à la fin étant parvenues à la connoissance de l'Empereur, l'obligeant à prendre des mesures convenables afin de n'être pas frustré des droits de la Douane. Dans le commencement la Douane à Mogador, se faisoit dans la maison de chaque Négociant. Les marchandises en venant à terre étoient directement transportées chez l'Européen à qui elles appartenoient et souvent elles restoient deux ou trois jours dans sa maison avant que les Adouls (Ecrivains ou Notaires jurés) vinssent prendre la disme (les droits d'entrée se payent en nature). Tout alloit à la bonne foi du côté de l'Empereur, il n'en étoit pas de même du côté des Négociants, qui bien souvent, en séduisant les gardes, substituoient des marchandises de peu de valeur à la place d'autres d'un très grand prix : par exemple ils vidoient un baril de corail et le remplisoient de couperose ; à la place d'une caisse d'épicerie, ils en mettoient une remplie de petits miroirs ; en un mot très peu de riches et belles marchandises furent sujettes à la disme. Dites-moi à présent Mr. Lempriere : Qui est-ce qui est ici le perfide l'Empereur ou le Négociant ou vous ? Vous prouvez, ou que vous avez été fort mal instruit, ou que vous n'avez pas écrit de bonne foi.

§ 8°

Au fol. 88 l'Auteur commence à développer un tant soit peu sa haine contre l'Espagne, qui probablement est le véritable motif qui l'a engagé à mettre au jour son [p. 13] *Tour To Morocco*, qu'il a conçu contre cette respectable nation. Je suis plus que convaincu que l'Espagne n'a jamais envoyé aucun présent en

(18) Quelques uns des négociants européens installés alors à Mogador/Essaouira. Pour avoir une idée globale des activités et des préoccupations de ces négociants cf. Manon Hosotte-Reynaud, un négociant Français à Mogador à la fin du XVIII^e siècle et sa correspondance avec le consul de France à Salé, in *Hespéris* XLIV, 1957, 3^e et 4^e Trim. pp. 335.345. Et aussi l'ouvrage de Ramon Lourido Diaz, « Marruecos en la segunda mitad del siglo XVIII », Instituto Hispano-Arabe de Cultura, Madrid, 1978.

espèces au Roi de Maroc pour obtenir la permission d'embarquer du bled et des rafraichissements dont elle peut fort bien se passer⁽¹⁹⁾. Il n'en est pas de même de Gibraltar, qui a absolument besoin des comestibles frais de la Barbarie. Peu importe que les Espagnols soient ou ne soient pas plus indolents que les Maures ; mais il importe beaucoup de faire connoître au public que l'Espagne, par une générosité aussi honnête et sincère et désintéressée (sans avoir la moindre intention de vouloir nuire à ses voisins), a su s'attirer l'amitié et la bienveillance du feu Empereur Sidi Mohammed, que certains individus Anglois cherchoient à se procurer par la suite dans les endroits où l'Auteur est bon pour m'en fournir l'occasion. Quand je lis son fol. 92 et 93 je serois tenté de lui demander s'il y a des bœufs en Angleterre. Il ose avancer impunément qu'il y a très peu de canards à Maroc et qu'il n'y a jamais vu ni oies, ni dindes ; il dit cependant qu'il étoit logé dans la juiverie, où il y a quasi tous les jours une quantité de canards et bien souvent des dindes que l'on vend au marché des Juifs : les premiers se vendent de 3 à 4 blanquilles et les derniers de 5 à 8 on° la pièce. Les oies n'y sont pas si communes, mais si l'on veut se donner la peine d'aller les jeudis [p. 14] au grand marché qui se tient à Maroc dans l'endroit appelé *Beb-el-Chamis* et les vendredis au milieu de la ville appelé, le marché *Gemma-el-Fana*⁽²⁰⁾, on y trouvera assez de ces trois espèces d'animaux domestiques pour composer la plus

(19) De nombreuses études ont été publiées sur le commerce du blé entre le Maroc et l'Espagne sous le règne de Sidi Mohammed ben Abdallah. Ces mêmes études contiennent (parfois partiellement) les conditions d'accords et d'échanges commerciaux entre les deux nations ; à titre d'exemple voir : Mariano Arribas Palau, « Notas sobre el abastecimiento de granos a Canarias desde Marruecos » (1769-1789) in *Anuario de Estudios Atlanticos*, año 1979, Num, 25.

R. Lourido. Diaz, « Los intercambios comerciales Hispano-marroquíes en el siglo XVIII », in *Cuadernos de la Biblioteca española de Tetuan*, Diciembre 1973, num. 8.

On lira aussi avec profit J. Caillé, les accords internationaux du Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah, 1757-1790 ; *Faculté de Droit du Maroc*, 1960.

Quant aux présents en espèce il n'en a jamais été question dans les archives quelle que soit leur provenance. Toutefois les présents en nature sont fréquemment échangés ou même exigés. Les représentants diplomatiques européens surveillent les présents des uns et des autres afin de faire des présents équivalents ou supérieurs... Cette surveillance nous permet de prendre connaissance des fameux présents espagnols à travers la correspondance de Mure, vice-consul de France (lettre du 11 septembre 1786, pièce jointe) :

- « une tabatière en or renfermant une bague de diamant
- trois pièces de brocard en or
- trois pièces de Damas
- trois paquets de baptiste de trois pièces chaque paquet
- trois pièces de drap
- trois pièces de velour
- une pendule fort belle
- une grosse montre à répétition
- une caisse de sucre en pain
- un caisson de thé ».

Extrait de « Note du premier présent fait en octobre par le consul d'Espagne au Roi du Maroc dans l'audience qu'il a sollicitée pour le règlement des droits du bled qu'il a expédié de Darbeyda en Espagne Aff. Etr. B¹ 842 fol. 149 r°, Archives Nationales, Paris.

(20) Il s'agit du marché de Bab el-Khémis et de celui de Jama' el-Fna.

nombreuse basse-cour qu'il y ait en Angleterre. Ma foi si Lempriere n'est pas informé d'une vérité aussi incontestable (attendu que l'endroit où il logeoit à Maroc étoit à peine de 20 à 25 pas du marché Judaïque), j'aurois de la peine à le croire à la distance d'une centaine de Iards⁽²¹⁾. Cependant malgré cela il s'éloigne à une assez grande distance ; d'un seul élan il vole jusqu'à Muley Ismail, disant que cet ancien Roi a beaucoup travaillé pour peupler son pays en établissant des colonies de Nègres qu'il faisoit venir de Guinée. Ceci est une nouvelle toute neuve, à laquelle Muley Ismail n'a jamais rêvé. Il trouva son pays plein de cette engeance de charbonniers, qui étoient connus sous trois noms différents, savoir : *Lavid* (esclaves) *Sidi Bochari*, *Lavid Zanca* et *Lavid Foulenne*⁽²²⁾. Il donna ordre à ceux des deux premiers noms de s'assembler à *Minchera Romla*⁽²³⁾ endroit situé à moitié chemin entre Salé et Miquenez, où la première année de son règne, ils se trouvèrent jusqu'au nombre de 80 milles avec leur famille, tandis que les Foulenne furent placés dans le château de Rabat, du Chaouia et du Suz. – Le lecteur pourra bien imaginer que Muley Ismail, dans la première année de son règne n'auroit pas pu rassembler une aussi énorme quantité de Nègres de Guinée outre que [p. 15] ces Nègres, du temps de la race des Saâdia⁽²⁴⁾, étoient déjà connus en Barbarie sous les noms que je viens de dire. Cette vérité frappe à coups de marteau, mais cette évidence n'étonne pas notre Auteur. Voyons ce qu'il va dire dans son paragraphe suivant.

§ 9°

L'Ecrivain, dans son fol. 104 attaque de nouveau Sidi Mohammed Ben Abdella, disant que son avarice sans bornes étoit la cause de ce qu'il n'avoit pas traité ses soldats Noirs avec cette générosité qui avoit caractérisé ses prédécesseurs Muley Ismail et Muley Abdella. Je demande à l'Auteur : en quoi consistoit sa générosité ? Je veux encore lui demander : d'où venoient les richesses de ce Prince ? Ce n'étoit assurément que de commerce. L'univers entier donnera témoignage que le commerce européen dans la Barbarie Marocaine, n'a jamais été plus florissant que sous le règne de Sidi Mohammed Ben Abdalla. Muley Ismail ne pouvoit pas être généreux avec l'argent qu'il recevoit des Berbères car

(21) Lire : yard.

(22) Il s'agit de 'Abid el Bokhari, Abid Zenca et Abid Foulane. La première dénomination est connue, quant aux deux autres elles n'ont été à ce jour (et à ma connaissance) signalées nulle part ailleurs. Elles explicitent l'idée qui a été émise par de nombreux auteurs concernant l'origine de l'armée des Abid de Mouley Ismaël. On peut risquer l'explication suivante et dire que les Abid Zenca constituent les esclaves affranchis et vagabonds, les Abid Foulane restent sous la dépendance d'un maître, un particulier.

(23) Lieu de rassemblement et de formation des Abid créé par Mouley Ismaël. Cf. M. Delafosse, Les débuts des troupes noires du Maroc, Hespéris, III, 1923.

M. Morsy, Mouley Ismaël et l'armée de métier, R.H.M.C., T. XIV avril-juin, 1967.

(24) Référence à Ahmed el-Mansour. Cf. A. Farouk, « Origine et constitution de l'armée (marocaine) » in « Les institutions et société marocaines sous les règnes de Ahmed el-Mansour et Mouley Ismaël », Diplôme de l'E.P.H.E., IV^e section, sous la direction de Ch. de Laveronne. (Non publié).

il fut toujours en guerre avec eux, il ne pouvoit l'être non plus par les impôts, car il n'y en avoit quasi point de son temps, il n'étoit pas plus avancé du côté des Arabes, qui ne payoient rien, étant seulement employés dans les bâtisses et autres ouvrages par tout le pays. Comment donc ce Prince pouvoit-il prodiguer ses largesses aux Nègres Bocharis ? Sidi Mohammed au contraire a une branche de commerce très lucratif, réunit l'avantage d'être en paix avec tout l'univers [p. 16] il perçut des impôts de ses sujets ; ses Provinces lui payoient de grosses sommes il réduisit les Nègres des troupes réglées au nombre de 24 mille, distribuées dans divers endroits et villes du Royaume, où ils avoient leurs maisons, jardins et bestiaux il leur donnoit régulièrement 20 sacs de bled et 40 sacs d'orge chaque année pour leurs chevaux, outre un ducat en argent chaque mois⁽²⁵⁾. Que l'on ajoute à tout ceci deux habillements par an, outre 5-8 et même jusqu'à 15 Ps. \$ à chacun d'eux lorsqu'ils avoient quelque campagne à faire. Du temps de Muley Ismail c'était bien différent ; ces Nègres étoient obligés de vivre de leurs travaux et industrie à la campagne, à Minchera Romla ; et lorsqu'ils étoient en marche pour la guerre, ils n'avoient d'autres ressources que le butin, qui ordinairement n'étoit pas grand chose, car les Berbères n'usent pas de beaucoup de meubles ni d'habillement. Voilà des vérités dont Lempriere avoit dû s'informer avant de s'émanciper à avancer des impertinences contre le respectable Monarque Muley Mohammed.

§ 10°

Au fol. 177 et 178 notre Ecrivain se trouve dans la perplexité de se voir appelé auprès de l'Empereur de Maroc, où il n'a rien à faire, tandis que sa présence est très nécessaire auprès de son fils Muley Abdeslem à Tarudante, d'autant plus que ce Prince se trouvait déjà beaucoup soulagé (c'est l'Auteur seul qui l'assure) de son infirmité [p. 17] *cataracto-spasmodique*. Doit-on douter à présent que le voyage de Lempriere en Barbarie, soit une affaire privée entre le Prince et le consul Matras ? Il y avoit longtemps que ce dernier faisoit tous ses efforts pour gagner les bonnes grâces de Sid Mohammed, par toutes sortes de manœuvres dociles et de moyens clandestins, évitant seulement les voies honnêtes qui auraient pu le faire réussir. Il croyoit qu'en vomissant les injures les plus atroces contre l'Espagne, il induiroit le Roi du Maroc en erreur contre cette puissance respectable mais certes ce n'étoit pas le moyen de parvenir à son but auprès d'un Monarque juste et équitable ; au contraire, il n'obtint autre chose que de brouiller totalement la cour de Londres avec celle de Maroc, auprès de laquelle l'Auteur joua le rôle le plus sot que l'on puisse s'imaginer. Lempriere, malgré son long séjour à Maroc, ne dit rien de cette capitale, ni de son étendue :

(25) Après la mort de Mouley Ismaël l'armée des Abid devint un danger pour la pérennité de la dynastie. C'est Sidi Mohammed ben Abdallah qui atténua son rôle. Le monarque n'hésita pas à réduire leur nombre après 1778. Cf. R. Lourido Diaz, « La rebelión de los 'Abides en 1778, y su destintegración como milicia especil », in Cuadernos de Historia del Islam, num. 5, 1978.

les mosquées, les collèges les aqueducs, les jardins et les palais qu'elle renferme, sont tout à fait ignorés de l'Auteur, qui au fol. 189, accuse l'Empereur Sid Mohammed d'exiger impunément des juifs un quintuple de plus de la valeur des marchandises qu'il leur donnoit à vendre⁽²⁶⁾. Ceci est trop exagéré. Il faut savoir que la dixme des marchandises (d'entrée) de tous les ports de mer du Royaume, étoit ordinairement transportée à Maroc, résidence la plus habituelle du Roi. Comme parmi ces marchandises [p. 18] il se trouvoit beaucoup d'articles qui ne lui servoit pas pour l'usage de son serrail et de ses troupes, il les faisoit délivrer aux juifs pour les vendre, payables au terme de 3, 4 à 6 mois. Ces denrées étoient taxées par les marchands Maures et Juifs, de manière que ceux-ci les prenoient, il est vrai, à quelque chose de plus que le prix courant, mais c'étoit en raison et à proportion du terme qu'on leur accorderoit pour le paiement ; et quand la somme étoit un peu considérable, les marchands Maures prenoient la moitié des marchandises et les Juifs l'autre moitié. Notre Ecrivain auroit pu s'assurer de cette vérité à Gibraltar même, où, dans ce temps-ci, il ne manque pas de s'y trouver des Maures et Juifs Marocains, qui lui en donneroient des preuves convaincantes. Il me semble qu'il n'y a rien d'injuste dans ce trafic que faisoit Sid Mohammed, tandis que d'ailleurs tout le monde sait que le seul défaut public que l'on puisse avec justice lui imputer, est d'avoir toujours usé de trop de complaisance envers les Juifs en général.

§ 11°

Nous voilà donc enfin arrivé au fol. 191, où le Sr. Lempriere fait la plus avantageuse histoire du Juif Attal. Tunisien cet Hebreu, qui comprenoit fort peu l'Anglois ne parloit absolument que l'Espagnol et l'Arabe. Je suis fâché de me trouver obligé de dire la vérité à son sujet, mon génie n'étant pas de révéler les choses ignorées, mais d'un autre côté le devoir que je me suis imposé, me constitue [p. 19] dans l'indispensable obligation de le faire afin de montrer la pure et simple vérité à cette faute de souscripteurs au livre et aux lecteurs de Lempriere.

Un certain Anglois, constitué *ad hoc*, avoit employé tout ce qu'une mauvaise politique et la fourberie ont d'imaginable pour récupérer les bonnes grâces du Roi de Maroc perdues depuis une quinzaine d'années, pour les inconséquences de divers envoyés et consuls d'Angleterre. Cet individu étant le plus intéressé à cacher son jeu (car il trompoit sa cour et vouloit jouer celle de Maroc), pour son avantage personnel, imagina le stratagème de mettre un espion, de sa part à la cour de Maroc, et qui tâcheroit de captiver la bienveillance du Souverain sous la

(26) Les marchandises que le sultan confie aux marchands juifs proviennent des prélèvements des droits de douane, notamment à Mogador/Essaouira.

spécieuse apparence d'un attachement et d'un respect sans bornes d'une sincérité sans exemple et d'un désintéressement complet. Il voulut que ce fut un beau jeune homme, dont la physionomie agréable jointe à l'âge de 20 à 22 ans, pût intéresser tout les Maures en sa faveur (car à la honte du genre humain, les Maures en général sont assez friands d'un jeune et joli garçon). Ce Juif, sous un air naturel de douceur, avoit l'esprit si naturellement disposé à la supercherie, que les instructions secrettes de son protecteur étoient plus que suffisantes pour que l'on puisse le nommer le chef-d'œuvre de la fourberie.

Son but principal étoit de tâcher de désunir la cour de Maroc d'avec celle d'Espagne, et d'arranger les différends entre la première et celle de Londres. Il s'habilla à la Levantine afin d'avoir un air plus élégant, il fut muni d'un présent honnête et d'une somme suffisante pour paroître vivre dans une aisance commode ; on lui donna un autre livre [p. 20] in quarto, où il avoit la fausse explication du prétendu monopole du commerce de bled que faisoit exclusivement l'Espagne à Darbeyda. On imagine bien que dans ce livre le ministre d'Etat de Madrid, le consul d'Espagne au Maroc, le gouverneur de Cadix, les négociants Espagnols de Darbeyda conjointement avec l'Effendi⁽²⁷⁾ et le gouverneur de Tanger, y furent dépeints sous les couleurs les plus noires que l'envie immodérée ait pu suggérer à la bile échauffée d'un jaloux anglois. Enfin son confident Anglo-Juif arriva à la cour de Maroc fit son présent au Roi, et demanda une audience particulière qui lui fut accordée 2 jours après. Il resta plus d'une heure seul avec le Roi qui eut la patience de l'écouter jusqu'à la fin ; et sans lui rien répliquer, il le congédia, lui ordonnant de sortir. Les ordres furent aussitôt donnés pour appeler les Religieux ou Missionnaires Espagnols résidents à Maroc ; on appella aussi l'Effendi, avec un secretaire du Trésor et le Maure El-Valit : ce dernier étoit ennemi juré de l'Espagne. Lorsque le souverain les vit tous en sa présence, il fit un interrogatoire très circonspect (quoique bien clair) au Religieux Préfet de la Mission, au sujet de tout ce que l'espion Anglo-Juif venoit de lui communiquer, obligeant les moines à lui donner par écrit, signé de leur main, une explication concise et juste de la manière dont se faisoit le commerce de bled dans le port de Darbeyda. Les Religieux se prêtoient avec plaisirs aux désirs du Souverain, et celui ci, du résultat, fit expédier des lettres à la cour d'Espagne [p. 21] dans lesquelles il lui faisoit part de ce que l'Anglo-Juif lui avoit assuré. Le Cabinet de Madrid, avec cette respectable gravité qui caractérise la nation Espagnole, répondit à cette légereté Angloise avec toute la modération que méritoit une démarche aussi méprisable, laissant aux propres lumières du Souverain Marocain le soin de discerner le vrai du faux. Comment se fat et perfide Anglois pouvoit-il se persuader de tromper un Roi qui voyoit entrer chaque année des sommes immenses (outre les services qu'on lui rendoit en réparant ses

(27) Au cours de cette période on appelait ainsi le vizir principal ou premier ministre, qui était Mohammed al-Arbi.

frégates à Cadix) dans son trésor, de la part des Espagnols⁽²⁸⁾, tandis qu'à peine le commerce d'extraction de comestible des Anglois pour Gibraltar lui produiroit tout au plus 5 à 6 mille Ps. \$ par an.

Il faut observer que le commerce de bled qui se faisoit par la Mission des Négociants Espagnols établis à Darbeyda, non seulement ne portoit aucun préjudice aux Anglois, mais même n'auroit pu lui être d'aucune utilité : leurs spéculations étoient donc tout à fait déplacées. Ainsi le Roi de Maroc ayant connu la fourberie de l'Anglo-Juif et de celui qui l'avoit envoyé usa-il d'une politique qui auroit été digne du premier et plus habile courtisan de l'Europe ; car ayant refusé de donner des rafraichissements à la place de Gibraltar, il accorda, par faveur spéciale à l'Anglo-Juif (qui fit d'abord un présent de trois fois la valeur d'extraction) la sortie libre d'une petite quantité de bœufs, de moutons de volailles etc. pour la place sous prétexte de [p. 22] l'amitié apparente qu'il témoignoit audit Juif, à qui il fit présent d'une mule, témoignant par là au public, qu'il faisoit plus de cas d'un Juif que des Anglois. Le Monarque continua ce petit jeu avec l'Anglo-Juif jusqu'à sa mort, lui accordant peu de faveur pour la place, et recevant de lui de bons présents, que l'Anglois, protecteur de l'Hebreu prodiguoit largement. Cependant l'Espagne, par sa sincérité et sa loyauté, continua de mériter l'attention et l'amitié du Souverain Maure, tandis que les deux individus Anglois, non seulement n'effectuèrent rien en faveur de leur nation mais sans le vouloir, parvinrent à la rendre détestable à la cour de Maroc et à toute la Barbarie. Si la cour de Londres, au contraire, eût envoyé un personnage prudent et sincère, tous les différends se seroient applanis dans un instant et les cours d'Espagne et d'Angleterre auroient joui toutes deux d'une manière égale de l'amitié de Sid Mohammed ben Abdella. Muley Eliazit ayant succédé à son Père⁽²⁹⁾, il récompense l'Anglo-Juif selon ses mérites, lui faisant trancher la tête qui fut pendue à l'une des portes de Tanger. Telle a été la fin de celui que les Maure (ainsi que l'avoue l'un d'eux) appelloient *l'ambassadeur Anglois*. Ce Tunisien, plus souple et plus rampant qu'un chien devant le Roi, étoit d'un orgueil insupportable vis-à-vis les gens qu'il ne craignoit plus ; il étoit parfaitement connu d'un certain sujet à la cour de Maroc, qui étoit un intime confident du Roi⁽³⁰⁾. L'Hebreu [p. 23] feignoit d'être son ami, mais la fausseté et la trahison ne furent pas capables d'en imposer à la naïveté dont le brave Roi Maure faisoit profession. Un jour un certain Envoyé Anglois demanda à ce Souverain une

(28) Le volume des échanges entre l'Espagne et le Maroc occupe le premier rang. Mais les échanges entre Essaouira et Londres ne sont pas négligeables. Cf. notre article, « Aperçu du trafic du port de Mogador avec les principales places européennes (1786-1787) ».

Pour soutenir sa démonstration Caïd Dris a choisi des références qui minimisent le commerce anglais au Maroc. Il met en avant le volume approximatif des échanges avec Gibraltar et passe sous silence volontairement ou non les échanges avec le port de Londres.

(29) Mouley el-Yazid (11 avril 1790 – février 1792).

(30) Ici Caïd Dris ne mentionne pas de nom.

audience particulière. Il la lui promet pour le lendemain, mais à peine l'Envoyé se fut-il retiré de sa présence, que le Monarque dit à ses sujets qui étoient présents : « Je ne sais ce que cet Anglois veut me dire dans un entretien secret ; si ce sont de bonnes choses elles peuvent être dites en public, et si ce sont de mauvaises choses, ou des mensonges, je n'en veux rien savoir ». Il observa en même temps qu'il n'y avoit jamais que les Anglois qui demandoient des audiences privées.

Je finis l'histoire de l'Anglo-Juif. Son protecteur a perdu beaucoup d'argent inutilement, et le Tunisien a perdu la tête. Dieu veuille que l'esprit de cette tête se joigne à celle de son protecteur qui l'a en effet bien légère.

§ 12°

Au fol. 198 l'Auteur croit le palais de Maroc bien ancien. Rien n'est plus faux. Ce fut Sid Mohammed ben Abdella qui ayant détruit Dar el-Beyda construit par les Saadia, fit fabriquer le Palais de Maroc tout neuf à savoir : le grand Palais fut fini en 1763. Celui que l'on appelle le Ksaer, qui fait face au grand, et qui n'en est séparé que par le jardin nommé *Niel*, fut achevé dans l'année 1768. Dar el-Beyda l'an 1785 et Dar Souera [p. 24] 1790, la même année du décès du respectable Muley Mohammed.

Notre Ecrivain dit que le principal pavillon du Palais s'appelle *Douar* ; il aura rêvé cela à Gibraltar. Aucune partie du Palais ne se nomme Douar. Ce mot en Arabe veut dire proprement un village ambulante d'Arabes habitant sous des tentes. Au fol. 216 Lempriere accuse de nouveau l'Empereur d'avarice. L'ayant déjà recusé plus haut à ce sujet, il est inutile de le répéter ici. Si cet Anglois ignorant réfléchissoit sur ce que Muley Ismail et Muley Abdella ont fait il ne diroit pas que Sid Mohammed s'est approprié plus de biens des particuliers que ses prédécesseurs. L'Auteur est jeune, il a le temps d'apprendre ; il faut l'excuser. Il n'en est pas de même de son protecteur qui devoit lire la vérité dans sa propre vieillesse. Il y a très peu d'exemples où Muley Mohammed n'ait pas eu tout l'égard du à la justice ; il a été, comme tous les Rois le sont, exposé à être induit en erreur par des gens mal-intentionnés. Notre ami l'Anglois auroit désiré de le tromper sur ses propres intérêts au sujet de l'Espagne. Faut-il que j'en dise davantage ? Jamais la Barbarie n'a eu un Roi qui ait su gouverner ses sujets avec autant de justice que Sid Mohammed : tous le monde est d'accord la dessus. Voyons ce que dit l'Auteur au fol. 218. Il avance que Muley Abeselem⁽³¹⁾ avoit été dépouillé par le Roi son Père. C'est une absurdité diabolique enfantée par la méchanceté d'une haine qui ne sauroit trouver, ni où, ni [p. 25] comment se venger ; car au

(31) C'est le prince Mouley Abdessalam que Lempriere étoit venu soigner à Taroudant. C'est avec lui qu'il a le plus de contacts durant son séjour au Maroc.

moment du départ de Muley Abeslem pour la Mecque, son Père, lui fit présent de 70 mille Ps. \$. pour subvenir aux frais de son voyage. Finalement le Sr. Lempriere accuse le bon Empereur de timidité, tandis que jamais aucun soldat Nègre ne s'est exposé dans le combat comme Sid Mohammed dans le temps qu'il étoit dans l'âge des exercices guerriers. Témoins les Berébères, les Arabes, les Consuls et les Négociants Européens, qui résidoient en Barbarie dans ces temps-là, témoins les vieux Alkaid, qui nous assurent que jamais Prince n'a été plus brave, puisque du temps de son Père Muley Abdella il étoit toujours à la tête de toutes les armées contre les prétendants. L'Auteur me rend honteux en m'obligeant à l'inculper de mensonges avérés. Je voudrais lui demander combien de nègres accompagnoient Sid Mohammed quand il sortoit de son Palais (il faut excepter cependant lorsqu'il se rendoit au Méchoir⁽³²⁾ ou audience publique) ? La plupart du temps il n'avoit que 2 à 3 personnes avec lui. Passons en avant. Ici je ne saurois m'empêcher de traiter l'Auteur du plus fameux imposteur de l'univers. Ses termes et son style me remplissent d'indignation contre lui, oui, il ment sans aucune pudeur, quand il dit que Sid Mohammed avoit toujours 6 chiens Dogues (*Bloodhounds*) dans son appartement pendant la nuit. Jamais un seul chien n'est entré, ni de jour, ni de nuit, non seulement dans son appartement, mais pas même la porte de son serraill. Tout Européen instruit sait que les Mohamétans [p. 26] détestent les chiens comme des animaux immondes. Bien plus Muley Mohammed n'a jamais eu aucune garde quelconque dans l'intérieur du serraill ; pendant la nuit il n'avoit que des femmes et les concubines qu'il jugeoit à propos de faire appeler par ses servantes. De grâces, M. Lempriere ne mentez pas si grossièrement. Passons la revue au dehors du palais. La garde entière des avenues extérieures ne passoit pas plus de 60 hommes qui dormoient d'un profond sommeil durant toute la nuit, parce que le Souverain, aimé de tous ses sujets, étoit dans une tranquille sûreté sans gardes. Il est encore faux que Muley Mohammed eût peur de son fils Eliazit ; il donna une preuve bien convainquante du contraire dans l'année 1779, quand il alla désarmer les troupes de ce fils rebelle qui s'étoit fait proclamer roi à Miquenez par les Nègres Bocharis. Le vénérable vieillard a toujours même eu trop de bonté pour ce fils dénaturé ; il auroit été à souhaiter qu'il l'eût chatié comme il le méritoit ; jamais le pays n'auroit éprouvé les calamités qu'il a souffertes pendant les 22 mois régné par l'horrible Eliazit, quoique cette bête farouche fût ami de l'Auteur et de son instigateur.

§ 13°

Au fol. 222 et 223 l'Ecrivain fait un conte absurde et puérite qui choque l'oreille de tous ceux qui ont le sens commun. Comment peut-on croire que Sid Mohammed se soit déguisé pour aller voir la fête d'un mariage, et cela pour

(32) Comprendre : méchouar.

ruiner le père du nouveau marié ? Ce prétendu déguisement [p. 27] qui auroit dû être secret n'auroit probablement pu se faire sans avoir été découvert sur le champ. C'auroit donc été se faire connoître au lieu de se cacher. D'ailleurs Muley Mohammed auroit-il manqué d'un confident affidé pour l'envoyer observer la fête de ce mariage ? Et devoit-il évaluer le trésor de celui qui faisoit cette fête par le nombre de plats qu'il servoit à ses convives ? Il faut savoir d'ailleurs que dans de pareilles fêtes on laisse entrer tout le monde et on force même galamment les gens de distinction à venir y prendre place. Or, parmi plusieurs Maures du premier rang, l'un ou l'autre n'auroit pas manqué de reconnoître son Souverain, qui, pour habillé qu'il eût pu être, n'auroit certainement pu changer de visage. Je crois que le Sr. Lempriere a voulu nous donner une nouvelle fable de Don Quichote plutôt qu'une véritable narration de son *Tour to Morocco*, qui est plein d'absurdités, de mensonges, d'injures et d'invectives, qui doivent être inconnues de tout Ecrivain qui n'auroit pas un instigateur tel que celui de l'Auteur.

Voici au fol. 225 un autre mensonge. Dites-moi Mr. Lempriere dans quelle confrairie Muley Mohammed s'est-il enrôlé ? Jamais Maure, dans sa secte, ne fut plus libre de préjugés que lui ; il détestait les prétendus *Faquirs* et *Merbtin*⁽³³⁾ (les soi-disant saints Mahométans) ; non content de cela, il a écrit trois livres, où il redresse plusieurs abus superstitieux de la Religion Mahométane, surtout dans celui intitulé : *El-Ftouhat*. J'oserois même croire qu'il [p. 28] étoit plus et meilleur philosophe que notre savant chirurgien Lempriere ainsi que son instigateur. Quant au reste, Sid Mohammed remplissoit exactement tous les points essentiels de la Religion, faisant son devoir en qualité de chef spirituel et temporel de son Royaume. Pourquoi donc l'Auteur l'accuse-t-il à faux ? Il dit encore que Sid Mohammed bien souvent refusoit *demain* ce qu'il avait permis *aujourd'hui*. J'en conviens mais ceci est une politique qui plus ou moins, et sous des formes différentes, a presque lieu dans toutes les cours ? Pourquoi ôteroit-on au Monarque la liberté de faire des réflexions ? Pourquoi Lempriere veut-il former un Souverain suivant son caprice ? Je répète encore une fois pour toujours, que Muley Mohammed possédoit toutes les qualités requises pour un Roi absolu de Maroc.

Au fol. 227 notre Ecrivain insulte de nouveau S.M. Marocaine l'accusant d'injustice envers les puissances Européennes. Pour répondre à une invective aussi grossière, je prie tous les souscripteurs au livre du *Tour to Morocco* de s'informer généralement de tous les Consuls, qui ont résidé et résident actuellement en Barbarie, depuis le commencement du régime de Muley Mohammed. Je m'en rapporterai entièrement à leur réponse et leur décision. Je dois cependant prévenir à la honte de l'Auteur, qu'il faut en excepter les Consuls Anglois depuis une quinzaine d'années. Notre Ecrivain au même fol. insulte aussi les deux puissances

(33) Déformation du terme *Mrabtin* de *Mrabet*.

[p. 29] Européennes qui de leur propre volonté font un présent à l'Empereur de Maroc les traitant de tributaires etc. je cherche en vain contre laquelle des deux nations (danoise ou vénitienne) ou contre toute autre Muley Mohammed ait jamais voulu commencer des hostilités maritimes sans y avoir été provoqué. Quant à la capacité de ce Souverain, on doit convenir, à l'honneur de la vérité, que pour un sujet sans lectures, et sans avoir reçu aucune éducation civilisée, il avoit (selon les règles de la proportion) beaucoup plus de talent que l'Anglois le plus éclairé. Après tant d'invectives, l'Auteur enfin aux fol. 231 et 232 dit un tant soit peu de bien de S.M. Marocaine mais toujours mêlé de cette acreté de bile qui dévore un Anglois et il conclut par engager toutes les puissances de l'Europe à mépriser le Souverain de Maroc. Je conviens que ce Monarque n'avoit point une marine respectable, mais j'ajoute qu'il n'en avoit pas besoin. Un ou deux petits chebecks, avec force d'hommes sont plus que suffisants pour s'emparer du plus gros bâtiment marchand (non armé) Anglois qui chercheroit à passer le Détroit et sont plus qu'il n'en faut pour obliger l'Angleterre (en cas d'une rupture) à entretenir une petite escadre dans le Détroit, qui lui occasionneroit de très grosses dépenses bien plus considérables que les présents volontaires que font les deux puissances de l'Europe ci-dessus nommées. Si l'Auteur est persuadé que S.M. Marocaine (comme il l'assure au fol. 234) est une si petite puissance [p. 30] qu'elle ne mérite aucune attention pourquoi donc la cour de Londres a-t-elle envoyé tant de différents sujets depuis peu d'années pour se reconcilier l'amitié du Souverain de Maroc ? Pourquoi tant de belles lettres de la part de l'Angleterre ? Permettez-moi de vous dire, Mr. Lempriere que vous parlez comme un perroquet qui ne sait ce qu'il dit : rappelez-vous avec combien d'humiliation S.M. Marocaine traita votre nation (par la faute de vos consuls) dans la dernière guerre que vous avez eue avec l'Espagne. Alors la Grande-Bretagne avoit cependant des forces formidables au Détroit. Que fit-elle contre le Maroc ? Rien. Pourquoi aussitôt que l'Angleterre fit la paix avec les Bourbons (en 1783), n'eut-elle rien de plus pressé que d'envoyer le Commodore Curtis en qualité d'ambassadeur à la cour de Maroc pour rentrer en amitié avec Sid Mohammed ? Convenez donc, Mr. Lempriere, que vous écrivez directement contre la façon de penser de votre cour, ce qui ne convient nullement à un fidelle serviteur.

La liste de notre Ecrivain, au sujet des dépenses de la cour est aussi très importante, et ne contient que la moitié de ce qui devoit y être.

§ 14°

L'Auteur, au fol. 240, veut ôter le nom de cour à celle de Maroc. J'ignore si Lempriere sait ce que c'est que la cour soit de Maroc, soit d'Angleterre. Il donne pour raison les contradictions dans la correspondance et dans les lettres [p. 31] mais il ne réfléchit pas que cet argument ne vaut rien pour un gouvernement despotique. Il suffit que Muley Mohammed n'ait jamais agi directement (excepté

dans l'affaire de Mililla) contre les traités qu'il avoit avec les puissances étrangères à moins qu'on ne lui en ait donné quelque motif. Ce que l'Ecrivain dit des Nègres au fol. 248 et 49 est destitué de tout fondement. J'ai déjà fait connoître l'état des Noirs sous le règne de Sid Mohammed, et j'ajoute que bien souvent quand ils s'énervoient à tirer au blanc, ils recevoient par gratification 2,3 et jusqu'à 4 Ps. \$. lorsqu'ils avoient l'adresse d'abattre le blanc : quant au pillage, il ne vaut pas la peine d'en parler.

Au fol. 273 il traite de nouveau Muley Mohammed de perfide et de hautain etc. Il faut avouer que le Sr. Lempriere est bien aveugle sur lui-même, de n'avoir pas connu que cette prétendue hauteur étoit une politique de la part du Souverain pour faire sentir au consul Anglois combien celui-ci lui avoit manqué osant envoyer un médecin Européen au Prince Muley Abselem sans la permission du Roi son Père et cela dans un temps où Sid Mohammed ne regardoit pas l'Angleterre d'un bon œil. Notre Ecrivain au fol. 306 veut nous faire croire que Muley Ussein⁽³⁴⁾ détestoit les Religieux Espagnols résidant au Maroc, comme étant des êtres oisifs, qui n'aiment ni les Chrétiens ni les Maures. Il est cependant [p. 32] notoire, dans toutes la ville de Maroc que ce Prince étoit grand ami des moines, et que ceux-ci lui fournissoient toutes sortes de boissons ; il alloit souvent chez eux, et s'y amusoit 2 à 3 heures de suite. Il n'a jamais été question de proclamer Muley Ussein pour Roi de Taffilet : c'est un mensonge avéré.

L'Auteur ignore entièrement la cause pourquoi les portes des mosquées et des villes se ferment lorsque les Maures font leurs prières le Vendredi ; et au fol. 322 il fait voir qu'il ne connoît point les trois grandes fêtes annuelles des Mahométans. Quant au premier point, il faut savoir, qu'il y a environ deux cents ans que les Maures de la ville de Miquenez étant en guerre avec les Bérébères et ceux-ci profitant du moment que les citadins étoient à faire oraison dans leurs mosquées entrèrent par surprise dans la ville qu'ils pillent en massacrant une grande partie des habitants (ce ne fut donc point des chrétiens qui firent cette action) ; et depuis cette époque on a conservé la coutume de fermer les portes des villes le Vendredi pendant l'oraison. Passons aux trois grandes fêtes. La première se célèbre à la fin du Ramdan et s'appelle *Laid el-Shrer*⁽³⁵⁾ (la petite pâques), c'est le premier jour du mois de Chouel. Le jeûne rigoureux de Ramdan est ordonné par Mohammed suivant l'exemple dit-il, d'Abraham, de Moïse, de Jésus-Christ et de quelques patriarches. La seconde fête est *Laid el-Kbir* (grande Pâques) ou jour de la mort du prophète Mohammed [p. 33]. La troisième est la fête du *Miloud*, ou de la naissance du même prophète. Pour ce qui est de *Lachoura* ce n'est pas proprement une fête, sinon le jour de la dixme, ou pour mieux dire, un

(34) Mouley al-Hussain, un des jeunes princes, a surtout vécu au Tafililet.

(35) El aïd es-seghir à la fin du jeûne du mois de ramadan el aïd el-kébir, commémoration du sacrifice d'Abraham.

jour de dévotion, où tous les Mohometans, sont obligés de faire des aumônes aux pauvres chacun selon ses facultés.

Notre Ecrivain n'a pas été mieux informé au sujet des mariages. Jamais un Taleb ni autre personne, n'a la moindre conversation avec la future épouse, et les hymnes que l'on chante en forme d'épithalame, se chantent dans l'appartement de l'époux. L'épouse s'embarrasse fort peu de la cérémonie pourvu que son mari soit vigoureux et qu'il ait soin d'elle. Jamais on ne pense moins à la piété que dans ces occasions matrimoniales. peut-être que l'Auteur aura vu quelque mariage de Juifs et il se sera imaginé que les Maures pratiquent les mêmes cérémonies. Lisant le fol. 329, je trouve Lempriere à l'enterrement d'un Maure, qui avoit dit-il la main droite posée sur la tête etc. Il a été aussi bien trompé sur le compte des morts que sur celui des vivants. Dans tous les pays des Mahométans, ils sont enterrés les deux bras étendus tout le long de leur corps, c'est-à-dire une main de chaque côté.

§ 15°

Je vais suivre l'Auteur dans le harem (mot arabe qui équivaloit à serral non, quant au lieu, mais quant à l'ensemble des femmes) [p. 34] impérial de Maroc. J'aurois pu dire un mot de celui de Muley Abselem quand Lempriere se trouvoit à Tarudante mais il m'a semblé inutile. Me voici au fol. 355 où je trouve notre chirurgien, par ordre de Sid Mohammet, chez Lella (on sait que Lella veut dire Madame ou Mademoiselle) Saara⁽³⁶⁾. Celle-ci n'étoit point une sultane mais une concubine descendante d'une renégate circassienne ; et sans avoir jamais été bien vue du Roi, dont elle possédoit plus la confiance que l'amitié ; et cette dame qui avoit deux petits jolis princes étoit gardienne de toutes les clefs du trésor et des Magasins de S.M. Marocaine, ayant toujours chez elle, en dépôt, quelques milliers de piastres fortes pour l'usage du Harem. cette femme n'avoit jamais été que d'une beauté inférieure ; elle étoit plutôt aimable par ses manières que par ses traits ce que je puis assurer avec d'autant plus de certitude, que je la vis moi-même il y a 13 ans⁽³⁷⁾, le sachant aussi d'ailleurs par des femmes qui sont dans le Harem depuis plus de trente ans. L'histoire même de son prétendu empoisonnement a été ignoré de tout le monde jusqu'à ce que Lempriere a voulu y rêver : cette dame se plaignoit de son estomach depuis l'année 1784 qu'elle accoucha du Prince Mulay Abdelouahed.

Allons avec l'Auteur chez la reine favorite Lella Bethoul, fille du Bacha Abdella Rahmani [p. 35] qu'il appelle par erreur Lella Batoom. J'avoue avec lui que cette dame est bien grasse Elle avoit trente quatre ans accomplis quand notre

(36) Comprendre Lalla Zahra.

(37) C'est-à-dire juste à l'époque où l'auteur arrive au Maroc.

Ecrivain la vit ; elle a de grands yeux noirs, vifs, expressifs, pleins de feu, et non de petits yeux comme Lempriere le dit. Quant au reste de sa physionomie et ses mœurs répondent parfaitement à ce qu'il faut pour inspirer l'amour. Née dans l'abondance et élevée chez la Grande Reine *Lella Fatma* (cette dernière étoit fille de Roi), elle étoit caractérisée de tous les traits requis pour une Reine favorite : elle avoit eu quatre Princes de Sid Mohammet qui sont tous morts. Accompagnons l'Auteur chez *Lalla Daouia*⁽³⁸⁾ concubine favorite, fille d'un nommé Franciskini, Corse de Nation, et de Maria Sarda, native de Sardaigne, établis dans l'île de Tabarca appartenant ci-devant aux Génois. Un jour que Franciskini étoit allé faire une bonne pêche de corail, il fut fait prisonnier avec toute sa famille par les Tunisiens ; après quelques années ils furent rachetés ; à peine avoient-ils mis à la mer, de Tunis pour aller à Gênes, qu'un corsaire marocain s'en empara, et les conduisit à Larache, d'où ils furent escortés à Maroc. Maria Sarda étoit charmée d'aller voir fréquemment *Lalla Fatma*. La Grande-Reine, Mère des Princes Muley Aly, Muley Mamon, Muley Abeselem et Muley Icham (on sait que les deux premiers sont morts et que les deux derniers sont vivants). La petite fille de Maria approchoit de l'âge de douze ans, et commençoit déjà à développer des traits qui [p. 36] ne doivent déplaire au Maître du Serrail. La Grande Reine la présenta au Roi, du consentement de sa Mère : elle plut au Souverain, qui, par des caresses et des présents (et non par menaces, comme dit notre Ecrivain), l'engagea enfin à embrasser le Mahométisme, comblant en même temps son Père, sa Mère et deux frères de toutes sortes de bienfaits, et leur accordant la liberté de s'en aller en Europe : ce fut en 1770 ; mais Franciskini étant tombé malade, mourut à Rabat dans le mois de mai, et Maria Sarda sa femme, avec ses deux fils, s'embarquèrent, au mois d'août de la même année, à Larache pour l'isle de Corse, où cette famille se trouve aujourd'hui. Le Roi de Maroc donna à sa petite néophyte le nom *d'Ingium* (étoile) et la fit instruire dans la Religion Mahométane jusqu'à ce qu'elle sût lire et passablement écrire l'Arabe ; finalement il en fit sa concubine l'année 1778, et un an après elle devint concubine favorite à cause d'une jolie petite fille dont elle accoucha. Alors le Roi lui changea de nom *d'Ingium* en celui de *Daouia* (Aurore). Cette dame est assez gentille de physionomie, mais petite, quoique potelée ; elle a les dents noirâtres et gâtées d'une humeur scorbutique, ce qui lui causoit un chagrin infini, car on sait qu'un beau rattelier est un des principaux ornements d'une belle femme. Elle en étoit d'autant plus affligée, que sa grande rivale, [p. 37] *Lella Bethoul*, a les plus belles dents du monde. *Daouia* a la gorge pendante et n'est pas aussi blanche que le sont ordinairement les Italiennes. Pour ce qui est des mœurs elle n'a aucune

(38) *Lalla Daouia* a fait l'objet de nombreux articles.

J. Caillé lui a consacré un ouvrage intitulé : *Une Corse sultane du Maroc, Davia Franceschini et sa famille*, Ed. A. Pédone, Paris 1968.

Caïd Dris apporte des éclaircissements complémentaires.

connaissance de celles d'Europe ; tout ce qu'elle a conservé de ses ancêtres, est un esprit méchant et fourbe qui l'a toujours fait détester de la plus grande partie du Serrail.

Les fréquents et longs entretiens que l'Auteur dit avoir eu avec *Lella Daouia*, doivent avoir été bien indifférents. Personne n'ignore qu'en présence des Eunuques on se donnera bien de garde de tenir des propos libres avec aucune dame, ni de parler à l'avantage des Chrétiens. Notre Ecrivain ignore aussi qu'ayant un juif pour interprète, l'Hebreu a grand soin de ne dire que ce qui peut flatter : l'interprétation est donc toujours imparfaite. Il faut que l'Auteur n'ait pas vu les belles femmes du harem. Où sont les dames *Ingima, Lazdia, Moisaar, Mani, Boria* etc. ? Ces petits bijoux se portoient à merveille, et n'avoient pas besoin du *Tebib* (médecin) Anglois. Il est donc très sûr que ce n'est pas une faveur spéciale qui avoit été réservée pour l'Ecrivain d'être entré dans le Harem et d'y avoir vu les femmes de l'Empereur de Maroc. S'il y avoit quelque vanité à tirer de cette prétendue prérogative, alors les maîtres jardiniers Espagnols et Danois pouvoient à juste titre se glorifier d'avoir vu cent et cent fois les dames de l'Empereur dans le jardin du Serrail, où ces femmes parloient et agissoient [p. 38] bien plus librement que dans leurs appartements. Bien plus, le Portugais Manuel do Pontes et le Mahonois Pedro Humbert, en un mot, tous les gens de métier, ont joué fréquemment de ce prétendu bel avantage long-temps avant le Sr. William Lempriere. Celui-ci a donc tort de s'en faire un si grand mérite, d'autant plus qu'il est bien sûr qu'il n'auroit jamais vu les dames du Serrail si ce n'eût été par permission expresse du Sultan, je ne dis pas une Reine, mais même la dernière et la plus méprisable des concubines ; de sorte que nous ne sommes point la dupe de l'Auteur quand il dit le contraire. Il me reste une demande à lui faire. Puisque *Lella Daouia* pouvoit tout obtenir de l'Empereur ce qu'elle lui demandoit, pourquoi donc l'Anglo-Juif, notre Ecrivain et son instigateur, ne se sont-ils pas prévalu d'elle pour arranger les différens entre l'Angleterre et le Maroc ? Pourquoi l'Auteur l'a-t-elle pas prié d'obtenir son congé pour s'en retourner à Gibraltar ? Mais non ; je m'oublie car la compagnie de *Lella Daouia* lui plairoit peut-être plus que sa patrie. Pauvre fat de Lempriere, cessez votre jactance angloise et soyez sincère !

§ 16°

J'avois perdu l'Auteur de vue pour un moment, mais au fol. 425, le voici de retour de Gibraltar à Tétouan, [p. 39] où il croit que les mosquées sont supérieures à celles des autres villes du Royaume. Il se trompe terriblement. Il faut qu'il aille à Fez et retourne à Maroc pour en parler avec plus de précision. Au fol. 430, il commence une espèce d'histoire de Muley Eliazit, disant que son Père avoit envoyé Muley Ichem avec six mille hommes à Tanger afin de s'emparer de

son frère, Eliazit, qui étoit dans le sanctuaire de Muley Abselem⁽³⁹⁾ et qu'en cas de besoin, cette armée devoit être renforcée par des gens des provinces voisines etc. Il paroît que notre Ecrivain aime beaucoup la règle de multiplication. je puis jurer qu'il n'y avoit en tout que quatre cents soldats à cheval et six-cents à pied. Jamais Sid Mohammed, n'a menacé de détruire le sanctuaire de Muley Abselem, et beaucoup moins de faire périr tous les habitants jusqu'aux enfants etc. C'est une calomnie outrageante. Je pourrais fournir ici les copies de toutes les lettres qui ont été écrites de part et d'autre depuis le premier jour qu'Eliazit arriva au sanctuaire ; et toutes les lettres de son Père n'avoient d'autre but que de ramener ce fils pervers à l'obéissance et à ses devoirs naturels, ou qu'il s'en retournât à la Mecque, contenant aussi quelques réprimandes aux Chérifs du sanctuaire qui l'en dissuadoient. L'Auteur ignore-t-il que l'Angleterre étoit priée de fournir une frégate [p. 40], où ce Prince devoit s'embarquer à Tétouan qui fut renforcée de quatre cents cavaliers quand Muley Icham retourna à Maroc, et quand Muley Selema, avec le Kaid Lhabbes Sfiani, en prit le commandement, n'étoit point campée-là en premier lieu à cause de Muley Eliazit, mais pour faire payer seulement aux Arabes du Rif et au Gibella une somme d'argent qu'ils devoient au Roi. Ce ne fut donc qu'accidentellement que Muley Mohammed à la fin se vit obligé de se servir de cette même armée pour s'assurer de son fils rebelle, qui ne voulut se prêter à aucun accommodement.

je pourrais redresser quelques petites circonstances qui regardent la maladie de Muley Mohammed, mais comme il en est mort il importe peu de savoir comment a été sa mort. Il est juste cependant que je fasse savoir son âge, attendu qu'au fol. 435, l'Auteur s'y méprend. Ce Monarque mourut dans la 68^{ème} année de son âge, dans la 37^{ème} de son règne, suivant les époques certaines et quelques témoignages irrecusables de ses contemporains, et même suivant quelques registres de certaines Chancelleries de Consuls Européens au Maroc.

§ 17°

Lisant le fol. 436 je trouve que l'Auteur attaque [p. 41] de nouveau les Espagnols. je me fatigue en vain à chercher le motif qui peut l'avoir engagé à une démarche aussi méprisable telle que de parler mal de ceux qui ne lui ont jamais fait aucun tort, ni même n'ont jamais pensé à lui. Dans quel temps Muley Mohammed s'est-il convaincu d'avoir été la dupe des Espagnols ? Dans quel temps ceux-ci ont-ils envoyé plusieurs présents pour tromper ce Souverain, ou pour en obtenir des faveurs ? Depuis 24 ans on n'a vu en Barbarie qu'un seul Ambassadeur Espagnol. Tout au contraire, depuis 1783 on a vu successivement quatre Envoyés Anglois, qui ont fait, sans le vouloir, mais par leur mauvaise

(39) Il s'agit du sanctuaire de Mouley Abdeslam ben Méchich où se refugia Mouley el-Yazid depuis son retour des lieux saints jusqu'à la mort de son père.

conduite, tout ce qui est imaginable pour troubler les deux cours de Londres et de Maroc, les uns par des mensonges, les autres par des promesses et des demandes inconsidérées, un autre s'appropriant une partie du présent dont il était porteur, et tous ensemble ne cherchant que leur propre intérêt particulier. Il est d'ailleurs constaté que l'un d'eux a intercepté plusieurs lettres que Muley Mohammed écrivait à S.M. Britannique pour l'informer des plaintes qu'il avoit contre ses consuls. En un mot, ces Messieurs traitèrent les affaires avec tant de confusion, se noircissant les uns les autres, que S.M. Marocaine ne vouloit plus en entendre parler ; ils eurent soin d'obscurcir [p. 42] la vérité chez eux autant qu'ils la détournoient de la cour de Maroc ; ils firent des Galimathias aussi visibles que honteux, et qui réellement furent la cause que Sid Mohammed ne pût se décider à rien de positif à l'égard de l'Angleterre, et qu'il leur joua le tour qu'ils se proposoient de lui jouer, leur but principal étant d'agir contre l'Espagne tandis que cette puissance ne s'est jamais mêlée d'aucune manière des affaires des Anglois ; car occupée de ses propres intérêts, elle auroit cru indigne de sa grandeur de se mêler des affaires d'autrui. Quant à la permission de l'extraction du bled à Darbeyda, ç'a été un article du traité des Espagnols avec S.M. Marocaine, non pas gratis comme le dit William Lempriere, mais à raison de 8 on^o(40) de droit de sortie pour chaque fanega⁽⁴¹⁾, et cela sans donner de présents. Il est vrai que la Maison de Commerce de Darbeyda se chargeoit avec plaisir de toutes les petites commissions que Muley Mohammed demandoit par son canal, mais si notre Ecrivain avoit voulu se donner la peine de se faire ami des Juifs qui tenoient les Ecritures et les Comptes de Sid Mohammed (ainsi qu'il étoit intime ami de son cher Jacob Attal), alors il auroit trouvé que le tout a été passé en compte et a été payé. Peut-être notre Auteur a-t-il su qu'en 1789 Sid [p. 43] Mohammed ben Abdella avoit accordé, de sa propre volonté aux Espagnols la permission d'embarquer cinquante bâtimens de bled gratis. Oui, ceci est très vrai ; il le fit pour convaincre les Anglois qu'il n'ignoroit pas tout le tort qu'ils avoient de vouloir se mêler des affaires de l'Espagne, tandis qu'ils auroient dû se borner simplement à leur place de Gibraltar.

L'extraction du bled à Darbeyda, Mazagan et Mogador n'a nullement contribué à la cherté en Barbarie ; au contraire, dans le temps que l'on en enlevoit le plus de grains, le bled s'y trouvoit en abondance pour 5 à 6 on^e le sac ; mais à peine l'extraction fut-elle prohibée par Eliazit, que la misère et la calamité se répandirent dans tout le pays, par le mauvais gouvernement du despote.

(40) A ce propos Durocher rapporte également que : « Il y a environ près de cinq ans... l'ambassadeur d'Espagne obtint le privilège du port de Dar el-beyda en faveur de sa nation et les droits de bled furent fixé à 8 onces par fanègue au lieu de 10 que l'on payait alors à Mogador... » Cf. A.E. B^I 843. fol. 304 v^o « Mémoire sur le commerce de Mogador du 7 février 1789 » Archives Nationales – Paris.

(41) Mesure approximativement 3 almuds ou l'équivalent de 42 à 45 Kg. de blé.

L'Auteur au fol. 437 est assez effronté pour avancer une imposture (qui ne sauroit être forgée que par son instigateur) quand il dit que les Espagnols, par haine contre les Anglois avoient engagé Sid Mohammed à refuser des rafraichissements à la place de Gibraltar. Combien Lempriere se trompe ou se laisse tromper ? Il ignore donc une lettre écrite par l'Espagne en 1789, assure que son plus grand désir étoit de conserver et d'entretenir l'amitié avec toutes les puissances étrangères [p. 44] et que la bonne harmonie étoit plus solide que jamais. Notre Ecrivain ignore aussi que Mr. le Chancelier Salmon, consul d'Espagne à Tanger, s'intéressa dans une occasion (mais par modestie il le fit secrettement) directement auprès de Muley Mohammed, en faveur de Mr. Matias, consul Anglois au Maroc. Voilà des faits certains pratiqués par d'honnêtes gens qui ne s'en sont jamais vantés. Il faut encore remarquer que l'on avait fait courir le bruit qu'il y avait apparence d'une rupture entre l'Espagne et l'Angleterre : ce fut l'Anglo-Juif Jacob Attal le Tunisien qui en fit part à S.M. Marocaine.

Une autre assertion de l'Auteur n'est pas plus véridique quand il annonce que Muley Mohammed avoit augmenté les droits sur les grains à Darbeyda que les Négociants Espagnols dudit port furent obligés de renvoyer leurs bâtimens vuides. Rien n'est plus faux, du moins quant à la manière dont l'Auteur l'assure. Au mois d'Avril 1789 il y eut quelques bâtimens renvoyés vuides, non à cause d'une augmentation des droits mais à cause d'une petite suspension d'extraction qu'il y eut à la ditte époque ; mais qu'arriva-t-il un mois ou six semaines après ? Malgré toutes les intrigues Anglicanes, S.M. [p. 45] Marocaine ordonna et voulu que la même maison de Darbeyda chargeât cinquante bâtimens libres de droits, et même sans mesurer le bled en l'embarquant. Il n'est pas de trop d'ajouter qu'au commencement de 1790 les pluies ayant manqué, le bled, non seulement devint plus cher, mais les Arabes en portoient à Darbeyda ; les bâtimens étoient donc à attendre en rade ; et la mort de Muley Mohammed, qui arriva au mois d'avril de la même année, mit fin à tout ; et au mois de juin suivant, par les conséquences et l'ingratitude d'Eliazit, les bâtimens, qui étoient encore dans la susdite rade, s'en allèrent vuides : voilà des vérités incontestables auxquelles l'Ecrivain Anglois auroit dû faire attention.

Il me reste à demander à Lempriere quels motifs il a eu de croire ou feindre de croire que S.M. Marocaine étoit tellement irritée contre l'Espagne, qu'il y avoit tout à appréhender qu'il en fût résulté une rupture entre les deux cours et qu'au contraire celle de Maroc se seroit racommodée avec l'Angleterre de la manière la plus satisfaisante pour S.M. Britannique ; Muley Mohammed ayant pour cet effet, expédié des ordres deux jours avant sa mort. Ma foi voilà un [p. 46] raisonnement digne de ceux qui sont renfermés dans les petites maisons. De grace Mr. Lempriere, dites-moi : Comment avez-vous l'impudence de dire que deux jours avant sa mort S.M. Marocaine ait pensé, ou aux Espagnols ou aux Anglois ? Un homme accablé de sa maladie, plein de chagrin que lui causoit son fils rebelle Eliazit, un homme qui avoit déjà un pied dans le tombeau, l'esprit occupé de

l'affaire la plus importante de sa vie et de son Royaume ; un homme dans cet état, dis-je étoit-il à même de prendre des arrangements pour renouveler l'amitié avec l'Angleterre contre qui Muley Mohammed étoit fâché depuis quatorze ans, durant lesquels il jouissoit d'une bonne santé ? Où sont les lettres qui autorisent cette fable de l'Auteur ? A son médecin ? Aux Arabes ? Est-il possible que l'Ecrivain se soit laissé tromper si grossièrement, et d'une manière qui devrait révolter sa propre raison ? Qu'il en juge par le peu de cas que le deffunt Empereur faisoit des Anglois depuis tant d'années, lorsqu'ils se présentoient à Maroc, et il pourroit prudemment conclure [p. 47] ce qu'il en penseroit au moment de sa mort, d'autant plus que ce Monarque n'ignoroit pas que les Anglois étoient les amis de son fils rebelle, Eliazit, et que celui-ci détestoit souverainement les Espagnols, et en général tous les Chrétiens.

Je ne veux pas que Lempriere ignore le trait suivant. Les conducteurs des dames de S.M. Marocaine qui devoient passer par Azimor et Darbeyda, étoient munis, de la part du Souverain, de lettres les plus flatteuses pour la cour de Madrid et pour les Négociants Espagnols de Darbeyda, par lesquelles le Monarque Africain renouvelloit dans des termes très expressifs, l'amitié intime qu'il vouloit conserver avec l'Espagne ; et il observoit aux Négociants Mrs. Patron et Roman qu'attendu que les bleds n'avoient pas bien réussi cette année (de 1790) à cause de la secheresse, il les engageoit à continuer de faire le commerce ordinaire de marchandises à Darbeyda (comme à Mogador et à Tétouan) jusqu'à ce qu'il y eût une récolte abondante et générale dans le pays ; et qu'alors ils pourroient reprendre et continuer leur commerce de grains.

Ces lettres furent écrites à Maroc avant que Muley Mohammed et les conducteurs [p. 48] des dames, qui en étoient porteurs apprirent la mort de leur Souverain avant d'entrer à Darbeyda. Si Lempriere vouloit se donner la peine de faire une petite promenade de Gibraltar à Cadix il pouroit apprendre de la bouche même de Mrs. Patron et Roman, qu'il n'y a jamais eu la moindre apparence d'augmenter les droits de sortie sur l'extraction des grains dans le port de Darbeyda.

Je dois assurer les Lecteurs qu'à la mort de Sid Mohammed, il n'y eut aucune dispute entre Muley Ichem et Muley Ussein, ainsi que l'assure fausement l'Auteur au fol. 438 Ce dernier Prince ayant peur de son frère Muley Eliazit, par des raisons particulières, s'empara de 4 mille Ps. \$. qui étoient restées au pouvoir de Lalla Saara, outre 3 autres mille qui étoient confiés aux Eunuques, il eut aussi la bassesse de dépouiller cinq concubines de son Père de tous leurs bijoux et de leurs meilleurs habillements, se refugiant ensuite proche Oued-Noun auprès de son frère Muley Abderrahman. Ce dernier, après l'avoir chez lui une quinzaine de jours, la pria amicalement de se retirer, vu que son intention étoit de rester tranquille chez lui [p. 49] Mulay Ussein se vit donc obligé d'aller à Taffilelt d'où il se décida à passer à Fez auprès de son frère Eliazit, sous la garantie et protec-

tion des chérifs des sanctuaires de Muley Aly et de Muley Driss. Muley Ichem se rendit également à Fez pour voir son frère, qui lui donna alors le gouvernement de Tadla et renvoyer Muley Ussein, dans ses terres à Taffilelt.

Le fol. 441 est un tissu de faussetés. Quand la nouvelle de la mort de Muley Mohammed parvint au Suz, il n'y eut que la province d'Ouvara⁽⁴²⁾ voisine de Tarudante (que l'Auteur, peut-être, pourra avoir entendu nommer durant son séjour dans cette dernière ville), qui jeta les yeux sur Muley Abderrahman parce que ce chérif, fils de Roi, avait épousé une fille de leur province⁽⁴³⁾. Mais ce Prince se refusa alors constamment à l'offre qui lui fut faite de la Royauté parce qu'il était trop accoutumé à une vie tranquille parmi les Arabes, pour vouloir changer cette aisance contre mille dangers et peines qu'il aurait dû essayer pour s'assurer d'un trône, dont probablement il ne seroit pas resté longtemps paisible possesseur. Cependant un an après cette époque, voyant la manière infame de gouverner de son frère Eliazit, il se transporta à Tarudante, où il fut [p. 50] proclamé Roi par une partie considérable de gens de Suz : mais ne pouvant se concilier l'amitié du Bacha Abderrahman Ben Nassar, qui fit trembler tout le pays depuis proche Oued-Noun jusqu'à Azimor, il fut obligé d'abandonner son entreprise et s'en retourna chez lui où il vit aujourd'hui fort tranquillement. La prétendue lettre de ce prince écrite à son frère Eliazit, est supposée.

Au fol. 443 autres absurdités. Maroc n'a pas été pillé, ni n'a pas souffert le moindre désagrément à l'époque citée par l'Auteur. Il n'y eut que Muley Ichem qui s'empara de tout ce qu'il y avait dans les magasins de son Père, mais il ne fut pas plus heureux alors dans ses entreprises que l'avait été Muley Abderrahman. Mettons au jour les mensonges que notre Ecrivain avance ici au sujet de Darbeyda. La garnison de cette ville, au lieu de 150 (comme l'Auteur a voulu se l'imaginer) étoit de 1400 Nègres, desquels à la mort de Muley Mohammed il y en avait au moins 1200 absents. Par la généreuse conduite de Mrs. Patron et Roman la dite ville ne souffrit aucune perte, parce que ces Messieurs assistèrent les Noirs et autres habitants avec de l'argent, de bled, des munitions etc. et exposèrent eux-mêmes [p. 51] leurs vies pour leur propre défense et celle de la ville. De tout ceci Lempriere fait un conte et une histoire de sa composition, ou de celle de son instigateur, mais voici le fait au clair. Les Arabes circonvoisins profitant du désordre et de l'insubordination que causa la mort de Muley Mohammed, alléguèrent de vains prétextes pour en venir aux voies de fait avec les habitants de Darbeyda, n'ayant d'autre but que de piller la Maison de Mrs. Patron et Roman

(42) Houara.

(43) Selon Chénier, Muley Abderrahman est fils d'une princesse du Sud. Dans « Mémoire d'un Français qui sort de l'esclavage » Follie le décrit comme un prince rebelle. Il était à la tête d'une grande province au sud de Tarudant en 1784.

Apparemment, il était toujours écouté dans sa région en 1790.

Cf. Correspondance de L. Chénier op. cit. lettre du 24 mars 1781, et également M. Barbier : Trois Français au Sahara occidental 1784-1786. Paris 1984.

(où ils savoient qu'il y avoit beaucoup d'argent et de marchandises), un magasin de poudre, une certaine somme d'argent appartenant au deffunt Monarque, ainsi que les dames de ce Souverain qui se trouvèrent là. Il n'y avoit point de canonnières, mais il se trouvoit quelques gros canons (quoique non montés) que le Juif Elias Levi avoit fait venir de Gibraltar l'an 1789 : ce fut Mrs. Anderson et Comp^e qui les lui vendirent. On en fit placer quelques-uns à la hâte hors les portes de la ville ; et d'après une entrevue sans effet, que le Kaid Taher Lallech gouverneur de Darbeyda fit proposer aux Arabes qui étoient attroupés sur une petite éminence proche la ville, les citadins se préparèrent sérieusement à la déffense. Lorsque les ennemis furent à la portée du canon, on les salua de quelques volées de boulets, qui les dispersèrent sur le champ. Cette première attaque infructueuse, du côté des Arabes, eut lieu le 15 d'avril de 1792. L'après midi du même jour arrivèrent plusieurs bâtimens marchands, qui par un gros temps avoient [p. 52] déradé quelques jours auparavant. Alors Mrs. Patron et Roman qui étoient l'âme et les directeurs de toute la déffense de la place, firent débarquer sur le champ quelques petits canons de ces bâtimens marchands, et les postèrent dans les endroits les plus faibles des murs, par où les ennemis pouvoient entrer facilement. Dans le même temps ils firent faire à toute presse dans leur maison des balles à fusil avec de l'étain faute de plomb, et préparèrent quelques sachets de mitraille avec des cailloux. Enfin, deux jours après, le 17 suivant les Arabes tentèrent une seconde attaque en beaucoup plus grand nombre que dans la première, et par l'endroit le plus faible de la muraille ; ils seroient environ de 4500 à 5000 et les combattants de la ville, entre cavaliers blancs et noirs, et gens armés de bâtons et de pierres, ne passaient pas le nombre de 700 ; mais après Dieu, graces aux canons, qui firent reculer en arrière les Arabes. Dès lors ils ne tentèrent plus de nouvelle attaque et se contentèrent de tenir la ville bloquée pendant plus de quinze jours ; ayant formé un long cordon sur toutes les éminences qui dominant Darbeyda : après quoi, par l'entremise d'un Saint et de quelques Cheiks (mais mieux parce qu'ils reconnurent leur insuffisance et craignoient les canons), les Arabes convinrent d'une armistice ou d'une trêve avec les citadins, et continuèrent à porter leurs denrées au marché de la ville, mais on leur imposa la condition expresse d'y venir sans armes. Y-a-t-il une vérité plus palpable [p. 53] que celle que je viens de dire ? D'où vient donc que l'Auteur étoit à Gibraltar, n'a pas été informé que Mrs. Anderson et Comp^e (Négociants établis dans la dite place) avoient vendus des canons au Juif Elias Levi ? C'est parce qu'il n'y a rien de plus évident, que Lempriere, dans tout son ouvrage, ne s'est donné aucune peine de s'informer de la vérité : ç'a été un aveugle qui s'est laissé guider par un autre aveugle aussi mal instruit mais plus passionné que lui. Nonobstant les services essentiels et importants que Mrs. Patron et Roman rendirent dans la déffense de Darbeyda, surtout dans un temps si critique où ils auroient pu s'embarquer et s'en aller chez eux, ils ne furent payés que d'ingratitude de la part de Muley Eliazit qui après avoir écrit quelques lettres (ainsi qu'à Mr. Antoine Gonzalez Salmon vice-consul d'Espagne à Tanger), où il les com-

bloit d'éloges, leur faisant beaucoup de promesses, finit par leur prohiber l'extraction des grains de Darbeyda, d'où ces Messieurs finalement (fatigués de tant d'escroqueries, et craignant, non sans raison, quelque résultat funeste), prirent le sage parti de se retirer au mois de juin de la même année de 1790. Cependant Eliazit qui vouloit jouer d'une manière cruelle l'Espagne et les Espagnols qui se trouvoient dans ses Etats, afin de mieux couvrir sa perfidie, il fit présent d'un cheval au vice-consul, pour lui, et d'un lion et d'un tigre pour la cour d'Espagne, [p. 54] mais il ne fit jamais la moindre mention de rembourser Mrs. Patron et Roman les fraix considérables qu'ils venoient de faire, tant pour la défense de Darbeyda que pour l'entretien des dames du Serrail du deffunt Monarque qui se trouvoient dans la dite ville.

Je suis las de contredire tant de mensonges de l'Auteur, qui au fol. 459 commence derechef à vomir contre l'Espagne et l'Effendi. Ce dernier étoit riche, non parce qu'il étoit ami des Espagnols, mais parce que depuis 12 ans il occupoit la place la plus lucrative de tout le Royaume ; et ce ministre étoit lui-même fatigué des mensonges réitérés des envoyés Anglois qui venoient à la cour de Maroc sous prétexte de vouloir arranger les mésintelligences qu'il y avoit entre les deux nations respectives ; mais ces Messieurs avoient probablement des intérêts personnels particuliers qui ne leur permettoient pas de suivre les bons conseils que l'Effendi et quelques autres courtisans (qui auroient été charmés de voir les Anglois en aussi bonne amitié que les Espagnols avec Muley Mohammed) vouloient bien leur donner. Et pour couper court je dois dire qu'il est bien plus honorable pour l'Espagne d'avoir su mériter l'amitié de Sid Mohammed jusqu'à la fin de sa vie, que non pour l'Angleterre d'avoir eu celle de Muley Eliazit. Celui-ci de son vivant, et sa mémoire après sa mort tragique, ont été et seront à jamais en horreur à tout le monde ; au lieu que [p. 55] Sid Mohammed ben Abdella est et sera regretté à jamais.

Finalement, il y aura bien d'autres petites corrections à faire, mais dans ce *Sublime Tour to Morocco* je suis si ennuyé de n'y trouver que des mensonges avérés, que j'aurois envie de conseiller que l'on brulât tous les exemplaires, afin d'ôter à la presse la honte d'avoir mis au jour, non pas un livre instructif et amusant, mais un libelle diffamatoire rempli de mensonges, d'erreurs et d'absurdités. Sachez donc Mr. Lempriere, qu'un particulier ne doit jamais attaquer des Puissances respectables sans en avoir aucun motif, et qu'il ne convient pas de vouloir semer des différends entre deux cours liées d'amitié et d'intérêt : car *Ha Nuga Seria ducunt in mala*⁽⁴⁴⁾.

Prévoyez les conséquences, n'écrivez que des vérités incontestables, qui ne portent aucun préjudice à qui que ce soit fermez l'oreille à tout homme quelconque qui par vengeance particulière et personnelle, a la bassesse de se servir

(44) Ha [ec] nuga ducunt in mala
Ces bêtises à l'aspect sérieux conduisent au mal.

d'une plume étrangère pour attaquer injustement des têtes couronnées ; dites à ce poltron d'instigateur, qui n'ose pas paroître, que quoique vous soyiez son intime ami, vous le priez de guider par lui-même la querelle qu'il cherche. Quant à vous : *Magis amica veritas*⁽⁴⁵⁾.

Corrolarium à l'auteur

Rappelez-vous, s'il vous plaît, qu'à votre sortie de Rabat pour aller à Dar el-Beyda, vous dûtes appercevoir une tour [p. 56] et les débris d'une petite ville appelée *Tmara*, mot Arabe qui signifie prudence, sagesse ; cette ville fut désolée par la peste en 1755⁽⁴⁶⁾, et depuis lors elle est restée isolée. Soyez donc un homme *Tmara* (c'est-à-dire, prudent et sage) ; votre nom ne s'y oppose pas, ni même je crois votre cœur. Permettez-moi de faire de *Tmara*, l'application anagramatique à votre instigateur, qui est la véritable cause de toutes vos erreurs. Son ambition insatiable, son envie déréglée, ses intrigues frustrées, ses impostures et perfidies connues de tous ceux qui l'ont traité, le font connoître à travers les couleurs du style dont vous vous êtes servi pour peindre votre *Tour to Morocco*. La perte de ces détestables qualités, qui lui sont propres, ne saura jamais contribuer qu'à rendre isolées et la cour de Londres, et la tête de son agent. *Tmara* vis-à-vis de toute cour quelconque où cet agent sera employé. En un mot, dans quelque endroit que ce soit où se trouve *Tmara*, il désolera tout, à moins que la cour d'Angleterre ne prenne le sage parti d'isoler *Tmara*.

Ahmed FAROUK

(45) La vérité [est] plus amie.

La traduction des deux expressions latines est de mon collègue J.B. Auvray que je remercie chaleureusement.

(46) Aucun document ne mentionne le passage de la peste en l'année 1755, non plus que le Dr H.P.J. Reynaud qui a étudié ce fléau au Maroc pour le XVIII^e siècle. Cf. Recherches historiques sur les pestes au Maroc, Hespéris, XXVI, 1939.

N'y aurait-il pas confusion avec les conséquences du tremblement de terre de 1755 ?

PROYECCIÓN EN MARRUECOS DE LA GUERRA DE LA INDEPENDENCIA (1808-1814)

Al comenzar la Primavera de 1808 se detectaban indicios reveladores de que Marruecos estaba a punto de abandonar la política de neutralidad que había mantenido hasta entonces en el conflicto bélico que, interrumpido únicamente por una breve etapa de precaria paz, enfrentaba desde finales del siglo XVIII a Francia e Inglaterra, apoyadas por sus respectivos aliados⁽¹⁾.

Los motivos que empujaban al reino alawita a tomar el sendero de la guerra tenían su origen en la vecina España. Allí se estaban concentrando muchos millares de soldados franceses, encargados de respaldar los planes que Napoleón maquinaba con la intención de arrebatarse el trono de ese país a los Borbones para colocar en él a su hermano José Bonaparte. Como el Emperador no había desvelado sus proyectos se hacían múltiples cábalas respecto a los posibles objetivos que se encomendarían a aquellos contingentes galos enviados al Sur de los Pirineos. Entre las hipótesis que se barajaban, dos parecían ser las más dignas de crédito. Una apuntaba a un inminente asalto contra Gibraltar, otra suponía que se preparaba una campaña contra Marruecos.

Temiendo que fueran ciertos los rumores sobre una próxima invasión de sus territorios por una fuerza combinada franco-española, el Sultán Mawlāy Sulaymān había tomado precauciones y, cumpliendo sus órdenes, a lo largo del mes de Abril se fueron reuniendo en la región de Tánger importantes fuerzas militares que, según se conjeturaba, además de guarnecer la costa surgibraltareña para oponerse a un eventual desembarco, se disponían a lanzarse contra la plaza española de Ceuta que en aquellos tiempos sufría un riguroso bloqueo marítimo impuesto por barcos de guerra ingleses.

Poniendo en marcha la trama que había urdido para hacerse dueño de los destinos de España, Napoleón escogió como Lugarteniente y Comandante en jefe de las fuerzas francesas acantonadas en suelo hispano a su cuñado, el Mariscal Joaquín Murat, Gran Duque de Berg, y el 14 de Abril se instalaba en el castillo de Marrac, situado cerca de Bayona. Mezclando halagos y amenazas, consiguió que se trasladaran a Francia para mantener conversaciones con él, el rey Fernando VII y su padre, Carlos IV, que pocas semanas antes había abdicado

(1) C. POSAC MON, « La difícil neutralidad de Marruecos en los años iniciales del siglo XIX », *Hespéris-Tamuda* XXII, 1984, págs. 27-66.

forzado por las circunstancias. En una borrascosa entrevista que mantuvieron con el Emperador, ambos acordaron poner en sus manos la Corona de España, aceptando que la entregara a su hermano José Bonaparte.

Mientras se producían los acontecimientos que hemos reseñado, aumentaba la tensión en el área del estrecho de Gibraltar. Los ingleses habían intensificado su presión sobre Ceuta, instalando baterías en el islote de Perejil, situado al Poniente de la plaza y en aguas jurisdiccionales de Marruecos, circunstancia que provocaba las airadas protestas de los gobiernos de España y Francia, por considerar que la ocupación de esa parcela insular del reino alawita se llevó a cabo con la anuencia de su soberano. Incrementando la intranquilidad que se dejaba sentir en las riberas gibraltareñas, corrían rumores sobre la inminente llegada a Tarifa de soldados españoles y franceses que, probablemente, tendrían como misión asaltar las playas marroquíes⁽²⁾.

El ejército que se estaba concentrando en las playas marroquíes del Estrecho contaba ya con unos 30.000 hombres, cuando el 2 de Mayo tomó su mando el Baxa de Tánger, Muhammad b. ^cAbd al-Salām al-Salāwī⁽³⁾. Precisamente en ese mismo día, Madrid servía de escenario al sangriento preludio de la Guerra de la Independencia.

El Baxa, hombre de recia personalidad, que merecería se le dedicara un estudio monográfico, ocupaba su cargo desde comienzos del año 1808. Su jurisdicción abarcaba también las comarcas septentrionales del Imperio. Fue uno de los principales consejeros del Sultán, que lo consideraba como su Primer Ministro. Tuvo la titulación de Ministro del Mar y Encargado de los Asuntos de las Naciones⁽⁴⁾. En opinión del Cónsul de Portugal, representante de una de esas naciones, el Gobernador de Tánger desarrollaba una actividad infatigable, era celoso para los intereses y hasta para las pasiones de su Amo, abundante en recursos en los casos dificultosos, prudente y político en sus acciones y de una ilustración nada común. Tenía un talento natural prodigioso, su corazón era excelente y su alma grande⁽⁵⁾.

Los proyectos de Napoleón, dócilmente aceptados por la familia real española, encontraron la decidida oposición de las masas populares. Aplastada con el máximo rigor la revuelta de los madrileños en la épica jornada del 2 de Mayo,

(2) Carta del Cónsul Antonio González Salmón a Pedro Ceballos, Secretario de Estado, Tarifa 29 de Marzo de 1808, Archivo Histórico Nacional, Sección de Estado, legajo 6231 (2º).

(3) Carta del Cónsul Jorge Pedro Colaço al Iltmº Sr (no pone el apellido), Tánger 11 de Mayo de 1808, Archivo del Consulado de Portugal en Tánger, *Registo de Cartas nº VII*.

(4) La titulación de Ministro del Mar –*Wazīr al-Baħr*– para el encargado de Asuntos Exteriores obedecía a que las negociaciones con países extranjeros concernían, sobre todo, a problema de Corso o de tráfico marítimo. Véase : Abdallah Laroui, *L'Histoire du Maghreb*, Paris 1970, pág. 258.

(5) Cónsul Jorge José Colaço a Miguel Pereira Forjaz, Tánger 12 de Febrero de 1814, A.C.P.T., *Registo*.

antes de que terminara el mes se produjeron alzamientos multitudinarios de carácter patriótico en numerosos puntos del país. Desbordadas por aquellos hechos, muchas autoridades renunciaron a sus cargos, por su voluntad o a la fuerza, y para llenar el vacío de Poder que se estaba produciendo, se crearon Juntas locales y provinciales integradas por personas que gozaban de la confianza de sus conciudadanos⁽⁶⁾.

En la España del Sur, fue Sevilla la primera en levantarse en defensa de la independencia de la Patria y de los derechos dinásticos de Fernando VII. Uno de los principales promotores de la revuelta fue el Conde de Tilly, al que no tardaremos en encontrar en suelo marroquí. En la mañana del 27 de Mayo se constituyó la correspondiente Junta, de la que formarían parte algunos de los que habían sufrido persecuciones por oponerse a la política de Manuel Godoy, el todopoderoso valido de Carlos IV, contándose entre ellos su Presidente, Francisco de Saavedra.

Apenas constituida, la Junta de Sevilla se irrogó el título de *Suprema de España y de las Indias* y, considerándose depositaria de los resortes del gobierno de la Nación, declaró la guerra a Francia y despachó emisarios para que concertaran una alianza con Inglaterra, procurando establecer contactos con diversos países extranjeros, incluyendo a Marruecos, donde habían tenido enorme repercusión los sucesos acaecidos en España.

Según contaba un testigo calificado, Jorge Pedro Colaço, Cónsul de Portugal en Marruecos, y traduzco sus palabras casi textualmente, después que se creó la Junta de Sevilla y España heroicamente se sublevó para sacudir el tiránico yugo que la amenazaba, cesaron en el Imperio de Marruecos los movimientos marciales que se observaban. Ya no se hablaba del sitio de Ceuta y todo estaba allí con la mayor tranquilidad, lo que confirmaba, evidentemente, que aquellos preparativos militares dimanaban de la introducción de las tropas francesas en el territorio español y, en consecuencia, de las fundadas sospechas que la Corte de Marruecos tenía de que, una vez subyugada aquella Nación como perfidamente estaba planeado, las ambiciosas y traidoras miras de Napoleón se extendiesen hasta esas regiones africanas⁽⁷⁾.

Las noticias acerca del estallido de la Guerra de la Independencia produjeron hondísima impresión entre los Cónsules acreditados en Tánger, la capital diplomática de Marruecos. La nueva situación provocada por la inesperada reacción del pueblo español, frente a las pretensiones de Napoleón, afectaba de forma

(6) Los datos sobre la Guerra de la Independencia los tomo de : Conde de TORENO, *Historia del levantamiento, guerra y revolución de España*, edición de la B.A.E., Madrid 1953.

(7) J.P. Colaço al vizconde de Anadía, Tánger (sin fecha), A.C.P.T., *Registo*. Publicó esta carta : J. DE ESAGUY, *Cartas do diplomata Jorge Pedro Colaço*, Tánger-Fez, 1937, pag. 28.

muy directa a tres de ellos, Michel Ange d'Ornano, Antonio González Salmón y James Green, representantes de Francia, España e Inglaterra. Esa situación era particularmente embarazosa para los dos primeros que, de ser amigos y aliados en la víspera, se trocaban ahora en enemigos.

D'Ornano era pariente de Napoleón y desempeñaba su cargo desde Octubre de 1805. A finales de Mayo de 1808 se le presentó el Capitán Antoine Burel, enviado desde Madrid por el Mariscal Murat con una carta un tanto amenazadora del Emperador, que debía entregar al Sultán en propia mano, misión que cumpliría el 18 de Agosto en un momento poco propicio para las armas francesas, coincidiendo con la llegada a la Corte alawita de la noticia de que el Rey José había salido precipitadamente de Madrid, tras la derrota sufrida por los franceses en Bailén⁽⁸⁾.

González Salmón llevaba bastantes años prestando servicios diplomáticos en Marruecos, primero como Vicecónsul y desde comienzos del siglo con la titularidad de Cónsul. En Julio de 1806 se ausentó de Tánger pasando a residir, temporalmente, en la cercana ciudad de Tarifa, al otro lado del Estrecho, con el encargo de dirigir unos trabajos de gran interés estratégico pero sin abandonar por ello su responsabilidad al frente de la Oficina Consular, con la que estaba en constante contacto a través de la asidua correspondencia que mantenía con el Vicecónsul Luis Goublot, originario de Francia pero que había adquirido la nacionalidad española.

Siguiendo el ejemplo de las principales ciudades andaluzas, Tarifa proclamó su fidelidad a Fernando VII y su voluntad de luchar contra los franceses, estableciendo una Junta Patriótica de la que formaría parte González Salmón como Vocal. Y en su calidad de representante de España en Marruecos se puso a las órdenes de la Junta Suprema de Sevilla y se apresuró a dar instrucciones a Goublot para que rompiera todo tipo de relaciones con d'Ornano y, olvidando agravios de ayer, se aprestase a colaborar estrechamente con James Green⁽⁹⁾.

Relevos en el Consulado de España en Marruecos

El súbito cambio registrado en la política exterior española debió desconcertar al Vicecónsul Goublot. Cuando todavía no se había mentalizado acerca de las nuevas obligaciones impuestas por el espectacular trueque de alianzas que se acababa de producir, mediando el mes de Junio arribó a la rada tangerina un navío de guerra británico. Era norma habitual en tales ocasiones, que la plaza saludara con una salva de artillería al barco visitante, al tiempo que se izaban las

(8) J. CAILLE, *Le Mission du Capitaine Burel au Maroc en 1808*, París, 1953.

(9) A.G. Salmón a la Junta de Sevilla, Tarifa 2 de Julio de 1808, A.H.N., Estado, legajo 6231 (2°).

banderas en los Consulados de los países amigos. No cumplió Goublot esa muestra de cortesía y tampoco lo hizo días más tarde al presentarse otra unidad de la *Royal Navy*.

Ofendidos los ingleses por la conducta de Goublot, presentaron una queja ante la Junta de Sevilla. Se abrió un expediente para esclarecer lo ocurrido, encomendándose a González Salmón su tramitación y como éste no podía ausentarse de Tarifa, encargó a uno de sus ayudantes, el Comisario de Guerra Antonio Ramírez del Toro, que pasara a Tánger con el fin de hacer las oportunas averiguaciones. Volvió pronto el comisionado y en su dictamen exoneraba al Vicecónsul de cualquier acusación de anglofobia. La omisión del saludo con la bandera a los navíos británicos se debió a la falta de instrucciones escritas al respecto. Todo se reducía, simplemente, a un fallo burocrático.

La prolongada ausencia del Cónsul titular y la actitud un tanto sospechosa del Vicecónsul movieron a la Junta de Sevilla, actuando en nombre de Fernando VII, a designar nuevos representantes de España en Marruecos, recayendo su elección en dos miembros de la Marina Real, el Capitán de Navío José Rodríguez de Arias y el de Fragata Juan Pedro Coronado. Se ordenó a González Salmón que entregara al primero toda la documentación concerniente al Consulado y, además, se le conminaba a presentarse en Sevilla para que informara verbalmente acerca de su conducta. Cumpliendo las instrucciones que se les habían dado, los dos marinos pasaron a Tánger y el 1 de Agosto tomaron posesión de sus cargos. Poco después Rodríguez de Arias se ausentó temporalmente de la ciudad.

González Salmón pasó a Sevilla y allí expuso un largo alegato, mezclando referencias a sus méritos con acusaciones contra los que, a su entender, habían tratado de malquistarlo con la Junta Suprema. Se mostró muy duro con el Cónsul James Green quien, de forma frívola, intentó exagerar el alcance de la omisión de Goublot a la llegada a Tánger de navíos de guerra ingleses. El depuesto Cónsul hizo patente su patriótica actitud al estallar la guerra contra Napoleón. Sus explicaciones resultaron convincentes y previa consulta a los enlaces ingleses acreditados ante la Junta de Sevilla, que no hicieron objeciones, se le ratificó la confianza como representante de España en Marruecos, reponiendo también en su puesto a Goublot aunque con la advertencia de que, en la primera oportunidad que se presentara, sería substituído por un funcionario nacido en suelo español. Se consideraron, por tanto, anulados los nombramientos de Rodríguez Arias y Coronado.

El 2 de Septiembre González Salmón desembarcó en Tánger y volvió a hacerse cargo del Consulado, con el beneplácito de las autoridades locales. Sin pérdida de tiempo despachó dos correos comunicando su llegada al Sultán y al Baxa de la plaza que estaba ausente, pero lo esperaban de un momento a otro. A los pocos

días González Salmón, Goublot y Coronado fueron convocados a un paraje próximo a la Puerta del Mar. Allí les aguardaban el Gobernador interino y el Administrador de la Aduana para leerles una carta de al-Salāwī fechada el 14 de raḡab de 1223 (4 de Septiembre de 1808), en la que se negaba el *placet* a los dos primeros, reconociendo como representante legal de la Junta Suprema a Coronado, al que se garantizaba la protección a su persona y el respeto a su casa. Y sin contemplaciones aquéllos fueron llevados, casi a rastras, a una embarcación que se disponía a zarpar para España, sin dejarles recoger ningún equipaje. Según manifestaciones hechas posteriormente por el expulsado Cònsul, Coronado se limitó a ser espectador pasivo del ultraje inferido a sus compatriotas⁽¹⁰⁾.

El relevo que se acababa de producir en el Consulado de España provocó la cólera del Cònsul de Francia, quien en una audiencia que el 12 de Septiembre le concedió el Baxa, se quejó del trato cordial que recibieron los representantes de la Junta de Sevilla. En su opinión hubiera sido más correcto y menos conflictivo reponer en su cargo a González Salmón. Al-Salāwī le contestó que en todo aquel asunto se había limitado a cumplir las instrucciones del Sultán y, respecto al antiguo Cònsul, era mejor alejarlo de Marruecos, donde no gozaba de la simpatía de los naturales y tampoco los españoles que residían en el país lo veían con buenos ojos⁽¹¹⁾.

Aquel mismo día el Baxa recibió al Vicecònsul Coronado, al que acompañaban Juan de la Piedra, representante de los Cinco Gremios Mayores de Madrid, el Padre Guardián de la Misión Franciscana de Tánger y un fraile que hablaba el árabe y serviría de intérprete. Al-Salāwī tomó la palabra y puso de relieve las cordiales relaciones que en tiempos pretéritos mantuvo el Sultán Sīdī Muḡammad b. ‘Abd Allāh, padre del actual Rey de Marruecos, con Carlos III de España, al que consideraba como su más íntimo amigo. El Vicecònsul cortó el discurso del Gobernador para decir, a través del intérprete : « *Perdone Vuestra Excelencia si le interrumpo, todo esto lo sé y me consta que a nuestro soberano Carlos III lo estimaba tanto que lo llamaba hermano* ». Con tono algo desdeñoso el Baxa asintió a tal afirmación y tras permanecer un rato en silencio dijo que durante el reinado de Mawlāy al-Yāzid se enfriaron los sentimientos amistosos entre las dos monarquías pero en los momentos presentes los españoles volvían a tener el aprecio de los marroquíes. Respecto a González Salmón, él lo consideraba buena persona y no quería que le sucediera ningún mal pero el Sultán había expresado su deseo de que cesara su cargo.

(10) Comunicados de A.G. Salmón a la Junta de Sevilla desde Tarifa y Tánger y oficios de ésta al mismo, Junio-Septiembre 1808, A.H.N., Estado, legajo 6231 (2°).

(11) J. CAILLE, *ob.cit.*, pág 54.

Coronado aprovechó la entrevista para hablar de los éxitos conseguidos por los españoles en su lucha contra los invasores y dio cuenta a su interlocutor de la inminente disolución de las Juntas Provinciales para dar paso a una Central que asumiría todos los resortes del Estado⁽¹²⁾.

Cordialidad en las relaciones hispano-marroquíes

Las palabras de al-Salāwī acerca del aprecio que el pueblo marroquí mostraba por el español eran un fiel reflejo de la realidad. Poco antes de ser relevado de su cargo González Salmón comunicaba a la Junta de Sevilla « *lo grato que era a los marroquíes el partido que hemos tomado contra Napoleón*⁽¹³⁾ ». Otro dato lo aporta el Cónsul de Portugal cuando escribía : *Esta Corte de Marrocos observa com a maior satisfação os progressos das armash espanholas, e tem manifestado as mais favoraveis disposiçoens de auxilios com quanto precisarem destes Estados afim de contribuir a cauza tão justa*⁽¹⁴⁾.

Estimulada por la corriente de simpatía surgida en Marruecos hacia los españoles, la Junta de Sevilla encargó al Cónsul de Tánger que tratara de adquirir corceles africanos para reforzar las unidades de Caballería que se organizaban apresuradamente con el fin de oponerlas a los Dragones que con fuerzas de Infantería avanzaban por el valle del Guadalquivir al mando del General Dupont. Para conseguir mejor su objetivo, la Junta buscó la recomendación de los ingleses sabiendo la influencia que tenían en el reino alawita. Para complacer a sus nuevos aliados el Almirante Collingwood envió a Tánger a uno de sus Oficiales pero no tenía muchas esperanzas de que fueran atendidas las demandas de los sevillanos y así se lo hizo saber confidencialmente al General Dalrymple, Gobernador de Gibraltar, en carta fechada el 25 de Junio a bordo del navío « *Ocean* », anclado frente a Cádiz. Explicaba en ella que la religión islámica vetaba la venta de caballos a los infieles y Mawlāy Sulaymān, hombre muy piadoso, no incumpliría ese precepto aunque solía regalar algún ejemplar de buena estampa a personajes cristianos de alto rango⁽¹⁵⁾.

Tal como suponía el Almirante, la petición de la Junta de Sevilla fue rechazada, según comunicó al-Salāwī al Cónsul de España en un escrito fechado el 3 de Ramadan de 1223, correspondiente al 24 de Octubre de 1808, aduciendo

(12) Vicecónsul Pedro Coronado a Junta de Sevilla, Tánger 16 de Septiembre de 1808, A.H.N., Estado, legajo 6231 (2º).

(13) A.G. Salmón a la Junta de Sevilla, Tarifa 21 de Junio de 1808, A.H.N., Estado, legajo 6231 (2º).

(14) Misma referencia que la Nota 7.

(15) HEW DALRYMPLE, *Memoirs written by General — of his proceedings as connected with the affairs of Spain and the commencement of the Peninsular War*, Londres, 1830, págs. 234-35.

motivos de índole religiosa. Igual suerte correría la demanda que en el mismo sentido presentó la Junta de Málaga⁽¹⁶⁾. Quedaba, en cambio, autorizada la compra de ganado vacuno en condiciones económicas muy favorables.

A tenor de los excedentes de la Cabaña nacional, el Sultán fijaba anualmente un cupo de cabezas de ganado vacuno para su exportación a aquellas naciones interesadas en su adquisición. En los Tratados de Comercio suscritos con ellas se estipulaban los derechos aduaneros que se pagarían por cada res embarcada. Los clientes habituales eran España, Portugal e Inglaterra. Esta última destinaba sus compras al abastecimiento de Gibraltar y de la flota que tenía su base en el Peñón y cuando ésta aumentaba sus efectivos por imperativos bélicos, se solicitaba una cuota suplementaria, a condición de abonar aranceles superiores a los concertados, con el compromiso, a veces, de entregar su equivalente en material de guerra.

Aprovechando el desconcierto administrativo que se produjo en las primeras semanas que siguieron al estallido de la lucha contra los franceses y la falta de experiencia de los agentes españoles enviados a Tánger por la Junta de Sevilla, algunos particulares vieron la ocasión propicia para obtener tentadores beneficios con la importación de vacas de Marruecos. Con el fin de obtener facilidades por parte de las autoridades de este país encargadas de controlar las exportaciones de reses, aparte de pagar los aranceles correspondientes, pensaban dar veinte reales de donativo por cada cabeza embarcada.

La Junta de Sevilla concedió dos permisos de importación y sus titulares agradecieron el favor entregando 40.000 reales, uno y 45.000, el otro, para atender a las urgentes necesidades de aquellas horas críticas. Una de las concesiones había recaído en una emprendedora mujer de negocios de Tarifa, Beatriz de Orta, que encomendó las tareas de la saca al Capitán Juan Díaz Canalizo. No faltaron mal pensados que sospechaban que el destino final del ganado que este Oficial embarcara en Marruecos sería Gibraltar y no un puerto de España⁽¹⁷⁾.

Tal como había anticipado el Vicecónsul Coronado en la entrevista que mantuvo con al-Salāwī, las Juntas Provinciales cedieron sus poderes en favor de una Central que se constituyó el 25 de Septiembre de 1808. Entre sus Vocales se incluía el Conde de Tilly, en representación de la Junta sevillana.

El 12 de Noviembre la Junta Central dispuso que el antiguo Cónsul de España en Argel, José Alonso Ortiz, pasara a Marruecos en demanda de explicaciones por el bochornoso trato dado a González Salmón y a Goublot pero a instancias

(16) Cónsul José Rodríguez de Arias a la Junta Suprema, Tánger 13 de Octubre de 1808, A.H.N., Estado, legajo 6231 (2º).

(17) J.R. de Arias a Presidente de la Junta Suprema, Tánger 16 de Octubre de 1808, A.H.N., Estado, legajo 5812-13.

del primero revocó el acuerdo y pasados unos meses substituyó al Cónsul Rodríguez de Arias por Juan de la Piedra aunque dándole una titularidad interina, que se prolongaría hasta bien entrado el año 1810, en que Blas de Mendizábal fue designado como nuevo representante de España ante el Sultán⁽¹⁸⁾.

En el Otoño de 1808 Napoleón entró en España al frente de un poderoso ejército, que destrozó a cuantas fuerzas trataron de oponerse a su avance. Para no caer en manos de las victoriosas tropas imperiales la Junta Central se estableció en Sevilla, cuando el año estaba próximo a terminar. Desde allí reanudaría la ardua tarea de movilizar todos los recursos disponibles para expulsar a los invasores. En sus intentos por reorganizar las vapuleadas unidades de Caballería consideró que todavía no se habían agotado los argumentos que pudieran mover a Mawlāy Sulaymān a soslayar las interdicciones religiosas que pesaban sobre la exportación de caballos. Convenía escoger un emisario capaz de cumplir con éxito tan delicada misión y la elección recayó en el Conde de Tilly.

La misión del Conde de Tilly

El Conde de Tilly, al que acompañaba su esposa, embarcó en Gibraltar y llegó sin novedad a Ceuta a primeras horas de la tarde del 14 de Enero de 1809. Desde esta plaza despachó un correo a la Corte de Marruecos, en demanda de permiso para presentarse ante el Sultán. A la espera de esa autorización tuvo tiempo sobrado para inspeccionar las unidades que integraban la guarnición local y quedó muy admirado por las maniobras ejecutadas por una menguada Compañía de Caballería integrada por los llamados *mogataces*, unos jinetes argelinos que hasta 1792 habían defendido Orán y al ser evacuada esta plaza por los españoles los trajeron a Ceuta para sustraerlos de las posibles represalias de sus connacionales. Según un estadillo de 1805 estaban al mando del Alférez Catur Onzar Almanzor, nombrado también como Caddur ben Onzar⁽¹⁹⁾.

En una carta del Conde se reflejaba el entusiasmo que despertaban en él los *mogataces*: « *Para partidas de guerrillas y descubiertas son excelentes, la prontitud de sus caballos, el manejo de la escopeta en la carrera⁽²⁰⁾, la intrepidez con que se arrojan al peligro sable en mano los hace temibles. Me manifiestan sus deseos de pasar a España* ». En su misiva sugería la conveniencia de incrementar

(18) J. BECKER, *España y Marruecos. Sus relaciones diplomáticas durante el siglo XIX*, Madrid 1903, pág. 20.

(19) E. ARQUES y N. GIBERT, *Los Mogataces*, Ceuta-Tetuán 1928.

(20) Se trata, sin duda de *La corrida de la pólvora* que todavía se celebra en la actualidad como espectáculo folklórico.

sus efectivos para después enviarlos a combatir en la Península. Esa propuesta sería estudiada por una comisión que la rechazó, objetando que la opinión pública recelaría que las cosas iban muy mal cuando se acudía a valerse de tropas africanas y los afrancesados no desaprovecharían la oportunidad para desacreditar a los patriotas.

Tras varias semanas de espera llegó al fin el permiso del Sultán y el Conde de Tilly emprendió viaje por vía marítima el 9 de Marzo hasta la playa de Tetuán, desde donde prosiguió su camino para Mequinez. Lo acompañaban, además de su esposa, el Comisario de Guerra Joaquín Rodríguez, el Sargento Mayor de Artillería José María de Reina, dos Oficiales de la guarnición de Ceuta y un fraile de la Misión Franciscana de Tánger que serviría de intérprete. El pequeño cortejo iba escoltado por un piquete de Caballería que mandaba un alcaide.

La presencia del emisario español en Marruecos suscitaba gran expectación y daba pábulo a numerosas cábalas. El Capitán Burel suponía que trataría de renovar el Tratado hispano-marroquí de 1799, adecuándolo a las circunstancias presentes o bien intentaría obtener que el Sultán concediera la saca de medio millar de caballos. El Cónsul de Portugal se inclinaba por la segunda hipótesis, dudando que tuviera éxito. D'Ornano se mostraba indignado por la visita del Conde de Tilly, amenazando con una ruptura de relaciones como protesta por la misma⁽²¹⁾. Al otro lado del mar se tenían grandes esperanzas acerca de los resultados positivos que podrían obtenerse tras las gestiones del comisionado por la Junta Central. Así por ejemplo, en el *Diario de Málaga* del 1 de Marzo se informaba que el Conde se disponía a pasar a Marruecos y que el Sultán había dispuesto que lo escoltaran 400 jinetes. El Capitán General de la provincia de Tetuán debía referirse a al-Salāwī – tenía orden de agasajarlo con tres convites magníficos, cuyos gastos, juntamente con los ocasionados por el viaje, corrían de cuenta del soberano marroquí. En la Corte de Mequinez le estaban preparando un suntuoso Palacio para que le sirviera de residencia. El periódico terminaba su reseña asegurando que Mawlāy Sulaymān se ofrecía a conceder todo lo que se le pidiera y se felicitaba de antemano ante la halagüeña perspectiva de ver llegar a España cuantos caballos fueran precisos.

Casi coincidiendo con el comienzo del viaje del Conde de Tilly, el 6 de Marzo Juan de la Piedra daba cuenta de la llegada a Tánger del Teniente Coronel Joaquín Germán, comisionado por la Junta de Valencia para que tratara de adquirir en Marruecos fusiles, pistolas, sables y balas de cañón. Aunque llevaba una carta de recomendación de Martín de Garay, Ministro de la Guerra, el Cónsul español no pudo prestarle ninguna ayuda puesto que el material solici-

(21) J. CAILLE, *Le Consulat de Tanger (des origines à 1830)*, Paris 1967, pág. 79.

tado apenas se fabricaba en el país y su ejército se abastecía de él en los mercados europeos⁽²²⁾.

Gracias a los informes del Cónsul de Portugal tenemos noticias relativas a las gestiones del Conde de Tilly en tierra marroquí. Colaço estaba enterado de cuantas novedades ocurrían en la Corte alawita a través de las asiduas comunicaciones que le remitía su compatriota Manuel Ignacio de Brito, un boticario que estaba al servicio del Sultán. Por él supo que el aristócrata español había llegado a Mequinez el 17 de Marzo y fue alojado, con sus acompañantes, en una residencia adecuada a su rango. Pasados tres días lo recibió Mawlāy Sulaymān, a tenor de las normas protocolarias previstas para visitantes ilustres. Ante la nutrida concurrencia y tras los saludos de rigor, el Sultán hizo grandes elogios de los valerosos españoles, empeñados en una dura guerra contra los invasores de su Patria. Prometió a su representante, allí presente, que les concedería todo cuanto precisaran e incluso más de lo que le pidieran. Con tan generosas ofertas puso fin a la audiencia y no concertó otra para fecha posterior, dando así muestra evidente de que consideraba terminados los contactos con el Conde. Debió quedar éste un tanto defraudado por el inesperado final de la misión que le habían confiado entendiéndolo, además, que las ofertas del soberano respondían, en realidad, a meras fórmulas de una amable cortesía.

Atendiendo las sugerencias de consejeros palatinos decidió marchar a Meseida, un paraje situado a dos jornadas de Mequinez en el camino a Tánger. Allí tendría ocasión de proseguir sus negociaciones con el Primer Ministro al-Salāwī que estaba organizando un ejército destinado a reprimir la rebeldía de algunas tribus de la región de Tadla. Antes de salir de la Corte trajeron de parte del Sultán unos caballos para él y una joya para su esposa.

Ya en el campamento de Meseida el Conde habló largamente con el Primer Ministro, exponiéndole las demandas de la Junta Central. Su interlocutor no pudo darle una respuesta hasta conocer la decisión que respecto a ellas tomara el Sultán. Le recomendó que continuara viaje a Tánger, donde debía aguardar instrucciones. Así lo hizo el comisionado y a primeras horas de la tarde del 8 de Abril llegaba a la capital diplomática de Marruecos. Únicamente dos soldados de Caballería le aguardaban en sus proximidades, cuando lo habitual era que los personajes extranjeros que retornaban de visitar al monarca fueran recibidos por el Lugarteniente del Baxa y nutridos contingentes de fuerzas de Infantería, Caballería y Marina.

El Conde esperó pacientemente, semana tras semana, un comunicado de la Corte Marroquí. Mientras aguardaba se desarrolló una campaña militar de envergadura en el territorio de Tadla, de la que tenemos noticias en un largo

(22) Cónsul interino Juan de la Piedra a Martín de Garay, Tánger 6 de Marzo de 1809, A.H.N., Estado, legajo 5808.

relato escrito por el Cónsul de Portugal, en el que se mezclaban informaciones fidedignas con simples rumores. Las tropas acampadas en Meseida se habían puesto en movimientos al mando de al-Salāwī, encaminándose a las zonas insumisas a la autoridad real. Se unieron a ellas varias columnas, siendo la última en partir la salida de Mequinez a las órdenes del Sultán.

Cerca ya de las comarcas rebeldes, catorce jefes de tribus salieron al encuentro de Mawlāy Sulaymān para rendirle pleitesía. De acuerdo con el plan de operaciones previsto, el Gobernador de Mehedía, El Gazi ben Selama, avanzó al frente de las tropas negras de la Guardia Imperial, encontrando bastante resistencia y en una escaramuza sufrió diversas heridas y a causa de ellas sucumbiría a los pocos días. El Sultán, enfurecido por la muerte de este guerrero, habría ordenado decapitar a los catorce notables antes citados, mandando que sus cabezas fueran colgadas en las murallas de Rabat y de Salé. Además, la represalia se completaría saqueando las poblaciones que se fuesen sometiendo⁽²³⁾.

El 18 de Mayo retumbaron en Tánger las salvas como señal de regocijo por el éxito de la campaña emprendida contra los revoltosos de Tadla. Según comentario de Colaço, el Conde de Tilly vió acrecentadas sus esperanzas, pensando que no tardaría en regresar al-Salāwī, cargado de laureles por su contribución a la victoria de los soldados del Sultán y portador de una respuesta definitiva a las peticiones de la Junta Central. Por la misma fuente consta que a finales de Junio y, sin haber conseguido nada positivo, se disponía a regresar a España⁽²⁴⁾. Una escueta nota escrita por el Capitán Burel en una libreta de apuntes da cuenta de que «...le comte de tilly parti le 1^{er} juillet 1809⁽²⁵⁾».

Refugiados franceses en Marruecos

Caminando ya hacia su término el año 1809, el 19 de Noviembre las tropas españolas que intentaban recuperar Madrid sufrieron un tremendo descalabro en Ocaña. Aquella derrota abrió a los franceses el camino para el Mediodía de la Península y éstos no dejaron de aprovechar la favorable coyuntura. El 20 de Enero de 1810 varias columnas mandadas por el Rey José I – aunque, en realidad, fuera el Mariscal Soult quien dirigía las operaciones – barrieron las débiles líneas enemigas que intentaron cerrarles el paso a través de los desfiladeros de Sierra Morena y, avanzando impetuosamente por tierras andaluzas, conquis-

(23) J.P. Colaço a Forjaz, Tánger 5 y 12 de Abril; 10 y 19 de Mayo. El mismo a Anadía 20 de Mayo de 1808, A.C.P.T., *Registos*.

(24) J.P. Coloço a Forjaz, Tánger 23 de Junio de 1808, A.C.P.T., *Registos*.

(25) J. CAILLE, *La Mission...*, pág. 114. El Conde de Tilly dió cuenta de su estancia en Africa en varias cartas, recogidas en el legajo 39 D, Sección de Estado, A.H.N.

taron sin muchas dificultades las ciudades de Córdoba, Jaén, Granada, Málaga y Sevilla. El 5 de Febrero las vanguardias galas acampaban en las afueras de Cádiz, iniciando un inútil asedio que se prolongaría durante dos años y medio. La Junta Central había buscado amparo dentro de las murallas de esta plaza y desacreditada por los constantes reveses sufridos por las armas españolas optó por disolverse, dando paso a una Regencia de cinco miembros, que convocaría Cortes Generales y Extraordinarias, señalándose el 24 de Septiembre de 1810 como la fecha en que éstas debían iniciar su andadura.

El fulminante avance de los soldados josefinos se había detenido en los contornos del Campo de Gibraltar que, de momento, no atacaron. La ribera Norte del Estrecho seguía, por tanto, en manos de sus antagonistas, salvo una pequeña franja situada en la linde occidental desde la que, en los días claros, se divisaban en lontananza las costas de Marruecos. El Alto Mando francés utilizaría los embarcaderos del litoral gaditano que dominaba, como modestos apostaderos para pequeñas embarcaciones corsarias, que tendrían como misión principal el enlace marítimo con el reino alawita. Estos barquitos, tripulados por marinos expertos y audaces, se presentarían con relativa frecuencia en Tánger, burlando la vigilancia de las Marinas de guerra enemigas. Gracias a ellos la presencia de Francia volvía a notarse en Marruecos y d'Ornano, después de muchos meses de casi total incomunicación, podía de nuevo defender los intereses de su Patria y del Emperador con un renovado prestigio. Uno de los primeros problemas que resolvió fue el que le planteaba la presencia en Tánger y en otros puertos marroquíes de un enjambre de refugiados procedentes de Cádiz.

Varios millares de prisioneros de guerra franceses y buen número de civiles de la misma nacionalidad fueron hacinados en pontones anclados en la bahía de Cádiz. La negligencia de algunos vigilantes y la venalidad de otros permitieron esporádicas fugas y parte de sus protagonistas encontró refugio en suelo marroquí teniendo que superar, a veces, los impedimentos que les ponían las autoridades locales para concederles asilo. Con el paso del tiempo la colonia de fugitivos se acrecentaba notablemente y a finales de 1809 alcanzaba la cifra de trescientos miembros⁽²⁶⁾. En ella se incluían también franceses residentes en Cádiz, a los que se había permitido pasar al otro lado del mar para evitar que fueran víctimas de desmanes del populacho. Lleyaron consigo a sus familiares, si los tenían, y algunos de sus bienes muebles.

Como la flota británica, apoyada por la española, era dueña de las aguas inmediatas a Marruecos resultaba casi imposible repatriar por vía marítima a aquellos refugiados o, al menos, enviarlos a alguno de los territorios españoles ocupados por fuerzas francesas. Cuando las tropas de Victor se instalaron en diversos puntos del litoral gaditano ya fue posible, corriendo muchos riesgos,

(26) J.L. MIEGE, *Le Maroc et l'Europe (1830-1884)*, Paris 1961, tomo II, pág. 26.

evacuarlos y uno de los primeros en pasar a la Península para reintegrarse al Ejército sería el Capitán Burel⁽²⁷⁾.

La llegada de fugitivos galos a suelo africano se prolongaría hasta el final de la guerra y, en algunos casos, sería muy accidentada. Veamos un ejemplo. El 11 de Abril de 1810 zarpó de Cádiz un místico de bandera española que tenía por patrón al tarifeño Francisco Cazalla. A su bordo viajaban catorce ciudadanos franceses, algunos de ellos acompañados por esposa e hijos, a los que la Regencia había facilitado pasaportes para que pasaran a Marruecos. El navío llegó a la rada tangerina y las autoridades locales no autorizaron el desembarco de los viajeros permitiendo, en cambio, que transbordaran a un barco marroquí que salía para Conil. Levantó éste anclas a mediodía del 14 y cuando estaba a cosa de una legua de su punto de destino, le cortó el paso la cañonera « *Caimán* » mandada por Damián Gabarrón, un marino de Estepona que había alcanzado cierto renombre luchando antes contra los ingleses y ahora contra los franceses.

Sin prestar atención a las reclamaciones de quienes se consideraban protegidos por el pabellón neutral del barco capturado, sus apresadores lo llevaron remolcado hasta un fondeadero cercano a Cádiz. Por orden de la Regencia en la mañana del día 15 se presentó una Compañía de soldados que tras expoliar a los pasajeros franceses de todos sus bienes, los condujo a una cárcel, donde estuvieron encerrados durante tres meses hasta que un Consejo de Guerra los declaró inocentes de toda inculpación, dejándolos en libertad.

Conocida en Marruecos la captura del navío marroquí el Sultán encargó a al-Salāwī que presentara al Gobierno español, a través de su representante consular, una enérgica protesta, exigiendo la inmediata liberación de los detenidos, a los que debían restituirse los bienes confiscados, cuyo valor ascendería a una suma próxima a los veinte mil pesos fuertes. Juan de la Piedra se apresuró a transmitir la reclamación a la Regencia y lo mismo hizo con una segunda que le enviara el Baxa, impaciente porque todavía no había tenido respuesta satisfactoria a la primera. Y espoleado por d'Ornano – cuya moral habría subido mucho desde que los soldados imperiales se asomaron al borde del estrecho de Gibraltar – insistió de nuevo en sus exigencias. Impacientándose por la falta de explicaciones satisfactorias, decidió escribir al máximo responsable del Gobierno español, el General Castaños, que en aquel tiempo era Presidente de la Regencia.

La carta de al-Salāwī al vencedor de Bailén llevaba fecha del 18 de Rabī^c II de 1225 (23 de Mayo de 1810) y su texto original, junto con la traducción ha sido dado a conocer por Arribas Palau⁽²⁸⁾. Parece ser que las autoridades de Marina españolas objetaban que el barco capturado no cumplía las obligaciones impues-

(27) J. CAILLE, *La Mission...*, pág. 115.

(28) M. ARRIBAS PALAU, « Una reclamación marroquí dirigida al General Castaños en 1810 », Tamuda V, 1957, págs. 297-300.

tas por la neutralidad de su bandera, puesto que, además de los pasajeros civiles, llevaba siete soldados franceses escapados de Gibraltar. Por otra parte, el barco captor tenía patente de Corso y no estaba tan sujeto a la disciplina militar como uno de guerra y no se le podía imponer, para dar satisfacción a las reclamaciones del Sultán, la devolución de una presa que consideraba legítima.

Uno de los protagonistas de aquella amarga experiencia, Juan Bautista Bourt, un comerciante francés establecido en Cádiz hasta el inicio de la guerra, contaba en una carta el final de su odisea: « *Dios que protege la inocencia* » – escribía – « *movió a los moros a compasión y aquel Gobierno nos reclamó a la Regencia con tal vehemencia que tuvo que volvernos a enviar a Tánger* ». Embarcaron en el bergantín de guerra « *San Luis Gonzaga* » que zarpó de Cádiz el 14 de Julio de 1810 para llegar a la bahía de Tánger el 19. Estuvieron en la ciudad hasta final de mes y volvieron a emprender la ruta, que semanas antes interrumpiera el corsario Damián Gabarrón. Esta vez la hacían en una fragata de guerra marroquí que los dejó, sanos y salvos, en las proximidades de Conil⁽²⁹⁾.

Cuando terminó el episodio que he reseñado había un nuevo representante de España en Marruecos.

La gestión del Cónsul Mendizábal

Como interesaba fomentar las buenas relaciones con Marruecos, la Regencia consideró conveniente poner fin a la interinidad de Piedra y nombrar un nuevo Cónsul que tuviera experiencia en los asuntos diplomáticos. La elección recayó en Blas de Mendizábal; que había representado a España en Holanda, de donde huyó cuando se produjo la ruptura con Francia, encontrado asilo en Inglaterra.

Mendizábal salió de Cádiz el 31 de Mayo de 1810 a bordo del bergantín « *Alerta* » que, retenido por vientos de Levante frente al Cabo Espartel, no pudo arribar a Tánger hasta la tarde del 3 de Junio. Al divisar el navío Piedra despachó una lancha con un recado para el nuevo representante español, indicándole la conveniencia de retrasar el desembarco hasta tener la seguridad de que la plaza hiciera las salvas acostumbradas en su honor, señal indicativa de que no existían impedimentos para aceptar su nombramiento, evitando así que se repitiera lo ocurrido en Septiembre de 1808 con González Salmón. Sonó la artillería y obtenido el *placet* de las autoridades locales el viajero bajó a tierra y sin ningún problema tomaría posesión de su cargo⁽³⁰⁾.

(29) Mendizábal a Secretario de Estado, Tánger 19 de Julio de 1810; carta de Juan Bautista Bourt a sus primos, Puerto de Santa María 28 de Septiembre de 1810, A.H.N., Estado, legajos 6231 (2º) y 3091.

(30) Mendizábal a Secretario de Estado, Tánger 9 de Junio de 1810, A.H.N., Estado, legajo 6231 (2º).

Múltiples fueron los problemas que se plantearon al nuevo Cónsul. Uno de los más embarazosos lo provocaban quienes desertaban de los Presidios norteafricanos. En virtud del artículo 14 del Tratado de 1799 las autoridades marroquíes se comprometían a entregarlos al representante de España. Este los enviaba a la Península, a disposición de los Tribunales militares, corriendo con todos los gastos de manutención y traslado. Si manifestaban deseos de abrazar la religión de Mahoma quedaban en libertad y, en adelante, tenían la consideración de súbditos del Sultán.

Cuando los franceses ocuparon buena parte de Andalucía se hizo muy difícil aprovisionar esos Presidios, por lo que en algunos momentos llegaron a carecer de los elementos más indispensables para sobrevivir. Tantas calamidades contribuyeron a aumentar considerablemente el flujo de fugitivos al campo marroquí y como la mayor parte de ellos pasaban, más pronto o más tarde, a manos de Mendizábal, éste se veía desbordado a la hora de sufragar los gastos que originaban, ya que no le alcanzaba el raquíptico presupuesto con que contaba el Consulado teniendo en cuenta, además, que este Presupuesto llegaba con muchísimo retraso. Pero aparte de las razones económicas, lo que desasosegaba al Cónsul era el hecho de que para evitar su entrega a la Justicia, algunos de los desertores optaban por declararse partidarios del bando josefino consiguiendo así la protección del representante de Francia que a la primera ocasión los enviaría a las playas gaditanas dominadas por los soldados de Victor, donde los acogerían con los brazos abiertos y aunque casi todos eran simples delincuentes, gozarían en adelante de la consideración de honrados ciudadanos de la nueva España.

Hubo dos casos muy sonados que disgustaron sobremanera al Cónsul de España, al tiempo que proporcionaban una excelente baza propagandística al de Francia. Uno de ellos ocurrió en Febrero de 1811. D'Ornano ofreció su protección a dos Oficiales españoles escapados de Ceuta, un Alférez del Regimiento de Borbón y el Capitán Mariano Sarasqueta que servía en el de Extremadura. A finales de Abril se pusieron bajo el amparo de la bandera francesa un Oficial y doce soldados procedentes de la misma plaza que huyeron del fuerte en que estaban encerrados tras dar muerte a un Sargento que trató de impedir su fuga. El Oficial era José Agustín Manso, Ayudante del Regimiento de Dragones de Madrid sobre el que pesaba una condena por haber robado dos relojes en Gibraltar. Vista la gravedad de las circunstancias que rodearon la desertión de Manso, la Regencia indicó a Mendizábal que solicitara su extradición pero éste consideró que no valía la pena presentar la petición a las autoridades marroquíes porque la denegarían⁽³¹⁾.

(31) Mendizábal a Secretario de Estado, Tánger 18 de Febrero, 29 de Abril y 18 de Julio, A.H.N., Estado, legajo 6232 (1º).

El constante ir y venir de barcos de guerra españoles por el estrecho de Gibraltar hacía que, en algunas ocasiones, obligados por circunstancias meteorológicas adversas buscaran refugio en las costas marroquíes. Mendizábal cuidaba de prestarles los servicios y atenciones que precisaran. Recojo a continuación referencias a esas visitas forzadas, escogiendo las de mayor relieve.

A finales de Junio de 1810 zarpó de Cádiz un convoy con fuerzas y bastimentos para la plaza de Tortosa, amenazada por un inminente ataque de los franceses. Viajaba también en él, a bordo del bergantín « *Descubridor* », el Conde de Alacha, encargado de tomar el mando de esa estratégica ciudad. Cuando los barcos embocaban el estrecho de Gibraltar encontraron un violento viento de Levante, que les obligó a acogerse al refugio de la rada de Tánger. El 1 de Julio cambió la situación atmosférica a Poniente y la expedición pudo reanudar el viaje con rumbo a Cataluña⁽³²⁾.

En el Verano de 1811 la situación en los frentes de la región levantina era bastante apurada y antes de que acabara el mes de Julio enviaron a ella importantes refuerzos que salieron del reducto gaditano al mando del General Joaquín Blake, uno de los miembros de la Regencia. Servían de transporte numerosas embarcaciones que también tuvieron dificultades al llegar a las aguas gibraltareñas y encontrarse con un viento del Este muy fuerte. Los navíos de menor porte, hasta un total de 18, tuvieron que buscar protección en la bahía de Tánger. Entre ellos estaba el falucho « *La Mosca* », mandado por el Teniente Gabarrón, protagonista de un episodio que hemos narrado en páginas anteriores. Desoyendo los consejos del Cónsul de España, bajó a tierra y no se recató de fanfarronear por la captura de los civiles franceses que iban a bordo de un mercante marroquí. Su presencia no tardaría en ser denunciada por d'Ornano al Gobernador interino de la ciudad – el Baxa estaba ausente – señalando, además, que la Regencia mintió cuando dijo que Gabarrón era un corsario pues ahora se podía comprobar que llevaba el uniforme de la Marina española. Mendizábal tuvo que multiplicar sus esfuerzos con el fin de evitar que la imprudente conducta del actual Comandante de « *La Mosca* » perturbara las excelentes relaciones que entonces mantenían España y Marruecos⁽³³⁾.

Pocos días después, el 12 de Agosto, el Levante trajo a Tánger de arribada forzosa a cinco barcos que formaban parte de un convoy salido de Cádiz el día anterior. Se trataba del jabeque « *Ligero* », que llevaba a bordo ocho oficiales y ciento once soldados del Regimiento de León, el falucho « *Bayatariol* », con un oficial y veintisiete soldados de la Legión Extranjera, la bombardera « *Virgen del*

(32) Mendizábal a Secretario de Estado, Tánger 29 de Junio de 1810, A.H.N., Estado, legajo 6231 (2º).

(33) Mendizábal a Secretario de Estado, Tánger 30 de Julio de 1811, A.H.N., Estado, legajo 6232 (1º).

Carmen», la tartana «*San Juan Bautista*» que, como la embarcación anterior transportaba mulas y caballos con sus servidores, y un navío del que no tengo referencias. Con viento propicio reemprendieron viaje el 19 del mismo mes⁽³⁴⁾.

Para dar mayor dinamismo a las operaciones militares que tenían como escenario la Serranía de Ronda, se confió el mando del campo de Gibraltar al General Ballesteros, uno de los caudillos más populares del Ejército español. Salió éste de Cádiz a comienzos de Septiembre de 1811 en un convoy que transportaba tropas de refuerzo y bastimentos de guerra. Empujada por vientos adversos una de las unidades de la expedición, la fragata «*Esmeralda*», que mandaba el Capitán de Navío Francisco Javier de Salazar, fue a parar a la costa africana y en la madrugada del día 4 varó en la playa de Jeremías, que se extiende al Sur del Cabo Espartel, cerca de Tánger. Llevaba a bordo un batallón del Regimiento de Infantería de Castropol, incluyendo a su jefe, el Coronel Gastelu.

Informado el Cónsul de España de aquel percance fue inmediatamente a ver al Lugarteniente del Gobernador y le pidió que enviara con toda urgencia a esa playa un piquete de quince soldados con un alcaide para evitar que los ribereños cometieran algún acto hostil contra los que iban en la fragata. Luego buscó al Teniente Charles Rudbridge que mandaba el bergantín inglés «*Hardy*», surto en la bahía, en demanda de ayuda para sacar del trance al navío siniestrado. Pudo éste por sus propios medios y tras echar al mar la mitad de su artillería desencallar cuando subió la marea. Días más tarde buceadores marroquíes trataron en vano de recuperar los cañones arrojados al fondo de las aguas para aligerar el peso de la «*Esmeralda*»⁽³⁵⁾.

El tráfico comercial entre Marruecos y las dos Españas

El volumen del tráfico comercial entre Marruecos y España creció notablemente en el curso de los dos años y medio que los franceses permanecieron en Andalucía, centrándose en Cádiz la mayor parte de los contactos mantenidos con los territorios libres y en Málaga los que se tuvieron con los ocupados por los josefinos. Y aunque en mucha menor proporción, dada su exigua población y su limitadísimo poder adquisitivo, también se registró un importante aumento en los intercambios mercantiles con la plaza de Ceuta.

(34) Mendizábal a Secretario de Estado, Tánger 16 y 22 de Agosto de 1811, A.H.N., Estado, legajo 6232 (1°).

(35) Mendizábal a Secretario de Estado, Tánger 3 y 30 de Septiembre de 1811, A.H.N., Estado legajo 6232 (1°).

Como decía Cánovas del Castillo, gracias a los envíos de víveres procedentes de Marruecos estaba resuelto en buena parte el abastecimiento de la sitiada Cádiz, que siempre mantuvo abiertas sus comunicaciones marítimas, merced al dominio absoluto que las flotas aliadas tenían en los mares circundantes⁽³⁶⁾. Incluso una parte importante de los postres que se servían en las mesas de los hogares gaditanos o en los cuarteles de la guarnición venía del reino alawita. Valga como ejemplo, escogido un poco al azar, que en el movimiento de barcos recogido en las columnas del prestigioso periódico local « *El Conciso* », correspondiente al mes de Abril de 1812, se da cuenta de las siguientes llegadas: falucho « *San José* », procedente de Tánger (que hará un segundo viaje a final de mes) (día 8), un falucho portugués, de Tetúan (día 14), barca « *El Grao*, del mismo punto (día 20), místico « *San José* » y falucho « *Angelita* », ambos de Larache (día 28). Todos ellos trajeron cargamento de naranjas. En ese mismo mes arribaron dos convoyes cargados con ganado vacuno. Les sirvieron de escolta dos barcos de guerra ingleses, los bergantines « *Banlik* » y « *Fearless* ».

Para atender mejor el tráfico mercantil, algunos negociantes marroquíes se establecieron en Cádiz y consta que no faltaron los que, aprovechando las turbulencias de aquellos tiempos, se dedicaron a actividades tan lucrativas como peligrosas. En el ejemplar del periódico « *redactor General* », fechado el 3 de Marzo de 1812 se decía: « *Han sido arrestados algunos moros, en cuyo poder se descubrió considerable número de bayonetas; algunas se han hallado como abandonadas, por temor de pesquisa, en varios puntos de la ciudad. Parece que todas no llegan a doscientas y se conjetura que éste sea un negocio de especulación mercantil*⁽³⁷⁾ ». en « *El Conciso* » del 9 de Abril se dan los nombres de tres encartados en aquel supuesto contrabando de armas, el argelino Hamed ben Cherif y los marroquíes Mohamed Bentoya y Hachi Abde Cader. A instancias del Baxa de Tánger, Mendizábal intercedió ante la Justicia de Cádiz, solicitando la libertad de los detenidos. Le contestaron que no tardarían en soltarlos pero era preciso esperar el cumplimiento de ciertas investigaciones puesto que en la causa estaban también implicados unos españoles⁽³⁸⁾.

Mientras tronaban los cañones en la sitiada Cádiz, un artesano afamado, Francisco Canales, construía una hermosa calesa por encargo de Mawlây Sulaymân. Por gestiones del Cónsul de España el Capitán Hall, Comandante del transporte de guerra inglés número 171 se encargó de traerla a Tánger, donde fue desembarcada el 5 de Julio de 1811. Mendizábal alojó en la Casa Consular a

(36) A. CANOVAS DEL CASTILLO, *Apuntes para la Historia de Marruecos*, Madrid 1903, pág. 210.

(37) R. SOLIS, *El Cádiz de las Cortes*, Madrid 1969, pág. 463.

(38) Mendizábal a Secretario de Estado, Tánger 16 de Mayo de 1810, A.H.N., Estado, legajo 6232 (1°).

Canales y a un ayudante que lo acompañaba. Ambos salieron para Mequinez en compañía de un alcaide, dos soldados y un intérprete. El carruaje gustó mucho al Sultán que encargó al Maestro gaditano una calesa y diversos muebles⁽³⁹⁾.

*
* *
*

Durante la ocupación francesa Málaga mantuvo contactos mercantiles con los puertos marroquíes de Tánger, Tetuán y Larache. Los llevaban a cabo pequeñas embarcaciones españolas y « *morunas* », calificación que los documentos redactados en la ciudad andaluza aplicaban indistintamente a las que llevaban pabellones de Túnez, Argelia o Marruecos. Las que izaban el de España tenían que comprometerse ante notario a retornar a su base sin haber tocado en ningún punto del litoral ocupado por los independentistas.

Entre las referencias que tengo acerca de ese tráfico comercial selecciono algunos ejemplos, todos ellos corresponden al primer trimestre de 1812. Durante este período zarparon con destino a Tetuán el laúd « *Virgen del Carmen* », de la matrícula de Estepona con el patrón Francisco Lozano y cargamento de vino, pasas y otros productos, el falucho « *San José y Animas* », patrón Francisco Malato con anchoas y hortalizas, falucho « *Nuestra Señora del Carmen* », patrón Miguel Carmona con vino, loza y aguardiente, falucho « *Nuestra Señora del Mar* », patrón José Colomo con vino y anchoas, laúd « *San Francisco de Paula* », patrón Diego Herrera con vino, falucho « *Santísima Trinidad* », patrón Pedro Galindo con vino y otros efectos y falucho « *Santa Marta* », de la matrícula de Estepona, Patrón Rafael Canales. Con dirección a Larache zarpó el barco « *San Antonio y la Virgen de los Remedios* », de la matrícula de Estepona con el patrón Benito Sánchez carga de vino y vinagre y con rumbo a Tánger el falucho « *San Vicente Ferrer* », patrón Bernardo Ferrer con vino y otra carga⁽⁴⁰⁾.

Resulta chocante que el vino figure entre los productos transportados a Marruecos, un país donde su consumo estaba muy restringido por motivos religiosos. La menguada colonia cristiana presente en él no sería capaz de consumir los prestigiosos caldos malagueños desembarcados en sus puertos. Pienso que, con muy contadas excepciones, serían reexpedidos a mercados extranjeros y, sobre todo, a Gibraltar y a Cádiz.

Una tragedia en el mar y un altercado callejero dan noticia, por vía indirecta, del tráfico que existía entre Ceuta y Marruecos. Protagonistas de la primera fueron los tripulantes de una lancha ceutí que solían acudir a Tánger para cargar

(39) Mendizábal al Secretario de Estado, Tánger 15 d Junio, 5 y 31 de Julio y 7 de Septiembre de 1811, A.H.N., Estado, legajo 6232 (1°).

(40) Actas del Notario JOSE MARIN BEDMAR, año 1812, folios 49-91, Archivo Histórico Provincial de Málaga, legajo 3.905.

viveres. En uno de los viajes de retorno, a la altura del Cabo Trasmalmenar, que hoy llamamos Malabata, sobrevino un furioso vendabal que hizo zozobrar la pequeña embarcación y todos sus tripulantes se ahogaron⁽⁴¹⁾. La segunda referencia concierne a un ceutí que pasó a Tetuán en una flotilla de cuatro barcos que cargaron naranjas. Durante su estancia en la ciudad tuvo un altercado y según denunciaron unos testigos – que el encartado calificaba de *maliciosos* – quiso matar a un niño y maldijo a un adulto. Como consecuencia del incidente fue encarcelado y el cónsul Mendizábal intercedió por él ante el Baxa, quien ordenó ponerlo en libertad aunque señalando que en Marruecos estaba muy mal visto el proferir maldiciones⁽⁴²⁾.

La irrupción de los franceses en Andalucía hizo afluir a Ceuta una riada de fugitivos y también llegaron a la plaza varios centenares de soldados ingleses encargados de reforzar su guarnición. Para atender a la manutención de la crecida población flotante se trajeron ganados y en carta del 2 de Febrero de 1811 el Gobernador José María de Alós solicitó los buenos servicios del Cónsul de Tánger con el fin de que las autoridades marroquíes permitieran apacentarlos en los prados que se extendían hasta el llamado Monte de Juan Vieira. A cambio se dejaría a los fronterizos sembrar los campos inmediatos a la ciudad. La demanda se hizo acompañada de un generoso donativo y al-Salāwī la contestó afirmativamente⁽⁴³⁾.

Proyectos para ceder a Marruecos los Presidios Menores

España poseía cuatro plazas fuertes en la costa norteafricana : Melilla, la isla de Alhucemas, el Peñón de Vélez y Ceuta. Se las conocía oficialmente como *Presidios*, dando a esta voz su doble significado de guarnición militar y de prisión. Las tres primeras tenían la calificación de *Menores*. Desde 1750 se había planteado en diversas ocasiones la posibilidad de cederlas a Marruecos, a cambio de ciertas garantías y ventajas políticas y económicas, o bien de abandonarlas previo su desmantelamiento⁽⁴⁴⁾. Las graves dificultades económicas por que atravesó España en el curso de la Guerra de la Independencia aconsejaron la apertura de conversaciones con la Corte alawita para negociar la posible

(41) Expedientes matrimoniales de 1813, Archivo de la Vicaría de Ceuta.

(42) Mendizábal a Secretario de Estado, Tánger 15 de Junio de 1810, A.H.N., Estado, legajo 6231 (2º).

(43) Mendizábal a Secretario de Estado, Tánger 14 de Febrero y 5 de Abril de 1811, A.H.N., Estado, legajo 6232 (1º).

(44) T. GARCIA FIGUERAS, « *Los Presidios Menores de Africa* », Tamuda II, 1954, págs. 106-10.

enajenación de esas posesiones pero excluyendo cualquier transacción relativa a Ceuta, dado que esta fortaleza había cobrado gran importancia estratégica por su situación en un paraje tan vital para las comunicaciones marítimas como era el estrecho de Gibraltar. Y era precisamente Ceuta, la plaza que más codiciaba el Sultán. Según frase de Sir Hugh Dalrymple, Gobernador de Gibraltar, al referirse a la viabilidad de obtener importantes concesiones por parte de Mawlāy Sulaymān: « *give him Ceuta, and we shall have anything, without it, nothing*⁽⁴⁵⁾ ».

La Junta Central estudió la posibilidad de abandonar los Presidios Menores y recabó la opinión de los Directores de Artillería, Vicente Martínez, y de Ingenieros, José del Pozo, así como del Consejo de Guerra y Marina. Todos los dictámenes fueron negativos. También en el bando josefino se tanteó el proyecto de cederlos y con tal fin el Ministro de Negocios Extranjeros del Gobierno intruso envió una carta a d'Ornano, fechada el 10 de Marzo de 1810, indicándole que podía ofrecérselos al Sultán, a cambio de ampliar el territorio de Ceuta. El Cónsul contestó que tal propuesta era inviable ya que Marruecos no había reconocido la legitimidad de José I⁽⁴⁶⁾.

Cuando se estableció la Regencia todavía no se había entablado, a nivel oficial, ninguna gestión para el abandono de los Presidios Menores, aunque parece ser que ese alto organismo solicitó el asesoramiento del representante de Inglaterra y se decía que no consideró muy oportuno tal proyecto agregando que, en caso de cederlos, convendría que se hiciera en favor de los británicos y no en manos de Marruecos⁽⁴⁷⁾.

Ante la trascendencia de aquel asunto la Regencia decidió pasar a las Cortes una toma de decisión. Recibieron éstas el expediente a comienzos de 1811, en unos momentos en que se registraba gran penuria en el territorio dominado por los patriotas y según se hacía patente en ese documento, como compensación a la entrega de tres parcelas extrapeninsulares se podrían obtener « *los granos que necesitan de pronto nuestros pueblos y ejércitos* ».

El 17 de Febrero se abrieron los debates en torno a la pretendida cesión de los tres Presidios Menores y desde los primeros momentos se suscitaron apasionadas controversias que se prolongarían a lo largo de muchos meses, dando origen a situaciones de gran crispación, lo que evidenciaba la importancia que el tema revestía a los ojos de los representantes del pueblo español. Por lo delicado del

(45) HEW DALRYMPLE, *ob.cit.*, pág. 237.

(46) M. HOSOTTE-REYNAUD, « Quatre documents inédits touchant les relations entre la France et le Maroc », (IV : Napoléon et les Présides), *Hespéris-Tamuda* 1, 1960, págs. 559-61.

(47) J. BECHER, *ob.cit.*, pág. 22.

mismo todas las sesiones que se le dedicaron tuvieron la consideración de secretas. Intentaré resumir, sin menoscabo de la claridad en la exposición, las farragosas discusiones en que se enzarzaron los defensores y detractores del proyecto, que llenan buen número de páginas de la monografía que me sirve de fuente informativa⁽⁴⁸⁾.

Los primeros desacuerdos surgieron a la hora de dilucidar si la entrega de aquellos tres dominios de la Corona violaba el juramento hecho por los Diputados al abrirse las Cortes, de no ceder ni un palmo del territorio de la Patria. Para acallar escrúpulos de conciencia, ante lo que podía interpretarse como un perjurio, el presbítero Joaquín Lorenzo Villanueva, con la autoridad moral que le daba su dignidad sacerdotal, citó varios pasajes de Santo Tomás, de los que se infería que los juramentos promisorios solamente tenían plena validez en el caso de que *omnia immutata permaneant* y era bien evidente que ahora las cosas habían experimentado un gran cambio.

Antonio Samper, Diputado por Valencia temía que los marroquíes, dueños ya de los Presidios, los utilizaran como madrigueras para sus barcos corsarios o incluso en calidad de bases militares, desde las que podrían lanzar incursiones contra los litorales ibéricos. Tras horas y horas de inútiles discusiones un Diputado aseguró en tono pesimista: « *Si no se ceden ahora con utilidad, será forzoso cederlos pronto por necesidad y con desdoro de la Nación, porque no habrá dinero, ni víveres que enviarles* ». Considerando que podía darse por cerrado el debate, en la sesión del 4 de Marzo se sometió a votación la propuesta de ceder los Presidios Menores y fue rechazada por abrumadora mayoría: 49 votos a favor y 84 en contra. No obstante, se acordó volver a estudiar la cuestión cuando la Regencia presentara el dictamen que sobre ella estaban redactando varios Ministros.

Los informes de los Ministros fueron leídos a las Cortes en la sesión secreta del 26 de Marzo de 1811. El de Estado, Eusebio Bardají, era partidario de la cesión de aquellos minúsculos dominios norteafricanos que ocasionaban al Erario grandes dispendios sin proporcionar provecho alguno. A cambio de ellos se debía exigir al Sultán un cupo generoso para la importación de granos. En términos parecidos se expresaba José Canga Argüelles, Ministro de Hacienda. En una postura contraria, el de la Guerra, José Heredia, desaprobaba el abandono de unos puntos que servían de bases de apoyo a la Marina Real y a la mercante, máxime en unos momentos en que los enemigos dominaban la orilla Norte del Mar de Alborán. Compartía su opinión el Ministro de Marina aunque admitiendo que si la carestía de alimentos aconsejaba el trueque propuesto, conven-

(48) JOAQUÍN LORENZO VILLANUEVA, *Mi viaje a las Cortes*, edición de la B.A.E. en el tomo II de *Memorias de tiempos de Fernando VII*, Madrid 1957.

dría ocupar las islas Chafarinas y fortificarlas adecuadamente. Este pequeño archipiélago ofrecía buenos fondeaderos y serviría de apostadero a una flotilla encargada de reprimir la piratería. Por último, el Ministro de Gracia y Justicia se oponía tajantemente a la entrega propuesta, fundándose en una norma de la vieja *Ley de Partida* que prohibía la separación o cesión de cualquier parte del Reino cuando éste fuera gobernado por una Regencia. Además, pensaba que en aquellos momentos tal enajenación era innecesaria, inútil y perniciosa.

Conocidos los discordes pareceres de los Ministros, los Diputados volvieron a enzarzarse en ásperas polémicas y en medio de una atmósfera perturbada, se puso de nuevo a votación la propuesta sobre el abandono de los Presidios Menores que esta vez registró una escasa mayoría de votos negativos, 64, contra los 60 en sentido positivo. Días más tarde, en la sesión del 14 de Abril se leyó un comunicado del Gobernador de Alhucemas en el que decía que la guarnición del islote se estaba muriendo de hambre. Impresionado por tan patético escrito, el Diputado Felipe Aner y Esteve, solicitó que se abriera otra vez la discusión sobre la conveniencia de ceder los Presidios Menores, demanda que fue apoyada por su colega Joaquín Lorenzo Villanueva quien expresó su parecer de que si no se entregaban pronto a Marruecos, en virtud de un acuerdo, se perderían irremisiblemente a consecuencia de la miseria que imperaba en ellos. Se aceptó la propuesta convocando una reunión secreta para la noche.

Iniciada la sesión nocturna algunos Diputados propusieron retrasar las deliberaciones sobre el futuro de los Presidios Menores, provocando las iras de Fernández Golfín, uno de los oradores más elocuentes de las Cortes, quien denunció que aquel intento de dilación era una maniobra inspirada por un grupo movido en la sombra por los ingleses. Indignado por tal acusación un Diputado, cuyo nombre no cita mi fuente informativa, replicó que usando análogo razonamiento, los partidarios de la cesión podrían ser tildados de satélites de los franceses. Saltaron gritos enfurecidos en pro y en contra de las dos imputaciones que se acababan de oír y para cortar el tumulto el Presidente de la Asamblea suspendió *sine die* el estudio de tan conflictiva cuestión.

Pasaron más de dos meses sin que se volviera a hablar de ella, hasta que salió una vez más a la palestra el 21 de Julio cuando se examinaba un proyecto sobre compras de trigo en Túnez y en Argelia. Con tal motivo el Diputado Espiga pidió que la Regencia informara sobre el estado en que se encontraban las negociaciones con Marruecos y, como siempre, se encendieron los ánimos y el Presidente levantó la sesión de forma precipitada. En reuniones posteriores se repitieron intermitentemente las vivas discusiones en torno al mismo tema, hasta que el 2 de Septiembre, para zanjar la estéril polémica Aner propuso que de manera definitiva se confiara la decisión final a la Regencia. Sometida la propuesta a votación fue aprobada con un estrechísimo margen. Le dieron el sí 65 Diputados, en tanto que 63 se mostraron contrarios. Respaldada por la confianza de la

Cámara la Regencia continuó, de forma discreta, los contactos con Marruecos y decidió enviar un comisionado al Sultán, con la esperanza de que tuviera más suerte que Tilly.

La misión del Capitán de Navío Lobo

La persona escogida para parlamentar con la Corte alawita era el Capitán de Navío Rafael Lobo, un marino con una brillante hoja de servicios. Confiando en sus buenas dotes la Junta de Sevilla lo había nombrado Secretario de la Diputación que pasó a Inglaterra para negociar con su Gobierno. Estando en Londres le dieron el cargo de Ayudante del Ministro Plenipotenciario Juan Ruiz de Apodaca. De regreso a España se distinguió en diversas acciones bélicas. Con el fin de que pudiera ir y venir de Marruecos sin llamar la atención de los espías franceses – ni, por supuesto, la de los británicos – mientras preparaba el terreno para llevar a cabo la misión que debía cumplir en la Corte alawita, fue nombrado jefe de la flotilla encargada de patrullar entre Cádiz y el Estrecho.

Pese a las cautelas adoptadas, desde fines de Octubre de 1811 en Tánger circulaba el rumor sobre la próxima llegada de un marino español de alta graduación que se entrevistaría con Mawlây Sulaymân para tratar de la cesión de los Presidios Menores. Dando por válidas esas voces, Colaço opinaba que el comisionado no tendría éxito puesto que los políticos encargados de darle instrucciones estaban interesados en que no se alcanzara ningún acuerdo y, en vez de facilitar su tarea, harían todo lo posible por obstaculizarla. Por la misma fuente sabemos que el 1 de Noviembre arribaron a Tánger dos barcos corsarios españoles y el Comandante de uno de ellos era, precisamente, quien se encargaría de parlamentar con el Sultán aunque en aquella ocasión y, sin duda, para no levantar sospechas, tan sólo permaneció tres días en la rada y pasados éstos partió con rumbo a Cádiz.

Sin citar su nombre el Cónsul de Portugal explicaba que el comisionado de la Regencia tenía como hombre de confianza a Juan de la Piedra, cuya experiencia en asuntos de Marruecos podía serle muy útil y teniendo en cuenta, por añadidura, que contaba con el trato amistoso que le demostraba el prepotente al-Salāwī. En aquellos días el Baxa estaba en Tetuán de regreso de un viaje que había hecho a Rabat, donde se presentó al Sultán cuando éste se disponía a hacer una visita a la provincia de la Chauia⁽⁴⁹⁾.

En la madrugada del 7 de Noviembre Juan de la Piedra y Jorge José Colaço, hijo del cónsul portugués, emprendieron juntos el camino a Tetuán para presentar sus respetos a al-Salāwī, y cumplido este propósito, en la noche del 10 esta-

(49) J.P. Colaço a Forjaz, Tánger 24 de Octubre y 5 y 6 de Noviembre de 1811, A.C.P.T., *Registos*.

ban de nuevo en Tánger. Siguiendo instrucciones de su padre, Jorge José Colaço procuró sonsacar a su acompañante acerca del contenido de la misión encomendada a Lobo y pudo enterarse de que consistía, fundamentalmente, en la entrega de los Presidios Menores, a cambio de sustanciales ventajas económicas⁽⁵⁰⁾.

Pasarían varios meses antes de que Lobo cumpliera la misión que le habían encomendado. Por fin, en la mañana del 30 de Mayo de 1812 desembarcó una vez más en Tánger y por la tarde acudió con Mendizábal a saludar al Baxa que lo recibió con extremada cordialidad, lo que movió a Colaço – cuando tuvo noticia del desarrollo de la entrevista – a rectificar sus previsiones pesimistas sobre el resultado de las gestiones del marino español, que ahora creía que terminarían satisfactoriamente pues se advertía el vehemente deseo del Sultán por incorporar a sus territorios los Presidios Menores.

Mendizábal y Lobo salieron para Mequinez el 6 de Junio y a su llegada a esta ciudad fueron objeto de una brillante recepción. Allí se encontraba también al-Salāwī pues cuando se disponía a ponerse al frente de una columna que marcharía al Rif para proteger la recaudación de impuestos, recibió la orden de retrasar la expedición y de trasladarse con urgencia a la Corte, a fin de estar presente en las negociaciones que se iban a celebrar con el comisionado por la Regencia.

Lobo abrió las negociaciones presentando la lista de las pretensiones de España, a cambio de la cesión de los Presidios Menores. Según datos de Becker, incluía: 1.500.000 de quintales de trigo, 300.000 de cebada, 200.000 de legumbres, 10.000 bueyes, 10.000 docenas de gallinas, 5.000 quintales de aceite, 200.000 de carbón y leña, 100.000 de paja, 15.000 de cáñamo, 400 mulas y 2.000 caballos. La Regencia pedía además una ampliación del territorio de Ceuta y el permiso para establecer una base en las islas Chafarinas. Dejando de lado esas demandas, al-Salāwī ofreció, en nombre del Sultán, la simple compra de esas tres posesiones españolas, pagando por ellas 500.000 duros en un plazo de cinco años. A la postre las negociaciones fracasaron y es posible que en este resultado negativo hubieran influido presiones de terceros países⁽⁵¹⁾, entendiéndose Inglaterra. También es de suponer que la exorbitante cantidad de víveres solicitados resultara difícil de atender ya que la cosecha de 1812 fue bastante mediocre en Marruecos, debido a adversas circunstancias climatológicas y a las nubes de

(50) J.P. Colaço a Forjaz, Tánger 7 y 11 de Noviembre de 1811, A.C.P.T., *Registos*.

(51) J.P. Colaço a Forjas, Tánger 3 y 8 de Junio y 4 de Julio de 1812, A.C.P.T., *Registos*; Mendizábal a Secretario de Estado, Tánger 24 de Mayo y 1 y 6 de Junio de 1812, A.H.N., Estado, legajo 6232 (1º); J. BECKER, *ob.cit.*, págs. 23-4.

langostas que devoraron muchos sembrados en las provincias de Abda, Duquela y Chauia⁽⁵²⁾.

En Julio el Almirante Lobó regresó a Cádiz con las manos vacías y en adelante no se volvió a tratar del tema de los Presidios en las esferas oficiales. A finales de Agosto los franceses levantaron el sitio de Cádiz y evacuaron Andalucía. La guerra se había alejado definitivamente de Marruecos. Inglaterra y España afianzaron su prestigio en el reino alawita, en tanto que se derrumbaba el de Francia. Michel Ange d'Ornano no tuvo ya respaldo ninguno para defender los intereses de su Patria y al querer regresar a ella, en el Verano de 1813, tuvo que viajar en una goleta marroquí que llevaba cueros a Marsella y pasando por la humillación de ser admitido a bordo, gracias a un salvoconducto firmado por el Almirante inglés que mandaba la flota estacionada en Lisboa⁽⁵³⁾.

Hemos señalado que Marruecos colaboró en el avituallamiento de Cádiz y Gibraltar en los tiempos en que los franceses permanecieron en Andalucía pero junto al tráfico legal, autorizado por el Gobierno del reino, surgió otro clandestino localizado principalmente en las costas del Rif. Cuando los invasores evacuaron el Mediodía peninsular no cesó el contrabando y, por el contrario, experimentaría un notable incremento, creando, además, una gran tirantez en las relaciones hispano-marroquíes. En los párrafos que siguen me ocuparé de esas actividades ilegales pero, en gracia a la brevedad, no voy a profundizar en el análisis cualitativo y cuantitativo de las mismas, limitándome a recoger algunos datos episódicos, a título ilustrativo.

Un memorial presentado a las Cortes en marzo de 1811 evidencia que en esa fecha ya se practicaba el contrabando en la costa del Rif. Lo había presentado el intérprete de Melilla y exponía en él la facilidad que tenía para comprar trigo en ciertos puntos de la costa de Berbería cercana a dicha plaza. Como prueba de sus afirmaciones aportaba un documento acreditativo de la adquisición de granos en tales parajes. Garantizaba la buena disposición de los habitantes de una comarca situada entre Marruecos y la Regencia de Orán para facilitar nuevas ventas de cereales⁽⁵⁴⁾.

Para cortar aquel ilícito comercio fueron enviadas algunas unidades de la Marina del Sultán. Una de ellas era el místico « *Meshud* » mandado por el arraez Selam Ajdid, que llevaba una tripulación de 40 hombres y 4 piezas de artillería. La misma fuente que proporciona esta información comenta que conversando

(52) J.P. Colaço a Forjaz, Tánger 17 de Marzo de 1812 y 8 de Enero de 1813, A.C.P.T., *Registos*.

(53) Mendizábal a Secretario de Estado, Tánger 8 de Agosto de 1813, A.H.N., Estado, legajo 6232 (2º).

(54) J.L. VILLANUEVA, *ob.cit.*, págs. 164-5.

con un español, que llegó a Tánger a comienzos de Marzo de 1812, supo que el General Ballesteros, Comandante del Campo de Gibraltar, había enviado al Rif a uno de sus Oficiales con el encargo de sacar caballos de contrabando⁽⁵⁵⁾.

Informes fidedignos llegados a Cádiz al iniciarse la Primavera de 1812 daban cuenta de que una flotilla marroquí compuesta por tres fragatas, un bergantín y un místico estaba a punto de partir de Larache con destino a las costas mediterráneas de Marruecos. Se comunicó la novedad a los Gobernadores de los Presidios recomendándoles que procurasen evitar la presencia de barcos contrabandistas españoles en aquellas aguas ya que cualquier incidente en el que pudieran verse involucrados, haría enturbiar la atmósfera de cordialidad que reinaba entre los dos países⁽⁵⁶⁾.

A comienzos del Otoño de 1812 un comerciante de Cádiz, Francisco Javier de Gusene, presentó una propuesta a la Regencia, comprometiéndose a importar por las playas rifeñas un crecido número de mulas, caballos, reses vacunas y diversos productos agrícolas, principalmente trigo. De todo cuanto sacara de aquellos lugares entregaría la mitad al Ejército, cobrando únicamente el precio de costo más los gastos de flete. La otra mitad quedaría a su libre disposición para venderla como mejor le conviniera. Resultaba una oferta tentadora pero contravenía las instrucciones que se habían dictado para reprimir el contrabando.

Tras varias semanas de deliberaciones se aceptó la propuesta del traficante gaditano, tratando, sin embargo, de guardar las apariencias. El Secretario de la Guerra, José María de Carvajal remitió sendos oficios a los Gobernadores de los tres Presidios Menores, recabando su colaboración para que protegieran las actividades de Gusene pero actuando con la máxima reserva y tomando todo tipo de precauciones. Los barcos que sirvieran como transportes podrían hacer escala en cualquiera de ellos, sin que se permitiera a sus tripulantes bajar a tierra. En cuanto a la carga que tomaran a bordo se fingiría que procedía de la comarca argelina de Orán⁽⁵⁷⁾.

En aquel tráfico intervenían algunos barcos de bandera marroquí, aunque parte o la totalidad de la tripulación fuera de nacionalidad española, salvo el araez. Tal fue el caso del jabeque « *Mesu* » que mandaba Alavi Ali Martín y que zarpó de Melilla en la noche del 14 de Abril de 1812 con un cargamento de

(55) Mendizábal a Secretario de Estado, Tánger 2 de Abril de 1812, A.H.N., Estado, legajo 6232 (1º).

(56) José María de Carvajal, Secretario de Guerra a Gobernador de Ceuta, Cádiz 26 de Marzo de 1812, A.H.H., Estado, legajo 5808. Con igual fecha se remite a los Gobernadores de los Presidios Menores.

(57) José María de Carvajal a Secretario de Estado, Cádiz 6 de Octubre de 1812, A.H.N., Estado, legajo 5808.

trigo adquirido en el Rif, cuyo destino previsto era Algeciras. Cerca del Estrecho encontró vientos de Poniente que lo empujaron hacia el Este. En la jornada del 18 tuvo la desgracia de topar con el corsario francés « *Diablotin* » que lo condujo apresado al puerto de Málaga⁽⁵⁸⁾.

A finales de Julio de 1813 salieron de crucero los bergantines « *Mogador* » y « *Suera* », así como la pequeña fragata « *Mansora* », mandada por el Arraez El Mezimzi. Se suponía que su misión era tomar el camino de las costas del Rif para reprimir el contrabando, pero la fragatilla se internó en el Atlántico y el 5 de Agosto se presentaba en Larache, ya de retorno, trayendo un barco mercante español apresado. Se trataba de la fragata « *Tres Amigos* » que teniendo por Capitán a Antonio Ramón Gibert, había salido de Veracruz y, tras hacer una escala en La Habana, se dirigía a Palma de Mallorca. Cuando Mendizábal tuvo noticia de la captura presentó inmediatamente una enérgica reclamación, por considerarla injustificada. En su fuero interno sospechaba que lo acontecido sería una deliberada represalia por el castigo que en el año precedente diera el Gobernador de Melilla a los fronterizos, destruyendo en una salida de la guarnición una batería que habían montado para hostilizar la plaza⁽⁵⁹⁾.

Mientras se ventilaba el pleito que suscitó la « *Mansora* », los guardacostas marroquíes y, en especial, el « *Mogador* », capturaron buen número de pequeñas embarcaciones implicadas en operaciones de ilícito comercio que, por lo general, traían a la costa inmediata a Tetuán. Cuando a comienzos del Otoño de ese año 1813 el Sultán visitó la ciudad estaban detenidos en sus playas seis caiques españoles y en un gesto de buena voluntad hacia el país amigo ordenó poner en libertad a algunos de ellos dejando, no obstante, bien patente que tal magnanimidad no debía inducir a continuar las actividades contrabandistas pues estaba dispuesto a dictar la pena capital contra futuros infractores de las leyes.

En su viaje de retorno a la Corte, Mawlāy Sulaymān hizo alto en un paraje situado a mitad de camino entre Tetuán y Tánger, junto al río Zinat y allí mandó montar un campamento, al que fueron convocadas las autoridades tangerinas y el Cuerpo Consular, con el fin de que cumplimentaran al soberano. La cita estaba fijada para el 22 de Octubre pero fue preciso retrasarla hasta el 25, debido al mal tiempo. En la audiencia concedida a los representantes extranjeros el Sultán manifestó que estaba contento con todos ellos y deseaba mantener la máxima armonía con sus naciones⁽⁶⁰⁾.

(58) Notario MARIN BEDMAR, año 1812, f.º 150. A.P.M., legajo 3905.

(59) Mendizábal a Secretario de Estado, Tánger 14 y 17 de Agosto de 1813. A.H.N., Estado, legajo 5819-20; J.P. Colaço a Forjaz, Tánger 26 de Agosto y 30 de Septiembre. A.C.P.T., *Registos*.

(60) J.P. Colaço a Forjaz, Tánger 13 y 28 de Octubre de 1813, A.C.P.T., *Registos*.

El final de la Guerra de la Independencia en Marzo de 1814 no puso término al contrabando en las costas del Rif. En carta del 26 de Abril de Jorge José Colaço, que dirigía el Consulado de Portugal, tras la muerte de su padre acaecida el 10 de Febrero de aquel mismo año, daba cuenta de que visto el fracaso de las medidas adoptadas para cortarlo, el Sultán había intentado, con cierto éxito, tocar la fibra religiosa de las gentes de aquella región enviándoles un morabito que debía explicarles como el tráfico ilícito con los cristianos vulneraba las normas del Islam. Se decía que convencidos por sus predicaciones unos rifeños habían cogido tres barcos venidos de Estepona y después de quitarles el trigo que llevaban les habían prendido fuego⁽⁶¹⁾.

En el verano de 1814 el Rey de España aseguró al Sultán que tomaría las medidas que fueran necesarias para reprimir las actividades clandestinas de sus súbditos en la ribera Sur del mar de Alborán pero en realidad o no las adoptó con la suficiente energía o bien los traficantes se arriesgaban a incumplirlas ante el afán de buenas ganancias. En vista de que las cosas seguían igual Mawlāy Sulaymān emprendió una nueva campaña al llegar el Otoño, llevando consigo a al-Salāwī.

El monarca instaló su Cuartel General en la provincia de Beni Urriaguel, foco principal del contrabando. La campaña fue breve y se redujo al cobro de tributos talando los campos, requisando ganado y quemando los poblados que se mostraban reacios a la autoridad real. Al abandear aquellas tierras Mawlāy Sulaymān dejó de guarnición un destacamento compuesto por un millar de soldados nacidos en ellas, confiando su mando al Alcaide Hamed ben Abdelsadak que también era oriundo del Rif. Su puesto de mando fue instalado en Tensaman.

Colaço comentaba que de momento el contrabando en el Rif había cesado pero dudaba que hubiera sido erradicado definitivamente. Las gentes de esa región – decía – eran audaces, insubordinadas y aguerridas debido a las continuas luchas que libraban entre sí las diversas cábilas. Jamás habían sido subyugadas por los Sultanes gracias al abrigo inaccesible que les brindaban sus montañas⁽⁶²⁾.

Epílogo

En su afán por terminar definitivamente con el problema español, Napoleón puso fin al cautiverio de Fernando VII. El liberado monarca volvió a pisar el suelo patrio el 22 de Marzo de 1814. Con su retorno podía darse por concluida la Guerra de la Independencia.

(61) J.P. Colaço a Forjaz, Tánger 26 de Abril de 1814, A.C.P.T. *Registos*.

(62) J.P. Colaço a Forjaz, Tánger 10 de Noviembre de 1814, A.C.P.T., *Registos*.

Cuando Mawlāy Sulaymān tuvo noticia de que el soberano español había recuperado el trono le envió una afectuosa felicitación. Tras unas frases muy duras contra Napoleón expresaba su alegría por el feliz desenlace de la odisea vivida por Fernando durante sus años de exilio. El escrito del Sultán estaba fechado en Marrākus el 17 de Rabí' II de 1229 (10 de Abril de 1814). En su párrafo postrero decía, según reza una traducción : « *y nosotros seguimos manteniendo con vosotros la firme amistad y alianza conveniente entre el amigo y el amigo sincero que mantenían con vosotros nuestros antepasados...* »⁽⁶³⁾.

Carlos POSAC MON

(63) M. Arribas Palau : « Mawlāy Sulaymān felicita a Fernando VII por haber recobrado el trono », *Cuadernos de la Biblioteca de Tetuán*, tomo I, 1964, págs. 83-86.

LES COMMUNAUTÉS RURALES DE LA HAUTE MOULOUYA DU XVII^{ème} SIÈCLE À NOS JOURS

ADMINISTRATION LOCALE
ET POUVOIR CENTRAL

De la fin du XIX^o siècle à nos jours, le Maroc a connu des changements profonds, tant au plan politique que social, économique, culturel etc... ; incontestablement la colonisation représente la plus grande rupture dans l'histoire moderne et contemporaine du Royaume.

On sait que l'étude du changement social relève de la sociologie : « l'évolution sociale, écrit G. Rocher, se rapporte donc à ce que l'on pourrait appeler des tendances séculaires qu'on ne peut observer à une échelle réduite mais qui apparaissent lorsqu'on adopte une perspective à très long terme (...) Le changement social consiste plutôt en transformations observables et vérifiables sur de plus courtes périodes de temps...⁽¹⁾ ».

Mais s'interroger sur le changement social, c'est poser le problème du point de référence : celui-ci implique le recours à l'histoire, l'histoire moderne et contemporaine certes, mais aussi l'histoire « immédiate ».

Marc Bloch écrivait dans *Apologie pour l'Histoire*, que d'aucuns estiment que « les conditions humaines ont subi dans l'intervalle d'une ou deux générations, un changement non seulement très rapide, mais aussi total : en sorte qu'aucune institution un peu ancienne, aucune manière de se conduire traditionnelle n'auraient échappé aux révolutions du laboratoire ou de l'usine. C'est oublier la force d'inertie propre à tant de créations sociales »⁽²⁾.

Cependant, une problématique aussi riche que celle du changement social impose, si l'on veut éviter les généralités, le choix d'un champ d'étude restreint, aire géographique peu étendue, catégorie sociale définie etc...

Au delà des « raisons subjectives » qui fondent tout choix d'un champ de recherche, l'étude du changement social en Haute-Moulouya nous est apparue fort instructive. La Haute-Moulouya est une région géographique située au

(1) Rocher (G.) : *Introduction à la sociologie générale* III – le changement social, Paris, 1968, H.M.H. coll. Points p. 22.

(2) Bloch (M.) : *Apologie pour l'histoire*, Paris, 1974, A. Colin p. 44.

centre-nord du Royaume ; orientée sud-ouest/nord-est, elle s'insère entre le Haut et le Moyen Atlas sur une longueur de 120 km entre les sources de la Moulouya et le village de Ksabi à partir duquel la vallée s'élargit, et une largeur de 80 km environ. Formée de Hauts plateaux hachés par la Moulouya et ses affluents qui descendent du Haut Atlas (Outat, Ansegmir..) et du Moyen Atlas (Bou l'Ajoul, Bou Hafs, Aguercif...), elle connaît un climat continental particulièrement aride dans sa partie est : élevage transhumant sur les plateaux d'armoise et d'alfa balayés par le vent, et petite agriculture irriguée le long des vallées, véritables « oasis froides » dans un pays difficile, sont les deux genres de vie qu'a connus et que connaît encore la région⁽³⁾.

Région géographique, la Haute-Moulouya a-t-elle été une région humaine, une région historique ? La réponse à cette question, étant donné l'état de la recherche historique dans notre pays, est prématurée⁽⁴⁾. Ce que l'on peut affirmer ici, c'est que la Haute Moulouya est une zone stratégique, une « marche » du Tafilalet dont on connaît l'importance économique et politique dans l'histoire du pays ; elle est traversée par l'une des principales voies de communication du Royaume, celle qui relie depuis des siècles Fès, Meknès et les métropoles du nord au Tafilalet et au delà, au Soudan. Jusqu'au XVI^e siècle, faiblement peuplée, ne comptant aucune agglomération digne d'être citée⁽⁵⁾ elle reste essentiellement un terrain de parcours pour les tribus transhumantes du sud-est. Mais à partir du XVII^e siècle, elle devient une zone de turbulences que le Makhzen aura du mal à administrer : entre la fin du XVII^e siècle et la fin du XIX^e, quatre Sultans, Moulay Ismaël, Moulay Abd Allah ibn Ismaël, Moulay Slimane et Moulay Hassan y séjourneront en personne pour tenter d'y ramener le calme.

En effet, à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, commence la migration des tribus Sanhaja du versant sud de l'Atlas vers les régions plus clémentes de l'ouest⁽⁶⁾ : la Haute-Moulouya devient alors une zone de passage, de conflits tribaux, une région caractérisée pendant plus de deux siècles par l'instabilité du peuplement. A la fin du XVII^e siècle, le pouvoir central confie à la confédération des Aït Idrassen la mission de faire régner la sécurité dans la région et notamment de protéger la route Fès-Tafilalet, Meknès-Tafilalet. Ainsi, pendant un siècle et demi, la Haute-Moulouya correspond au commandement des Aït

(3) cf. Raynal (R.) : *Plaines et piémonts du bassin de la Moulouya*, Rabat, 1961, 617 p. et du même auteur « La terre et l'homme en Haute-Moulouya » *B.E.S.M.* 1960 vol. XXIV n° 86-87 p. 281-346.

(4) cf. Ihraï-Aouchar (Amina) : *Colonisation et transformation d'une société : un cas, l'Outat (Haute-Moulouya)*. Thèse de doctorat d'Etat d'histoire, Bordeaux III 1985 p. 14-15.

(5) cf. Ouazzane (H.b.M. dit Léon l'Africain) : *Description de l'Afrique*, trad. arabe de M. Hiji et M. Lakhdar, Rabat, 1982 t. I p. 286 – l'auteur ne signale entre Oum Jniba, dans le Moyen Atlas et Ghirslawane dans le Haut Ziz aucune agglomération.

(6) Sur les causes de cette poussée cf. Ihraï-Aouchar (A.) : *Colonisation...* op. cité. p. 23-24 et 31-35. cf. : les causes démographiques soulignées par B. Rosenberger et A. Triki dans « Famines et épidémies au Maroc XVI-XVII^e siècle » *Hespéris-Tamuda* 1973 p. 109-175 et 1974 p. 4-103. Il faudrait aussi rapprocher les périodes de grande sécheresse avec l'aggravation de la poussée...

Idrassen. Cependant, ce « découpage administratif » fondé sur des groupes en mouvement ne correspond pas à un territoire aux limites rigoureuses : on touche là du doigt l'un des problèmes majeurs que rencontre l'historien à la recherche des grandes régions historiques du Royaume⁽⁷⁾. Mais ce que l'on peut retenir, c'est que la Haute-Moulouya correspond au commandement des Aït Idrassen à l'apogée de cette confédération, c'est-à-dire entre la fin du XVII^e siècle et la fin du XVIII^e. Au cours du XIX^e siècle, la dissolution de cette confédération dont la puissance non seulement gênait l'expansion des confédérations voisines, Aït Yafelman et Aït Oumalou, mais aussi commençait à poser des problèmes au pouvoir central, donnera naissance à une nouvelle administration locale, plus élaborée ; celle-ci restera cependant embryonnaire à cause de la pénétration française dont les effets se font sentir dans tout le sud-est dès la fin du XIX^e siècle⁽⁸⁾.

Si pour les chroniqueurs marocains, et notamment pour A. Naciri⁽⁹⁾, cette région, qu'il nomme simplement « Malwiya », est limitée approximativement au nord par le Jabal Fazzaz (schématiquement, le Moyen Atlas) et au sud par la partie orientale du Jabal Daran (Haut Atlas), sous le Protectorat, à partir des années vingt, elle devient le Territoire de Midelt, subdivision de la Région Militaire de Meknès dont les limites sont Itzer au nord, le col du Talrhemt au sud, Tounfit à l'ouest et Ksabi à l'est. A l'indépendance, cette territorialisation est consacrée, mais le Cercle de Midelt, à la recherche d'un pôle de développement, sera rattaché à la Province de Meknès, puis à celle d'Er-Rachidiya enfin à celle de Khénifra.

Une étude du changement social dans une région même relativement peu étendue comme la Haute-Moulouya, est un sujet fort vaste étant donné qu'il englobe non seulement les aspects matériels de l'existence, l'organisation politique, sociale, économique, l'architecture..., mais aussi les mentalités, les attitudes...⁽¹⁰⁾. Nous privilégierons ici, comme le laissait deviner la présentation rapide de cette région que nous venons d'achever, l'étude des relations du pouvoir central avec cette région de la fin du XVII^e siècle à nos jours, ainsi que l'analyse de l'administration locale.

Pour les historiens de la colonisation, cette région périphérique, peuplée de tribus berbères appartient au « bled siba », c'est-à-dire qu'elle échappait, avant le Protectorat, au contrôle du pouvoir central auquel elle était hostile⁽¹¹⁾. Les chroniqueurs marocains eux-mêmes, citadins, lettrés, se montreront sévères pour ces

(7) cf. Ibraï-Aouchar (A.) : colonisation... op. cité p. 14-15.

(8) ibidem p. 64-76.

(9) *Al Istiqa*, Casablanca 1956 t. VII p. 68 – cf. aussi Zayani (A.Q.) : *Al Turjmana al kubra fi akhbar al ma'mur barran wa bahran*, éd. établi par A. Filali, Rabat, 1967 p. 67-68.

(10) Dans notre thèse d'Etat (*Colonisation.. op.cité*) nous avons tenté une approche globale du changement social intervenu sous le Protectorat dans la région de Midelt.

(11) Cf. par exemple Terrasse (H) : *Histoire du Maroc*, Casablanca, 1950 t.II p. 356-358.

berbères coupables de « fitna » (désordre) et soupçonnés de vouloir retourner à la « jahiliya »⁽¹²⁾. Nous essaierons de voir ici quels rapports entretenaient les populations avec le Makhzen, dans quelle mesure le pouvoir central contrôlait cette région et comment se faisait « l'administration » locale⁽¹³⁾.

On sait que le Protectorat se proposait de respecter les institutions du pays, d'aider les Marocains à les rénover sans les bouleverser. Mais nous savons que si certaines institutions ont été préservées, en réalité elles ont été vidées de leur substance, et cela ne pouvait être autrement, d'une part à cause du rapport colonial, mais d'autre part à cause du renforcement considérable du pouvoir central et de l'inflation du rôle de l'Etat que connaît le pays sous le Protectorat... Cependant l'indépendance a-t-elle abouti à la restauration des institutions pré-coloniales ? Quel type de rapport a instauré le pouvoir central avec les provinces après 1956 ? Quel mode de gestion local a-t-il été mis en place ? C'est à ces questions que nous tenterons ici de répondre.

« Bilad Malwiya » du XVII^e siècle au XIX^e siècle

Entre le XVI^e et le XVII^e siècle, peu à peu, la Haute Moulouya est abandonnée par les Bni Hssen, Arabes Ma'aqil, qui y transhumaient depuis le XIII^e siècle⁽¹⁴⁾. La région devint alors un couloir que se disputaient les tribus sanhajiennes migrant vers l'ouest. Du XVII^e siècle au début du XIX^e, la région est dominée par la confédération des Aït Idrassen ; mais au début du XIX^e siècle, celle-ci se voit repousser du sud-est par des tribus appartenant à la confédération des Aït Yafelman, alors qu'au nord-ouest, les Aït Mgild de la confédération Aït Oumalou la chassent du piémont central du Moyen Atlas. A ces grands conflits tribaux s'ajoutent les incidents qui opposent régulièrement des tribus appartenant parfois à la même confédération, à propos des problèmes de transhumance ou d'irrigation ; le brigandage sur la route Fès-Tafilalet contribuait aussi à créer un climat d'insécurité dans la région. De plus, à chaque inter-règne, les notables de Haute-Moulouya, région proche du Tafilalet berceau de la famille régnante et pépinière de prétendants, ajoutaient au désordre en soutenant un prince contre un autre...

C'est pour y ramener le calme que Moulay Ismaël y passera de longs mois en 1684 et 1685⁽¹⁵⁾. C'est alors qu'il met en place dans la région un système d'organisation locale qui restera en vigueur jusqu'au début du XIX^e siècle.

(12) Cf. à ce sujet Laroui (A) : *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*, 1830-1912, Paris, Maspéro, 1977 p. 179.

(13) Les études d'histoire régionale telle la thèse de G. Ayache : *Les origines de la guerre du Rif*, Rabat, SMER, 1981 sont encore malheureusement assez rares.

(14) Cf. Le Coz (J) : *Le Rharb, fellahs et colons.*, Rabat, 1964 t.I p. 240.

(15) Naciri (A) : *Al Istiqa*, t. VII p. 66-68, 68-70-78-79.

1 – L'organisation régionale mise en place par Moulay Ismaël

Alors que les confédérations des Aït Atta, Aït Yafelman, Aït Oumalou datent des XVI^e-XVII^e siècles⁽¹⁶⁾, on trouve trace de celle des Aït Idrassen dès le XII^e siècle dans la région du Haut Daddès, du Todgha et du Ghéris. Au XVII^e siècle la confédération occupe la région entre la Haute-Moulouya et Sefrou.

Certes, cette confédération semble parfois instable : des tribus y adhèrent, s'en éloignent, y adhèrent de nouveau... Cependant les Aït Idrassen ont conservé longtemps le même noyau composé des Aït Youssi, Aït Ayache, Aït Ihand, Aït Ouafella, Aït Ndir (Beni Mtir), Imejjat. Ce qui fonde l'unité de la confédération, c'est surtout comme d'ailleurs cela est le cas pour toutes les autres confédérations, l'existence d'un « ennemi » commun : au sud la confédération subit les pressions des Aït Yafelman qui veulent accéder au versant nord du Haut Atlas, au nord-ouest celles des Aït Oumalou qui veulent s'approprier les pâturages sur les versants sud du Moyen Atlas. Déjà au début du XVII^e siècle la zawiya de Dila, dont les fondateurs sont issus de la tribu des Imejjat⁽¹⁷⁾ s'appuya sur les Aït Idrassen pour asseoir son pouvoir dans le centre du pays.

En 1684, Moulay Ismaël passe l'hiver en Moulouya, écrit A. Naciri⁽¹⁸⁾, pour mettre un terme aux luttes tribales ; c'est alors que les Aït Idrassen entrent à son service.

Il semble tout d'abord que Moulay Ismaël ait voulu fixer les Aït Idrassen dans la région, les sédentariser : Naciri rapporte qu'après les troubles de 1684, le Sultan, après les avoir désarmés et leur avoir confisqué leurs chevaux, leur ordonna de « s'occuper les labours »⁽¹⁹⁾ : il leur donna en fermage 20 000 moutons. Il semble aussi qu'en échange de privilèges fiscaux, ils aient été chargés d'aider le Makhzen à protéger la route Fès-Tafilalet : ainsi en 1692-93 ils participent aux côtés des tribus « guich » et des 'abids, à la répression des Aït Oumalou et des Aït Yafelman, aux sources de la Moulouya. A la fin du XVIII^e siècle, Zayani citera les Aït Idrassen parmi les « Berbères de l'Etat⁽²⁰⁾ ».

En 1685 Moulay Ismaël nomme à la tête de la confédération, qui semble comprendre à l'époque, les Zemmour du Fazaz, Baichou al Qabali ; quand il meurt en 1691, il est remplacé par son fils Abou l'Hassan Ali Ibn Ichou que le Sultan nomme « Wali des tribus arabes et berbères »⁽²¹⁾ Devenu trop puissant, ce « prince des Berbères », comme le désigne A. Naciri⁽²²⁾, sera assassiné après la

(16) Cf. La Chapelle (F.de) : « Histoire du Sahara Occidental » *Hespéris* 1930 t. XI p. 35-95.

(17) Cf. Hijji (M) : *Al Zawiya dil'aiya*, Rabat, 1964.

(18) *Al Istiqsa* t. VII p. 66.

(19) *Ibidem* p. 67.

(20) Zayani (A.Q.) : *Al Turjmana al kubra..* op.cité p. 75.

(21) *Al Istiqsa* t. VII p. 87.

(22) *Ibidem* p. 115.

mort de Moulay Ismaël. Au milieu du XVIII^e siècle, c'est un descendant des Aït Ichou, Abd Allah, qui est encore à la tête de la confédération.

Ainsi, Moulay Ismaël a tenté de consolider le contrôle de cette région par le pouvoir central en favorisant la sédentarisation de la population et en suscitant une oligarchie locale. Le troisième volet de la politique de Moulay Ismaël en Haute Moulouya consiste en l'installation d'un réseau de garnisons tout le long de la route Meknès-Tafilalet, dans le Moyen Atlas certes, mais aussi en Moulouya à Tichout (près d'Itzer), Dar Tm'â, Tabibast, Ksar Beni Mtir, Outat (actuelle Midelt), Ksabi, Tit n'Ourmas (sur les flancs du Haut Atlas) : dans chaque ksar, écrit Naciri, il installe 400 'Abid⁽²³⁾.

Cependant, ce réseau de garnisons qui devait constituer l'armature de l'organisation régionale s'écroule dès la mort de Moulay Ismaël : on sait qu'entre 1727 et 1757, date de l'accession au Trône de Sidi Mohammed Ibn Abd Allah, le pays connaît une lutte de succession attisée par l'armée régulière des 'Abid al Bokhari. Les garnisons de Haute-Moulouya sont laissées à l'abandon. Ce n'est que plus d'un siècle et demi plus tard que Moulay Hassan tentera de les restaurer.

D'autre part, les oligarchies locales qui devaient servir de relai au pouvoir central, contribuent à aggraver les désordres dans la région : aux Aït Ichou succèdent dès la seconde moitié du XVIII^e siècle les Aït Ou'Aziz. A quatre reprises, menacé par les Abid et les prétendants qu'ils soutiennent, Moulay Abd Allah Ibn Ismaël se réfugie en Moulouya auprès de Mohammed Ou'Aziz. Mais sous Moulay Slimane, les Aït Ou'Aziz contribueront, à cause des luttes de faction qui se développent au sein même de la famille, à aggraver les troubles qui se développent alors en Moulouya⁽²⁴⁾. Naciri imputera même les désordres que connaît la région au refus de Moulay Slimane de se séparer de Mohammed Ou'Aziz⁽²⁵⁾... Sous Moulay Abd Rahman, alors que la confédération des Aït Idrassen est en voie d'extinction, Hassan Ibn Hamou Ou'Aziz fait acte d'allégeance au Sultan au nom des Aït Idrassen.

Au début du XIX^e siècle, la confédération est condamnée du fait de sa situation géographique ; elle voit se constituer contre elle une alliance de la confédération des Aït Yafelman et des Aït Oumalou. En effet, dans le sud, la pression des Aït Yafelman s'aggrave fin XVIII^e siècle, début XIX^e, probablement à cause de la sécheresse qui sévit dans le pays entre 1776 et 1782⁽²⁶⁾ ; à la même époque Sidi Mohammed Ibn Abd Allah permet aux Aït Idrassen d'accéder au Saïs. Ainsi cette confédération encadre celle des Aït Oumalou, les empêchant de descendre

(23) Ibidem p. 178.

(24) Voir les troubles de la fin XVIII^e – début XIX^e dans Ez Ziani (A.K.) : *Le Maroc de 1631 à 1812* (trad. du chapitre V de *al turjman al mu'rib'an akhbar al Maghrib wa al mashriq*) O.Houdas, Paris 1886 – voir aussi *Al Istiqa* t. VIII p. 108 et p. 115 et suivantes.

(25) *Al Istiqa* t. VIII p. 115.

(26) Cf. Ez Ziani (A.K.) : *Le Maroc...* op.cité chronique des années 1776-1782.

vers les pâturages du versant sud du Moyen Atlas et vers ceux du versant nord. De plus, elle représente une menace pour le guich des Oudaya qui depuis Moulay Ismaël s'est vu reconnaître des privilèges fonciers dans la plaine. Ainsi entre 1803 et 1820, les Aït Idrassen seront à plusieurs reprises, et ce malgré l'appui du Makhzen, battus par les confédérations voisines : à la suite de ces défaites, la confédération s'affaiblit et disparaît : l'ouest de son ancien territoire revient aux Aït Mgild (Aït Oumalou) qui repoussent les Aït Ndir vers le versant nord du Moyen Atlas, et ce qui reste des Aït Ayache, dont une partie a été incorporée au guich de Fès par Moulay Slimane, dans la vallée de l'Ansegmir. Le sud-est est peu à peu investi par les Aït Yafelman.

Ce système d'organisation régionale fondé sur les kasbahs, une oligarchie locale et une confédération s'est révélé assez fragile et mal hiérarchisé : mais ni les conditions naturelles, ni les conditions politiques n'ont facilité la mise en place d'une administration régionale plus élaborée, administration qui est restée conditionnée en fait par les relations personnelles entre le Souverain et le chef de la confédération. La faiblesse des ressources, le dessèchement que connaît la région depuis le début du XVIII^e siècle ont freiné la sédentarisation et aggravé l'instabilité du peuplement.

2 – L'ébauche d'une administration régionale plus élaborée sous Moulay Hassan

Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, la région connaît une plus grande stabilité : les Aït Izdeg et les Aït Ouafella qui descendent vers l'Outat sont sédentaires depuis longtemps déjà. Les Aït Ayache, nous l'avons vu, sont contraints de se fixer dans la vallée de l'Ansegmir. Certaines fractions des grandes tribus d'éleveurs (Aït Youssi, Aït Mgild..) se fixent le long des cours d'eau, près de leurs ksours fortifiés protégeant leurs réserves. Cependant les désordres qui se développent à la fin du XIX^e siècle dans la région n'ont pas pour seules causes les traditionnels conflits d'irrigation ou de transhumance qui alimentent la chronique locale. En effet, on sait qu'après la défaite de 1860, le Makhzen ayant besoin d'argent pour payer l'indemnité de guerre à l'Espagne, aggrave sa pression fiscale⁽²⁷⁾. Ce qui suscite le mécontentement de la population : en 1888 le Sultan en personne doit intervenir pour faire payer aux Aït Oumalou leurs impôts ; de même lors de son expédition au Tafilalet, en 1893, il exigera des tribus qu'elles versent au Makhzen les zakat et les a'chour qui leur sont dus...

(27) Voir Ayache (G) : « Aspects de la crise financière au Maroc après l'expédition espagnole de 1860 » *Revue Historique* t. CCXX octobre, décembre 1958, étude à nouveau publiée dans *Etudes d'histoire marocaine*, Rabat, SMER, 1979 p. 79-138.

D'autre part, la pénétration française dans le sud-est inquiète le pouvoir central : n'oublions pas que l'expédition de Moulay Hassan au Tafilalet avait surtout pour objectif de réaffirmer la souveraineté marocaine dans tout le sud-est marocain menacé par l'armée française d'Algérie. De plus la politique française aux frontières du Royaume jette le désarroi dans la population qui se montre sensible à tous les appels au jihad et notamment à ceux du chaykh de la zawiya derqawiya de Gaouz dans le Moyen Ziz, Moulay Mohamed Larbi Alaoui Mdaghri. Or le Makhzen, échaudé par les défaites de 1844 et de 1860 veut éviter toute confrontation avec les « Chrétiens ». Ainsi la route Fès-Tafilalet n'a plus seulement un intérêt commercial. Elle a aussi une importance stratégique.

Cela explique que Moulay Hassan entreprenne tout d'abord de restaurer les kasbahs édifiées par Moulay Ismaël : Ksabi et Tit n'Ourmas voient leurs murailles relevées. A Ksabi, garnison située au carrefour de quatre tribus, un caïd Bokhari est placé à la tête de 100 hommes⁽²⁸⁾. Cependant le Sultan évite de concentrer le pouvoir entre les mains d'un chef unique : chaque tribu, chaque fraction importante se voit reconnaître un caïd par le pouvoir central : le caïd des Aït Youssi tient garnison à Tit n'Ourmas, celui des Aït Izdeg de l'Outat, à Outat même, celui des Aït Izdeg du versant nord et du versant sud à Kerrando dans le Haut Ziz etc... Cette dispersion du pouvoir local accélère le déclin des confédérations et même des tribus :

« Le caïd, écrit A. Laroui, tient tête au Makhzen en même temps qu'il liquide l'institution tribale et facilite ainsi sa récupération par ce même Makhzen... Symbole de l'affaiblissement de la tribu de son caractère résiduel, par sa lutte acharnée contre l'autorité centrale existante, il jette les bases d'un autre Makhzen, plus large...⁽²⁹⁾ ».

Cependant, cette administration locale reste embryonnaire : il n'y a pas de *cadi* en « Malwiya », il n'y a pas de distribution claire des compétences entre le caïd Bokhari et ceux des tribus ou des fractions de tribus. Mais le Makhzen n'eut guère le temps de développer les institutions locales : moins de douze ans après la mort de Moulay Hassan, l'armée française occupait les confins...

Mais ces relations assez peu structurées avec le pouvoir central impliquent l'existence d'une certaine autonomie locale : celle-ci a pour fondement la *jma'a* des notables.

(28) Voir, Foucault (C.de) : *Reconnaissance au Maroc*, 1883-84 Paris, Challamal 1888 p. 237 et suivantes.

(29) Laroui (A) : *Les origines..* op.cité p. 186.

3 – Le contenu de l'autonomie locale

A la fin du XIX^e siècle, voisaient en Moulouya l'arrière-garde des Aït Oumalou représentée par une partie des Aït Mgild, et l'avant-garde des Aït Yafelman (Aït Izdeg du nord, Aït Yahia, Aït Hdidou) ; les tribus Aït Idrassen qui n'ont pas été chassées plus au nord, adhèrent soit aux Aït Yafelman (c'est le cas des Aït Ayache et des Aït Ouafella) soit aux Aït Oumalou (Aït Ihand) : quant aux Aït Youssi ils semblent demeurer indépendants ; c'est à eux que les chroniqueurs de la fin du XIX^e siècle font référence lorsqu'ils citent encore des Aït Idrassen. Existe-t-il en Haute-Moulouya des institutions supra-tribales et tribales ? Il ne nous semble pas que les Aït Oumalou et les Aït Yafelman aient créé des institutions aussi élaborées que les Aït Atta⁽³⁰⁾ : les sources dont nous disposons, la tradition orale confirment que le pouvoir au niveau de la confédération comme au niveau de la tribu reposait sur la jma'a des notables. Quand la situation l'exigeait, chaque fraction de tribu, chaque tribu se faisait représenter par ses notables : lors de son passage dans le sud-est, C. de Foucault signalait en 1883 la réunion de représentants d'Aït Atta et de « Berabers » (le terme désigne dans la littérature coloniale de la fin du XIX^e-début XX^e siècle tous les Berbères n'appartenant pas aux Aït Atta et qui, sauf en ce qui concerne les Aït Serghouchen, étaient des Aït Yafelman) groupant plus de 1000 personnes⁽³¹⁾ ; en 1893, lors du voyage de Moulay Hassan au Tafilalet, une délégation de représentants des Aït Yafelman demandera au Gouverneur Moulay Rchid d'intercéder auprès du Souverain en faveur de ceux d'entre eux qui se sont rendus coupables de désordre.

De même au niveau tribal, à part l'existence d'izref (coutumiers) communs en général à chaque tribu, la jma'a de tribu est la seule institution. Ainsi lorsqu'une décision doit être prise au niveau confédéral ou tribal, c'est la jma'a des notables qui décide. En vérité ce pouvoir oligarchique est le plus souvent confisqué par un chef unique : ainsi au début du XIX^e siècle, les Aït Oumalou étaient dominés par Abou Bakr Amhaouch (Aït Sokhman), les Aït Yafelman par Ibrahim Issomour (Aït Izdeg). A la fin du XIX^e siècle, les Aït Yafelman ont à leur tête Ali Ou'l Haj (Aït Izdeg) et Ali Ibn Yahia (Aït Morhad), tandis que les Aït Oumalou sont dominés par Moha ou Hamou (Zayan)... Cependant ce qui manquera à ces hommes pour jouer un rôle semblable à celui joué par les chefs des Aït Idrassen entre le XVII^e et le XIX^e siècle, c'est la légitimation de leur pouvoir sur la confédération par le Makhzen : Moulay Abd Rahman nommera vers 1826-27 Ibrahim Issomour à la tête des Aït Yafelman⁽³²⁾, mais celui-ci se révolta et mourut assassiné en 1857. Plus jamais par la suite, le Makhzen ne reconnaîtra autant de

(30) Cf. Hart (D.M.) : « Les institutions des Aït Morhad et des Aït Hdidou » *Actes de Durham*, B.E.S.M. 1979 p. 57.

(31) Foucault (C.de) : *Reconnaissance* op.cité p. 382.

(32) Cf. Ibn Zaydan (A) : *Al Ithaf...* op.cité t. V, p. 228.

pouvoir à un caïd, et préférera disperser le pouvoir local en nommant des caïds de tribus, voire de fractions de tribus.

Cependant ces assemblées de notables coiffées par des leaders ne devaient pas être dénuées d'efficacité. En effet nous avons été frappée par la manière équitable dont se faisait l'appropriation de nouveaux territoires : ainsi en ce qui concerne par exemple les Aït Izdeg qui n'accèdent à la Haute-Moulouya qu'au cours du XIX^e siècle :

« ... dans le Haut Guir, comme dans le Ti'âlaline (Haut Ziz) et en Outat (Haute-Moulouya) on trouve les trois fractions qui composent la tribu : les Aït Moumou, les Aït Toulout et les Aït Fergan. Mais on y trouve aussi les sous-fractions qui composent ces fractions... »⁽³³⁾.

Nous avons relevé aussi que les clans composant les trois fractions des Aït Izdeg installés dans la vallée de l'Outat possédaient des parcelles à la fois en amont et en aval, quelle que soit la situation géographique de leurs ksour dans la vallée. Saïd Guennoun faisait la même remarque au sujet des Aït Mgild :

« Les Beni Mgild, écrivait-il, comportent deux grosses subdivisions : les Aït Abdi et les Aït Oumnasf, chacune de ces subdivisions a une partie de ses éléments en Moulouya et l'autre partie à Azrou ou à Ain Leuh (Moyen Atlas) »⁽³⁴⁾.

Nous concluons dans une étude précédente :

« Ceci laisse perplexé quant aux modalités de ces migrations : faut-il penser que chaque fraction a tenu à avoir sa part des nouveaux territoires occupés ? Cela supposerait alors des migrations plus « planifiées » que ne le laissent penser les sources disponibles et un degré d'organisation tribale plus élaboré qu'on le croit généralement⁽³⁵⁾ ».

En tout état de cause l'existence de coutumiers particuliers aux Aït Izdeg, Aït Ayache⁽³⁶⁾... laisse supposer que les membres de la tribu, malgré parfois la grande dispersion des fractions qui la composent, ont conscience d'appartenir au même groupe et que les relations au sein de ce groupe sont suffisamment développées pour qu'ils aient ressenti le besoin de les codifier. Mais il est certain que

(33) Ihraï-Aouchar (A) : *Colonisation...* op.cité p. 31-32.

(34) Guennoun (S) : « La Haute-Moulouya », *Renseignements Coloniaux* n° 10-11, supplément au *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* 1939.

(35) Ihraï-Aouchar (A) : *Colonisation...* op.cité p. 32.

(36) Cf. Nehlil : « Izref des tribus et ksour du Haut Guir » « Izref des Aït Izdeg » *Archives Berbères* 1915-1916 t. III p. 131-134.

les jma'a de tribus ont joué un rôle plus important chez les transhumants, notamment chez les Aït Mgild qui devaient négocier chaque année leur séjour auprès de leurs fractions d'Azrou et de Aïn Leuh et surtout auprès des Zayan du plateau du Telt...

La gestion des affaires locales repose sur la jma'a du ksar, ce village fortifié d'origine saharienne qui est l'habitat des sédentaires comme du pasteur transhumant qui y laisse une partie des siens pour surveiller cultures et réserves. Chaque ksar est habité par un clan ; la jma'a du ksar est formée par les notables ; ceux-ci représenteront le ksar au niveau de la fraction, avec les notables des autres clans ils formeront la jma'a de la tribu : ainsi, à la fin du XIX^e siècle, la « jma'a d'Outat »⁽³⁷⁾ est formée par les notables des trois fractions des Aït Izdeg présentes dans la vallée et occupant la vingtaine de ksar qui s'échelonnent du jbel Ayachi au confluent de la Moulouya. Seul le ksar a à sa tête un Amghar (chef) choisi chaque année au sein d'un lignage, par le lignage lui-même et ce à tour de rôle. L'Amghar aidé de la jma'a applique l'izref qui est à la fois un code civil, un code pénal et un ensemble d'articles relatifs au statut personnel⁽³⁸⁾ : en règle générale, sauf en ce qui concerne l'héritage, le *chra'* est respecté. La procédure, comme dans toutes les régions berbérophones se limite au serment prêté sur le tombeau d'un Saint ; les peines encourues sont soit le bannissement (meurtre), soit des amendes, soit des réparations d'ordre moral (épouser la femme kidnappée)...

Cependant, ce système, s'il peut faire face aux litiges de faible importance, ne règle pas les conflits opposant deux fractions de tribus, ou deux tribus différentes : ceci explique l'importance de la fonction d'arbitrage. Celle-ci est assurée soit par les chorfa⁽³⁹⁾ soit par les chefs des zawiya : en 1818 le chaykh de la zawiya Sidi Hamza, zawiya située sur les flancs du jbel Ayachi, sert d'intermédiaire entre les tribus insurgées de la région et Moulay Slimane⁽⁴⁰⁾. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, le chaykh de la zawiya derqawiya de Gaouz, qui est aussi charif, servira d'arbitre dans les conflits qui éclatent dans la région⁽⁴¹⁾...

Ce système de gestion locale est d'autant plus fragile que la compétition sociale était très vive, compétition attisée par la rareté des ressources, par les conflits d'irrigation et les problèmes soulevés par la transhumance.

En effet, le commerce Fès-Tafilalet n'a pas donné naissance à des activités commerciales sur la route qui relie la capitale à la province méridionale : il est resté étranger aux populations locales qui n'en ont bénéficié que dans la mesure

(37) Cf. Ihraï-Aouchar (A) : *Colonisation...* en annexe Lettre de Moulay Mohammed Ibn Larbi Derqawi à la jma'a d'Outat.

(38) Ibidem, analyse de l'izref des Aït Izdeg p. 35 et suivantes.

(39) les shurafa' alawiyyin sont les plus nombreux dans la région.

(40) Cf. *Al Istiqa* t. VIII p. 142.

(41) Cf. Ihraï-Aouchar (A) : *Colonisation* op.cité p. 42-43.

où elles ont pu monnayer leur protection ou imposer des droits de passage⁽⁴²⁾. Certainement la pauvreté de la région n'est pas étrangère à cet état de chose : le commerce local lui-même, à la fin du XIX^e siècle, est très modeste, animé par des colporteurs juifs originaires du Tafilalet. Jusqu'à la fin des années vingt l'économie locale restera faiblement monétarisée⁽⁴³⁾... Les richesses minières de la région (sel du pays Aït Ihand, plomb et cuivre du territoire des Aït Izdeg) n'ont donné lieu qu'à une économie de cueillette au faible impact sur le niveau de vie de la population dont les principales sources de richesse restent jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, l'agriculture irriguée et l'élevage transhumant. Les cultures en bour ne sont régulièrement possibles qu'aux abords extrêmes du Moyen Atlas, sur le territoire des Aït Ihand. Ailleurs, les cultures se localisent étroitement le long des cours d'eau : la situation des ksour qui s'égrènent de l'amont à l'aval, crée de perpétuels conflits d'irrigation. Selon des témoignages recueillis en Outat et relatifs aux années qui précèdent le Protectorat, les ksour de l'amont coupaient régulièrement l'eau à ceux de l'aval qui se vengeaient en brûlant les cultures des ksour responsables de la pénurie... De même l'obligation pour les tribus transhumantes de trouver des pâturages nourrit les querelles locales : à plusieurs reprises au cours du XIX^e siècle, après l'échec des négociateurs et arbitres respectés, les Aït Mgild durent forcer le passage les armes à la main pour contraindre les Zayan à les laisser s'installer sur les pâturages d'hiver, obligeant ainsi le Makhzen à intervenir. Ainsi la pénurie des ressources est à l'origine des désordres : au sein de chaque clan, les lignages s'opposent, mais ils s'unissent pour faire face aux lignages du clan rival, tous les clans d'une même fraction s'unissent contre la fraction rivale, et toutes les fractions d'une tribu font front commun contre la tribu rivale etc... En fait comme nous l'avons vu, cette segmentarité est tempérée par les oligarchies qui dominent les différentes jma'a.

On comprend mieux pourquoi la Haute-Moulouya connaît une histoire troublée. Les historiens de la période coloniale ont traduit la « siba » de la région comme l'expression de l'hostilité des populations au pouvoir central, de l'hostilité de « Berbères mal islamisés » aux « Arabes » de la plaine⁽⁴⁴⁾. Cette vision manichéenne de l'histoire du Maroc ne se confirme pas à l'examen de la situation des tribus de Haute-Moulouya. A la fin du XIX^e siècle, l'islamisation est depuis longtemps achevée : s'il n'y a pas de *cadi* dans la région, chaque *ksar* a son école coranique, son *fqih*, et comme partout « la coutume... était en régression »⁽⁴⁵⁾. Les liens personnels qui unissent les leaders de la région aux Sultans

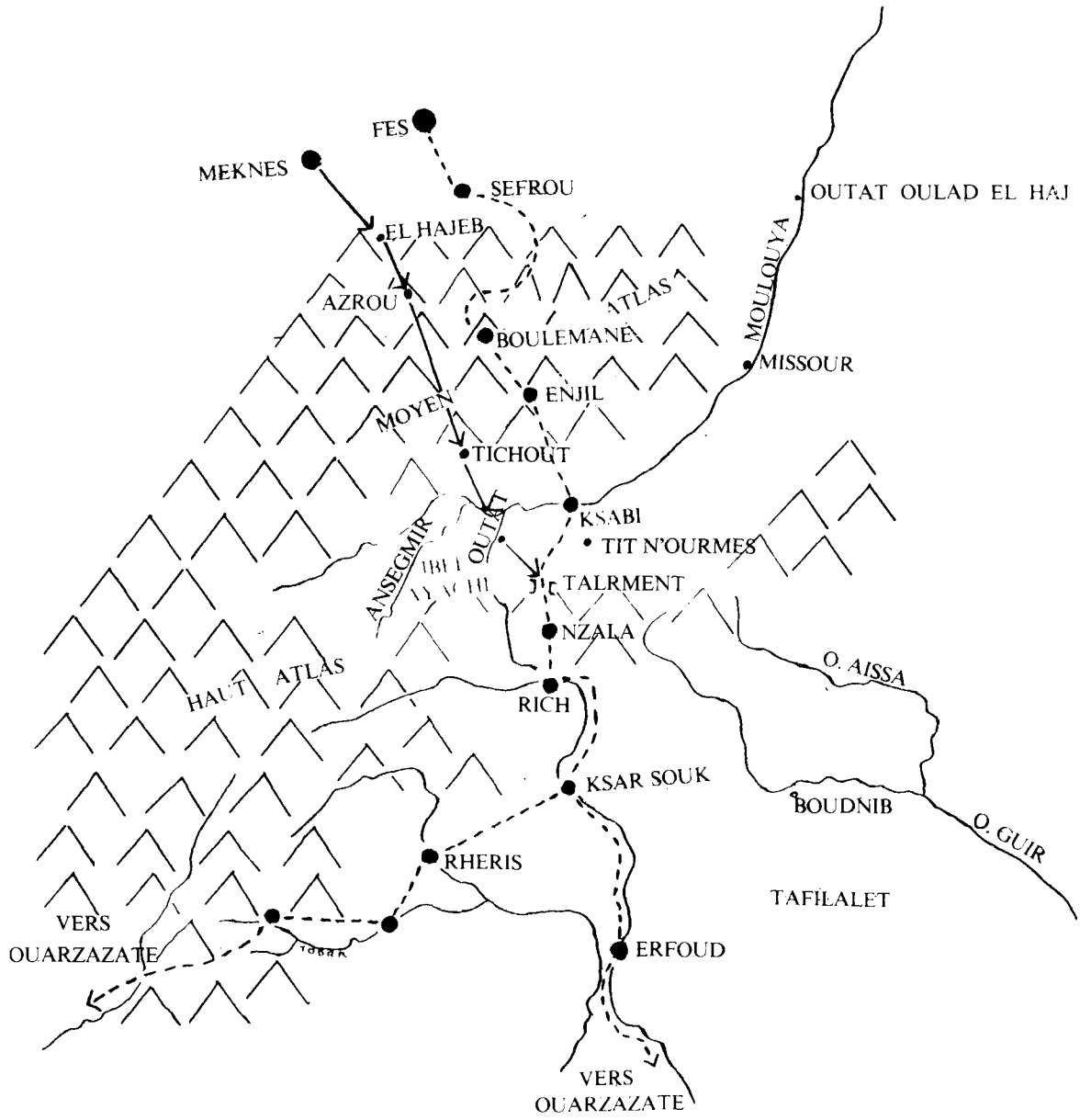
(42) Cf. Segonzac (Mis de) : *Voyages au Maroc 1899-1901*, Paris, 1903 qui signale qu'à Zabzat, au pied du Haut Atlas le droit de passage est de 1 douro par caravane – Foucault affirme que ce droit est de 5 francs par mule ou chameau et de 2,5 francs par âne, ce prix donnant droit à une escorte d'Aït Izdeg...

(43) Cf. Ihraï-Aouchar (A) : *Colonisation...* op.cité p. 244-250.

(44) Cf. L'analyse très intéressante d'A. Laroui dans *les origines...* op.cité p.178-182.

(45) Ibidem p. 179.

**LES GRANDES VOIES DE COMMUNICATION
AVANT LE PROTECTORAT**



2.5 cm = 50 km

- Triq Sultan
- → Route de Moulay Ismaël
- ∧ Montagnes

D'après BRIGNON (J) et autres
Histoire du Maroc Hatier 1967 p. 237.

depuis le XVII^e siècle, l'allégeance qu'à chaque avènement, les notables des tribus font auprès du cadî du Tafilalet, de Fès ou de Méknès⁽⁴⁶⁾ montrent que les populations ont conscience d'appartenir à une entité supérieure à la tribu ou à la confédération. En Outat, le serment prêté par tout accusé, principale « procédure d'enquête coutumière » ne se faisait-il pas, non pas sur le tombeau d'un Saint, mais dans le mausolée élevé dans la vallée en souvenir du passage de Moulay Ismaël ? Enfin rien n'illustre mieux cela que le rôle joué par les notables de la région lors de l'investiture de Moulay Hafid à Marrakech en 1907 en tant que « Sultan du Jihad »⁽⁴⁷⁾.

En fait, ne faudrait-il pas, pour en revenir à la « siba », retenir la définition proposée par A. Laroui ?

« La siba, écrit-il, n'est pas uniforme, bien que sa cause générale soit la même : la restriction de la capacité d'intégration du Makhzen. Plus ce dernier éloigne de groupes, plus les zones de siba, passive ou offensive augmentent, plus la ligne de démarcation se creuse entre participants et non participants au pouvoir central⁽⁴⁸⁾.

Le « Territoire de Midelt » : la Haute-Moulouya sous le Protectorat

L'importance stratégique de la région n'échappe pas à l'armée française ; dès 1917, trois colonnes, l'une venant de Bou Denib sur le Guir, l'autre de Méknès et la troisième de Debdou en Moyenne Moulouya, l'investissent. En octobre de la même année, est créé le poste de Midelt sur la rive de l'Outat. Si dès 1908 les tribus du sud de la région, Aït Izdeg, Aït Ouafella, Aït Aïssa etc... avec l'appui du Gouverneur du Tafilalet tentent sans succès, de s'opposer à l'occupation des confins par l'armée française. Les Aït Yahia, certaines fractions des Aït Mgild, des Aït Youssi... ne déposeront les armes qu'au début des années trente⁽⁴⁹⁾.

L'instauration du Protectorat a pour première conséquence, au plan local, l'apparition d'une administration territoriale. La Haute-Moulouya, « bilad mal-wiya » se voit ainsi dotée de limites précises. Puis le nouveau régime confisque le pouvoir local : les jma'a de notables tombent en désuétude. Les « tribunaux coutumiers » se veulent leurs héritiers. En fait ils apparaissent comme des institutions nouvelles « franco-berbères ». Le caïd voit certes ses compétences s'élargir ; la hiérarchisation des pouvoirs locaux (nomination de khalifa, de chaykh..) lui permet d'imposer son autorité dans le plus modeste ksar. De plus, les popula-

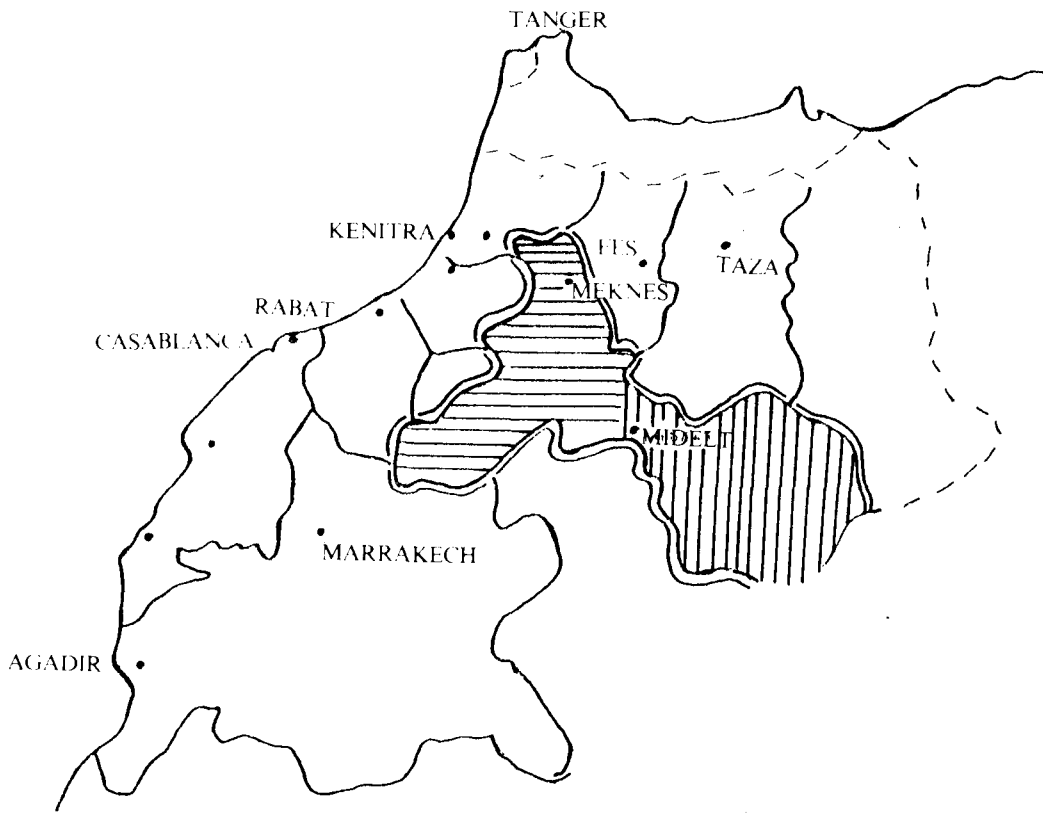
(46) Cf. *Al Ouataïq*, imp. Royale vol. II, doc. 261 p. 353, vol. III doc. 403 p. 278.

(47) Cf. Ihraï-Aouchar (A) : *Colonisation...* op.cité p. 79.

(48) Laroui (A) : *Les origines...* op.cité p. 182.

(49) Ihraï (A) : *Colonisation...* op.cité 1^{ère} partie, chapitre II.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU MAROC
zone de protectorat français
au 1^{er} Janvier 1927



- Frontières
- Limites de régions administratives civiles et militaires
- Région militaire de Meknès
- ≡≡≡ Territoire du Tadla
- ≡≡≡ Territoire de Midelt

D'après le bulletin du comité de l'Afrique Française 1928
 Renseignements coloniaux N° 4 p. 249

tions sont désarmées et ne peuvent contester son pouvoir. Mais en fait, la réalité du pouvoir appartient à l'officier des Affaires Indigènes auquel aucun domaine de la vie de sa circonscription n'échappe.

1 – La structuration de l'espace

En octobre 1917, alors que la plus grande partie de la région résistait encore à l'avance française, le Résident Général Lyautey parcourait la Haute-Moulouya et inspectait les postes nouvellement créés. Région stratégique, la Haute-Moulouya dépendra, sauf entre 1923 et 1926, quand elle sera rattachée à la Région Militaire de Fès, de la Région Militaire de Meknès. Selon les directives accompagnant l'Arrêté Résidentiel portant création du Cercle de Haute-Moulouya, celui-ci devait être une charnière entre la subdivision de Meknès, le Territoire de Bou Denib et la subdivision d'Oujda. Le poste de Midelt créé dès 1917 dans la vallée de l'Outat devient à partir de 1920 le chef-lieu d'un Territoire situé au nord du Haut Atlas entre Itzer, au nord, le Talrhemt au sud, Tounfit à l'ouest et Ksabi à l'est, Territoire englobant au plan géographique quelques cantons du Haut-Atlas et les plateaux et les vallées de la Haute Moulouya.

A la gestion locale pré-coloniale fondée sur les tribus et les jma'â, succède une administration basée sur un territoire aux limites précises, dominée par l'armée française. On assiste donc sous le Protectorat à une structuration de l'espace régional, structuration qui est le fruit de l'administration et de l'amélioration des communications. En effet, dès la création des Régions comme « cadre de commandement militaire » le 4.8.1912⁽⁵⁰⁾, celles-ci sont, sur le modèle de l'organisation du sud algérien, divisées en Territoires, Cercles, Circonscriptions, Annexes et Postes. Créées comme divisions administratives, les Régions Militaires vont devenir aussi un cadre de contrôle, puisque le Chef de Région va être chargé de coordonner « la politique indigène » dans toute la Région. Certes, écrit A. de Laubadère, la Région n'est pas devenue « un département marocain, car elle n'a pas été dotée de la personnalité juridique et civile⁽⁵¹⁾ », mais du fait des délégations de compétences émanant des autorités centrales, du fait de l'Arrêté Viziriel du 19.9.1940⁽⁵²⁾ qui place auprès du Chef de Région un représentant des services extérieurs des Administrations Centrales (Impôt, Domaine, P.T.T., Santé etc...), Meknès devient pour la Haute-Moulouya une véritable capitale régionale : un habitant de la région enregistrera ses biens auprès de la Conservation Foncière de Meknès⁽⁵³⁾, lorsqu'il fait appel auprès du Tribunal Coutumier, sa convocation

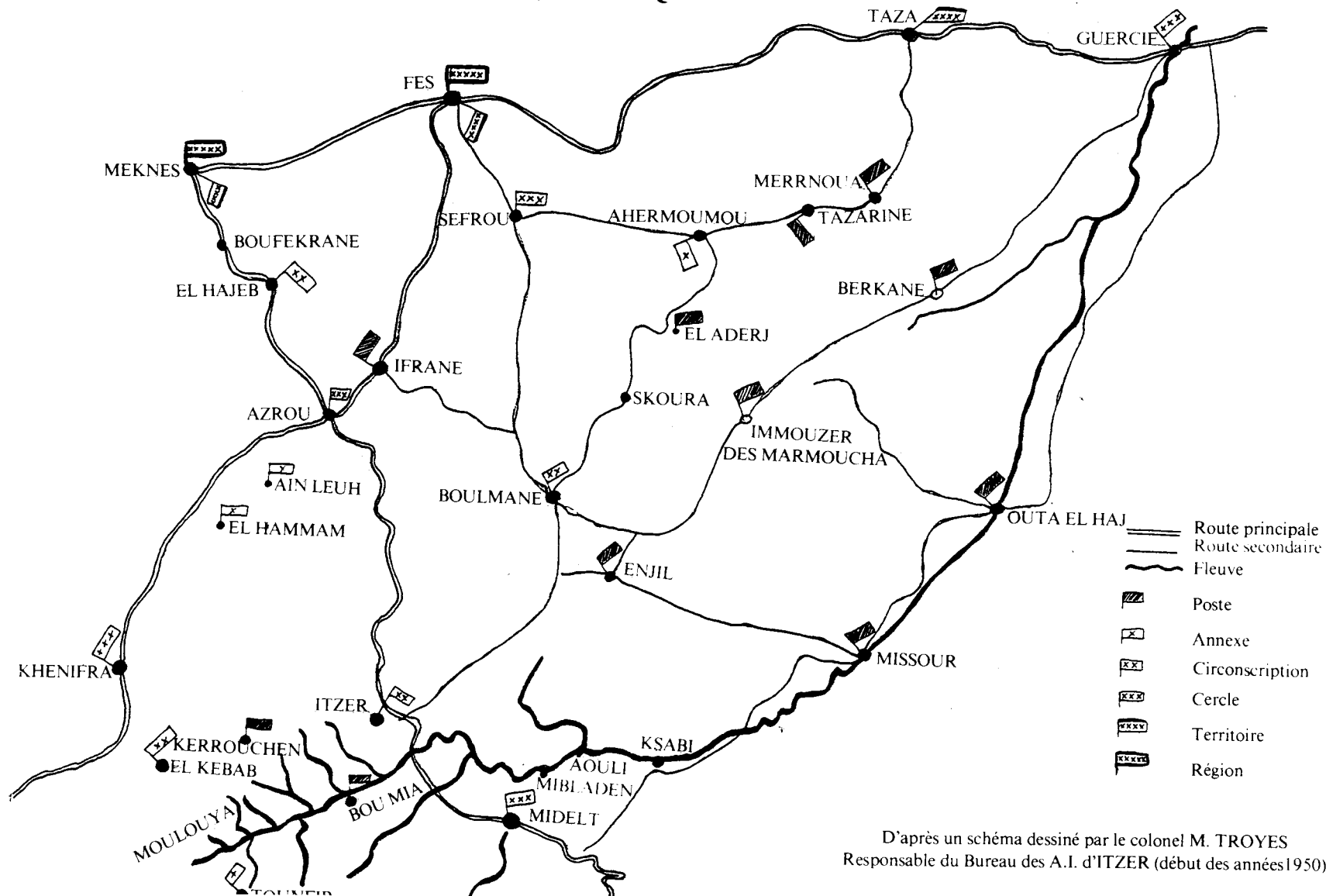
(50) Laubadère (A. de) : *La réforme des pouvoirs publics au Maroc*, Paris, LGDJP 1949 p. 52.

(51) Ibidem p. 50.

(52) Ibidem p. 52.

(53) Cf. Ihraï-Aouchar (A) : *Colonisation...* op.cité p. 122-125.

L'ORGANISATION REGIONALE A L'EPOQUE DU PROTECTORAT



D'après un schéma dessiné par le colonel M. TROYES
Responsable du Bureau des A.I. d'ITZER (début des années 1950)

par cette juridiction émanera du Service des Affaires Indigènes de Méknès etc... et ceci se renforcera pendant la Seconde Guerre Mondiale lorsque la circulation des biens et des hommes sera sévèrement contrôlée par le Chef de Région...

A un niveau inférieur, en Haute-Moulouya, Midelt apparaît comme un pôle, beaucoup plus, il faut le souligner, pour la partie sud-est de la région ; en 1927 est organisé le Bureau des A.I. de Midelt, et, une fois la « pacification » achevée, les compétences de l'officier des A.I. chargé de ce poste s'étendent aux Aït Izdeg, Aït Ouafella, Aït Morhad du versant nord et aux Aït Ayache : ainsi Midelt devient un pôle pour les territoires situés entre le Haut Atlas et l'Ansegrim ; c'est à Midelt, près des ksour de l'Outat que siègent les tribunaux coutumiers de ces tribus, que leurs caïds prennent leurs ordres, qu'ils rendent la justice. De même, mais à un moindre degré, Itzer apparaît désormais comme la capitale des Bni Mgild du versant sud du Moyen Atlas, Tounfit pour les Aït Yahia du versant nord du Haut Atlas, Kerrouchen pour les Aït Ihand. Azrou, elle-même, kasbah fondée par Moulay Ismaël au XVII^e siècle, se voit doter de fonctions régionales puisque dès 1920, y fonctionne le lycée franco-berbère que fréquenteront les fils de notables. A Azrou siègera aussi le Tribunal Coutumier d'appel.

Mais le développement rapide de Midelt, par rapport aux autres centres, tel Itzer, qui resteront fort modestes, est dû à sa situation sur la route Meknès-Tafilalet. En effet, cette structuration de l'espace régional est parachevée par le développement des communications et surtout par la construction de cette route ; ainsi dès 1931, une route asphaltée relie Meknès à Midelt. Cette voie suit à peu de chose près la route de Moulay Ismaël et marginalise le fameux Triq Sultan Fès-Tafilalet. Ainsi Meknès devient non seulement le port de la Haute-Moulouya par où transitent obligatoirement les minerais et les produits agricoles exportés par la région ainsi que les produits alimentaires ou manufacturés importés etc., mais aussi le principal débouché du Tafilalet. Certes Midelt sera reliée dès les années vingt aux régions orientales par Guercif et occidentales par Khénifra ; mais ces routes resteront marginales à cause de l'importance stratégique accordée à la route Meknès-Tafilalet qui permettait de séparer les populations montagnardes du nord de celles du sud et d'atteindre le Tafilalet, zone névralgique dont la résistance ne fut vaincue qu'au début des années trente.

Cette structuration de l'espace eut pour première conséquence une stabilisation de la population ; la migration des tribus sanhajiennes du sud-est s'achève et même la transhumance est désormais sévèrement contrôlée. J. Berque écrit à ce propos : « et voici que la progression, à mesure qu'elle avance subdivise la montagne en bureaux. Elle impose une régularité. Elle fixe des limites. Elle rompt le pâquis des bêtes et le ciel des humains »⁽⁵⁴⁾. Une mobilité nouvelle apparaît.

(54) Cf. les belles pages de J. Berque à ce sujet dans le *Maghreb entre deux guerres*, 2^{ème} éd. Paris, Le Seuil 1979 p. 121-130.

favorisée par l'amélioration des communications, l'exode des populations pauvres du sud-est vers les riches régions agricoles ou minières et vers les grandes villes...

2 – La marginalisation des institutions locales pré-coloniales

L'organisation administrative fondée sur ces divisions territoriales entraîne rapidement la disparition de la confédération et de la tribu en tant qu'institutions : après l'instauration du protectorat, on ne trouve plus trace sur la scène politique des Aït Yafelman ou des Aït Oumalou. Les relations des fractions au sein de la tribu s'émeussent, chaque groupe dépendant désormais d'une circonscription différente, les Aït Izdeg du nord de Midelt, ceux du sud de Rich, les Aït Mgild du sud d'Itzer, ceux du nord d'Azrou etc...

Au plan infra-local, l'Amghar continue, chaque année d'être choisi, mais à sa fonction ne s'attache plus ni prestige, ni revenu : s'il continue d'arbitrer les petits litiges, il est dépossédé de ses fonctions par le caïd, qui entérine son élection et qui applique la justice pénale, par le Tribunal Coutumier qui arbitre et juge en matière civile, par le garde-champêtre qui fait la police dans les bourgs, par les gendarmes français. La jma'a, elle-même tombe en désuétude ; le dahir du 21.11.1916 organise des « jma'â administratives » auxquelles il ne reconnaît pas le pouvoir d'arbitrer les litiges, mais qu'il charge de seconder les autorités en leur faisant part de leurs avis et suggestions ; ces institutions resteront en fait mortes ; en 1954 certains responsables tenteront de les ré-activer, sans succès.

Les fonctions d'arbitrage assumées avant le Protectorat par les jma'a vont connaître une autre évolution. Entre 1923 et 1924 les « jma'a judiciaires » sont déjà, comme leur nom le laisse deviner, assez différentes des jma'a pré-coloniales : leurs membres sont choisis par l'Autorité de contrôle ; des secrétaires-interprètes tiennent les registres sur lesquels sont inscrits les jugements, le règlement des questions successorales et immobilières, les actes divers et les délibérations de la jma'a. Après 1924, ces jma'a seront chargées de juger les litiges ; en 1930 elles seront érigées en Tribunal Coutumier. Ainsi le Tribunal Coutumier apparaît comme une institution nouvelle, une institution berbère de par les juges qui y siègent, la langue dans laquelle ont lieu les délibérations, et la coutume qui sert de base aux jugements, mais une institution française aussi, du fait de la présence des Autorités de contrôle et du personnel du greffe, de la procédure instituée (introduction d'instance par écrit, convocation, jugement enregistré par P.V...), du fait aussi des innovations introduites par l'Officier des A.I. lorsque la coutume était muette sur un point de Droit⁽⁵⁵⁾. On devine que cette

(55) Cf. Ibraï-Aouchar (A) : *colonisation...* op.cité p. 217-234.

institution ne survivra pas à l'abrogation du Protectorat, d'une part parce qu'elle était trop inféodée aux autorités coloniales, et d'autre part parce qu'elle tendait à figer les particularismes locaux au moment où le développement des communications, le renforcement du pouvoir central etc... confortait l'unité nationale.

3 – La concentration du pouvoir au plan local

Si le rôle de l'Amghar et de la jma'a tombe en désuétude, la fonction de caïd conserve un prestige certain : il est choisi parmi les notables de la tribu, il exerce un réel pouvoir coercitif et ses fonctions sont rémunératrices.

En effet les populations, désarmées depuis la fin de la « pacification » ne peuvent plus contester le pouvoir, devenu exorbitant, du caïd : celui-ci grâce aux khalifa et aux chaykh-s qu'il nomme après accord de l'Officier des A.I., contrôle le moindre ksar. Il exerce des fonctions réglementaires et judiciaires : le dahir du 4.8.1918 fait du caïd le juge unique pour toutes les infractions et tous les crimes passibles de moins de deux ans de prison ; jusqu'à trois mois, sa décision était sans appel⁽⁵⁶⁾. Il seconde l'Officier des A.I. pour le maintien de l'ordre et de la sécurité.

Mais en réalité le pouvoir local appartient aux Officiers des A.I., responsables des différentes circonscriptions de la région. Certes le caïd est nommé par le Sultan, mais sur proposition du Chef de Région : en fait il est choisi par le responsable du Bureau local des A.I. parmi les notables du lieu qui lui paraissent les plus favorables au régime. D'après les textes, le caïd dépend du Grand Vizir ; en réalité, il n'a aucun rapport direct avec les autorités marocaines et sa véritable administration de tutelle est la Direction des A.I.⁽⁵⁷⁾. Certes, quelques caïds de la région, Lahcen Lyoussi, Adi ou Bihi, ont su remettre en cause cette subordination du caïd au Bureau des A.I., notamment lorsque commence la crise franco-marocaine à la fin des années quaranté. Mais la pratique du Protectorat a fait du caïd l'agent d'exécution de l'Officier des A.I.

Pour ce qui est des Officiers des A.I. « on approchera la réalité en disant que dans les limites de leurs circonscriptions ils avaient, à peu de chose près, les pouvoirs du Résident Général. Comme lui, c'étaient des personnes doubles, représentants de l'Etat protecteur mais aussi agents du Makhzen par le jeu des délégations vizirielles. Il n'était pas de domaine de la vie publique qui leur échappe »⁽⁵⁸⁾. Jamais avant le Protectorat un chef local n'a vu concentrer entre ses mains de tels pouvoirs. On sait que les Officiers des A.I. étaient mis à la dis-

(56) Cf. Ayache (A) : *Maroc, Bilan d'une colonisation*, Paris, 1956, éd. Sociales.

(57) Voir tableau dans *Histoire du Maroc* par J. Brignon, Amine et autres, Paris, Hatier, 1967 p. 344.

(58) Ayache (A) : *Maroc...* op.cité p. 92-93.

position de la Résidence Générale par le Ministère français de la Guerre sur proposition du Résident Général.

Au sein de leurs circonscriptions, ils exerçaient des fonctions militaires⁽⁵⁹⁾ mais aussi politiques, administratives et judiciaires. Non seulement ils informaient la Direction de l'Intérieur au sujet de l'état de l'opinion, mais encore ils étaient responsables du maintien de l'ordre. De plus, auprès du caïd, qui est, comme nous l'avons vu, juge en matière pénale et auprès des Tribunaux coutumiers, l'Officier des A.I. assure les fonctions de Commissaire du Gouvernement ; il exerçait, on peut le dire, auprès de ces juridictions des compétences législatives puisqu'il pouvait, étant donné l'autorité dont il jouissait, orienter les décisions. Il contrôlait les déclarations d'impôt de ses administrés, s'intéressait aux questions agricoles et pastorales etc...⁽⁶⁰⁾. En Haute-Moulouya le pouvoir de l'Officier des A.I. était d'autant plus étendu qu'aucun contre-pouvoir ne s'opposait à lui : partis politiques et presse d'opposition étaient, comme dans toutes les régions rurales et surtout dans les Régions Militaires, interdits. Même les milieux coloniaux n'ont pu jouer ce rôle. Dans cette région pauvre, les colons, peu nombreux, n'ont pu constituer de groupe de pression ; il en est de même pour la société qui exploitait le plomb d'Aouli et de Mibladen, car elle se livrait surtout à des activités spéculatives, ouvrant et fermant les mines en fonction des cours internationaux.

Ainsi le Protectorat sonne le glas de l'autonomie locale, condamne l'autorité réelle dont jouissaient les notables avant la colonisation. On assiste à un élargissement considérable du champ d'action de l'Etat, à un changement profond des rapports des administrés avec l'administration. Ceci n'est pas spécifique à la Haute Moulouya. Mais dans cette région la structuration de l'espace est demeurée inachevée : ni l'unité administrative, nous l'avons vu, ni l'unité économique du Territoire de Midelt n'ont été renforcées sous le Protectorat. Au plan économique, la route Méknès-Midelt n'a servi qu'à exporter les richesses minières de la région qui ne représentait pour la colonisation qu'un intérêt stratégique. Midelt, elle-même, excentrée par rapport à son territoire est demeurée surtout une ville-garnison. Cette situation pèsera lourdement sur l'évolution de la région au cours des premières années de l'indépendance.

L'évolution de la Haute-Moulouya depuis l'indépendance

« Au lendemain de l'indépendance, écrit le Professeur M. Rousset, il apparaissait impérieux de maintenir la continuité des services administratifs, de créer les organes nécessaires à l'exercice de l'autorité sur l'ensemble du territoire, de

(59) De ce fait ils participaient à la « pacification ».

(60) Témoignages du colonel M. Troyes et du colonel Jean Baptiste, qui ont exercé en tant qu'officiers des A.I. en Haute-Moulouya à la fin des années quarante et aux débuts des années cinquante – documentation personnelle.

transférer enfin l'exercice de cette autorité à des nationaux »⁽⁶¹⁾. La volonté de limiter les désordres de la période de transition, mais surtout le choix d'un régime post-colonial démocratique et libéral, expliquent qu'il n'y ait pas eu rejet des structures administratives mises en place sous le Protectorat. « L'influence de ce modèle administratif d'origine étrangère, écrit M. Rousset, a été sans aucun doute très profonde ; mais elle n'a pas empêché qu'un effort soit fait pour adapter techniquement la nouvelle administration à sa mission ; l'appel au modèle administratif français n'a pas conduit à la mise en place d'une administration reflet : ses divers éléments n'ont été conservés que dans la mesure où ils pouvaient être adaptés aux réalités nationales ».

Ainsi à l'indépendance, la « territorialisation » de l'Administration est consacrée. Mieux, elle est parachevée. D'autre part, le contrôle de l'Administration locale par le pouvoir central est réaménagé. Cependant on tente de réactiver et de moderniser la participation des populations locales à la gestion de leurs affaires par le biais des conseils communaux et municipaux élus.

1 – La Haute-Moulouya à la recherche d'un pôle

Alors que le traité d'indépendance date du 3 mars 1956, un mois à peine après le retour d'exil de Mohammed V, le dahir du 16.12.55 organise les provinces du Royaume, provinces à la tête desquelles sont placés des Gouverneurs nommés par le Souverain. C'est ainsi que la Province de Méknès est fondée le 13.10.56. Comme toutes les autres provinces elle sera divisée, en vertu du dahir du 2.12.59, en Cercles, les Cercles en Caïdats et les Caïdats en Communes : sauf pour les Communes dont les limites sont fixées par décret de l'Intérieur, les autres circonscriptions voient leurs frontières précisées par dahir. Ainsi les subdivisions territoriales du Protectorat sont conservées, mais elles sont plus clairement hiérarchisées : ainsi le Super-Caïd de Midelt est le supérieur hiérarchique des caïds d'itzer et de Tounfit, alors que l'Officier des A.I. d'Itzer ne prenait pas obligatoirement ses ordres à Midelt...

Cependant le cadre territorial, en ce qui concerne la Haute-Moulouya semble s'être avéré inadéquat aux objectifs fixés, c'est à dire assurer l'autorité de l'Etat et promouvoir le développement économique et social de la région : c'est ainsi qu'en 30 ans d'indépendance, la Haute-Moulouya a appartenu à trois provinces différentes, à celle de Meknès au nord, d'Er Rachidiya au sud et actuellement, à Khénifra au nord-ouest. En effet les conditions stratégiques qui faisaient rattacher la Haute-Moulouya à Méknès n'ont plus d'intérêt. En intégrant la Haute-Moulouya au Tafilalet on ne faisait que renouer avec la tradition historique de la

(61) Rousset (M) : « Réflexion sur quelques aspects de l'évolution du système administratif au Maroc » *Revue Juridique Politique et Economique* du Maroc, Rabat, n° 1 décembre 1976 p. 110.

région : le Tafilalet n'a-t-il pas été le berceau des tribus sanhajiennes en marche vers l'ouest ? N'a-t-il pas été pour ces populations un pôle religieux et culturel ? Mais le Tafilalet n'est plus aujourd'hui le port du Soudan, une région de commerce et de transactions internationales : asphyxiée par la disparition des relations transsahariennes, par les mauvaises relations avec l'Algérie, cette région est elle-même à la recherche d'un nouveau souffle. Intégrer la Haute-Moulouya à la Province de Khénifra vise peut être à développer les relations de la région avec l'ouest, avec les plaines atlantiques et au-delà avec Casablanca ; déjà, à la fin des années quarante, les représentants des colons de Casablanca réclamaient le développement de ces relations, se plaignant du fait que le bois de construction en provenance de Haute-Moulouya et transitant par Méknès, coûtait trop cher...⁽⁶²⁾

Cependant, intégrer la Haute-Moulouya à une Province susceptible de dynamiser la vie économique ne peut suffire face d'une part à l'appauvrissement de la région dû à la fois à l'assèchement, visible du climat qui, surtout dans la partie sud-est, hypothèque lourdement la vie agricole et pastorale, et à la fermeture des mines d'Aouli, Mibladen et Zeida à cause de la chute des cours. D'autre part cette situation est aggravée par la poussée démographique amorcée sous le Protectorat et qui ne cesse de s'amplifier, par l'exode rural qui fait gonfler démesurément la population des bourgs. Si, dans le but de rapprocher les administrés de l'Administration, depuis le début des années soixante, les provinces voient leur extension territoriale se réduire, au début des années soixante dix, on assiste à des regroupements qui visent explicitement le développement économique. En effet au début des années soixante dix, la province de Méknès est amputée de sa partie sud par la création de la Province d'Er Rachidiya ; au début des années quatre vingt elle n'englobe plus le Moyen Atlas central, une province d'Ifrane étant créée... Parallèlement le dahir du 16.6.71 crée sept Régions Economiques, la Région étant définie « comme un ensemble de provinces qui sur les plans tant géographique, qu'économique et social, entretiennent, ou sont susceptibles d'entretenir, des relations de nature à stimuler leur développement et de ce fait justifient un aménagement d'ensemble »⁽⁶³⁾. La Haute-Moulouya appartient désormais à la Région Economique du Centre-Sud qui englobe les provinces de Méknès, d'Ifrane, de Khénifra et d'Er Rachidiya...

2 – Pouvoir central et administration locale depuis l'indépendance

Il est bien sûr trop tôt pour apprécier les avantages d'une telle organisation territoriale. On ne peut dire par ailleurs que le caïd de la période post-coloniale est l'héritier du caïd pré-colonial. En effet, le caïd n'est plus un notable de la tribu,

(62) Cf. Ihraï-Aouchar (A) : *Colonisation..* op.cité p. 121.

(63) Ad Dahbi (A.F.) : « Le gouverneur au Maroc » *Revue Marocaine de Droit et d'Economie du Développement* Casablanca n° 1 1982 p. 201.

confirmé dans ses fonctions par le Makhzen ; au lendemain de l'indépendance le but des responsables était de moderniser le système politique marocain et non pas de restaurer une organisation tribale moribonde. Ainsi en Haute-Moulouya, parmi la dizaine de caïds qui se sont succédés à Midelt, deux seulement étaient originaires de la région, et leur nomination à ce poste a eu lieu aux cours des premières années de l'indépendance. Cependant les chioukh sont des notables locaux.

Le caïd est désormais un fonctionnaire du Ministère de l'intérieur et qui, le plus souvent, est passé par l'Ecole Nationale d'Administration Publique de Rabat. Si le gouverneur est le représentant du Roi⁽⁶⁴⁾ et le délégué du gouvernement dans la préfecture ou la province où il exerce son commandement⁽⁶⁵⁾, les super-caïds et caïds le représentent dans les cercles et les caïdats. Jusqu'à la promulgation de la charte communale de 1976, et malgré la réforme communale et municipale de 1959, le caïd est la seule véritable autorité dans sa circonscription : il applique les lois et règlements, assume les fonctions d'officier d'état civil, assure l'ordre et la sécurité, veille à la salubrité publique. Si le caïd pré-colonial était surtout chargé de l'ordre et de la collecte de l'impôt, après l'indépendance il hérite de l'Officier des A.I. des responsabilités sociales et économiques. Cependant si ses pouvoirs sont certainement étendus, ils sont toutefois plus limités que ceux de l'Officier des A.I. : tout d'abord le caïd est un civil. S'il peut requérir les forces de l'ordre en certaines circonstances, il n'a pas de fonction militaire. La séparation des pouvoirs politique, judiciaire et législatif amorcée en 1959 à la suite de la promulgation du code de procédure pénale et consacrée par la constitution de 1962, l'unification de la justice par la disparition de la justice « makhzen » et de la justice « coutumière », suppriment ses attributions judiciaires. Enfin la réforme de septembre 1976 confère de larges pouvoirs aux conseils communaux, confinant le caïd dans des tâches d'administrateur classique (maintien de l'ordre, respect de la loi, coordination des différents services administratifs locaux...)

Mais peut-on dire que les conseils communaux sont les héritiers des jma'a pré-coloniales ? Certes non. Tout d'abord les communes ont un cadre territorial précis dont les limites sont fixées par décret du Ministre de l'Intérieur. Le découpage communal donna lieu d'ailleurs, au cours des premières années de l'indépendance à de vives polémiques, certains souhaitant le voir respecter le cadre tribal, d'autres voulant au contraire briser le cadre ethnique : « On se décida, en fin de compte, écrit J. Robert, pour une solution moyenne qui consistait (...) à ne rejeter ni le système traditionnel ni le système moderne et à accepter des communes correspondant à une tribu dans la mesure où le cadre ethnique était égale-

(64) Dahir du 15.2.77 art. 1.

(65) Ibidem art. 2.

ment un cadre économique »⁽⁶⁶⁾. Si ces considérations ethniques n'ont plus guère d'intérêt aujourd'hui, la mobilité sociale aidant (exode rural, scolarisation, mobilité de l'emploi...), au cours des premières années de l'indépendance le découpage communal correspondait aux tribus et fractions de tribus dans le nord du Cercle de Haute-Moulouya plus que dans le sud où le gros bourg de Midelt, véritable pôle d'attraction pour tout le sud-est, faussait les données ethniques.

D'autre part, les membres des conseils communaux sont élus au suffrage universel direct, alors que les notables des jma'a pré-coloniales s'imposaient en tant que leaders du groupe, que de ces jma'a étaient exclus les pauvres, les allogènes, les femmes etc... Mais le scrutin choisi en vertu du dahir du 1^{er} septembre 1959, le scrutin uninominal à un tour, favorise l'arrivée aux affaires des notables. Il faut noter aussi que l'organisation d'élections locales a permis l'émergence dans la région des partis politiques, phénomène essentiellement urbain sous le Protectorat⁽⁶⁷⁾, ce qui accélère la modernisation de la participation des populations locales à la gestion de leurs affaires. Ainsi le Conseil communal actuel de Midelt est à dominante « Union Constitutionnelle ».

Enfin la réforme de septembre 1976 accorde des pouvoirs étendus aux conseils communaux et à leurs présidents ; le conseil vote le budget communal, définit le plan de développement de la commune. « En plus de sa qualité d'organe exécutif de la commune », le Président du conseil communal est chargé de la police administrative, est investi des fonctions d'officier d'état-civil ; il est aussi le chef hiérarchique des services communaux⁽⁶⁸⁾ etc... D'autre part, les fonctions judiciaires assumées par les jma'a pré-coloniales sont réaménagées par la création depuis 1974 de juridictions communales pour les infractions de faible gravité ; le juge communal est choisi par et au sein d'un collège électoral de 100 personnes désignées par une commission de notables⁽⁶⁹⁾.

Certes ces institutions locales subissent encore la tutelle du Ministère de l'Intérieur : le caïd est membre de la commission des notables qui choisit le juge communal, le gouverneur exerce une tutelle sur les assemblées provinciales formées des présidents des conseils communaux et municipaux, il assure le secrétariat général des assemblées régionales formées des présidents des assemblées provinciales et des représentants des chambres professionnelles. Mais il n'en demeure pas moins que les structures favorisant la décentralisation sont en place, que les jma'a locales ont des compétences qu'elles n'ont jamais eues auparavant et que le niveau d'instruction aidant, la participation des populations à la gestion de leurs affaires ne peut que s'approfondir.

(66) Robert (J) : *La monarchie marocaine*, Paris. LGDJP, 1963 p. 173.

(67) Ihraï-Aouchar (A) : *Colonisation...* op.cité p. 313.

(68) Rousset (M) Basri (D) Belhaj (A) Garagnon (J) *Droit Administratif Marocain*, Rabat, 4^{ème} éd. Imp. Royale 1984.

(69) Zirari - Devif (M) : « La fonction pénale du juge communal » R.S.P.E.M. 5, 1^{er} Semestre 1979 p. 81.

Ainsi jusqu'au Protectorat, la Haute-Moulouya jouit d'une autonomie locale réelle fondée sur les assemblées de notables ; le contrôle du pouvoir central s'exerçait par le biais d'un réseau de garnisons et par les rapports personnels instaurés entre le Souverain et les chefs de tribus.

Sous le Protectorat, une Administration centrale autoritaire et omniprésente stérilise toute initiative des populations réduites à la passivité.

Depuis l'indépendance, tout en consacrant les progrès enregistrés au cours de la période précédente (territorialisation de l'administration...) le pouvoir central tente, en mettant en œuvre une politique progressive de décentralisation, de ressusciter l'autonomie locale précoloniale et de lui donner un contenu plus conforme aux aspirations d'aujourd'hui qui sont des aspirations au développement.

Amina IHRAI-AOUCAR

UN REGARD NOUVEAU SUR LE COMBAT DU MSEDRID (PREMIER MAI 1933)

1 – Introduction

Dernier revers militaire français de la campagne de l'Atlas marocain, à l'époque, le combat du Msedrid avait été entouré d'un voile de silence, d'autant plus que ce succès sans lendemain des Aït Hadiddou n'avait pas hypothéqué le moins du monde le bon déroulement des opérations de 1933. Pourtant, l'alerte avait été chaude. Les pertes en soldats réguliers n'ayant pu être camouflées, l'affaire avait provoqué en France, des remous à la Chambre des Députés, mettant en danger, notamment, l'octroi par le gouvernement de nouveaux crédits pour le Maroc. (Huré : 123).

Pour celui qui connaît assez bien la toile de fond géographique et humaine contre laquelle s'est livré ce combat, il y a de quoi être intrigué par le manque de détails que l'on relève chez les commentateurs militaires de l'époque. Etant donné la très nette supériorité technique dont jouissait alors l'armée française en cette ultime année d'opérations contre la « tache orientale » du Grand Atlas, le fait qu'un de ses postes soit tombé devant l'assaut de dissidents décidés, mais relativement mal armés, a de quoi surprendre. En fait, hormis le dernier en date des compte-rendus consultés (Saulay : 388), aucun ne fait directement allusion à la véritable raison ayant causé la débandade d'un détachement de la Légion Etrangère. Il s'avère tout simplement que les Légionnaires envoyés devant Tirghist pour occuper le Tizi n-Isswal et le Msedrid cuvaient leur vin, car ils venaient de fêter Camerone, la veille, et n'étaient pas vraiment en état de combattre.

Ce sont deux témoignages oraux qui permettent à présent d'éclairer d'un jour nouveau cette ténébreuse affaire du Msedrid. L'un émane d'un ancien sous-officier des Goums qui nous a confié ses impressions en février 1970 à Tounfit, où, quelques années avant sa mort, il exerçait encore le métier de garde forestier. L'autre est imputable à un Marocain, ancien du 44^e Goum, résident à Assaka, près de Sidi Yahya ou Youssef, dont nous tenons un document sonore inédit d'une quinzaine de minutes, enregistré sur bande magnétique en Juin 1984, et faisant état de tous les combats auxquels a participé l'intéressé, depuis le Tazigzawt jusqu'en Italie, et dont figure en fin d'article le texte d'origine, ainsi que la traduction de la partie concernant le combat du Msedrid. Avant d'aller plus avant, toutefois, voyons à quel terrain, à quels hommes on avait affaire.

2 – Le cadre géographique et humain

Au cœur du Haut Atlas oriental, le plateau des Lacs, dont la crête du Msedrid (3077 m) constitue le rebord Sud, est un des principaux châteaux d'eau de la chaîne. A la limite du monde méditerranéen au Nord, dont la proximité se manifeste sous la forme de versants touffus, boisés de chênes et de cèdres, et de la haute steppe froide et désolée de l'Atlas pré-Saharien d'Imilchil, se dresse toute une guirlande de chaînes intérieures. Tantôt parallèles les unes aux autres, tantôt recourbées sur elles-mêmes en forme de synclinaux, à la fois massives et rectilignes, fortement vallonées et escarpées avec d'impressionnantes barres rocheuses, elles présentent une tectonique hautement complexe. Bien que dépassant rarement les 300 m, ces montagnes bénéficient d'un régime pluvio-nival assez actif, caractérisé par de fréquentes précipitations, ainsi que des écarts thermiques spectaculaires. Aussi, le froid et la neige peuvent-ils intervenir relativement tard en saison, phénomène dont il convient de tenir compte. Si l'on y ajoute la présence de torrents fougueux et de gorges difficilement franchissables, on comprendra aisément l'avantage que des combattants aguerris comme les Aït Hadiddou pouvaient tirer d'un milieu aussi hostile.

Installés depuis plusieurs siècles en ces Haut-lieux, habitant des ksour en bordure de l'Assif Melloul et de l'Assif n-Tilmi, les Aït Hadiddou, belle race noble et guerrière, comptent parmi les plus traditionnalistes des tribus de haut-mont, jalousement attachés à leur indépendance séculaire qu'ils entendent défendre à tout prix. Célèbres par la beauté de leurs femmes, leurs mariages collectifs, ainsi que la qualité de leur laine, les Aït Hadiddou, à cette époque « ne craignent que Dieu », selon un commentateur. (Guennoun : 28). Quant à leur sens inné du terrain et leurs qualités manœuvrières, ils trouvent de quoi les mettre en œuvre à l'occasion de razzias nocturnes chez les Aït Skhman, ou de coups de main contre les caravanes dans la vallée du Ziz. Cet âpre pays où la vie est régie par des notions de survie collective, où nécessité fait loi, a forgé une race très rude.

La masse énorme du Msedrid domine Tilmi au NW et, en masquant chaque jour l'ultime déclin du soleil, annonce aux ksouriens l'approche de la nuit, d'où son nom, qui signifie, « Celui qui fait tomber la nuit ».

A l'époque de la pénétration militaire française, Tilmi est un haut-lieu de la résistance montagnarde et de l'individualisme berbère. Véritable âme de cette résistance, le marabout du lieu, Sidi 'Aïssa ben Ahmed, «bel homme, figure énergique à courte barbe noire, physionomie imposante d'homme de poudre et de prière » (Huré 181), réussit à insuffler à ses cohortes une opiniâtreté, une volonté inébranlable, qui en font de redoutables adversaires face aux colonnes françaises. Ainsi qu'il l'a déjà amplement démontré en les menant au combat d'Aït Ya'qoub en juin 1929, où seule l'arrivée en temps utile du Groupe Mobile de Meknès

avait évité la catastrophe. En 1931, encore, ses contingents étaient venus, le matin du 25 août sur le piton de l'Ifou, tendre un guet-apens qui devait coûter la vie au Lieutenant Debray, accouru à la tête de son Goum à cheval depuis Ta'adlount. Le 12 août 1932, enfin, en avant de Tikhedwin, ils ont supporté sans flancher le choc du Goum du Capitaine Parlange sorti du poste de Tirghist. (Voinot : 429).

Croyant fermement dans la *baraka* de leur chérif de Tilmi, les Aït Hadiddou ont d'ailleurs assez mollement défendu les abords d'Imilchil, et ont laissé écraser Sidi el Mekki au Tazigzawt, pratiquement sans lui envoyer le moindre secours. Ceci peut s'expliquer par le fait que « jamais la défaite des Imazighens ne sera définitive et la revanche peut arriver au moment où l'on s'y attend le moins ». (Guennoun ; 1929 : 267). Leur souci principal semble avoir été de mettre familles et troupeaux à l'abri, dans les ravins et grottes de cette contrée sauvage et montagnaise à laquelle ils accordaient sans doute un caractère d'inviolabilité excessif auquel les événements allaient apporter un démenti plutôt rapide.

Du côté français, c'est toute l'armée d'Afrique qui se trouve réunie là et qui connaît les dernières heures d'une campagne vieille de vingt ans. Campagne de longue haleine, où l'action politique, ou « d'appriovisoement » des tribus irréductibles, s'est avérée souvent plus payante que les coups de boutoir, dont certains, comme Ksiba et El Herri, au tout début, ont, par les dures leçons apprises sur le terrain, contribué à ce « prestige de la montagne » qui a autant freiné les opérations que la réticence bien connue des chefs à risquer leurs troupes régulières.

Les troupes françaises sont articulées en colonnes convergentes, ou Groupes Mobiles (G.M.). Dans la région qui nous concerne, ce sont les G.M. des Confins, du Tadla, et, surtout, de Meknès, qui cherchent à investir le plateau des lacs. Autour d'un petit noyau de réguliers (Légionnaires, Tirailleurs, etc.) on retrouve « toute une armée tapageuse » (Janon : 61) formée essentiellement de troupes irrégulières. Ce sont les Goums d'abord, « vivant par leur action sur le terrain » (Huré : 16) et auxquels on reconnaît le droit au pillage pour « corser leur maigre solde ». (Weygand : 94), Partisans (*Ibertiza*) ensuite, dont « l'emploi massif aura été déterminant » (Huré : 14), mais qui essuieront des pertes très lourdes pour de bien faibles avantages en nature : « un kilo d'orge, une once de thé, trois onces de sucre et cent sous par jour de service ». (Weygand : 103). Tout ce monde vit quotidiennement « l'ambiance de petit baroud » (Janon : 35-40) des postes du « djebel », entretenue sans cesse, à l'occasion de corvées d'eau, ou de reconnaissances qui se font accrocher au retour, lors du passage de quelque cluse par un *djich* en maraude. Action guerrière des uns, qui alterne avec celle, plus pacifique, du 'toubib' qui ouvre son infirmerie aux dissidents mêmes, ou de l'officier de renseignement à l'affût des derniers potins parvenus de la zone des insoumis. Ambiance d'où se dégage une confiance tranquille dans l'heureuse issue des opérations, et qu'a bien su dépeindre Janon dans son roman *Les Salopards*, dont l'action se situe justement dans ce même arrière-pays de Tounfit, fief pendant de

longues années du célèbre Capitaine Parlange (devenu de nos jours un être semi-légendaire, *borlanz*), qu'évoquent encore certains Berbères de la région) que le romancier campe dans son personnage principal, l'officier des A.I. Aymard.

3. Le combat du Msedrid chez les chroniqueurs militaires.

Au printemps de 1933, le commandement militaire français semble pressé d'en finir avec le territoire Aït Hadiddou qui représente à ses yeux le réduit suprême de la dissidence. Une piste auto-cyclable, tracée au-delà d'Anefgou, doit dépasser Tirghist et escalader le Tizi n-Inouzan pour mieux faciliter la pénétration de la colonne. Dans le but de protéger les travaux de la piste, l'occupation des crêtes qui la dominent, Msedrid et Isswal, est décidée pour le 1^{er} Mai 1933.

La première allusion au combat dont nous ayons eu connaissance est celle contenue dans un ouvrage de Guillaume (1946 : 404) où le Général en question se limite à un énoncé fort laconique des faits :

« Pour couvrir l'exécution du prolongement de la piste (...) d'Anefgou sur Tikhedouine, il était nécessaire d'occuper le Tizi n-Issoual et le Jebel Mesdrid. Cette opération s'opère le 1^{er} Mai, mais les dissidents, leur surprise passée, viennent, dans la brume, contre-attaquer les éléments chargés d'installer le poste et les rejettent en désordre ».

Une photo montrant les tombes des légionnaires tués sur le Msedrid vient compléter ce bref compte-rendu où l'échec semble apparemment imputable à la présence de la brume.

Une autre version des faits (Voinot : 429) n'apporte que peu d'éclaircissements supplémentaires. En commentant l'occupation du Msedrid, l'auteur précise :

« Des éléments du G.M. de Meknès s'y établissent sans incidents, le 1^{er} Mai 1933, avant le jour. Mais les contingents de la vallée de Tilmi attaquent au Mesdrid avec une grande violence ; les nôtres se voient contraints d'abandonner la position, qui reste aux mains des dissidents ».

Ici, c'est la « violence » de la réaction des Aït Hadiddou qui semble être la seule cause du désastre. Mais un complément de précisions vient mentionner la présence de légionnaires :

« A la suite de cet échec, il faut évacuer aussi le Tizi n-Issoual ; celui-ci étant dominé, il devenait intenable. Nous avons 23 réguliers tués, dont les Lieutenants Versini et Deschamps de la Légion, et 18 blessés, dont deux officiers ».

Quand on sait que le 30 Avril de chaque année, tout légionnaire digne du nom, fête Camerone à sa façon, on commence à deviner la vérité.

Dans son livre, *La Pacification du Maroc*, (1952 : 123) Le Général Huré donne une version plus complète des faits :

« Un détachement du G.M. de Meknès occupe la position du Msedrid et (installe) trois postes ; un au sommet, un intermédiaire, un au Tizi n-Isoual.

Vers midi, un orage épouvantable éclate. Partisans, légionnaires et tirailleurs s'abritent tant bien que mal des rafales de vent et de grêle : se croyant suffisamment protégés des attaques de l'ennemi par les réseaux Brun et les fils de fer déployés à la hâte, ils se relâchent de leur vigilance habituelle ».

Tel que se développe le récit du Général, il est clair que l'état d'ébriété de certaines de ses troupes va être passé sous silence. Cela est quelque peu normal. Après tout, quel est le chef militaire qui avouerait volontiers qu'une telle chose ait pu se passer sous son commandement ? Ce sont donc les conditions météorologiques très défavorables, ainsi qu'un certain relâchement, qui sont mis en cause. Le résultat ne va pas se faire attendre :

« L'ennemi s'en aperçoit, se rassemble dans un angle mort devant le poste supérieur et, profitant d'un moment où l'orage redouble, escalade réseaux et fils de fer, tue à la grenade et au poignard une partie des nôtres et rejette sur le poste intermédiaire et le poste inférieur les survivants qui, pris de panique, entraînent dans leur fuite les garnisons des deux postes et refluent avec elles vers le Tizi n-Isoual ».

Détail intrigant, le lecteur relève l'utilisation par les insoumis de grenades, en plus de leurs classiques poignards, pour le corps-à-corps où ils excellent. Et le Général de tirer les leçons de cet échec : « Il montre une fois de plus que nos adversaires sont redoutables et que toute faute militaire de notre part est immédiatement mise à profit par eux ».

Dans son *Histoire des Goums Marocains*, Jean Soulay donne un compte-rendu très détaillé du combat, trop long pour que nous le reproduisions ci-après, mais qui souligne la rapidité avec laquelle les guerriers de Tilmi, en se défilant, sont montés vers la ligne de crête du Msedrid, et qui, surtout, remarque fort judicieusement que « Les légionnaires n'étaient pas en état de subir l'assaut d'un ennemi résolu », en précisant qu'ils venaient de fêter Camerone.

4 – Récits oraux du combat du Msedrid.

Le fait que les légionnaires étaient encore à moitié ivres, suite à leurs libations de la veille, est le premier fait mis en exergue par le Garde Forestier ex-Goumier de Tounfit dans son récit du combat. Il explique ensuite que les contingents de

Tilmi ne comptaient au départ qu'environ 450 fusils, mais que, devant ce succès inespéré, des nuées de Chleuhs rameutèrent au canon de toute part. Le mauvais temps qui régnait, avec vent et passages nuageux, en interdisant tout survol du massif, priva en plus les troupes d'un soutien aérien possible.

Son récit rejoint, par ailleurs, ceux dont nous avons fait état ci-dessus. En avouant que ce fut le dernier succès des Aït Hadiddou, cet ancien sous-officier ajouta : « Après, on les a matés. Et je vous prie de croire qu'on n'y est pas allé de main morte. On a mis le paquet ! ». C'est, du reste, ce qui advint en Juillet-Août 1933...

Mais le document capital que nous avons à verser au dossier du Msedrid se trouve renfermé dans une cassette enregistrée auprès d'un ancien combattant du « djebel » qui, après avoir fait le coup de feu contre l'Armée française en 1931/32 à Sidi Yahya ou Youssef et au Tazigzawt, se rallia et participa en tant que Goumier aux campagnes de 1933 et de 1934. Nous reproduisons ci-après l'épisode du Msedrid ainsi qu'il l'a vécu sur le terrain :

« Par la suite, on était à Anefgou. C'était le 10^{ème} Goum. Le 44^{ème} Goum était à Tirghist, le 5^{ème} Goum était à Anefgou. La colonne est venu camper à Tirghist. Nous sommes sortis de Tirghist et avons poussé jusqu'à Tikhedwin. Le détachement de Légion qui se trouvait devant nous est monté au Tizi n-Isswal ; les partisans, qui allaient devant eux ont avancé du côté de Tilmi.

Le détachement de Légion est monté au Tizi n-Isswal sans combattre. Pas un coup de feu, tout était calme. Nous les avons rejoints et sommes restés sur place à les garder pendant qu'ils creusaient des tranchées. Nous avons assuré leur protection jusqu'au moment où ils nous ont fait signe comme quoi ils avaient fini les tranchées et qu'ils se sentaient en confiance. Alors, les légionnaires nous ont congédiés en nous remerciant. Là-dessus, l'ordre est arrivé du général : « Que chacun d'entre vous rejoigne la colonne ! ». Nous avons attendu le retour des partisans, puis nous avons décroché en direction de Tirghist et d'Anefgou, serrés de près, de très près, par les Aït Hadiddou. Ils nous ont vivement reconduits jusqu'au moment où nous avons atteint le poste de Tirghist. Nous autres, du 44^e Goum, sommes alors rentrés au poste de Tirghist ; le 5^e Goum s'est replié vers Anefgou. Le général a ordonné que personne, à part le Goum, ne devait pénétrer à l'intérieur du poste, et il a fait disperser les partisans.

Alors, depuis le poste de Tirghist, il a levé ses jumelles vers le Tizi n-Isswal et s'est écrié : « ça y est ! Les légionnaires se sont fait massacrer par les Aït Hadiddou ! Il n'en reste pas un seul ! ».

Les Aït Hadiddou étaient montés à l'assaut. Chaque fois que les légionnaires jetaient une grenade contre les Aït Hadiddou, ceux-ci la ramassaient et la relançaient de sorte qu'elle faisait explosion parmi les légionnaires, les mettant finalement tous hors de combat.

Les légionnaires anéantis, le « baroud » a fait rage autour de Tirghist jusqu'au moment où on n'y voyait plus clair. Puis les Aït Hadiddou sont rentrés chez eux.

Alors, nous sommes revenus sur les lieux pour récupérer les armes. Nous sommes allés au Tizi n-Isswal. Les cadavres des légionnaires étaient là, devant nous, avec leurs armes. En fait, certains avaient été dépouillés de leur armes, d'autres pas. Certains avaient été visités, d'autres pas. Ceux qui étaient en terrain escarpé avaient encore leurs armes. Ceux qui étaient en terrain découvert avaient été désarmés.

La traduction cursive du texte d'origine en *Tamazight*, telle que nous la proposons, s'efforce de suivre l'original au plus près, surtout dans la tonalité, raison pour laquelle nous nous sommes limités dans la version française, au type de langage qu'emploierait un simple soldat. On y relève notamment l'emploi de divers néologismes empruntés au Français, soit : *elkonnor* (la colonne), *lbertiza* (les partisans), *tranš'i* (tranchée), *zninnar* (général), *sayyi* (ça y est). Une seule phrase s'est prêtée à diverses interprétations : *alliy ur yad nemsadad*. Cela peut se rendre par : « jusqu'à ce que nous ne pouvions plus nous départager » (combat indécis). Ou bien « jusqu'à ce qu'on n'y voyait plus rien », soit compte tenu de la fumée et de la poussière du combat, soit du fait de la tombée de la nuit. C'est pour cette dernière traduction que nous avons opté, en raison du fait que les combats se sont effectivement poursuivis fort tard dans la journée, et que certains éléments n'ont réintégré Tirghist ou Anefgou que le matin du 2 mai avant l'aube. (Saulay : 388).

Cette dernière version du combat est assez différente des autres car elle livre une vision des événements tels qu'ils ont été vécus, *in situ* par un témoin oculaire. L'oralité lui confère, en outre, une certaine familiarité de langage, une certaine fraîcheur, qui font défaut aux autres récits, en ce qui concerne, par exemple, l'ordre de repli donné par le général, ainsi que le moment poignant où celui-ci s'aperçoit de la déconfiture de ses légionnaires. Déconfiture à laquelle notre conteur donne une tournure légèrement homérique de débâcle totale en suggérant qu'ils furent tous mis hors de combat. Ce léger penchant pour l'exagération, que nous n'irons pas jusqu'à qualifier d'affabulation, est le propre de ce type de récit oral, surtout lorsque le narateur puise ainsi dans des souvenirs vieux d'une cinquantaine d'années.

Détail intéressant, les conditions atmosphériques ne sont pas mentionnées, le succès des Aït Hadiddou étant attribué au seul courage qu'ils ont déployé en renvoyant chez leurs expéditeurs des grenades amorcées. Huré fait effectivement allusion aux grenades dans son compte-rendu, mais en omettant de donner davantage de précisions, il laisse croire au lecteur que les Aït Hadiddou étaient dotés de quelques grenades de récupération, ce qui est tout juste possible, bien qu'à peine plausible. Cela permet d'imaginer, en tout cas, la rare violence du

combat qui a dû se dérouler pratiquement à bout portant pour que les dissidents se soient risqués à ramasser des grenades déjà amorcées.

Le fait que le général ait interdit à quiconque de pénétrer dans le fort de Tirghist hormis le Goum, est révélateur du danger réel que pouvait présenter une troupe importante de partisans se repliant devant un adversaire résolu. Outre le fait que les partisans pouvaient tourner casaque – chose qui s'était déjà vue – leur habillement, en tous points identique à ceux des dissidents, offrait un risque majeur de confusion. En recueillant des partisans à l'intérieur du poste, on pouvait livrer passage par mégarde à de vrais dissidents. Le récit met, par ailleurs, en évidence le rôle des partisans, qui est bien celui que nous relevons dans tous les textes militaires de l'époque : celui de précéder tout en la protégeant, l'avance des réguliers, car étant plus habitués que ces derniers au terrain, ainsi qu'au type d'assillant qu'ils avaient en face d'eux. Ce qui explique les pertes élevées que connurent ces supplétifs, utilisés un peu comme « chair à canon » tout au long de la campagne de l'Atlas.

La fin du récit traduit un des soucis majeurs du commandement militaire français : empêcher que trop de fusils ne tombent entre les mains des dissidents. La pratique consistant à dépouiller les cadavres de leurs armes et munitions à l'issue d'un combat était conrante chez un adversaire qui n'avait souvent guère d'autre recours pour renouveler son armement. Le caractère fortement escarpé du terrain qu'évoque le vocable *uqges)mir* (falaise, barre rocheuse) reflète bien la vérité. Le sommet Est du Msedrid, où s'est déroulé le combat, domine Tikhedwin de plusieurs centaines de mètres par des à-pics impressionnants.

5 – Conclusion

Tel fut donc ce combat du Msedrid, le 1^{er} mai, 1933. Obscure petite escarmouche, certes, qui ne pesa guère dans la balance, mais qui confirma une fois de plus, chose déjà sue mais mal retenue, que le combattant berbère était plein de ressources et demeurait redoutable, même si, sur le plan militaire, la campagne semblait gagnée d'avance.

Que les commentateurs militaires français aient passé sous silence la véritable cause de la débandade d'un détachement de la Légion se comprend aisément. Les revers sont moins agréables à conter que les victoires. quand, en plus, les faits révèlent certaines carences au niveau de la discipline, ne serait-ce que par le souci de défendre certaines réputations, il eût été impensable de faire toute la lumière sur cet incident à l'époque du Protectorat. en effet, mettre ainsi en relief les effets catastrophiques d'une banale beuverie de légionnaires était par trop susceptible de porter atteinte à l'honneur de l'Armée d'Afrique alors toute auréolée de gloire.

La version orale de notre ex-dissident, ex-goumier, outre l'intérêt anecdotique qu'elle présente, met en avant comme cause du succès des aït Hadiddou, leur habileté à faire des grenades déjà amorcées, un usage dévastateur. Cela est plausible. A l'occasion de combats précédents (Aït Ya'qoub, et plateau des Lacs, le 14/08/32) ils avaient appris à connaître les effets de la grenade à main. Qu'ils aient su retourner à leur profit celles qui se trouvaient à leur portée ne doit pas surprendre lorsqu'on connaît la vivacité et la rapidité avec laquelle ils lancent des cailloux, ou la célèbre *takk^wurt* quand ils disputent des parties de pelote berbère. Si l'on ajoute à cela leur courage et leur débrouillardise légendaires, la chose devient tout à fait envisageable.

Quoiqu'il en soit, dans la région, ce haut fait d'armes des Aït Hadiddou a conservé une certaine notoriété. D'ailleurs, lors d'une visite personnelle du Jbel Msedrid effectuée au printemps de 1977, je me suis entendu dire, sur un ton sibyllin, par un ksourien de Tilmi : « Attention, si tu montes sur le Msedrid. Beaucoup de légionnaires sont morts là-haut ! »... alors qu'une telle excursion ne présente guère de danger.

Michaël PEYRON

Ouvrages cités

- Guennoun, (S.), *La montagne berbère*, Rabat, Omnia, 1929.
Guennoun, (S.), *La Voix des Monts*, Rabat, Omnia, 1934.
Guillaume, (A.), *Les Berbères marocains et la pacification de l'Atlas central, 1913-33*, Paris, Julliard, 1946.
Huré, (A.) *La Pacification du Maroc, dernière étape : 1931-34*. Paris, Berger-Levrault, 1952.
Janon, (R.), *Les Salopards*, Alger, Edmond Charlet, 1941.
Soulay, (J.), *Histoire des Goums marocains*, Paris, La Koumia, 1985.
Voinot, (L.), *Sur les traces glorieuses des pacificateurs du Maroc*, Paris, Charles Lavauzelle, 1939.
Weygand, (J.), *Goumier de l'Atlas*, Paris, Flammarion, 1954.

Annexe

(Texte berbère sur le combat du Msedrid)

anella y unefg^{wu}. tella duziyam gum. yili karantkat gum i-tirgist, sankyam gum tella y unefg^{wu}. iddu-d elkonor, eha zdgen-d ger tirgist. neffeg zi tirgist alliy niwed tixedwin. ellan laližu datağ, yali laližu ger tizi isswal. tedda lbertiza datazen beeda ger tilmi.

yali laližu ger tizi isswal, walu lbaruđ, thenna. hayağ neqqima dinnag, ney gisfen læessa xef laližu. neqqim dinnag yallah, yallah, yallah, yallah alliy ağ d-ebnan... enfedda tansi, alliy emæenn ixfawn ensen, ennan-aš : «llah ihennikun ! dgi han enfedda transi !» innag žninnar : «kukk diyunneg ad-icayd elkonor!» neqqim alliy tteayd lbertiza. enserrehd neayd ger tirgist d-unefg^{wu}. ha yayt ehdiddu darax fimerra... fimerra ! yallah, yallah tfar-nneg alliy nekšem elqešla n tirgist, nekkni nekšem elqešla n tirgist karantkat gum. sankyam gum teayd ger unefg^{wu}. innasen žninnar : « ad-ur-itkžem awd yukk, awd yukk adur-itkžem, gas lgum ! » hağ izzeeten.

hağin igger lmerri zi lqešla, igger ger tizi isswal. innaš : « sayyi feddan laližu, feddan ayt hdiddu laližu, ur iqqimi awd yukk ! ».

ennaš : kžmen gisfen. day ettasi laližu talkurt da igger-tt i ayt hdiddu ; asint ayt hdiddu, rarinasen-tt-id. teddiqs gisfen alliy hen feddan.

nihni feddan, kkan gifnex lbaruđ dinnag i-tirgist alliy ur yad nemsadad. eayden ayt hdiddu, ddun iberdan ensen.

iwa, neqqim dinnag, anamez elæedda. da nteddu ger tizi isswal, han imettin qqiman mnid-ax s-elæedda nsen. ša usint, ša ur-t-usin. ša iwden, ša ur-t-iwden. winnax ellanin y uqqešmir qqiman s-elæedda nsen, winnax iwed y unna yiwed uđar usint.

(recueilli à Assaka, le 01/07/84)

l'auteur tient à exprimer sa dette envers les personnes suivantes ayant contribué largement à la restitution du texte berbère :

Rkia Montassir, Ayyad Kerouach, Jilali Saïd, et Ali ou Aomar.

L'IMPACT AMERICAIN SUR LE NATIONALISME MAROCAIN (1930-1947)*

Bien des aspects du mouvement nationaliste marocain demeurent, à maints égards, fort problématiques. Il en est ainsi de l'appartenance socio-économique des éléments qui militèrent au sein de ce mouvement, tant au niveau de la base que de la direction, de leurs sources d'inspiration idéologique (salafiste, «occidentale» etc...), et de leur « itinéraire » politique⁽¹⁾. L'exploitation de fonds d'archives récemment ouverts à la recherche pourrait s'avérer fructueuse dans une telle perspective⁽²⁾.

L'étude de certains aspects de l'influence, directe ou indirecte, des Etats-Unis sur l'action nationaliste au Maroc, tant dans sa phase réformiste que pendant la gestation du processus de sa radicalisation, permet justement de soulever de nouvelles interrogations. Et ce sur la base de faits généralement minimisés sinon complètement occultés⁽³⁾.

Liée à l'évolution proprement « interne » du pays⁽⁴⁾ et aux bouleversements intervenus sur la scène internationale, cette influence s'exerçait en partie sur la base de l'assise juridique formée par :

- le « traité-fondateur » de 1786,
- le traité de 1836, plus particulièrement les dispositions relatives à la clause de la nation la plus favorisée et à la reconnaissance de privilèges capitulaires au profit des ressortissants américains⁽⁵⁾,

(*) Communication au colloque international « Les relations maroco-américaines », Old Dominion University, Norfolk, Virginie, 12-15 novembre 1986.

(1) Sur le mouvement nationaliste marocain à partir de 1930 v. plus particulièrement : A. Fassi, les mouvements d'indépendance dans le Maghreb arabe, Tanger, s.d. ; C.A. Julien, Le Maroc face aux impérialismes, Paris, 1978 ; J. Berque, Le Maghreb entre les deux guerres, Paris, 1970 ; R. Landau, Moroccan drama 1900-1955, London, 1956 ; J. Halstead, Rebirth of a Nation. The Origins and Rise of Moroccan Nationalism 1912-1944, Cambridge (Mas.), 1967.

(2) Tel est notamment le cas des « Bulletins Quotidiens d'Informations Politiques » de la Résidence Générale (Rabat), du « Bulletin de Renseignements des Questions Musulmanes » du Ministère de la Guerre (Paris) et de la « Revue Analytique de la Presse et des Questions Musulmanes » qu'établissait la Direction des Affaires Politiques relevant du Ministère des Colonies (Paris).

(3) V. infra quelques hypothèses sur l'occultation de la contribution d'un certain nombre de protégés ou de Marocains déclarés « sujets étrangers » au mouvement nationaliste.

(4) V. note n° 1.

(5) Résidence Générale de France au Maroc, Recueil des Actes internationaux et à incidence internationale concernant le Maroc, Rabat, Imprimerie Officielle, MDCCCXLI, p. 13-14, texte du traité du 16 septembre 1836 conclu à Meknès.

– la convention de Madrid (1880) réglementant théoriquement l'octroi de patentes de protection et de certificats de naturalisation à des sujets marocains⁽⁶⁾. Le représentant des Etats-Unis ayant du reste activement concouru à la conclusion de cette convention. Son alignement sur les thèses de plénipotentiaires maximalistes ne lui faisait cependant pas perdre de vue l'ampleur des contradictions entre le « philosémitisme » officiel de nombreux délégués européens (« défense des droits des Juifs du Maroc ») et la fièvre antisémite sévissant dans leur propre pays : « It is to be hoped, devait-il affirmer dans un rapport adressé au Secrétaire d'Etat à Washington, that the Sultan of Morocco is not well informed of all that is taking place in Europe.. We cannot expect to find a more enlightened liberality in Morocco than exists among the highly educated people of Europe »⁽⁷⁾,

– l'Acte d'Algésiras qui consacrait le principe de la souveraineté du Sultan et décrétait l'égalité économique entre les Puissances au Maroc. L'intervention modératrice des Etats-Unis au cours de cette conférence où s'affrontaient Français et Allemands avait peut être été la première grande occasion pour le président T. Roosevelt d'une rupture avec l'option isolationniste⁽⁸⁾.

Après l'instauration du Protectorat (1912) et avant que ne commence la remise en cause de diverses manières des dispositions d'Algésiras en tant que telles, la France s'empressa de lancer une vaste campagne diplomatique destinée à faire reconnaître le nouveau régime par les Puissances et à amener celles-ci à renoncer à leurs privilèges capitulaires⁽⁹⁾.

Motif fréquemment invoqué dans ce dernier cas par les juristes du Quai d'Orsay : la caducité d'immunités judiciaires et fiscales supposées naguère garantir les ressortissants étrangers contre « l'arbitraire des autorités maures » et devenues incompatibles avec la mise en place d'une administration « régulière »⁽¹⁰⁾.

Ce juridisme s'inscrivait parfaitement dans la logique de l'ordre colonial et la volonté d'en réserver le bénéfice exclusif à la minorité européenne en ramenant

(6) Ibid., pp. 26-28.

(7) Papers Relating to the Foreign Relations of the United States, Morocco, 1881, Washington, 1982, p. 1045, Madrid, December 2th 1880, Lucius Fairchild to Evarts.

(8) M. Landenberger, *United States Diplomatic Efforts on behalf of the Moroccan Jews, 1880-1906*, Ph. D, 1981, St John's University, pp. 195-227.

(9) Résidence Générale, Recueil..., pp. 138-156 « Abolition des Capitulations ».

(10) Cet argument fut en fait invoqué dès l'occupation de Casablanca et de la Chaouïa : « Les capitulations, créées pour fournir des garanties contre les abus des fonctionnaires indigènes, n'ont jamais été faites et sont inopérantes contre les lois qui régissent les armées des grandes nations » affirmait le général d'Amade dans une correspondance datée de Casablanca, 10-10-1908, et destinée au Ministre de la Guerre, in Archives du Ministère de la Guerre (Vincennes), Maroc, Série D, Carton n° 12.

sous le droit commun les Musulmans et Israélites au sein desquels commençait à émerger un embryon de bourgeoisie autochtone⁽¹¹⁾.

En dehors des risques de concurrence se situant à ce niveau, et qui, d'ailleurs, avaient conduit de nombreux négociants étrangers à solliciter la révision du système des protections bien avant 1912⁽¹²⁾, divers autres facteurs poussaient les Français à hâter l'abrogation du régime capitulaire, notamment : la contribution de nombreux protégés et « associés agricoles » (« mokhalets ») à la lutte armée dans la Chaouïa (1907-1908) et aux « événements » de Meknès et de Fès en 1911-1912⁽¹³⁾. Fort significative était à cet égard la désignation d'un protégé britannique au poste de ministre des Affaires Etrangères dans l'éphémère gouvernement insurrectionnel établi par l'un des frères de Moulay Hafid, Moulay Zine, à Meknès⁽¹⁴⁾. A Fès même les protégés formaient, d'après un rapport des services de renseignements français, « la classe la plus riche et la plus hostile au Protectorat »⁽¹⁵⁾. D'ailleurs aux dires mêmes du général Lyautey (1913) : « rien, mais rien ne pourra être fait au Maroc tant que (la France) y sera encombrée de cette question des protégés qu'on rencontre à chaque pas et qui entrave tout »⁽¹⁶⁾.

Sursaut patriotique de l'une des catégories les plus riches et les plus éclairées de la société marocaine ? Phénomène d'accoutumance à une situation extralégale et refus de réintégrer le droit commun ? Volonté de sauvegarder les moyens de résister à une inéluctable marginalisation socio-économique ?⁽¹⁷⁾ La diplomatie française n'enregistra pas moins de nombreux succès entre 1912 et 1917 auprès des Puissances signataires de la convention de Madrid ou bénéficiaires indirectes de la clause de la nation la plus favorisée. Les Etats-Unis furent pratiquement la dernière grande puissance à reconnaître le protectorat français⁽¹⁸⁾.

De tels succès demeuraient cependant incomplets : Anglais et Américains ne renonçaient toujours pas à leurs droits capitulaires ce que la résidence Générale

(11) M. Kenbib, *Système impérial et bourgeoisie « compradore »*, Revue d'Histoire Maghrébine, Tunis, juin 1986, n° 41 42, pp. 86-100, indications sur les conditions d'émergence de cette catégorie au XIX^e siècle.

(12) Archives du Foreign Office (Londres), Série 99, vol. 252, Londres, « Note sur les inconvénients du maintien de la protection accordée à des sujets maures » par A. Ferguson juillet 1887.

(13) Sur ces « événements » v. notamment E. Burke III, *Prelude to Protectorate in Morocco. Precolonial Protest and Resistance 1860-1912*, Chicago, 1976.

(14) M. Kenbib, *Protections, Protectorat et Nationalisme (1904-1938)*, in Hespéris-Tamuda, vol. XVIII, 1978-79, pp. 173-197.

(15) Ibid.

(16) Rivet, Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc 1912-1925, Université de Paris-Val de Marne, 1985, p. 279 correspondance de Lyautey à A. de Mun datée de Marrakech 15-3-1913.

(17) Seules des études très fouillées de type monographique permettraient de vérifier la validité de telles interrogations.

(18) Résidence Générale, Recueil... pp. 138-139.

qualifiait officiellement de « servitudes grevant l'Empire Chérifien » et empêchant « la restauration de Sa Majesté Chérifienne dans la plénitude de ses droits »⁽¹⁹⁾.

Le Département d'Etat dissociait, en effet, explicitement, sa reconnaissance quelque peu tardive du protectorat français – la même question étant toujours en suspens avec le gouvernement espagnol – en tant que tel de la question des privilèges que les traités conclus avec le Maroc conféraient aux Etats-Unis⁽²⁰⁾.

Cette précaution, initialement justifiée par le calendrier trop chargé du Congress, allait s'avérer avantageuse à plus d'un titre et ce tant pour les Américains que pour leurs « protégés » marocains et, surtout, pour l'action nationaliste à laquelle prenaient part quelques éléments parmi ces derniers.

Pour les Etats-Unis, le maintien du régime des capitulations permettait de contrecarrer les velléités qu'avaient les autorités françaises de passer outre des clauses de l'Acte d'Algésiras et de transformer le Maroc en chasse gardée au profit de leurs ressortissants et de leurs sociétés commerciales, industrielles et minières. Cas le plus flagrant de ce point de vue : le subterfuge juridique imaginé par les services résidentiels pour monopoliser l'exploitation des immenses gisements de phosphates de Khouribga dont la découverte avait été suivie avec le plus grand intérêt par des trusts américains (Tennessee Copper and Chemical Co ; American Agricultural Co.) qui risquaient fort, en cas d'adjudication publique, de l'emporter sur des sociétés françaises d'envergure moindre et, en outre, fortement handicapées par la dépréciation continue du franc (même par rapport à la monnaie de l'Etat « protégé », le « hassani »), mais dont la menace fut rapidement écartée par une mesure de haute stratégie économique-politique : la création « ad hoc » de l'Office Chérifien des Phosphates (O.C.P.)⁽²¹⁾.

Dans le domaine des échanges, et face à une Résidence Générale qui, tout en situant le problème sur le terrain juridique, se prévalait du « sang versé pour la pacification du Maroc » et des « sacrifices financiers que l'application du traité de Fès imposait à la France » pour saper toute prétention des autres puissances à l'égalité, défendre les droits capitulaires revenait également pour les Etats-Unis à sauvegarder un certain nombre de positions commerciales puisque, en 1922 par exemple, ils occupaient le premier rang dans les importations marocaines de pétrole, d'essence, de lubrifiants et de machines à coudre, le deuxième rang pour les machines agricoles, les automobiles, et les vélomoteurs, et le troisième rang pour des machines diverses et le sucre. La progression américaine devenait

(19) Archives du Ministère des Affaires Etrangères (Paris), Nouvelle Série, Maroc, vol. 563, Rabat 16-4-1936, le Délégué de la Résidence au ministère des A.E.

(20) Recueil..., pp. 138-139, « Notes de M. Robert Lansing à M. Jusserand ».

(21) D. Rivet, op. cit., p. 862 : « à défaut de pouvoir instaurer en droit l'hégémonie économique de la France au Maroc, la Résidence exerce des coups de pouce qui l'établissent en fait », v. aussi sur la question de l'« étatisation des phosphates », pp. 893-898.

même de plus en plus nette dans le secteur de l'automobile puisque leur part dans les importations de voitures devait passer de 15,5 % en 1927 à 25,9 % en 1928 contre, respectivement 69,9 % et 66,2 % pour la France. Ford étant la première marque en circulation dans le pays (zone espagnole et Tanger exclus) et représentant pratiquement le 1/3 de son parc automobile⁽²²⁾.

D'ailleurs dans le secteur des transports, particulièrement à Fès, des protégés américains semblent s'être taillés des positions de choix du fait de leurs privilèges mais aussi du regroupement autour d'eux d'autres transporteurs qui cherchaient par quelque forme de fusion à échapper à une pression fiscale accrue^(22bis).

L'invocation de ces droits facilitait également les recours contre les mesures législatives, douanières ou sanitaires par lesquelles les autorités du protectorat s'efforçaient, à la demande des colons qui réclamaient des dispositifs protectionnistes en faveur de leur production céréalière – le blé tendre principalement – d'entraver les importations de produits agricoles américains⁽²³⁾.

Les Etats-Unis semblent avoir défendu avec acharnement leurs droits économiques et commerciaux. A un point tel qu'un journal proche de la Résidence ait pu parler de l'« opposition systématique des Américains » aux mesures réglementaires que nécessitait « la mise en valeur du Maroc »⁽²⁴⁾. « Opposition » valable aussi pour les réclamations des protégés relevant de la juridiction des autorités consulaires américaines et qui constituaient en fait autant d'exemples miniaturisés des « abus » du protectorat, entre autres : expropriation pour « cause d'utilité publique » sans indemnité ou en contrepartie de compensations dérisoires, brutal retrait de l'usufruit de terres domaniales ou « habous », saisie de biens de « dissidents » sans distinction des droits des tiers, transfert frauduleux de propriétés, renvoi de litiges relevant du Chraâ devant des tribunaux coutumiers etc...⁽²⁵⁾.

Indice révélateur de l'efficacité de l'intervention des autorités consulaires et de la valeur que continuaient d'attacher à leur protection certains segments de la population marocaine désireuse de se soustraire aux lourdes charges fiscales et autres imposées par la Résidence : l'ampleur même de l'escroquerie réalisée par un ressortissant suédois, un certain Nielse, qui se targuait de prétendues « rela-

(22) E. Payent, L'essor commercial de l'Afrique du Nord française, in *Renseignements Coloniaux* n° octobre 1929, pp. 570-575, et C. Avonde, *Le commerce extérieur du Maroc français*, Ibid., octobre 1923, pp. 365-382.

(22bis) B.Q.I.P., 1.6.1938 n° 52 : « A Fès un certain nombre de transporteurs indigènes cherchent à éviter la réglementation actuelle des transports en s'associant aux protégés américains ».

(23) *Papers Relating...* 1933, Washington, 1949, pp. 965-985, Tanger, January 20th 1933, Diplomatic Agent Maxwell Blake to the Secretary of State, au sujet des restrictions imposées par les autorités françaises sur l'importation de céréales et de postes radio par des ressortissants américains.

(24) « La Voix Nationale », n° du 15-1-1939, p. 3 « Les capitulations au Maroc ».

(25) A.E.P., N.S., vol. 563, Tanger 15-7-1938, le Chef de la délegation américaine au Délégué à la Residence, « Réclamations pendantes, Affaires : Driss Kettani, Thami Slaoui, Abdel Aziz Yacoubi, Jacob Simony, Chimoun Sousan, Coriat et Bensousan. Samuel et Moses Coriat... »,

tions » avec le Consul-Général des Etats-Unis à Tanger pour se livrer à un vaste trafic de fausses cartes de protections U.S. Trafic qui ne prit fin que sur dénonciation du consul américain à Casablanca⁽²⁶⁾.

Indice non moins significatif (extrait d'un rapport politique rédigé au lendemain de la promulgation du «Dahir Berbère») : «Haj Abdeslam Zeouali, résident à Casablanca, homme de confiance de l'ancien Hajib de feu Sa Majesté aurait demandé à Menebhi (ancien ministre de la Guerre sous Moulay Abdel Aziz, protégé anglais) de lui faire obtenir la protection anglaise ou américaine. Cet individu serait actuellement très hostile à la cause française »⁽²⁷⁾.

C'est surtout à ce niveau que le maintien des privilèges capitulaires et de leur excroissance, la protection, gênait les Français et les incitait à relancer les négociations avec le Département d'Etat à partir du point où les avait laissées l'Accord conclu en février 1918 à Rabat entre le ministre-délégué à la Résidence et un représentant du Consul-Général des Etats-Unis à Tanger⁽²⁸⁾.

La perspective de voir une minorité de Marocains « retourner » en quelque sorte la protection et s'en servir à des fins politiques ne pouvait qu'encourager les Français à multiplier les démarches en vue d'obtenir l'abrogation définitive d'un régime (les capitulations) qui, indique une note résidentielle, « apparaissait à la population indigène comme une limitation à (l'autorité française) et comme tel déjà était nuisible au prestige (de la France) »⁽²⁹⁾.

Alors qu'en zone nord, les Espagnols se montraient nettement plus accommodants et habiles dans leurs contacts avec les protégés étrangers qui, tel ce protégé américain, Hassan Raissouni, critiquaient ouvertement les excès du Haut-Commissaire, le général Capaz, l'assimilant même au fameux « Sultan des montagnes », Ahmed Raissouni, « en plus brigand et plus despotique », en zone française, par contre, la volonté de colonisation du pays en profondeur, l'imprégnation excessivement jacobine de la Résidence, et le souci d'étouffer toute protestation contre l'ordre colonial excluaient tout « libéralisme » de ce type⁽³⁰⁾.

Or, face au carcan imposé par la France, l'absence de libertés d'expression, de réunion, et de presse, l'abus de l'internement administratif, et la quasi-permanence de l'état de siège, il était somme toute normal que le mouvement nationaliste tirât profit des immunités dont bénéficiaient les protégés⁽³¹⁾.

(26) Ibid., 564, Rabat 2-12-1920, le général Lyautey au président du Conseil ministre des A.E. « Affaire Nielsen ».

(27) Ibid., 485, Tanger 24-9-1930, Note de renseignements n° 832/17.

(28) 563, Paris 17-8-1937, le ministre des A.E. à J. Henry, Chargé d'affaires de France à Washington, avec en annexe une copie de la convention franco-britannique de juillet 1937.

(29) Ibid.

(30) Ibid., 489, Tétouan 9-7-1936 rapport du consul de France dans la capitale khalifale relatif aux entrevues accordées par le nouveau Haut-Commissaire espagnol à diverses personnalités tétouanaïses.

(31) M. Kenbib, Protections..., op. cit.

Bon nombre parmi ces derniers s'imposaient effectivement en tant que composante à part entière de l'aile dirigeante de ce mouvement et si la place de choix revient à cet égard à des protégés britanniques (notamment les frères Bouayad de Fès) et des sujets italiens (la famille Diouri de Kénitra plus particulièrement) cela ne réduisait en rien le rôle qu'eurent dans ce domaine leurs homologues américains, Abdel Aziz Yacoubi de Meknès et Abdel Kader Lâ'lej de Fès principalement. Ainsi qu'en témoignent les rapports adressés au sujet de leurs « activités subversives » par des Chefs de Régions à la Résidence, ces protégés semblent avoir été extrêmement actifs au niveau de :

- l'incitation des populations rurales à protester contre le « Dahir berbère »⁽³²⁾,
 - la collecte de dons destinés aux nationalistes emprisonnés et à leurs familles⁽³³⁾,
 - l'organisation de pétitions contre la répression adressées au gouvernement français⁽³⁴⁾,
 - les protestations contre le détournement des eaux au profit des colons⁽³⁵⁾,
 - la propagande pour la « Cause » auprès des « vieux turbans » que la Résidence mettait en garde contre les « jeunes trublions »⁽³⁶⁾.
- l'élaboration de projets visant la création d'une banque nationaliste – l'unanimité d'Allal Fassi, Hassan et Ahmed Bouayad, Ahmed Mekouar, Mohamed Bel Hassan Ouazzani, les frères Sebti (protégés britanniques de Casablanca)... se

(32) Ibid., p. 188, Note politique en date du 16-10-1930 « Abel Aziz Yacoubi, protégé américain s'est livré à une propagande tendancieuse (au sujet du dahir du 16-5-1930) dans les souqs du pays Zaïan où il se rend sous des prétextes commerciaux ».

(33) B.Q.I.P., 5-12-1936 : « Une souscription en faveur des manifestants arrêtés à Fès a produit en médina 15 000 francs remis le 2 décembre à Haj Abdel-kader Lâ'lej protégé américain ».

(34) Ibid., 2-12-1936 : « Le C.A.M. (Comité d'Action Marocaine) se préoccupe d'attirer les notables et les « vieux marocains » vers le nationalisme. Une lettre de protestation a été remise à ces Musulmans par A. Berrada, protégé anglais, A. Lâ'lej protégé américain, et Benamor ancien protégé français ; (elle doit être) adressée à Léon Blum, au Sultan et au Résident... (ces éléments) reprochent au khalifa Si Tayeb Mékouar ses injures contre les Fassis lors des récentes manifestations ».

(35) Nous manquons de documents probants en ce qui concerne cet aspect de la contribution des protégés américains au mouvement nationaliste ; notre supposition se fonde sur des indications éparses recueillies dans les archives diplomatiques françaises et américaines ainsi que sur l'importance du montant de l'indemnité (un demi million de francs) proposée par la Résidence à A. Yacoubi en compensation des dommages subis par ses propriétés à la suite du détournement des eaux de l'oued Bou Fekrane, v. en particulier Papers Relating..., 1939, Washington, 1955, pp. 678-679, Tangier, July 5, 1939. The Consul et Tangier (Doolittle) to the Diplomatic Agent and Consul General (Blake), compte rendu de mission à Rabat le 23-6-1939 en compagnie d'E. Khazen du consulat américain de Casablanca.

(36) B.Q.I.P., 2-12-1936.

faisant autour de la candidature d'Abdel Aziz Yacoubi précisément en qualité de futur directeur de cette banque⁽³⁷⁾.

Autant de faits dont les Archives conservent les traces malgré de malencontreuses ratures des mentions « protégé » ou « sujet étranger », mais que, fort significativement, tait par contre l'historiographie ou qu'elle n'évoque, dans le meilleur des cas, que très furtivement⁽³⁸⁾.

Ce silence serait à rattacher sans doute à la perception éminemment négative laissée dans la mémoire collective par l'action corrosive qui fut celle de la protection avant 1912, les appels des Sultans contre les « excès » de ses bénéficiaires, et la virulence des « fétouas » stigmatisant la « mécréance » des « Ahl al Himayat » et des « Ahl al Basbûr » et recommandant, à défaut d'une « excommunication » en bonne et due forme, leur boycottage social⁽³⁹⁾.

Autre hypothèse plausible : la volonté de la direction nationaliste de ne pas fournir des arguments supplémentaires aux analyses rappelant avec insistance l'appartenance essentiellement bourgeoise de ses membres avant 1939. D'autant que la presse française aussi bien de gauche que de droite n'avait cessé de souligner cet aspect dans l'espoir de détacher la masse d'un mouvement dont les revendications « frisaient, disait-elle, le cléricanisme et le racisme » et étaient, selon elle, trop liées « au panarabisme et au panislamisme »⁽⁴⁰⁾.

Quelle fut la riposte française à de telles actions et prises de position ? Pour parer au plus pressé, la Résidence essaya de faire réprimer directement ce qu'elle appelait « les agissements subversifs des nationalistes indigènes détenteurs de patentes de protection » par « la justice chérifienne sans intervention des tribunaux français » en arguant du fait que « le privilège de juridiction accordé aux protégés étrangers ne s'appliquait pas en matière de crimes et délits ayant un caractère politique ou religieux »⁽⁴¹⁾.

Mais tout en encourageant les pachas et les caïds à sévir contre les protégés impliqués dans l'action nationaliste, les Français, soucieux d'éviter toute complication internationale, s'efforcèrent par ailleurs de ré-activer et de faire aboutir les négociations avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis « pour couper le mal à la

(37) B.Q.I.P., 8-6-1937 : « Lors de son dernier séjour à Fès, Si Mohamed Yacoubi était en relations avec les principaux nationalistes... à l'effet d'envisager la création d'une banque nationaliste dont la direction serait confiée à Abdel Aziz Yacoubi frère du sus-visé... ».

(38) V. Les ouvrages d'A. Fassi relatifs à l'histoire du nationalisme marocain.

(39) M. Mennouni, *Les aspects de la renaissance du Maroc moderne*, Rabat, 1973 (en arabe) nombreux extraits de « fétouas » condamnant les agissements des protégés et des naturalisés ; indications également sur les prêches organisés dans les mosquées à cet effet.

(40) G. Oved, *La gauche française et le nationalisme marocain 1905-1955*, Paris, 1984, T. II, pp. 138-142.

(41) A.E.P., 563, Télégramme daté de Rabat 17-5-1931, la Résidence au Quai d'Orsay.

racine »⁽⁴²⁾. Et si, dans un premier temps, la Résidence pensait pouvoir se servir du succès qu'elle estimait proche auprès du Département d'Etat comme argument dans les négociations avec le Foreign Office, ce fut en fait à la Convention signée à Londres en juillet 1937 que le Quai d'Orsay dut faire appel pour persuader les Etats-Unis de s'engager sur la même voie que les Anglais^(42bis).

Dans un discours prononcé devant le Conseil de Gouvernement le 28 décembre 1937 le Résident Général, Noguès, devait préciser à ce propos :

« L'année 1937 restera une date dans l'histoire de ce protectorat par l'abolition du régime capitulaire consacrée par une importante convention diplomatique intervenue entre la France et la Grande-Bretagne... le gouvernement français s'était souvent préoccupé de faire disparaître ce régime d'exception qu'il estimait peu compatible avec le prestige traditionnel de Sa Majesté le Sultan... »⁽⁴³⁾.

Plus explicite, le ministre des Affaires Etrangères devait spécifier à ce même sujet à l'intention de son collègue des Colonies :

« L'accord réalisé avec la Grande-Bretagne comporte pour nous des avantages politiques importants. La suppression de la protection britannique sur certains sujets du Sultan et la fermeture des bureaux de la poste anglaise notamment enlèveront à certains de nos adversaires dans les milieux indigènes des appuis ou des facilités sur lesquels ils croyaient pouvoir compter pour braver impunément notre autorité ; le désistement de l'Angleterre ne peut manquer d'entraîner celui des Etats-Unis »⁽⁴⁴⁾.

En dépit de ses critiques contre les atteintes déguisées ou ouvertes au principe de l'égalité économique et au régime de la « Porte Ouverte », le Département d'Etat admettait le principe de l'abolition des capitulations mais posait de nouveau le préalable de « garanties » en matière économique et commerciale ainsi que celui de la liquidation définitive des réclamations pendantes – dont celles du fameux Abdel Aziz Yacoubi qui demandait, entre autres, une forte indemnité en

(42) Ibid.

(42bis) Rabat 16-4-1936 n° 700, note du Délégué à la Résidence à l'intention du Quai d'Orsay insistant sur la nécessité de faire aboutir rapidement et positivement les tractations alors en cours avec Londres : « Notre position serait singulièrement améliorée vis-à-vis des Etats-Unis qui ne bénéficient des mêmes privilèges qu'en conséquence de la clause de la nation la plus favorisée inscrite dans l'article 24 alinéa 2 du traité américano-marocain du 16 septembre 1836 unilatéralement dénonçable aux termes de son article 25 ».

(43) Résidence Générale de France au Maroc, Discours du Résident Général Noguès devant la Section marocaine du Conseil de Gouvernement, pp. 28-29 et 49-50 (textes français et arabe du discours).

(44) A.E.P., 563, Paris 6-8-1937.

compensation des dommages subis par ses propriétés à la suite du détournement des eaux de l'Oued Bou-Fekrane au profit d'une poignée de colons⁽⁴⁵⁾.

La nomination d'un nouvel ambassadeur de France à Washington, D. de St Quentin, ancien secrétaire général du protectorat à Rabat et ancien responsable de la Direction Afrique au Quai d'Orsay, et donc très au fait du dossier « capitulations et protections », devait en principe, tout au moins aux dires d'un journal assez proche de la Résidence, faciliter les négociations et « libérer le Maroc de l'hypothèque américaine »⁽⁴⁶⁾.

La dégradation accélérée de la situation internationale et le déclenchement de la seconde guerre mondiale interrompirent toutefois la « Conférence de Washington » projetée par le Quai d'Orsay⁽⁴⁷⁾.

En l'état actuel de la recherche toute évaluation du rôle spécifique des protégés américains au sein du mouvement nationaliste tant en zone française qu'en zone espagnole au cours des années trente demeure plutôt aléatoire à la fois parce qu'il est difficile de cerner avec précision l'apport d'individus à une action essentiellement collective et à cause aussi du secret dont s'entouraient ceux-ci et donc du caractère hautement fragmentaire des indications que fournissent à leur sujet les notes des services de renseignements⁽⁴⁸⁾.

Tout aussi malaisée est l'appréhension du second volet de l'impact des Etats-Unis sur le nationalisme marocain, à savoir l'action des diplomates américains Robert Murphy et ses fameux « vice-consuls » – entre 1941-1942 notamment puis, au lendemain du débarquement du 8 novembre 1942, l'étalage de la puissance militaire et économique des Etats-Unis dans un pays « protégé » par une puissance, la France, vaincue et occupée militairement par l'Allemagne⁽⁴⁹⁾.

Dans le cadre des accords « Murphy-Weygand », les Américains avaient, en effet, conditionné l'envoi de cargaisons de produits de première nécessité au Maroc, en vue d'atténuer les privations de la population, par la mise en place d'une équipe de « vice-consuls » chargés en principe de contrôler la destination exclusivement marocaine de ces produits et de veiller à ce qu'ils ne soient ré-expédiés en Allemagne⁽⁵⁰⁾.

(45) Ibid., Rabat 28-7-1938 correspondance résidentielle relative à l'intervention de l'Agent diplomatique américain auprès de la Résidence sur instructions du Département d'Etat.

(46) V. supra note n° 24.

(47) L. J. Hall, *The United States and Morocco 1776-1956*, Metuchen, N.J., 1971, pp. 859-865.

(48) C'est ce qui ressort de l'examen des « BQIP » et des « BRQM » de la période 1930-1939.

(49) C.A. Julien, op. cit., pp. 188-190.

(50) W.A. Hoisington, *The Casablanca Connection. French Colonial Policy, 1936-1943*, The University of North Carolina Press, 1984, pp. 194-223.

Ce « contrôle » et la faculté qu'avaient ainsi les « vice-consuls » de circuler à travers les médinas et les souqs ruraux fournissaient aux Etats-Unis une excellente « couverture » pour étudier le terrain en vue d'un éventuel débarquement au Maroc et de la collecte de toutes sortes de renseignements sur l'état d'esprit des populations, particulièrement leurs dispositions à l'égard des puissances de l'Axe⁽⁵¹⁾.

Les « mémoires » de Kenneth Pendar, principal collaborateur de R. Murphy, sont fort révélatrices à cet égard ; l'auteur indique, en effet, que c'est grâce à une série d'accords conclus directement avec le Sultan, Sidi Mohammed Ben Youssef, que ses collègues et lui-même pouvaient circuler librement à travers le pays et que, concernant, l'écho de la propagande allemande, « les Marocains écoutaient anxieusement les discours des agents de l'Axe, les discutaient sans fin et, finalement, y croyaient peu ou pas du tout »⁽⁵²⁾. Propos que confirme un document officiel en date du 20 décembre 1941 adressé au Département d'Etat : « The popularity of the United States (among the natives).. is greatly increased »⁽⁵³⁾.

L'importance d'un tel témoignage réside essentiellement dans le fait qu'il se situe totalement à l'antipode de l'argumentation développée après la mi-novembre 1942 par le général Noguès pour empêcher tout contact entre les nationalistes et les Américains. Pourtant c'était bien le Résident qui avait déclaré quelque temps plus tôt : « Quiconque croirait trouver ici un accueil complaisant peut être certain d'une cuisante déception. Nos côtes sont aussi bien gardées que celle de l'A.O.F. (Afrique Occidentale Française)... Le Maroc serait défendu avec une énergie farouche que soutiendrait un triple but : l'ordre du Maréchal, l'intérêt du pays, et la volonté des Marocains »⁽⁵⁴⁾. Et lorsque survint le débarquement le Résident tint effectivement parole : il fit ouvrir le feu sur les « agresseurs » qui eurent à déplorer plusieurs centaines de tués dans leurs rangs aussi bien à Mohammedia-Casablanca qu'à Safi et surtout Kénitra⁽⁵⁵⁾.

Après l'échec de la résistance au débarquement allié, le général Noguès, que les officiers américains ne tardèrent pas à surnommer « No-Yes » en raison de ses tergiversations – essaya très rapidement de se rattraper et d'éviter que sa défaite ne tourne à l'avantage des Marocains : faisant mine d'abonder dans le sens des Alliés et du général Patton qui se montrait pressé de faire mouvement sur la Tunisie après avoir « sécurisé » la tête de pont établie au Maroc, le Rési-

(51) K. Pendar, *Le dilemme France Etats-Unis, une aventure diplomatique*, Paris, 1948, indications sur les activités de l'auteur et des autres « vice-consuls ».

(52) *Ibid.*, p. 112.

(53) L. J. Hall, *op. cit.*, p. 893.

(54) G. Oved, *op. cit.*, p. 198.

(55) G.F. Howe, *United States Army in World War II. The Mediterranean Theater of Operations. Northwest Africa : Seizing the Initiative in the West* ; Washington, D.C., 1957, pp. 89-181.

dont parvint à persuader l'Etat-Major américain que la réalisation de ses objectifs stratégiques passait par la sauvegarde de l'autorité et du prestige de la France au Maroc, condition sine qua non d'après lui,

- 1 – du maintien de l'ordre dans le pays,
- 2 – de la neutralisation de soi-disant sympathies des « indigènes » pour les puissances de l'Axe,
- 3 – de la tranquillité des arrières, des communications et de toute la logistique des troupes progressant vers l'Est,
- 4 – la prévention de soi-disant « soulèvements imminents contre la population juive »⁽⁵⁶⁾.

De tels procédés n'étaient pas nouveaux : ils se situaient dans les habitudes d'une Résidence qui, avant 1938, attribuait l'action de protégés britanniques, par exemple dans le cadre du mouvement national à des manœuvres de l'Intelligence Service et de sombres machinations panarabes et panislamistes⁽⁵⁷⁾. En fait, elle se contentait de transférer sur les nationalistes, afin de les discréditer auprès des Alliés, ses propres déviations et les errements de la colonie française. Ainsi, par exemple, et alors que l'extrême droite française multipliait les croix gammées sur les murs des villes, les graffiti antisémites et les cris de « mort aux Juifs »⁽⁵⁸⁾, et que la Résidence essayait de soumettre ces derniers aux lois de Vichy à la grande satisfaction d'un Xavier Vallat, le fameux Commissaire métropolitain aux « Question Juives », des nationalistes déclaraient publiquement vouloir se tenir à égale distance du « mirage socialiste et de la dictature fasciste » ; d'autres précisaient que « tout ce qui est anti-juif est par définition anti-arabe », et d'autres diffusaient des brochures sur la « pseudo-supériorité de certaines races »⁽⁵⁹⁾. L'opposition de feu Sidi Mohammed Ben Youssef à la mise en pratique de la législation

(56) M. Blumenson, *The Patton Papes, 1940-1945*, 1974, notamment pp. 117-123, appréciation du général américain sur le Résident : « While I am convinced Noguès is a crook, I believe I can handle him », commentaire de M. Blumenson sur la « mission » de Patton : (He) had been prepared to meet the danger of internal disturbance... a Moroccan uprising against the French. In this case, he saw his role as a stabilizer. He tried to uphold the authority of the French and the traditional Franco-Arab relationship, because maintenance of the status quo and continuation of civil order in Morocco left his military forces free for military action... ». Cf. D.D. Eisenhower, *Crusade in Europe*, New-York, 1948, p. 110 : « Without a strong French government we would be forced to undertake military occupation. The cost in time and resources would be tremendous. In Morocco alone General Patton believes that it would require 60 000 troops to keep the tribes pacified ».

(57) V. supra note n° 14.

(58) M. Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, 1983, pp. 33-39 ; v. aussi R.H. Bahsen, *Diplomatic Relations between the United States and Morocco*, Ph. D, The Faculty of the American Academy of Asian Studies, College of the Pacific, 1958, pp. 293-294 : « Noguès... was as ardently pro-Vichy as his superior Darlan had been. During the two year period prior to the Allied invasion (he) had cooperated fully with the German Armistice Commission, even to the extent of attempting to carry out the anti-Jewish Nuremberg laws to which Sultan Mohammed ben Youssef had refused to agree.. ».

(59) Nombreuses indications à ce sujet dans les « B.Q.I.P. » des années 1936-1939.

raciale devait par ailleurs permettre aux Juifs marocains de traverser la tourmente sans trop de dégâts et ce en dépit du zèle vichyste du Résident ; un rapport daté du 24 mai 1941 signale à ce propos :

« Nous apprenons de source sûre que les rapports entre le Sultan du Maroc et les autorités françaises se sont sensiblement tendus depuis le jour où la Résidence appliqua le décret sur « les mesures contre les Juifs » en dépit de l'opposition formelle du Sultan. (Celui-ci) s'était refusé à faire la différence entre ses sujets, tous, disait-il, loyaux. Vexé de voir son autorité bafouée par les autorités françaises, il décida de montrer publiquement qu'il désavouait les mesures contre les Juifs ; il attendit la fête du trône pour le faire. A l'occasion de cette fête, le Sultan a l'habitude d'offrir un grand banquet auquel assistent les officiels français et les personnalités éminentes du monde indigène. Pour la première fois le Sultan invita au banquet les représentants de la communauté israélite qu'il plaça ostensiblement aux meilleures places, voisins immédiats des officiels français..., ceux-ci ayant montré leur étonnement de la présence d'Israélites à cette réunion, le Sultan leur déclara : « Je n'approuve nullement les nouvelles lois antisémites et je refuse de m'associer à une mesure que je désapprouve. Je tiens à vous informer que, comme par le passé, les Israélites restent sous ma protection, et refuse qu'aucune distinction soit faite entre mes sujets ». Cette sensationnelle déclaration a été vivement commentée par toute la population française et indigène »⁽⁶⁰⁾.

Sans souscrire explicitement aux thèses de la Résidence, le général Patton ne se laissa pas moins convaincre de ne rien entreprendre qui puisse porter atteinte au statut quo ante : « Anything which is said in the United States to destroy (the) mythical French authority could have and probably will have a very adverse effect on the Arabs » devait-il noter dans son « Journal »⁽⁶¹⁾. Une telle prise de position allait naturellement dans le sens de la stratégie tracée par le général D.D. Eisenhower : « Everything that might induce French forces in Africa to join us was incorporated into our plans including careful wording of pronouncements and proclamations to be issued coincidentally with the beginning of the invasion »⁽⁶²⁾.

L'écho du débarquement américain avait été pourtant considérable parmi les autochtones : le stationnement de soldats équipés de matériel ultra-moderne, le déversement dans des ports saturés de nouvelles cargaisons de produits de première nécessité, l'afflux de dollars etc... bref l'étalage de visu de la puissance américaine, ne pouvaient évidemment qu'amoindrir encore plus l'image de marque de la puissance protectrice. Erosion de prestige décelable à plusieurs niveaux :

(60) A.E.P., document transmis à l'auteur par M.D. Cohen.

(61) M. Blumenson, op. cit.

(62) D.D. Eisenhower, op. cit.

– Dans la presse, par exemple, un journal comme « La Voix Nationale » saluait chaudement l'arrivée des Américains et avouait espérer de longue date la « venue du peuple qui s'est voué à la délivrance de la France et du monde » ; il louait, en outre, les distributions de sucre, de lait, de cotonnades, de pétrole aux populations avec photos d'assistantes sociales et d'infirmières entourées de foules d'enfants sous-alimentés à l'appui –, et, surtout, déclarait sans équivoque que « les Marocains feront tout pour la victoire des Alliés en ayant (toutefois) les yeux fixés sur l'horizon qu'ils voulaient atteindre : le recouvrement des pleines fonctions du Maroc dans le concert des nations »⁽⁶³⁾.

– Un chansonnier, « autorisé par la censure » indique en note l'imprimeur casablancais de ses paroles en caractères hébraïques et latins, exalte pour sa part en judéo-arabe l'« écrasante supériorité aérienne, navale, et terrestre des forces américaines, la joie du Sultan de les accueillir, la relance de la vie économique, et l'assurance d'une inéluctable défaite des Allemands et des Italiens » ; au passage il rend grâce, censure oblige, à « l'équité de l'autorité française »⁽⁶⁴⁾.

– Tout aussi significatives sont également les paroles de la célèbre chanson de Houcine Slaoui sur « les Américains », les bouleversements psychologiques liés à leur présence au Maroc, la diffusion du « Chewing-Gum », l'évolution des mœurs, la propagation de quelques mots d'anglais usuels parmi la population etc... Autant d'indications recoupant celles que fournit le général V. Walters dans son ouvrage « Silent Missions »⁽⁶⁵⁾.

– Autre indice de l'importance de cet impact même dans les régions les plus reculées du Maroc : les notes consignées par un ancien cadí de Boujad dans son « journal » personnel et que cite D.F. Eickelman ; pour septembre 1944, par exemple, l'on peut relever : « Grâce au puissant dollar les gens ont été délivrés de la famine. ils ont loué Dieu pour ce que les Américains ont fait et reconnu la grandeur et la bonté de l'Etat américain »^(65bis).

Toutes ces transformations concouraient, à des degrés divers, à la radicalisation du mouvement nationaliste et à l'affirmation de l'esprit d'indépendance qui animait Sidi Mohamed Ben Youssef. La Conférence d'Anfa et des entretiens

(63) « La Voix Nationale », n° des 10-1-1943 (« Le Maroc et les Américains »), 10-3-1943 (« Remerciements à l'armée américaine »), 10-4-1943 (« Les fêtes du Mouloud » – photos d'officiers supérieurs américains au palais royal), 20-4-1943 (« Largesses américaines », distribution de 200 000 m de cotonnades aux enfants des écoles, de 14 000 t. de sucre, de 2 000 000 de litres de pétrole, de lait...), 22-6-1943 (« Amérique-Maroc : itinéraire cordial »).

(64) Photocopie de la version en judéo-arabe en possession de l'auteur.

(65) « La Voix Nationale » n 10-1-1943 « Chewing Gum » par El Mathar (Mr Réda Guédira ?) ; cf. V.A. Walters, *Silent Missions*, New-York, 1978, pp. 49-50 : « In Rabat my duties were manifold. I dealt with everything from cold storage and barrels of nails to the delicate issue of control of the brothels. The brothels proved to be a particularly sensitive political question... ».

(65bis) D.F. Eickelman, *Knowledge and Power in Morocco. The Education of a Twentieth-Century Notable*, Princeton, 1985, p. 146.

directs avec le président F.D. Roosevelt confortaient naturellement le souverain dans ses prédispositions⁽⁶⁶⁾. Le Manifeste de l'Istiqlal (11 janvier 1944) vint couronner ces mutations et consacrer la coupure définitive avec le type de revendications formulées avant 1939⁽⁶⁷⁾.

L'attitude du président des Etats-Unis à Casablanca, sinon ses promesses d'« aide et de coopération », les sympathies ouvertement pro-américaines des nationalistes⁽⁶⁸⁾ – v. les récents propos de Mohamed Lyazidi Bouchaïb sur leurs contacts avec des officiers américains ; interview à la Télévision Marocaine dans le cadre de l'émission « Témoignages et points de vue », 29.3.1986 – et, entre autres initiatives allant dans le même sens, la création d'un « Club Roosevelt » regroupant, plus particulièrement, des personnalités en vue de Rabat et de Salé⁽⁶⁹⁾, ne pouvaient qu'inquiéter la Résidence, l'inciter à faire écran entre les nationalistes et les Américains et, pour ce faire, forger des accusations d'« intelligence avec l'ennemi », comme ce fut le cas en 1944, ou, au lendemain de la guerre et du « discours de Tanger » plus spécialement, mettre en avant une nouvelle argumentation en étroite relation avec la dégradation des rapports soviéto-américains, pour neutraliser toute intervention du parti de l'Istiqlal ou du parti Démocrate de l'Indépendance auprès des Etats-Unis⁽⁷⁰⁾.

Parmi les « épouvantails » brandis dans ce sens par la Résidence, notamment après l'arrivée à Rabat du général A. Juin, figuraient, comme « ersatz » aux anachroniques « sympathies pro-allemandes » et « menaces de soulèvements contre les Juifs », plus particulièrement :

– l'« activisme » du Parti Communiste Marocain (P.C.M.) et son influence croissante sur la masse des travailleurs principalement dans les grands foyers urbains comme Casablanca par le biais de l'« Union Générale des Syndicats Confédérés du Maroc » (U.G.S.C.M.) alors que ce parti ne disposait que d'un

(66) E. Roosevelt, *Mon père m'a dit...*, Paris, 1947, témoignage direct sur les entretiens d'Anfa ; aussi ce qu'en rapporte le représentant personnel du président Roosevelt : R. Murphy, *Diplomat among Warriors*, New York, 1964, p. 173 : « The President began the serious conversations by expressing sympathy with colonial aspirations for independence, and soon he was proposing to the Sultan cooperation. Noguès, who had devoted his career to fortifying the French position in Morocco could not conceal his outraged feelings... ».

(67) A. Fassi, *op. cit.*, pp. 249-250 ; manœuvres d'autant plus impérieuses, vues du côté français, que même les « alliés autochtones les plus sûrs » de la Résidence, tels le pacha de Marrakech, Thami Glaoui, montraient depuis 1941 déjà d'inquiétantes prédispositions pro-américaines, v. à ce propos les rapports adressés par le général De Loustal à Noguès (17.10.1941) cités par W. A. Hoisington, *op. cit.*, p. 220.

(68) V. « La stratégie pro-américaine des nationalistes » telle que l'analyse G. Oved, *op. cit.*, pp. 264-267.

(69) Voir note 67.

(70) L. B. Blair, *Western Window in the Arab World*, Austin, 1970, pp. 98-99 indications sur la création du « Club Roosevelt » et les carrières ultérieures de ses principaux membres.

C.A. Julien, *op. cit.*, 199-201 ; v. aussi A. Fassi, *op. cit.*, pp. 435-436, : « Les Américains se rendront compte que le Maroc a été le premier Etat à reconnaître leur indépendance... dans le cas où ils oublieraient les promesses du président Roosevelt d'appuyer la cause du Maroc et sa libération ».

nombre limité d'adhérents par rapport à des formations concurrentes – malgré son « virage » de 1946 en faveur de l'indépendance nationale – et que, par ailleurs, l'U.G.S.C.M. subissait en fait un large noyautage au niveau des leviers de commande de la part de l'« Istiqlal », autrement dit d'un parti qui, sous la direction d'Allal Fassi, rejetait systématiquement toute idée d'alliance frontiste ou autre avec les communistes⁽⁷¹⁾ ;

– le danger de liens étroits avec le Moyen-Orient que les nationalistes utilisaient effectivement comme plateforme pour leur propagande et à partir duquel ils dénonçaient l'anachronisme du régime de « co-souveraineté » que, sous couvert de « réformes », la Résidence essayait de mettre en place pour perpétuer la présence française au Maroc⁽⁷²⁾.

De tels thèmes, principalement ce qui se rapportait à « la main de Moscou », avaient d'autant plus de chance de trouver un écho favorable à Washington que, dans le contexte de « la guerre froide », les Etats-Unis se préoccupaient d'abord de priorités géo-stratégiques, du souci d'intégrer une France forte au sein de l'O.T.A.N., et de l'installation de bases aéro-navales au Maroc. L'opposition des nationalistes à la mise en exécution de ce dernier projet et leurs protestations contre les risques « nucléaires » que cela faisait courir au Maroc en cas de conflit ouvert avec l'Union Soviétique favorisaient naturellement les manœuvres résidentielles⁽⁷³⁾. S'y ajoutaient également les retombées de l'attitude des Etats-Unis dans le conflit israélo-arabe après 1948⁽⁷⁴⁾.

(71) C.A. Julien, op. cit., pp. 403 : « à partir de 1948, l'Istiqlal après avoir boudées, provoque l'entrée en masse de ses militants dans l'U.G.S.C.M. et en deux ans submergea les communistes qui gardèrent néanmoins la moitié des sièges du bureau, à titre de non-musulmans, pour maintenir une apparence légale... ».

(72) Ibid., pp. 216-244.

(73) Sur les prises de position des nationalistes contre l'installation de bases américaines au Maroc v. Le Parti Communiste Marocain dans le combat pour l'indépendance nationale, Textes et Documents, 1949-1958, p. 47 reproductions des déclarations d'A. Fassi (« Le général Juin, résident général, sans consulter Sa Majesté le Sultan et encore moins son peuple a consenti de son propre chef des bases aériennes aux U.S.A. Cet accord engage notre avenir tout en engageant notre présent par suite de l'immigration massive de dizaines de milliers d'Américains jouissant de privilèges démesurés », et de M.H. Ouazzani (« Cet accord, négocié et conclu en dehors des autorités chérifiennes, en violation du traité du protectorat, permet aux U.S.A., non seulement d'installer des bases militaires qui feront de notre pays une cible en cas de guerre, mais aussi d'introduire dans un temps record une centaine de milliers de nouveaux immigrants, ayant des privilèges et des immunités exorbitantes, qui ajoutent à nos soucis. Jusqu'à cet accord, nous missions sur le sens élevé de la justice des U.S.A. Il faut déchanter, le pays d'Abraham Lincoln n'est plus »).

(74) V. à titre indicatif certains articles et éditoriaux du journal de M.H. Ouazzani « Araï al'Am » (« L'opinion publique ») et ses réactions « à chaud » en mai 1948, v. notamment le n° du 19.5.1948. « Le monde arabe affronte les forces du mal internationales » et son insistance sur la « reconnaissance de l'état de fait en Palestine par Truman » : le communiqué du palais royal par lequel « Sa Majesté le Roi (proclamait) la solidarité du Maroc avec les Etats de la Ligue Arabe » (Ibid. n° du 26.5.1948) ne pouvait que conforter les nationalistes dans leurs prises de position en faveur des Arabes de Palestine cf. les indications que fournissent à ce propos les archives américaines et plus particulièrement le rapport du directeur de l'« Office of Near Eastern and African Affairs » daté de Washington, 11.6.1948 : « ... widespread dismay and discouragement (in Morocco and elsewhere in French North Africa) followed American recognition of Israel... », in : Papers Relating..... 1948, Volume III, p. 701.

Les convergences « stratégiques » franco-américaines n'excluaient pas cependant les rivalités économiques et la concurrence commerciale. Or, fort significativement, en invoquant devant la Cour internationale de La Haye les clauses de la convention d'Algésiras à l'appui de leurs droits c'est, volens nolens, le principe même de la personnalité juridique du Maroc que les Américains rappelaient ajoutant ainsi un argument supplémentaire à la thèse nationaliste et aux critiques contre le projet de co-souveraineté que les généraux Juin et Guillaume voulaient imposer aux Marocains⁽⁷⁵⁾.

Epilogue de haute portée symbolique : quelques jours seulement avant sa déposition et son exil, en août 1953, Sidi Mohammed Ben Youssef essaya de neutraliser le « coup d'état » projeté par les Français et leurs alliés autochtones – les caïds et pachas complices de T. Glaoui et du chérif A. Kettani – en informant les Américains⁽⁷⁶⁾.

Perceptible à divers niveaux de l'action nationaliste, l'impact américain demeure globalement problématique : ses composantes, ses contours, ses modalités, et sa portée réelle continuent d'échapper à toute détermination qui se voudrait très précise. D'où la nécessité d'une recherche plus poussée sur cet aspect de l'histoire des relations maroco-américaines⁽⁷⁷⁾.

Mohammed KENBIB

(75) Sur ces « convergences » v. notamment p. 700 du rapport précité intitulé « Comments on a Report to the National Security Council on French North Africa » avec la mention « Top Secret » : «... French administration in Morocco was direct in fact if not in theory and... the Act of Algeciras as well as the treaty of Fez were thus effectively violated However, the Conference did not feel that it would be advisable to use this legal argument as a threat to influence French policy at the present time. Indeed it was believed that should this far-reaching position be adopted today, the United States would probably have to retreat, as for strategic and other reasons of paramount national interest it was thought that nothing would be done which could endanger public order and political stability of Morocco... ». Sur l'« Arrêt de la Cour Internationale de Justice de La Haye, 27.8.1952 » v. A. Thioreau et al., *Les Codes Marocains*, Casablanca, 1954, pp. 428-1-11.

(76) *Papers Relating...*, 1952-1954, Volume XI, p. 613. Rabat, August 10, 1953, Telegram 771.00/8-1053, The Chargé at Rabat (Stokes) to the Department of State : « Sultan's confidential emissary Sbihi called Consulate today stating he charged by Sultan inform US Government Morocco situation « extremely grave » with coup d'état planned occur between fifteenth and twenty-fifth August. Sultan expects his deposition and replacement... ».

(77) L'ouverture des Archives du Quai d'Orsay couvrant la phase 1940-1956 du Protectorat pourrait s'avérer fort précieuse de ce point de vue. Une « prospection » plus systématique des matériaux disponibles à l'intérieur du pays donnerait certainement aussi des résultats fructueux. En témoignent les données recueillies par D.F. Eickelman.

LA QUESTION DU DROIT SYNDICAL DANS LE PROTECTORAT FRANÇAIS DU MAROC, DE 1943 A 1946

L'Union des syndicats confédérés du Maroc (C.G.T.), dont il n'avait subsisté que l'ombre pendant la période de Vichy, reprit vie quelques mois après le débarquement américain en Afrique du Nord (8 novembre 1942). Grâce à l'action de militants épargnés par la répression ou libérés de camps d'internement, elle se reconstitua au Congrès de Casablanca, le 13 juin 1943, choisit ses instances dirigeantes : commission administrative et bureau, fixa son programme revendicatif, plaçant au premier plan une revendication ancienne, mais toujours obstinément rejetée par les autorités du protectorat : le droit syndical pour les travailleurs marocains.

Dans la période qui avait précédé la guerre, les syndicalistes français avaient espéré l'obtenir après la victoire du Front Populaire en France. Il n'en fut rien. Plus grave encore. Parce que des travailleurs marocains avaient participé à des grèves avec des travailleurs français à Casablanca et dans les mines de phosphates de Khouribga, une loi, le Dahir du 25 juin 1938, vint interdire la syndicalisation des Marocains et établit des sanctions contre ceux qui enfreindraient l'interdiction, Marocains qui se syndiqueraient, Français qui les accepteraient.

L'organisation syndicale remise en état, ses militants estimèrent le moment venu de reprendre l'affaire puisqu'on appelait à la mobilisation de toutes les énergies pour conduire l'effort de guerre, abattre « la bête hitlérienne » et sauver la liberté, toutes les libertés.

Les démarches entreprises, les résistances rencontrées firent apparaître que la Résidence, avec son entourage de maîtres à penser⁽¹⁾ spécialisés dans les questions musulmanes, et d'agents d'autorité, officiers des affaires indigènes et contrôleurs civils, n'avait en rien renoncé à ses projets d'enserrer les travailleurs marocains dans l'antique réseau des corporations professionnelles afin de les séparer de leurs camarades français, de les protéger contre l'influence « maléfique » du syndicalisme, et de garantir l'ordre colonial. Les négociations menées,

(1) A l'origine de la doctrine corporative, on les retrouve dans des commissions ou des commissariats d'affaires musulmanes à Paris en 1936-1937, à Alger, 1943-1944, puis de nouveau à Paris, après 1944. Parmi eux était Robert Montagne, professeur à la Sorbonne, puis au Collège de France, qui, jusqu'à la veille de l'indépendance ne cessa de préconiser l'organisation corporative pour le prolétariat marocain. Cf; R. MONTAGNE: Naissance du Prolétariat marocain: Paris 1950 pp., 220-223, et Révolution au Maroc 1951, pp., 277 et suiv.

les notes échangées, la vivacité des mesures et contre-mesures prises au cours des trois années, 1943, 44 et 45 sont révélatrices des préoccupations des parties en présence.

I. PREMIERS ENGAGEMENTS (1943)*

1. La revendication du droit syndical pour les travailleurs marocains présentée à Rabat et Alger.

A Rabat, le 1^{er} juillet 1943, une délégation de l'Union des syndicats remettait au Résident général nouvellement arrivé, Gabriel Puaux, la liste des revendications formulées par le Congrès reconstituitif du 13 juin, accompagnée d'un « Rapport sur le droit syndical aux indigènes ».

Par la terminologie, comme par les arguments mis en avant, le ou les auteurs du rapport en étaient restés au réformisme légaliste de 1937-1938⁽²⁾. Ils invoquaient, certes, comme ils l'avaient toujours fait, le droit des travailleurs à se grouper, à s'organiser pour prendre en mains la défense de leurs intérêts. Ils insistaient aussi sur le rôle formateur, éducateur des syndicats, seuls capables de neutraliser l'influence néfaste des agents de Vichy et de l'étranger.

« Le prolétariat marocain, lit-on dans le rapport, est devenu une force qui doit être orientée, sous-peine d'être soumise à des influences anti-françaises...

« On l'appelle à participer à l'effort de guerre. Mais il sait qu'en Tunisie le droit syndical a été accordé aux indigènes depuis bientôt onze ans (arrêté beylical du 16 novembre 1932). Il lui paraît logique et nécessaire de ne pas demeurer plus longtemps dans un état d'infériorité sociale dont il souffre...

« une solution s'impose : accorder aux indigènes le droit syndical dans des conditions déterminées et sous l'égide de la Confédération générale du travail... ».

Cette formulation, qui ne sera plus jamais reprise, se trouve corrigée dans le dernier paragraphe de la note où l'Union conclut en demandant « l'abrogation du dahir du 25 juin 1938 », et « la promulgation d'un dahir accordant aux Marocains le libre exercice du droit syndical ».

La revendication du droit syndical pour les Marocains fut présentée le 21 juillet à Alger par le secrétaire général, Henri Prudhomme, au Commissaire au travail et à la Prévoyance sociale du Comité français de libération nationale,

(*) Sources : Archives de l'ex-Direction du Travail et des questions sociales, Dossier « syndicats » au Ministère du Travail, à Rabat.

(2) Cf. Albert AYACHE : Le mouvement syndical au Maroc, Paris 1982, tome I, pp. 197 et suiv.

Adrien Tixier. Deux hommes eurent aussi à en connaître directement René Massigli, commissaire aux affaires étrangères de qui relevait le Maroc, et le Général Catrou, commissaire aux affaires musulmanes.

Adrien Tixier interrogea aussitôt la Résidence générale à Rabat et la pria de donner son avis. L'émoi fut considérable. Tous les services spécialisés furent alertés ; des notes furent rédigées et centralisées à la Direction des Affaires politiques et au Secrétariat général du Protectorat⁽³⁾.

Ainsi pourvu d'arguments, Gabriel Puaux, qui avait succédé au général Noguès à Rabat, fit connaître son point de vue par lettre, le 14 septembre 1943 à Massigli, commissaire aux affaires étrangères et, le 18 septembre, à Tixier, commissaire au travail. Il y disait, « de la façon la plus nette », son opposition à l'accession des Marocains au syndicalisme, mesure qu'il jugeait « inutile, impolitique, dangereuse ». Comme à l'accoutumée, étaient invoqués le manque de maturité des travailleurs marocains, l'hostilité du Palais à de telles innovations, l'exploitation que pourraient en faire des « agitateurs ». Et de prôner à nouveau les avantages de la corporation, cadre antique, familial, « participant du génie communautaire du Maghreb, ... susceptible de progrès social, et constituant même au Maroc, la forme la plus authentique du groupement des travailleurs⁽⁴⁾.

Dans l'immédiat, il apparaissait nécessaire « d'organiser selon la formule traditionnelle, qui devra tenir compte des origines tribales, le prolétariat marocain (à Casablanca notamment) ; de faire nous-mêmes son éducation sociale (habitat, instruction, assistance) sous la conduite nécessaire d'agents spécialisés. Ces réalisations sont en cours ». Il est fait ici allusion au Bureau marocain du travail que la Résidence avait décidé de créer à Casablanca.

2. L'appui résolu du Commissaire au Travail à la revendication du droit syndical

Mais, pour une fois, il se trouva dans les conseils du gouvernement, un homme bien au fait des questions syndicales au Maroc. Socialiste, syndicaliste, Adrien Tixier était un des vice-présidents du Bureau International du Travail à la veille

(3) Note sur « la législation syndicale en ce qui concerne les sujets marocains ». Secrétariat général du Protectorat en date du 23 juillet, et celle du Directeur de la production industrielle et du travail du 16 août, « Dossier syndicats », année 1943, Archives Rabat.

(4) La lettre de Puaux à Massigli du 14 septembre est de loin la plus importante. Elle fut emportée par avion de Rabat à Alger par Mr Jacques Berque, contrôleur civil à la DAP. A la lettre étaient jointes « une Note analytique sur l'accession des Marocains au syndicalisme » du chef du service du travail, Paul Lancre, et d'une « Note sur les corporations marocaines » de Jacques Berque. Les deux hommes avaient pour mission de fournir aux commissaires intéressés, toutes les explications nécessaires. Il était demandé au Département d'appuyer le point de vue résidentiel auprès du Commissariat au Travail. Cette lettre, dont je n'avais relevé que les grandes lignes, Germain Ayache, eut l'obligeance de la recopier pour moi avec les deux notes qui y étaient jointes. Qu'il en soit ici remercié.

de la seconde guerre mondiale et, en cette qualité, il avait eu à connaître des problèmes ouvriers au Maroc. Sa réponse fut prompte, pertinente et mordante⁽⁵⁾. En voici de larges extraits :

... Après avoir examiné les communications du Résident général du Maroc, écrit Adrien Tixier à Massigli, le 22 septembre 1943, et notamment les deux rapports qui étaient joints à votre lettre du 18 septembre, et après avoir pris en très sérieuse considération les arguments développés par MM Lancre et Berque, je crois être en mesure de formuler un certain nombre d'observations préliminaires et générales.

1° – Le traité du protectorat du 30 mars 1912 ne me paraît contenir aucune disposition susceptible d'être considérée comme faisant obstacle à la reconnaissance du droit syndical aux travailleurs indigènes marocains.

... J'estime que d'une manière générale les services de la Résidence générale ont tendance à une interprétation abusive du traité du Protectorat.

2° – La « note analytique sur l'accession des Marocains au syndicalisme »⁽⁶⁾ jointe à votre lettre du 1^{er} (sic) septembre est un document extrêmement curieux, d'un ton brutal et qui témoigne d'une connaissance limitée des problèmes du syndicalisme. Je ne m'attarderai pas à discuter ce document. Je me bornerai à remarquer qu'il est inspiré par une opposition de principe à tout syndicalisme et qu'il résume les arguments opposés en tous pays... par les partis conservateurs à toute législation tendant à autoriser le fonctionnement des syndicats professionnels de travailleurs.

3° – J'ai eu à connaître, en 1938, à Genève et Paris, du dahir du 25 juin 1938 interdisant aux travailleurs indigènes marocains l'affiliation aux syndicats de travailleurs. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'est pas du tout certain que le dahir fût pris en vertu d'une initiative spontanée du Sultan.

4° – La « note sur les corporations marocaines »⁽⁷⁾ me confirme dans l'opinion que j'avais acquise lors d'un voyage d'étude au Maroc en 1932, je crois, que ces corporations sont des institutions artisanales qui ont rendu et qui peuvent continuer à rendre des services dans le cadre de l'artisanat, mais qui ne pourront être utilisées pour la détermination des conditions de travail et le règlement des rapports sociaux entre ouvriers et patrons dans les grandes entreprises industrielles et commerciales modernes.

(5) Adrien Tixier répondait à Massigli qui, par lettres des 15 et 18 septembre, l'avait entretenu de l'affaire.

(6) Il s'agit de la note rédigée par Paul Lancre. Voir ci-dessus, la note 4 de la p. 227.

(7) Il s'agit de la note rédigée par Jacques Berque. Voir note 4, ci-dessus p. 227.

5° – Après avoir souligné l'importance prise par les grandes entreprises où « travailleurs indigènes et européens occupés côte à côte ont les mêmes intérêts à défendre et sont naturellement conduits à se grouper dans une même organisation professionnelle », Tixier ajoute : « Le mouvement sera irrésistible. Les interdictions légales ou les mesures de coercition seront impuissantes et ne conduiront qu'à des désordres ».

Il terminait sa lettre sur cette constatation et sur cette menace : « Je ne vous dissimulerai pas mon impression que les services de la Résidence générale ne font pas un effort suffisant pour élaborer les grandes lignes d'une politique d'avenir... Je dois vous dire que je n'hésiterai pas, le cas échéant à me désolidariser publiquement d'une politique sociale qui n'aurait pas mon approbation... ».

Propos véhéments, auxquels n'auraient pas manqué d'applaudir les militants syndicalistes, si ils les avaient connus, mais qui témoignent de beaucoup d'illusions. Tixier n'est au gouvernement que depuis trois mois ; il ne parviendra pas à surmonter la résistance conjuguée du grand patronat, de la Résidence et du Commissariat aux affaires étrangères, prêts à un certain libéralisme, puisque les circonstances l'exigeaient, à l'égard des travailleurs français, mais résolu à ne rien céder sur l'essentiel : le maintien des bas salaires et la volonté d'encadrer les masses ouvrières marocaines. Seule l'action syndicale parviendra dans les mois qui suivront, à ouvrir quelques brèches que les forces antagonistes s'efforceront vite de colmater.

L'absence de décision irrita les militants de l'Union. Réunis en commission administrative le 26 septembre 1943, ils décidèrent de passer outre. « Nous ne poserons plus la question aux pouvoirs publics, conclut Henri Prudhomme. Lorsqu'un indigène se présentera au syndicat avec un an de métier, nous l'accepterons »⁽⁸⁾. Il va sans dire que les militants ne tinrent aucun compte de cette restriction introduite par analogie avec l'article 2 du dahir du 24 décembre 1936 qui formulait la même exigence pour la syndicalisation des Européens et qu'ils hâtèrent le recrutement des Marocains. Il s'ensuivit, entre syndicalistes et autorités du Protectorat, une très vive lutte dont les péripéties seront, chemin faisant, contées.

II. LA REVENDICATION DU DROIT SYNDICAL AU COURS DES ANNÉES 1944-1945

L'année 1944, l'année 1945 à un moindre degré, furent marquées par un afflux de travailleurs marocains dans les syndicats de l'Union cégétiste. On a pu les évaluer à plus de 20 000 en 1944, auxquels s'ajoutèrent environ 10 000 en 1945.

(8) « L'Action Syndicale », n° 1, octobre 1943.

C'est-à-dire qu'ils constituèrent au total près de 60 % des effectifs de l'Union, marocanisation que les autorités observaient avec grande inquiétude.

Cette main-d'œuvre, souvent misérable, sans qualification, soumise à de multiples pressions, ne se fixa que là où elle trouvait de solides structures d'accueil et des militants expérimentés, capables de la comprendre, de l'organiser et de prendre en compte ses revendications les plus immédiates qui, en cette période de pénurie généralisée, avaient trait au logement, au salaire, au ravitaillement : rations de sucre, thé, café, orge, bons de tissus, etc...

Cela s'observe dans les grandes fédérations, celles des services publics et concédés, cheminots, électriciens, travailleurs de l'Etat, des ateliers de l'air, guerre, marine, où les personnels marocains furent naturellement portés vers leurs camarades de travail. De même dans les unions locales, où les travailleurs de toutes professions, du bâtiment, de l'alimentation, ou des manutentionnaires, se rendaient à la Bourse du travail pour s'ouvrir de leurs préoccupations aux militants qui s'y trouvaient.

Les organisations de l'Union, dans leurs assemblées générales, dans les articles de leur presse, ne cessèrent de renouveler leur exigence du droit syndical pour tous, de l'égalité des rémunérations pour d'égales capacités, de la libre présence des Marocains dans les réunions syndicales.

Les chefs de Régions et de Contrôles⁽⁹⁾ ne l'entendaient pas ainsi. Ils voulaient faire respecter les interdictions de la loi. Le chef de la Région de Casablanca comptait parmi les plus stricts. Il contesta à un syndicaliste, Henri Ramos, secrétaire du syndicat du livre et membre de la commission exécutive de l'Union, le droit de siéger dans différentes commissions, sous prétexte qu'il était Espagnol. Dans sa Région, où étaient les concentrations ouvrières les plus importantes, il s'opposa à la présence de Marocains dans les assemblées, meetings ou cortèges organisés par les syndicats.

Ainsi, le dimanche 26 mars 1944, il leur interdit l'accès de l'Hôtel de Ville où devait se tenir un meeting syndical. La riposte fut immédiate. Les travailleurs européens vidèrent la salle de conférence. Orateurs et assistants se massèrent devant l'Hôtel de ville et, du haut d'un escalier, Chassiot, Prudhomme et Pinty, membres du secrétariat de l'Union, rendirent compte des travaux du 2^o Congrès qui venait de se tenir, parlèrent de l'effort de guerre, des salaires et des traitements, dénoncèrent « les manœuvres anti-syndicales des trusts » et réclamèrent, appelant les travailleurs à se grouper, le droit syndical pour tous, « et de ce fait, l'abrogation du dahir du 24 juin 1938 ; »⁽¹⁰⁾. Le 30 avril, veille du 1^{er} mai, des

(9) Le Maroc était divisé en Régions, subdivisées en Contrôles et Territoires.

(10) Voir dans « l'Action Syndicale », organe de l'U.S.C.M. n° 5, de mars 1944, l'art. « Le meeting de l'Union des Syndicats Confédérés du Maroc ».

cortèges mêlant Français et Marocains, « avec des drapeaux français et chérifiens », des banderoles rappelant les principales revendications, dont « le droit syndical pour tous », parcoururent les avenues des principales villes. On parla de 15.000 manifestants à Casablanca, 4.000 à Rabat, 3.000 à Oujda, 2.000 à Fès, 1.500 à Meknès... Le même jour, le bureau de l'Union était reçu par le Résident général et l'entretenait des principales revendications, des salaires et de la fin des discriminations dans les rémunérations, mais essentiellement du droit syndical pour tous, problème qui demeurait toujours sans solution⁽¹¹⁾.

Depuis septembre 1943, en effet, sur le plan gouvernemental, rien n'avait bougé. Les syndicalistes n'avaient cependant pas désarmé. En même temps qu'ils accélèrent le recrutement de travailleurs marocains, ils accentuaient leur pression. L'Action syndicale y consacrait de nombreux articles. Des vœux et des motions étaient régulièrement présentés par les syndicats, les fédérations ou le bureau de l'Union aux autorités locales, à la Résidence ou bien à Alger, par le truchement de la délégation de la C.G.T. qui s'y trouvait. A l'occasion, du 1^{er} mai, un flot de motions où la revendication du droit syndical tenait la première place, vint submerger le Service du travail à Rabat.

A la suite de quoi, une conférence gouvernementale, présidée par le général de Gaulle, en discuta le 31 mai 1944.

Une dizaine de jours plus tard, les 10 et 11 juin, une assemblée syndicale nord-africaine, réunie par la C.G.T., se prononça sur cette question et, le 12 juin, une délégation se rendait auprès d'Adrien Tixier pour lui faire connaître le vœu unanime des travailleurs d'Afrique du Nord de voir enfin leurs camarades marocains bénéficier du droit syndical dont ils étaient les seuls à être privés.

Le Commissaire au travail fit savoir que le Gouvernement provisoire⁽¹²⁾ y était favorable, mais « qu'il estimait que cette extension devait être faite par étapes, à mesure que se forment les cadres syndicaux expérimentés, et que l'heure ne paraissait pas venue de promouvoir la création de syndicats dans l'agriculture au Maroc... »

Certaines des mesures restrictives alors présentées furent catégoriquement rejetées. Si la délégation du Maroc consentait momentanément à ce que les travailleurs de l'agriculture soient écartés du champ d'application de la loi éventuelle, elle exigeait que le droit syndical soit accordé sans limitation d'aucune sorte à ceux de l'industrie, du commerce et des professions libérales.

(11) L'Action Syndicale du 7 mai 1944. Les évaluations policières sont évidemment bien plus faibles. Elles donnent 2.500 manifestants à Casablanca, dont 600 à 700 « indigènes » ; 600 à 800 à Rabat et Marrakech, dont la moitié de Marocains ; un millier de manifestants à Meknès et Oujda. (ds Bulletin de renseignements politiques, du 20/4 au 5/6 1944. Arch. Nat. Outre-mer, cahier : 1924, dossier 4.

(12) Le Comité français de la Libération Nationale que de Gaulle désignait dès avril 1944 comme « le gouvernement provisoire de la République Française », le devient officiellement le 2 juin 1944.

Ce sont ces refus et observations que Tixier porta à la connaissance du Résident général dans sa lettre du 16 juin 1944. Il y demandait aussi « qu'un projet de dahir » soit préparé et lui soit communiqué « aussitôt que possible ».

« ... En outre, ajoutait-il, appuyant ainsi le point de vue syndical, ce projet devrait laisser aux assemblées de syndicats, la liberté d'élire les membres de leurs bureaux et organes directeurs sans limite numérique en faveur des syndiqués français. Les délégués français de l'Union du Maroc ont affirmé que tout numéris clausus provoquerait une agitation politique désastreuse et qu'au surplus, ils étaient sûrs du sentiment pro-français des militants indigènes dans le monde du travail... ».

Ces propos n'ébranlèrent en rien la détermination des services résidentiels. Le sens et les termes de la réponse à faire furent arrêtés le 28 juin, au cours d'une réunion chez le Secrétaire général du Protectorat⁽¹³⁾. Il fut entendu qu'on démontrerait que les demandes de la C.G.T. sont « irréalistes et dangereuses » et qu'il ne pouvait être question « d'aller au delà de ce qui avait été convenu au cours de la conférence gouvernementale d'Alger, le 31 mai... ».

La lettre fut envoyée le 7 juillet, non à Tixier, mais à Massigli, commissaire aux affaires étrangères⁽¹⁴⁾. « Certes, disait-elle, on comprend que le syndicalisme français redoute de donner prise à certaines critiques nationalistes marocaines d'inspiration égalitaire qui, en matière de salaires et de ravitaillement, ont agité l'opinion. Mais, outre qu'une telle revendication n'a jamais été formulée de la part des Marocains, comment ne pas s'étonner que la C.G.T., qui la met en avant, ne redoute pas les risques qu'une telle accession des masses musulmanes feraient courir, par le simple jeu des majorités, aux bureaux français actuels ? Il faut donc voir dans ce paragraphe la trace de propagande politique plus que d'intérêts syndicaux français bien entendus... L'assurance donnée, quant au loyalisme du syndiqué musulman, peut de même procéder d'une foi d'ailleurs respectable, plutôt que d'une expérience sérieuse. Les dirigeants français de la CGT ont une connaissance trop récente et trop limitée des milieux musulmans pour qu'ils puissent, sans risque d'erreur, se porter garants du comportement politique de nos protégés... »

La lettre reprit ensuite l'argument de l'opposition du Palais au droit syndical qui « lui paraît de nature à supplanter le vieux lien Maghzen ». Le Sultan ne fut pas directement interrogé, disait-elle. Mais le grand vizir, Hadj Mohamed el Mokri⁽¹⁵⁾, avec qui le Directeur des Affaires politiques, Philippe Boniface, avait

(13) Notes de séance sur papier pelure prises, semble-t-il par le chef du service du travail, Paul Lancre.

(14) Le Résident général, Gabriel Puaux, à Son Excellence, Mr Massigli, Ambassadeur de France, Commissaire aux affaires étrangères, Alger. Objet : extension du droit syndical aux sujets marocains. lettre du 7 juillet 1944, n° 1507 cc. Arch. Rabat.

(15) Un nonagénaire, créature de la Résidence.

longuement discuté, « interprétant sur ce point les vues de Sa Majesté », déclara voir dans le projet « un nouveau statut nocif à l'autorité traditionnelle et qui lui rappelle les anciennes « protections » qui, soustrayaient à l'action du Sultan ses sujets... » Malgré ses objections, le Résident général consentait à présenter un projet de dahir qui, selon lui, se trouvait à la limite de ce que pourrait accepter le Sultan et qui, ajoutait-il « s'inspire étroitement des termes de l'accord réalisé à la conférence du 31 mai qui avait reçu l'approbation du Président du Gouvernement, du Commissaire aux affaires musulmanes et de votre Excellence elle-même... ».

Le projet proposé, fort restrictif, accordait le droit syndical aux seuls Marocains, ouvriers *qualifiés*, exerçant « dans les entreprises organisées, et fonctionnant à l'europpéenne, et dans les professions libérales de type européen ». Toutes les autres stipulations des dahirs de décembre 1936 et juin 1938 étaient maintenues, notamment l'obligation de la nationalité française pour les dirigeants syndicaux, et les sanctions pénales pour qui, Marocain ou Français, enfreindrait les interdictions de la loi.

On précisa, pour finir, que ce serait çà, ou le maintien du *statut quo*.

A partir de là, entre les dirigeants de l'Union et la Résidence générale, s'engagea un dialogue de sourds. Les premiers, soit seuls soit accompagnés de représentants de la « France combattante », qui apportaient la caution des divers groupements qui se réclamaient de la Résistance⁽¹⁶⁾ ou de délégués de la C.G.T.⁽¹⁷⁾, demandaient à Puaux de faire paraître le texte législatif promis. Celui-ci répondait qu'il ne pouvait le faire qu'aux conditions présentées au Gouvernement provisoire. Mais ses interlocuteurs ne connaissaient pas la teneur exacte de son projet, ni l'étendue des limitations qu'il y introduisait. Persuadés qu'il ne s'agissait que du problème des travailleurs de la terre, et pour prouver qu'ils n'étaient pas partisans « du tout ou rien », ils publièrent dans « l'Action Syndicale » de décembre 1944, n° 13, le communiqué suivant :

« M. l'Ambassadeur a déclaré qu'il avait fait des propositions pour étendre le droit syndical à tous les travailleurs employés dans les entreprises européennes. Cela ne répond certes pas entièrement à nos revendications. Il serait préférable d'accorder le droit syndical à tous, sans exception. Mais, cependant, si ces propositions étaient réalisées, elles constitueraient un pas en avant vers plus de compréhension. Nous demandons donc à M. le Résident général de faire accomplir ce pas à l'administration, puisqu'il correspond à ses propositions ».

Le pas ne fut pas fait. D'autre part, les autorités du Protectorat devaient se rendre à l'évidence et constater qu'il ne leur était plus possible d'empêcher l'afflux des Marocains dans les syndicats, leur présence dans les assemblées et les

(16) Les 17 juin 1944 et 20 février 1945, d'après le rapport moral présenté par H. Prudhomme au 3^{ème} congrès de l'Union, octobre 1945.

(17) Le 4 décembre 1944 avec Julien Racamond et Pierre Fayet, (Rapport moral au 3^{ème} congrès).

manifestations. Alors, le 7 mars 1945, par une circulaire aux chefs de Régions et de Contrôles, le Résident Piaux, donnait les directives suivantes : « Les musulmans sont autorisés à assister aux réunions organisées par les syndicats dans les locaux qui leur sont affectés (Bourses du travail) ou dans tout autre local, là où il n'existe pas de Bourse du travail ». Ainsi, malgré le maintien du dahir restrictif de juin 1938, on en revenait à la tolérance d'avant 1938, mais son respect était laissé à l'humeur des différentes autorités locales et à la vigueur d'intervention de l'organisation syndicale. Jusqu'à l'indépendance, la vie syndicale des Marocains n'aura pas d'autre charte.

L'ambiguïté de la politique résidentielle éclatait dans l'appui qu'elle continuait d'apporter au Bureau marocain du Travail, institution que l'Union des syndicats ne cessait de dénoncer comme un « organisme conçu sur le modèle des corporations fascistes », et dont elle demandait la suppression.

III. LE BUREAU MAROCAIN DU TRAVAIL

C'est dans la « note analytique » jointe à sa lettre du 14 septembre 1943 que Piaux annonçait à Massigli la nécessité d'organiser le prolétariat marocain « selon la formule traditionnelle », compte tenu, développait-il en substance, des perturbations d'une ampleur incalculable que produirait dans les villes, l'octroi du syndicalisme aux Marocains.

Le Bureau marocain du travail (B.M.T.) fut donc aussitôt créé. Il ne fonctionna qu'à Casablanca où se trouvait concentrée près de la moitié des Marocains employés dans les secteurs modernes de production et d'échange. La direction en fut confiée, nous dit Robert Montagne⁽¹⁸⁾, à un jeune contrôleur civil, Rémy Chenebeaux, connaissant bien « les populations rurales d'origine ». Le mémoire que R. Chenebeaux consacre à l'institution, renseigne sur les buts visés et l'action menée.

A lire le mémoire⁽¹⁹⁾, le B.M.T. se donnait pour objet de venir en aide à une main d'œuvre « rurale à 90 %, déracinée, désencadrée, dévastée par les vices sociaux, ignorante et sans formation professionnelle ». 75 % des travailleurs étaient, en effet, des manœuvres à tout faire ; 25 % des demi-ouvriers ; 3 à 4 % des spécialistes.

Ils avaient tous besoins d'être défendus contre une administration impersonnelle ; contre des employeurs « préoccupés avant tout de gagner de l'argent », ne concevant même pas le paternalisme syndical ; d'être protégés enfin contre des

(18) Robert MONTAGNE : « Naissance du Prolétariat marocain », p. 221.

(19) Chenebeaux : « Le bureau marocain du travail », 1946. Centre des hautes études de l'Université de Paris. C.H.E.A.M., 65 pages. Les citations qui suivent en sont tirées.

chefs traditionnels qui les exploitent, mais plus encore contre les entreprises subversives des communistes et des nationalistes. Il apparaissait difficilement acceptable au contrôleur Chenebeaux « de laisser la CGT reconstituée... reprendre le recrutement des travailleurs marocains, mal préparés à recevoir ses doctrines, une CGT qui paraissait de plus, soumise aux partis politique et risquait de faire le jeu du nationalisme... ». Au contraire le B.M.T., par ses structures et son action, faciliterait « la surveillance et l'évolution politique du prolétariat marocain qui était resté jusque-là imperméable au nationalisme, mais qui, par son importance, ne devait pas manquer d'attirer l'attention des milieux nationalistes... ».

« Les syndicalistes qui ne ménagent ni leurs critiques, ni leur opposition, ne perçoivent pas que le bureau marocain du travail accomplit un travail de formation « pré-syndicale » qui prépare les masses indigènes à accepter « les formules européennes » et « à se tourner de préférence vers les chrétiens quelles que soient leurs fonctions et leurs tendances ». Par contre, il fait échec au communisme « qui est, en sous-main, l'élément le plus important du syndicalisme, et qui rêve de soulever les masses indigènes », et aux nationalistes qui, « restés jusqu'à présent, des éléments essentiellement bourgeois, essayent de pénétrer les milieux ouvriers indigènes. On assiste actuellement à une tentative d'organisation qui préparera ainsi la voie au syndicalisme musulman... ».

Ainsi, c'est à conjurer le double spectre du communisme et du nationalisme, hantise des autorités coloniales, que devait répondre le B.M.T. Mais par quels moyens ? Il aurait, dit Chenebeaux, fait choisir par les travailleurs, dans les entreprises, des délégués ou « amines » au nombre de 350 environ, chargés de recueillir et faire connaître les doléances. Les agents du Bureau, informés, intervenaient pour régler directement toutes les questions conflictuelles, individuelles ou collectives. Ils se flattent de les avoir rapidement et efficacement traitées dans 90 % des cas, avec l'aide des services compétents de l'inspection du travail et des autorités de contrôle. Ils seraient de même, intervenus pour faire respecter la législation sur les accidents du travail, promouvoir l'assistance médico-sociale, veiller à l'attribution de rations de force aux ouvriers qui y avaient droit, ou plus simplement de cartes de ravitaillement, pour contenir enfin l'augmentation des loyers dans les quartiers ouvriers. Le nombre des cas examinés aurait été de près de 16.000 en 1944 ; de 29.000 en 1945.

Ce mémoire, achevé le 5 avril 1946, au lendemain de l'arrivée d'un nouveau résident général, Eirik Labonne, qui ne cachait pas son intention d'accorder le droit syndical aux travailleurs marocains, voulait donc rappeler l'excellence de l'action menée par l'organisme en question. Le B.M.T., aurait, selon l'auteur, réussi à protéger le prolétariat casablancais d'influences mauvaises et à préparer son acheminement vers « des formules européennes », notamment les « chrétiennes », qui avaient ses préférences. Il voulait dire son effcience, puisque,

ajoutait-il pour conclure, le Bureau, « par sa position et ses contacts en milieu marocain, est bien placé pour observer l'action de ces divers mouvements sur la masse ouvrière marocaine ».

L'appréciation de l'Union était, bien évidemment, fort différente. Elle considérait que l'objet principal du B.M.T. était de prouver l'inutilité du syndicalisme pour les Marocains, puisque les agents d'autorité pouvaient fort bien y suppléer. Elle protestait contre le fait qu'en cette période de pénurie, l'attribution des rations de force indispensables aux travailleurs fût réservée au Bureau Marocain du Travail. Elle dénonçait ses interventions abusives dans la vie des travailleurs qu'on s'efforçait de retenir en associant menaces et promesses. Inlassablement, dans ses congrès, dans ses motions, dans ses entrevues avec le Résident général, elle réclamait la suppression du B.M.T.

Cette suppression intervint de fait avec la nomination par le Résident, Eirik Labonne, du contrôleur civil stagiaire Chenebeaux comme chef de la circonscription d'Oujda-Djerada, à dater du 1^{er} août 1946, (Arrêté résidentiel du 25 juin 1946). Là bas, dans les mines du Maroc oriental, il s'efforcera de mettre en œuvre ses conceptions avec des méthodes et des résultats qui ne peuvent être exposés dans le cadre de cette étude.

Mais les travailleurs marocains, malgré les luttes qui ne cesseront d'être menées, ne pourront arracher le droit syndical, et il en sera ainsi jusqu'à la veille de l'indépendance.

Albert AYACHE

L'ATTITUDE DES ÉTATS-UNIS FACE AU CONFLIT FRANCO-MAROCAIN (1950-1956)*)

INTRODUCTION

Bénéficiant d'une position géographique privilégiée au sud du détroit de Gibraltar, le Maroc a longtemps attiré les convoitises européennes. Au début du XX^{ème} siècle, voulant renforcer leur présence sur l'échiquier de la politique internationale, les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas manqué de s'intéresser au Maroc lors de la conférence d'Algésiras (1906). Ils y ont participé⁽¹⁾, surveillant de près les manœuvres des puissances coloniales traditionnelles, notamment la Grande Bretagne, l'Espagne et la France.

Après l'instauration du « Protectorat » français au Maroc en 1912, les Américains n'ont point manifesté d'enthousiasme pour le reconnaître. Ils sont restés dans l'expectative et il a fallu attendre 1917, pour que cette reconnaissance ait lieu. La conjoncture de la Grande Guerre a été un facteur déterminant dans cet acte politique. Il fallait montrer à l'opinion internationale et aux puissances du Centre, que les Alliés formaient un bloc uni.

Mais une fois la guerre achevée, et bien que les U.S.A. d'après Wilson, aient opté pour un retour à l'isolationnisme, les Américains n'ont pas manqué de manifester une certaine sympathie à l'égard des partisans de Mohamed ben Abdelkrim pendant la guerre du Rif⁽²⁾.

Mais, il a fallu attendre la Deuxième Guerre Mondiale pour que les Américains fassent réellement connaissance avec le Maroc et les Marocains. Cette fois-ci, la réalité marocaine était palpée directement, d'abord pendant le débarquement anglo-saxon en Afrique du Nord (novembre 1942), ensuite, à l'occasion de l'entrevue d'Anfa (22 janvier 1943) entre le Président américain,

(*) Communication présentée au colloque sur *les relations maroco-américaines*, Norfolk, Virginia (U.S.A.), 13-15 novembre 1986.

(1) Les Etats-Unis ont également signé la Convention de Madrid (1880) qui accorde aux signataires le privilège de la nation la plus favorisée.

(2) Cette sympathie s'est surtout manifestée après que deux audacieux journalistes, Vincent Shean et Paul Scott Mowrer aient réussi à s'infiltrer dans le Rif pour en rapporter au public américain des récits sur la lutte menée par un petit peuple contre les armées franco-espagnoles.

Cf. Harrouchi (Abdelhak), « Les Etats-Unis face à la République du Rif », In *Abd-el Krim et la République du Rif* (Actes du colloque international d'études historiques et sociologiques, 18-20 janvier 1973), Ed. Maspéro, Paris 1976, p. 367-378.

Roosevelt et le Sultan du Maroc, Sidi Mohammed Ben Youssef ; entrevue qui n'eut d'ailleurs pas la bénédiction des autorités françaises au Maroc⁽³⁾.

Il est évident que ces événements n'ont fait qu'accroître l'intérêt porté par les Américains à cette partie du monde. En outre, les jeunes nationalistes marocains furent fascinés par la puissance matérielle et le potentiel économique des Etats-Unis ; ils imaginaient déjà leur pays transformé par l'Oncle Sam, en une nouvelle Californie⁽⁴⁾. Et l'entrevue d'Anfa produisit chez les Marocains un effet psychologique favorable aux U.S.A. Attentifs à l'intérêt américain, les nationalistes marocains firent parvenir au consulat général américain au Maroc, en janvier 1944, un exemplaire du Manifeste de l'indépendance qui rappelait notamment aux Alliés, leurs engagements dans la Charte de l'Atlantique⁽⁵⁾.

Les Etats-Unis ne sont pas restés passifs vis-à-vis de l'évolution de la situation au Maroc. Beaucoup d'Américains du Maroc ne cachaient pas leur sympathie pour les revendications des nationalistes. Surtout que le Maroc, au lendemain du discours du Sultan à Tanger (avril 1947), fut mis sous l'autorité d'un militaire, le général Juin, peu enclin au dialogue et à la compréhension avec les jeunes nationalistes.

I – LES AMÉRICAINS FACE AU CONFLIT FRANCO-MAROCAIN :

Il est assez délicat de définir clairement l'attitude des Etats-Unis face au conflit franco-marocain entre 1950 et 1956. De prime abord, elle apparaît comme une tendance anticolonialiste puisant ses racines profondes dans la genèse même du sentiment national américain, et dans les doctrines de Monroe et de Wilson. Mais, mieux analysée, cette attitude se révèle plus complexe. Elle se caractérise par des tergiversations et dessine des méandres qui ne peuvent s'expliquer que par le fait que les Etats-Unis se sont trouvés devant un dilemme. C'est ainsi que les prises de position américaines à l'égard de la question marocaine ont été parfois stigmatisées par les officiels français ; mais d'autres fois, elles paraissent plutôt favorables à la politique coloniale française.

L'attitude américaine peut être appréhendée à des niveaux divers : milieux officiels, presse et opinion publique, ressortissants américains au Maroc, action des syndicalistes, etc. Nous nous contenterons dans une première étape de nous pencher sur les réactions officielles en nous arrêtant à des repères essentiels de la crise franco-marocaine des années cinquante.

(3) Sur l'entrevue d'Anfa, voir : Roosevelt (Elliot, *Mon père m'a dit... (As he saw it)*, traduit de l'anglais par Nathalie Gara, Ed. Flammarion, 1947, p. 139-142.

(4) Cf. Cline (Walter B.), « Nationalism in Morocco », in *The Middle East Journal* (Washington), janvier 1947, p. 18-28.

(5) L'article 3 de la Charte de l'Atlantique (14 août 1941) affirme « le droit qu'a chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il désire vivre ».

1) La crise de février 1951

Le Résident Général Alphonse Juin voulait à tout prix neutraliser la position américaine pour avoir les mains libres au Maroc. Il effectua, en janvier 1951, un voyage aux U.S.A, dans le cadre des négociations entre la France et les Etats-Unis sur la question des bases américaines au Maroc. Il espérait profiter de l'occasion pour avoir un « blanc seing » lui permettant d'agir à sa guise au Maroc. Mais, sur ce point précis, son voyage fut un échec, comme l'attestent ces propos tenus par Juin, lui-même, au cours d'une discussion avec le Président français Vincent Auriol, le 6 février 1951 :

« (...) j'ai (...) fait un beau scandale à Washington car je me suis décidé à réagir contre l'Amérique durement. J'ai vu Mac Ghee, le Secrétaire au State Department pour les affaires arabes et je lui ai fait une scène. Il m'a fait entendre que l'affaire de la déposition pourrait aller loin (...) »⁽⁶⁾.

Homme obstiné, le général Juin, faisant fi de la mise en garde américaine, déclencha la crise de février 1951 qui visait à détronner le Sultan du Maroc, trop complaisant, à ses yeux, envers les jeunes nationalistes du parti de l'Istiqlal (parti de l'indépendance). Mais la Maison Blanche usa de son influence auprès de l'Elysée pour faire avorter la tentative de putsch. Vincent Auriol, alors Président de la République française, parle dans son journal⁽⁷⁾ d'une démarche entreprise par David Bruce, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, auprès de lui et du gouvernement français, pour empêcher la déposition du Sultan Sidi Mohammed Ben Youssef. Plus explicite, Pierre Lyautey, qui regrettait beaucoup l'échec du coup de force, a écrit au sujet de l'intervention américaine :

« L'Elysée reçoit en secret, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Amérique, un avertissement de la Maison Blanche. Les Affaires Etrangères prennent peur de la menace américaine »⁽⁸⁾.

2) les événements de Casablanca et l'affaire marocaine devant l'O.N.U :

Les événements sanglants de Casablanca⁽⁹⁾, en décembre 1952, alarmèrent l'opinion internationale⁽¹⁰⁾ et notamment américaine, de plus en plus attentive au dossier marocain. Pierre Lyautey⁽¹¹⁾ culpabilise l'O.N.U et les Etats-Unis et

(6) Auriol (Vincent), *Journal du Septennat (1947-1954)*. Tome V, p. 67, Lib. A. Colin, Paris 1975.

(7) Auriol (Vincent), *Journal du Septennat (1947-1954)*. Tome VI, p. 814, Lib. A. Colin, Paris, 1978.

(8) Lyautey (Pierre), « Les responsables de l'affaire marocaine » In *La Revue des deux Mondes* (Paris), 15 janvier 1953, p. 221.

(9) Sur ces événements, voir : Baïda (Jamaâ), « Les événements de Casablanca (décembre 1952) dans le miroir de la presse », In *Lamalif*(Casablanca), n° 165, avril 1985, p. 56-58.

(10) Le fait que le Prix Nobel, François Mauriac, ait pris position en faveur des nationalistes marocains donna un large écho à leurs revendications.

(11) Lyautey (P.), op. cit., p. 213-214.

les rend en partie responsables des événements dramatiques de Casablanca. D'après lui, les « atermoiements » des U.S.A. et leurs « erreurs psychologiques et tactiques », ont été à l'origine du massacre, car ils ont durci les positions des nationalistes. L'auteur dénonce également le rôle d'une certaine propagande qui influence « l'opinion américaine toujours séduite par le sensationnel, l'in vraisemblable, la violence et les mots de liberté, d'oppression et de démocratie »⁽¹²⁾. Quant au général Guillaume – alors Résident Général au Maroc –, il reproche aux Etats-Unis de « trahir » la France en encourageant les « extrémistes marocains »⁽¹³⁾.

L'attitude américaine lors de la septième session de l'Assemblée Générale de l'O.N.U, indigna les officiels français. Réunie solennellement pour la première fois dans son nouveau local, à New-York, (octobre 1952), cette session accepta – avec l'appui des Etats-Unis – l'inscription de la question marocaine à son ordre du jour, après avoir réfuté l'argument français qui prétendait que l'affaire marocaine était purement « domestique ». La position américaine fut très mal ressentie par le Président français qui déclara, le 7 octobre 1952, devant le Conseil des Ministres :

« (...) je suis humilié et peiné de l'attitude américaine à notre égard (...). Ils [les Américains] ne tiennent même pas compte de l'Alliance Atlantique, de l'amitié traditionnelle entre les deux pays. (...) Ils font (...), sans s'en douter, le jeu des communistes ; ils nous affaiblissent, nous attaquent dans notre amour-propre et aussi dans notre puissance »⁽¹⁴⁾.

3) la déposition du Sultan Sidi Mohammed Ben Youssef

Si le général Juin avait échoué dans sa tentative de putsch un peu trop improvisée en 1951, son successeur, le général Guillaume, fut plus chanceux en août 1953. Sidi Mohammed fut détrôné puis exilé à Madagascar. Cette fois, les Américains n'intervinrent pas pour empêcher le coup de force. Au contraire, ils prirent une position favorable à la France en s'opposant, le 27 août 1953, devant le Conseil de Sécurité de l'O.N.U, à une plainte du bloc arabo-asiatique contre la France. Et dès le 8 septembre 1953, le consul général américain au Maroc, présenta ses lettres de créance à Ben Arafa, nouveau sultan, installé par la Résidence. C'était une reconnaissance du coup de force du 20 août 1953 qui constituait, selon l'expression de Charles-André Julien, une « entorse à l'anticolonialisme traditionnel des Etats-Unis »⁽¹⁵⁾. Cette « entorse » froissa les sentiments de ceux, parmi les nationalistes, qui avaient beaucoup misé sur un

(12) Ibid.

(13) Guillaume (le général), *Homme de guerre*, Ed. France-Empire, Paris, 1977, p. 250-255.

(14) Auriol (Vincent), op. cit., tome VI, p. 602.

(15) Julien (Charles-André), *Le Maroc face aux impérialismes (1415-1956)*, Ed. Jeune Afrique, Paris, 1978, p. 318.

appui constant des Etats-Unis à leur thèse. Cette volte-face se confirma par le vote de la délégation américaine, en octobre 1953, lors de la huitième session de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. Les Américains s'opposèrent à une proposition du bloc arabo-asiatique visant à condamner la politique française au Maroc. L'amertume des nationalistes marocains se manifesta dans la dénonciation sans ménagement de « la trahison de Washington »⁽¹⁶⁾. Au Maroc, des mécontents s'attaquèrent à coups de pierres à la base américaine de Nouaceur et à un camion militaire en pleine ville de Casablanca⁽¹⁷⁾.

Cela dit, il ne faut pas croire qu'à partir de 1953, l'alignement des Américains sur la politique française au Maroc ait été total. Les nationalistes continuaient leurs campagnes contre la France en plein cœur de New-York et de Washington, ce qui ne manquait pas de révolter certains officiels français. Pierre July, Ministre français des Affaires Marocaines et Tunisiennes en 1955, s'indignait de ces facilités accordées à l'Istiqlal⁽¹⁸⁾. Par ailleurs, d'autres milieux américains non officiels (milieux d'affaires, syndicalistes...) continuaient à exprimer publiquement leurs sentiments favorables aux aspirations marocaines.

II – ESSAI D'INTERPRÉTATION

L'attitude américaine face au conflit franco-marocain peut être interprétée à la lumière de quatre facteurs essentiels :

- La tradition anticolonialiste des Etats-Unis
- L'activité du « Moroccan Office of Information and Documentation »
- Les intérêts américains au Maroc
- Les impératifs stratégiques de l'O.T.A.N.

1) La tradition anticolonialiste des Etats-Unis

Les Américains n'ont jamais oublié que l'indépendance de leur pays n'a été acquise qu'au prix d'une lutte acharnée contre les Britanniques. Ainsi, les idées des Pères de l'indépendance américaine et les doctrines de Monroe et de Wilson sont demeurées une référence pour les anticolonialistes américains. C'est dans cet esprit que Franklin Roosevelt a signé, en 1941, la Charte de l'Atlantique qui prône le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est encore dans le même

(16) Ouardighi (Abderrahim), *La grande crise franco-marocaine (1952-1956)*, Ed. Ouardighi, Rabat, 1975, p. 34.

(17) Ibid., p. 35.

(18) July (Pierre), *Une République pour un Roi*, Lib. Fayard, Paris, 1974, p. 41.

esprit que les U.S.A. ont œuvré pour la signature, à San Francisco, en 1945, de la Charte des Nations Unies.

Et pendant les années cinquante, à l'issue d'un sommet anglo-américain à Washington (25-29 juin 1954), entre Winston Churchill et D. Eisenhower, une déclaration commune soutient le principe d'auto-détermination. Les signataires s'y engagent à soutenir – par les moyens pacifiques – tous les pays dont les peuples sont désireux et capables de vivre indépendants⁽¹⁹⁾.

Dans l'esprit des anticolonialistes américains, l'appel à l'émancipation des peuples coloniaux était tout à fait conforme à leur idéal de libéralisme économique qui réprouvait les mesures protectionnistes imposées par les puissances coloniales européennes dans les territoires qui étaient sous leur domination.

Enfin, il faut signaler que l'héritage anticolonialiste des Américains s'est trouvé renforcé, mais pas pour longtemps, par la conjoncture internationale de l'Après-Deuxième Guerre Mondiale caractérisée par l'affaiblissement des puissances coloniales traditionnelles, particulièrement la France et la Grande-Bretagne.

2) L'activité du « Moroccan Office of Information and Documentation »

Ce bureau des nationalistes marocains avait son siège à New-York et possédait une succursale à Washington. Il se montrait très actif dans les coulisses de l'O.N.U. En outre, sa propagande était alimentée par diverses brochures qu'il publiait ou diffusait. Toutes ces publications stigmatisaient la politique poursuivie par la France au Maroc et réclamaient l'abolition du Traité de « Protectorat ». Une liste de ces publications, comportant quinze titres, a été publiée dans l'annexe du livre de Robert Rézette sur les partis politiques marocains⁽²⁰⁾. A titre d'exemples, mentionnons deux publications :

– *Moroccan News Bulletin* : brochure bi-mensuelle ronéotypée, publiée à partir de mai 1952.

(19) La déclaration précise : « We uphold the principle of self-government and will earnestly strive by every peaceful means to secure the independence of all countries whose peoples desire and are capable of sustaining an independent existence... ». Cité par Atyeo (Henry C.), « Morocco, Tunisia and Algeria before the United Nations ». In *Middle Eastern Affairs* (New-York), August/September, 1955, p. 230.

(20) Rézette (Robert), *Les partis politiques marocains*, Lib. A. Colin, 2^{ème} édition, 1955, p. 384.

– *Free Morocco* : Revue mensuelle, publiée à partir d'avril 1953, et tirée à 2.500 exemplaires⁽²¹⁾.

Le bureau de l'Istiqlal ne lésinait pas sur les moyens ; il adressait gratuitement ses feuilles d'information à des milliers de journalistes à travers tout le territoire américain. Il organisait même des réceptions mondaines qui étaient l'occasion d'élargir le cercle des sympathisants américains pour la cause marocaine. Le 18 novembre 1952, 25^{ème} anniversaire de l'intronisation du Sultan Sidi Mohammed Ben Youssef, une grande réception fut offerte au Plaza Hotel à New-York.

Toutes ces intenses activités donnaient leurs fruits sur le plan de la propagande. La presse américaine se faisait l'écho des événements du Maroc, et certains journaux dénonçaient même la politique coloniale française. Les autorités de Paris n'étaient pas insensibles à cette tendance de la presse américaine ; en témoigne un télégramme envoyé, le 19 novembre 1952, au Président français, Vincent Auriol, par Henri Bonnet, ambassadeur de France aux U.S.A. Dans ce message⁽²²⁾, il était notamment question d'articles favorables aux nationalistes marocains publiés par *New-York Times*, *New-York Herald Tribune* et *Chicago Tribune*.

Cette sympathie à l'égard du nationalisme marocain gagnait également d'autres milieux que ceux de la presse. Ainsi, l'« American Federation of Labor (Free Trade Union Committee) » manifestait son soutien aux Marocains en diverses occasions et notamment, en publiant une brochure intitulée :

« The United States and the French-Moroccan Problem : The other side ». (New-York, 1954).

L'opinion publique américaine ne pouvait rester indifférente à cette activité intense qui se déroulait sur le territoire même des Etats-Unis. Or, dans un grand pays démocratique, les dirigeants sont forcément attentifs aux sensibilités de l'opinion publique.

(21) Adresses de cette publication :

– 75-18 Woodside Avenue, Flushing 73, New York.

– 1613, Harvard Street, N.W, Washington D.C.

Dans « *Free Morocco* », l'accent est souvent mis sur l'intérêt stratégique du Maroc pour les Américains. A titre d'exemple, voir l'article de John D. Law :

« Where more trouble brews for U.S., big bases in danger as Moroccans rise against French ».

(*Free Morocco*, n° 10, 25 juin 1954, p. 6-7).

(22) On peut remarquer que ce télégramme a été adressé au Président français au lendemain même de la réception offerte à Plaza Hôtel (New-York) par le « Moroccan Office of Information and Documentation ». Voir le texte du message dans :

Auriol (V.), op. cit., tome VI, p. 735.

3) les intérêts américains au Maroc

a – Intérêts commerciaux

L'activité commerciale des Américains au Maroc était bien modeste avant la Seconde Guerre Mondiale. Mais, au lendemain de cette guerre, les intérêts commerciaux américains commencèrent à se développer sous l'impulsion de l'afflux au Maroc de nouveaux ressortissants américains⁽²³⁾. Leur activité commerciale devenait de plus en plus florissante grâce notamment aux privilèges dont ils bénéficiaient en vertu de l'Acte d'Algésiras (1906) et d'un ancien traité américano-marocain conclu à Meknès en 1836. Cinquième fournisseur du Maroc en 1939, les Etats-Unis passèrent, en 1949, au deuxième rang, après la France⁽²⁴⁾.

Craignant la concurrence économique du « colosse américain », la Résidence Générale imposa, par l'arrêté du 30 décembre 1948, des restrictions à l'importation au Maroc de marchandises étrangères, exception faite de celles provenant de la Métropole. Cet arrêté résidentiel révolta les commerçants américains du Maroc ; ils y virent une mesure discriminatoire constituant une violation de l'Acte d'Algésiras qui garantissait la « liberté économique sans aucune inégalité ». Par ailleurs, les Américains invoquèrent le traité de 1836 qui les faisait bénéficier de la clause de la « Nation la plus favorisée » et d'un statut juridique spécial (Régime des capitulations)⁽²⁵⁾. La Chambre de Commerce Américaine de Casablanca protesta énergiquement contre la décision française. Faisant écho à cette levée de boucliers, le Congrès américain adopta, le 28 août 1950, un amendement – connu sous le nom de « Hickenlooper » – menaçant de soustraire l'Aide Marshall à tout pays dont « un territoire dépendant manque, de l'avis du Président des Etats-Unis, à l'exécution d'un traité dont les Etats-Unis et ce territoire dépendant sont parties ». Ayant vite pris des proportions portant préjudice aux bonnes relations entre deux pays alliés au sein de l'O.T.A.N, le litige fut porté devant la Cour Internationale de Justice (C.I.J) à La Haye⁽²⁶⁾.

(23) La colonie américaine au Maroc a été estimée, en 1953, à 50 000 personnes dont environ 30 000 militaires et techniciens. Cf. Charbonneau (le Général), *Le Maroc à la croisée des chemins*, Ed. Touristiques et littéraires, Bourg (Ain), 1953, p. 159.

(24) July (P.), op. cit., p. 42.

(25) Il a fallu attendre le 3 juillet 1956 pour que le Sénat autorise le gouvernement américain à renoncer à ses droits d'exterritorialité au Maroc.

(26) Le verdict de la C.I.J. est rendu le 27 août 1952. Il est mi-figue, mi-raisin puisqu'il ne satisfait aucune partie pleinement, ni ne condamne aucune partie clairement. Sur ce contentieux franco-américain, voir :

– Laubadère (André de), « Remarques sur les fondements juridiques des capitulations américaines au Maroc ». In *Gazette des Tribunaux du Maroc*, 25 octobre 1948.

– Laubadère (André de), « Le statut international du Maroc et l'arrêt de la Cour Internationale de Justice du 27 août 1952 » In *Revue Juridique et Politique de l'Union Française*, (Paris), oct./dec. 1952, p. 429-473.

Il n'est pas inclus dans notre propos de détailler ici les arguments juridiques de chaque partie. Ce qui nous intéresse davantage, c'est l'état de tension que ce différend fit vivre aux relations franco-américaines. Cette crise ne manqua pas de se répercuter, d'une façon favorable aux nationalistes marocains, sur l'attitude américaine face au conflit franco-marocain. D'ailleurs, les nationalistes étaient attentifs à ce litige et essayaient d'en tirer profit. Ils avaient pris parti pour les Américains et les commentaires de leur presse au lendemain du verdict de la C.I.J sont, à ce titre, très significatifs. la sentence de la Haye était saluée comme une victoire du Maroc et des Etats-Unis. A titre d'exemple, *Ach-chaâb* (Tanger) interpréta, le 28/8/52, la sentence de la C.I.J comme suit :

« La plus haute instance juridique mondiale reconnaît la persistance de la souveraineté internationale du Maroc malgré le Protectorat imposé. Le Maroc et les U.S.A. vainqueurs à la Cour de La Haye (...) »⁽²⁷⁾.

Mais l'affaire des ressortissants américains au Maroc n'était pas la seule à avoir troublé la sérénité des relations entre la France et les Etats-Unis. Il y eut également la question du réarmement allemand. La guerre de Corée avait convaincu les Américains de la nécessité de réarmer l'Allemagne au sein de l'O.T.A.N, mais la France s'y opposait. L'image des Français auprès de l'opinion publique américaine fit les frais de cette politique.

Ainsi, les relations n'étaient pas au beau fixe entre les deux pays. Il n'était par conséquent pas étonnant de déceler dans la politique du Département d'Etat une attitude hostile à la présence française au Maroc.

b – Desseins politiques

L'attitude américaine face au conflit franco-marocain n'était pas exempte de desseins politiques. Le « State Department » poursuivait une tactique visant à endiguer les courants des mouvements nationalistes dans un sens favorable à l'Occident ; d'où les contacts pris avec les nationalistes marocains pressentis futurs dirigeants du pays. Il ne fallait pas que les nationalistes basculent dans le camp communiste. C'était dans cet esprit que les syndicalistes américains, par l'entremise de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L),

=- Fougère (L.), « L'arrêt de la Cour Internationale de Justice du 27 août 1952 », In *Gazette des Tribunaux du Maroc*, 10 novembre 1952.

- Bernard (F.), « Les conséquences de l'arrêt de La Haye en matière d'organisation judiciaire marocaine », In *Gazette des Tribunaux du Maroc*, 25 novembre 1952.

- Famchon (Yves), *Le Maroc d'Algésiras à la souveraineté économique. Analyse du statut juridique de l'économie marocaine*. Ed. des Relations Internationales, Paris, 1957.

(27) Cité par : Ibraï-Aouchar (Amina), *La presse marocaine d'opposition au Protectorat (1933-1956)*. Thèse de 3^{ème} cycle présentée à l'Université de Toulouse-Le Mirail (France), 1979, p. 177. (Dactylographiée inédite).

œuvrèrent pour créer au Maroc un syndicat échappant à l'obédience communiste. Une délégation de la C.I.S.L effectua, dès novembre 1950, une visite au Maroc pour amorcer ces projets. L'objectif fut atteint en mars 1955, par la fondation de l'Union Marocaine du Travail (U.M.T) dirigée par Mahjoub Ben Saddik.

Les mêmes motivations politiques étaient celles des agents des sociétés américaines Coca-Cola et Pepsi-Cola, qui multipliaient les gestes de bienveillance à l'égard des nationalistes :

– Le 10 février 1952, Abdelkhalek Torrès, leader du parti réformiste, de retour d'exil, organisa une réception à son domicile de Tétouan. Les visiteurs étaient approvisionnés en boisson gracieusement par la firme Coca-Cola de Tanger⁽²⁸⁾.

– En février 1953, l'Istiqlal diffusa au Maroc un petit livre sur la fête du Trône édité avec un appui financier de la firme Pepsi-Cola⁽²⁹⁾.

– Enfin, par le truchement de la publicité qu'elles étalaient dans la presse nationaliste, ces mêmes firmes garantissaient aux nationalistes marocains modérés quelques subsides constants⁽³⁰⁾.

Cette action politique aux facteurs multiples, et qui ménageait les nationalistes marocains, était impérative dans un monde en pleine Guerre Froide où les deux super-puissances rivalisaient dans l'extension de leurs sphères d'influence.

4) Les impératifs stratégiques de l'O.T.A.N

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord venait juste d'avoir un an en 1950, et la Guerre Froide s'exacerbait avec le conflit coréen. Cette conjoncture internationale donna une impulsion à l'intérêt porté par les Etats-Unis à

(28) Rezette (R.), op. cit., p. 212.

(29) Ibid., p. 224.

(30) Cette « Bienveillance » à l'égard des nationalistes modérés était stigmatisée par les milieux de gauche.

– Germain Ayache, alors jeune militant communiste, enseignant au Lycée Lyautey de Casablanca, écrivit en 1950 :

« Depuis 1942, une active propagande s'attachait à implanter au Maroc le mythe d'une Amérique non impérialiste, émancipatrice même, apportant avec elle l'abondance et la liberté. Les diplomates américains allaient jusqu'à prodiguer leurs encouragements aux partis nationalistes bourgeois. Des Marocains se laissèrent alors duper : à leurs yeux, les empiètements américains apparaissaient moins comme de nouvelles entraves pour la nation marocaine que comme des points d'appui contre la domination française ».

Cf. Ayache (G.), « La bannière étoilée flotte sur le Maroc » In *Démocratie Nouvelle*, (Paris), n° 7, juillet 1950, p. 362.

Cet article incisif, qui n'épargnait ni le « colonialisme français », ni « l'impérialisme américain », valut à son auteur d'être expulsé du Maroc.

l'Afrique du Nord et particulièrement au Maroc, où les Américains décidèrent, en accord avec la France, d'installer plusieurs bases aériennes abritant quelques 15.000 hommes pour la défense de l'Occident.

Ces impératifs de l'O.T.A.N et de la Guerre Froide rapprochaient les Américains de leurs alliés français ; les Marocains ne furent même pas consultés sur la question des bases militaires.

Conscient du souci américain de renforcer la cohésion des pays de l'O.T.A.N, les Français ne cessèrent, durant la crise franco-marocaine, d'invoquer cet argument pour infléchir l'attitude des Etats-Unis en leur faveur. La propagande officielle française ne se lassait pas d'assimiler les nationalistes marocains aux communistes. Même le Président Vincent Auriol avait recours à cet argument. Dans un entretien avec Foster Dulles, Secrétaire d'Etat américain, il soutenait fermement : « derrière Bourguiba, il y a les communistes ; derrière l'Istiqlal, il y a les communistes »⁽³¹⁾. De telles accusations étaient sensées avoir un énorme impact dans un pays en proie au Mac Carthysme. C'est pourquoi les membres de l'Istiqlal opérant aux Etats-Unis déployaient de grands efforts pour réfuter toutes les accusations les assimilant aux communistes. C'est dans ce cadre qu'il faut placer la déclaration d'Abderrahman Anegai, membre du « Moroccan Office », sur les pages du *New-York Herald Tribune*, le 27 juillet 1953 :

De longs articles seraient nécessaires pour exposer l'histoire de la lutte entre l'istiqlal et les communistes »⁽³²⁾.

Le même raisonnement était tenu au Maroc par les nationalistes non communistes. Le journal *AL-OUMMA* (Tanger) intitula même son éditorial, le 20 mars 1954, par une proposition à l'adresse du gouvernement américain :

« Sois avec Nous contre le colonialisme, Nous serons avec Toi contre le communisme »⁽³³⁾.

Ce marché proposé par l'organe du Parti des Réformes Nationales (P.R.N) était trop simple et « ignorait » les impératifs stratégiques de l'O.T.A.N en pleine Guerre Froide. Ce sont les contraintes de ces impératifs qui ont amené les dirigeants américains à adopter une attitude mitigée leur permettant de sortir peu à peu du dilemme créé par le conflit franco-marocain.

(31) Auriol (Vincent), op. cit., tome VI : 1952, p. 310.

(32) Cité par : Rezette (R.), op. cit., p. 220, note 6.

(33) Cité par : Ihraï-Aouchar (Amina), op. cit., p. 177.

CONCLUSION

Il était délicat pour les officiels américains de faire un choix entre l'allié français et les jeunes nationalistes marocains. Nous avons vu que les prises de position américaines étaient hésitantes et parfois ambiguës. Les sympathies allaient, certes, souvent vers les nationalistes qu'il ne fallait surtout pas laisser basculer dans le camp communiste. Elles se renforçaient même au moment où un litige commercial troublait quelque peu les relations franco-américaines. Mais, fallait-il sacrifier la France, un allié européen au sein de l'O.T.A.N, en pleine Guerre Froide ? C'eût été une énorme imprudence sur les plans stratégique et politique. D'où quelques attitudes américaines qui ont mécontenté les Marocains. Mais, généralement, les U.S.A. se sont efforcés, après bien des tergiversations, d'afficher une certaine neutralité tout en encourageant les négociations bilatérales entre les autorités françaises et les nationalistes marocains modérés. Cette voie était la seule à même d'engendrer une solution pacifique qui préservât aux Etats-Unis l'amitié de la France et du Maroc.

Cette politique, plus pragmatiste qu'idéaliste, n'omettait ni le contexte international, ni les données de l'affaire marocaine, ni les intérêts américains de plus en plus grandissants au Moyen-Orient.

Jamāa BAĪDA
Faculté des Lettres – Rabat

ESSAI D'ANALYSE CRITIQUE DES RECHERCHES SOCIOLOGIQUES PENDANT LA PÉRIODE COLONIALE EN TUNISIE

Entreprendre une analyse critique de la recherche sociologique pendant la période coloniale en Tunisie, revient à faire une « sociologie de la sociologie » ou à poser le problème des conditions sociales de la science coloniale.

Mais en quoi est-il légitime aujourd'hui se s'interroger sur les déterminants sociologiques qui pèsent sur le savoir produit pendant cette période ? En quoi la connaissance du passé de la sociologie importe pour l'élaboration de la production sociologique actuelle ?

A moins de nous satisfaire des procès politiques que l'on a pris l'habitude de faire aux sciences coloniales, le problème de l'utilisation de ces sciences se pose à nous et avec lui s'impose leur analyse critique.

Durkheim déclarait dans « l'Évolution pédagogique », que « l'inconscient c'est l'oubli de l'histoire » et Bourdieu d'affirmer après lui que « l'inconscient d'une discipline c'est son histoire »⁽¹⁾, et l'un des principaux obstacles épistémologiques à surmonter et, en conséquence : « Libérer la science sociale, et en particulier celle des pays récemment décolonisés, de son inconscient, c'est entreprendre un certain type de science sociale de la science coloniale ». Faire la sociologie de la sociologie coloniale signifie que l'on s'interroge sur les rapports entre la production scientifique avec d'une part, le pouvoir colonial et local, et d'autre part, avec le champ scientifique métropolitain.

La constitution et le développement des sciences sociales étaient destinés, dans la période qui nous intéresse, à répondre aux besoins de l'entreprise coloniale, à mettre à son service les connaissances nécessaires à son expansion et à sa consolidation. La production scientifique précédait et éclairerait mais, parfois aussi, répondait aux sollicitations de la politique.

Dès le départ de la colonisation du pays, des établissements de recherche scientifiques sont mis sur pied, Instituts, Offices, associations, sociétés savantes présidées le plus souvent par des militaires, pour créer les conditions nécessaires

(1) P. Bourdieu : « Les conditions sociales de la production sociologique : Sociologie coloniale et décolonisation de la sociologie », dans « Le mal de voir », Cahiers de Jussieu, 1976... ed. 10-18, p. 419.

au développement de la production européenne par une exploitation des richesses humaines et naturelles du pays.

Le lien entre science et domination coloniale est inscrit au départ, et des sciences particulièrement « engagées » comme l'ethnologie s'en trouvèrent définitivement marquées.

Pendant, parce que devant déboucher sur des implications pratiques, la science coloniale est constamment soumise à l'épreuve des faits, ce qui lui confère un caractère d'expérimentation et lui permet d'apporter des « réponses justes à des questions fausses ». Car, en effet, comme le soulignent certains auteurs : « Il ne suffit pas de se livrer au simple procès politique de la science coloniale ; il est plus instructif d'y repérer les réponses aux questions qui ne l'étaient pas. L'interrogation sociologique actuelle se situe dans cette brisure et doit se préoccuper plus de ce qu'enseigne la réponse que de la question formulée. Il y a pour nous, un « bon usage » possible de la science coloniale »⁽²⁾.

Il n'est pas de notre propos dans cette étude, de soulever des problèmes épistémologiques dans un domaine encore peu étudié, mais nous nous proposons d'esquisser un bilan critique de la littérature sociologique de la période coloniale à partir de certaines questions.

Dans un article bien connu intitulé : « Cent vingt cinq ans de sociologie maghrébine », Jacques Berque définit la « sociologie » maghrébine naissante par « l'étude des sociétés comme telles ». Une science qui se distingue des autres par ses « visées de synthèse » qui font d'elle « l'usufruitière » des autres disciplines, une science qui est à la recherche permanente de ses techniques, qui se définit comme « ouverte » et « accueillante » à toutes les enquêtes descriptives et même littéraires qui « contribuent à l'intelligence des sociétés ».

Nous adopterons en conséquence cette définition qui nous offre la possibilité, malgré son manque de rigueur méthodologique, dû à une science qui se constitue, de rester fidèle aux caractéristiques de la production de cette période⁽³⁾.

Il s'agit en quelque sorte, d'un champ scientifique où se côtoient des savoirs plus ou moins constitués, plus ou moins reconnus institutionnellement : l'ethnologie, l'ethnographie, l'anthropologie culturelle et plus récemment, la sociologie.

Mais des matériaux pour l'étude de la société tunisienne sont apportés par d'autres sciences. Nous pouvons retenir les travaux de sociologie juridique qui traitent du droit et des coutumes, la psychologie sociale. De la médecine, nous

(2) Fanny Colonna et Cl. H. Brahimi : « Du bon usage de la science coloniale », in Cahiers Jessieu, op. cit. p. 240.

(3) Ce principe nous a conduit dans le choix des éléments de bibliographie qui accompagnent cette étude.

avons retenu la médecine traditionnelle qui partage avec l'ethnologie l'étude des rites et des croyances magiques et religieuses.

Nous nous proposons dans cette étude d'examiner les auteurs et les structures de la recherche sociologique coloniale, les concepts et les thèses qu'ils ont développés, les théories et les écoles dont ils se sont inspirés et leurs rapports avec le champ scientifique métropolitain. Enfin, les résultats auxquels ces recherches ont abouti à la fin de la période coloniale, et qui ont servi de base à la recherche nationale.

On peut distinguer trois catégories d'auteurs qui correspondent à trois périodes. Ces trois moments correspondent à un changement dans l'état des rapports de force. Ainsi, on peut imaginer que les questions posées à la réalité tunisienne au moment de la conquête et de l'expansion coloniales diffèrent de celles que pose un pouvoir soucieux de sa consolidation et se sentant menacé par la poussée du nationalisme. Ces trois catégories se succèdent, et l'on pourrait parler de « générations ». Mais elles existent aussi simultanément avec cependant la prédominance de telle ou telle catégorie.

La première période qui s'étend de la conquête à la fin des années 20 environ : c'est celle des « coloniaux » explorateurs, médecins, fonctionnaires de tout ordre et surtout militaires, au service de l'entreprise coloniale.

La seconde période s'étend jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Elle voit apparaître des administrateurs et aussi des universitaires assumant des fonctions de recherche, sans qu'ils soient sur le plan de la représentation de la société tunisienne, très différents de leurs prédécesseurs.

Nous plaçons dans cette catégorie ce que nous appellerons les « indigéno-philés » ou les promoteurs du dialogue des cultures, essentiellement des missionnaires. La troisième période, allant du lendemain de la deuxième guerre mondiale à la fin des années cinquante, témoigne de profondes mutations dans la société tunisienne et voit apparaître des chercheurs, certains d'orientation marxiste, qui démystifient l'œuvre « civilisatrice » de la colonisation et dénoncent la domination et l'exploitation dont ils sont témoins.

Ils posent les questions que la société tunisienne se pose elle-même et préparent le terrain aux chercheurs nationaux.

1 – Auteurs et structures de la recherche au service de l'entreprise coloniale

De par sa situation géographique et son passé historique la Tunisie a, très tôt, été ouverte aux influences européennes. Les premiers à s'intéresser à la Tunisie

avant et après l'installation du Protectorat, sont les voyageurs⁽⁴⁾ qui écrivent leurs impressions, mais surtout des explorateurs comme H. Duveyrier⁽⁵⁾, ou M. Valéry-Mayet, membre de la mission scientifique de l'exploration de la Tunisie⁽⁶⁾.

De par leur profession, les médecins ont été très tôt en contact avec la population tunisienne et ont laissé une littérature importante et diversifiée. Parmi ceux qui ont eu le plus d'impact et dont la production scientifique et surtout idéologique a marqué toute cette première période, on peut citer le Dr. Louis Bertholon auteur de nombreuses publications sur l'anthropologie et d'ethnographie, président de l'institut de Carthage et fondateur de la Revue Tunisienne.

Dans un tout autre domaine se distingue le Dr. E.G. Gobert qui décide de renoncer à une carrière de province pour se rendre en 1906 en Tunisie. « Médecin de la colonisation » il occupe différents postes dans les services de la santé tunisienne, dont celui de Directeur de l'hygiène et de la santé publique, en 1920, qu'il gardera jusqu'à la retraite en 1935. Outre ses activités médicales (nombreuses campagnes contre les épidémies de typhus, peste,...) et administratives (réformes du statut des médecins de la colonisation), ses randonnées dans la campagne tunisienne en draine, et surtout à cheval, lui permettent d'entreprendre des travaux archéologiques, sur la préhistoire notamment. L'ethnographie aussi l'intéresse et il publie plusieurs articles sur les rites alimentaires et les pratiques magiques. L'essentiel est publié dans un ouvrage publié en 1969 : « Les magies originelles »⁽⁷⁾.

Mais les pionniers des recherches de tout ordre dans le pays, furent les militaires, les officiers du Bureau des Affaires Indigènes. En plus de leur tâche répressive, assurer la sécurité, base de toute mise en valeur économique et de toute tranquillité politique, ils étaient chargés de fournir des rapports sur tout ce qu'ils observaient, depuis le soldat qui choisit comme « refuge quotidien contre l'ennui », d'écrire un journal de route⁽⁸⁾, jusqu'au général qui veut immortaliser les exploits de ses troupes⁽⁹⁾. Ils ont ainsi guidé et informé des savants venus avec une mission généralement trop courte pour aboutir à des résultats suffisants par

(4) R. Gagnat et H. Saladin : *Voyage en Tunisie*, Hachette et Cie, 1894 et L. Hendebert : *Promenades en Tunisie*, édit. Dujanic, 1909.

(5) H. Duveyrier : *La Tunisie*, Hachette et Cie, 1881.

(6) et professeur à l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier, auteur de : « *Voyage dans le sud de la Tunisie* ». Typo. et litho de Boehm et fils, 1886, 206 p.

(7) Cf. La biographie de E.G. Gobert par George Souville dans *Antiquités Africaines*, tome 8, 1974, p. 17-21.

(8) « Boujadi », Lieutenant X... auteur de « Ma première étape, Journal de route d'un soldat, Sud tunisien 1885. Imp. « ma première étape » Paris, 227 p.

(9) M. Hannerô, Lieutenant au 4^{ème} Tirailleurs, recherches et fouilles sur les principales nécropoles du Sahel (Souss, Mahdia, Salacta), présenté dans Rev. Tun., N° 1, 1894.

leurs propres moyens. D'autres encore consacrent leurs temps de loisir à des fouilles⁽¹⁰⁾.

Parmi les figures saillantes de cette période nous relevons le Capitaine Rébillet auteur d'une importante étude non éditée sur le sud de la Tunisie et qui sera membre de l'Equipe fondatrice de la Revue Tunisienne.

Pour pouvoir publier, les militaires bénéficient d'autorisations spéciales et des maisons d'édition se développent à cet effet⁽¹¹⁾.

Pendant cette première période, qui va de la conquête à la première guerre mondiale environ, il est difficile de parler de recherche scientifique. La recherche était surtout le fait d'amateurs isolés appartenant à toutes sortes de professions. Très peu d'universitaires parmi les pionniers, sauf certaines exceptions. C'est le cas notamment de Paul Lapie, durkheimien de la première génération qui, reçu à l'agrégation de philosophie en 1892, s'est trouvé l'année suivante professeur au lycée de Tunis. Au retour de son séjour à Tunis (1893-1897) il publiera un ouvrage intitulé : « Les civilisations Tunisiennes (musulmans, israélites, européens), étude de psychologie sociale (1898).

Cependant, l'ensemble de ces recherches à l'état diffus s'organise petit à petit, dans le cadre de sociétés savantes. une Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts, voit le jour en 1894 avec, à sa tête, un militaire : le Commandant de la Brigade d'occupation. Le président de cette Association, devenue quelque temps après, l'Institut de Carthage, et le fondateur de la Revue Tunisienne, organe de l'institut, le Dr. Louis Bertholon, expose dans son discours inaugural les ambitions scientifiques des pouvoirs coloniaux qu'il se propose de servir.

« Je me garderais bien de vous faire l'énumération des principales sciences et de leurs desiderata en Tunisie... Ainsi, que sait-on de la littérature locale tunisienne, de ces chants antiques, de ces vieilles traditions, transmises de bouche en bouche depuis les temps les plus reculés, qui, rapprochées, permettraient par certains gestes dont la signification s'est perdue, de reconstituer ce qu'était l'ancien habitant de ce pays, de fixer l'origine probable de nos populations indigènes ? l'archéologie, la numismatique, ..., qui mieux que les historiens de la Grèce ou de Rome, nous renseignent sur les détails intimes de la vie privée et des actes publics des anciens dominateurs de ces contrées ? Combien de remarques sur leur mode de cultiver, de capter les sources, de tracer les voies de communications pourraient servir de guide pour notre effort colonial ?... Prenons les

(10) Ch. Philibert, général, auteur de « La 6^{ème} Brigade en Tunisie » éd. Lavauzelle – 1895 – 232 p.

(11) Edition Ch. Lavauzelle, Limoges.

sciences physiques et naturelles. L'intérêt qu'elles offrent pour nous est non moins sérieux. Entre autres exemples, certaines découvertes géologiques et minéralogiques peuvent enrichir des régions entières... La climatologie tunisienne, mieux connue, permettra d'éviter ces désastreuses expériences qui ont assombri les débuts de la colonisation en Algérie. Nous conserverons de la sorte à la Tunisie son bon renom de salubrité... Il y a, ... un intérêt capital et surtout pratique pour la prospérité de la colonie, au développement des études scientifiques en Tunisie »⁽¹²⁾.

D'ailleurs, la composition du « Comité d'initiative » de l'Association constitué en 1894, illustre bien le lien étroit entre science et pouvoir colonial. Les membres sont essentiellement des commerçants, des colons agricoles, des fonctionnaires chargés de s'occuper des intérêts soit de la viticulture, soit de la colonisation... La même tendance apparaît dans la composition du comité directeur de la Revue Tunisienne, organe de cet Institut : la section Lettres et Arts a pour président un président de tribunal, et celle des sciences physiques et naturelles a, comme président, le Directeur du laboratoire de vinification et de bactériologie. La section sciences historiques et géographiques a, pour président, le Directeur des Renseignements, des Contrôles et de l'Agriculture, secondé par un marquis-propriétaire, un avocat, un inspecteur chef du service des Antiquités, un professeur de lycée, un commandant, chef d'Etat Major de la Brigade d'occupation.

Ce rôle des médecins, et surtout des militaires, pendant cette première période de la colonisation, est à mettre en rapport avec le type de politique coloniale entreprise en Tunisie. Comme le souligne H. Brunschvig⁽¹³⁾, l'option de Jules Ferry pour « réussir sa Tunisie, était de faire le contraire de ce qui avait échoué en Algérie », autrement dit, d'entreprendre une colonisation économique « pour les producteurs et par les producteurs » qui s'oppose aux ambitions des militaires : « pour se passer de leur concours, il fallait renoncer à l'annexion qu'ils préconisaient ; le protectorat se révèle non seulement civil, mais encore antimilitariste⁽¹⁴⁾. On comprend par conséquent, que « nombre d'officiers, pour combattre l'ennui des garnisons monotones, se livrent, leurs devoirs professionnels terminés, à des études intellectuelles de divers ordre : histoire, géographie, archéologie, etc »⁽¹⁵⁾.

(12) D^r Louis Bertholon, séance d'inauguration de l'Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts, dans Revue Tunisienne, N° 1, 1894, pp. 14-15.

(13) Henri Brunschvig : La colonisation française, Paris, Calman-Lévy, coll. Liberté de l'Esprit dirigé par R. Aron, 1949.

(14) op. cit.

(15) Déclaration du général Leclerc, commandant de la Brigade d'occupation, lors le 7 décembre 1893, à Tunis, devant le comité d'initiative de l'Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts (publiée dans Revue Tun. N° 1, 1894).

2 – Les contrôleurs civils, les missionnaires et la légitimation du pouvoir colonial

La seconde période que nous avons située entre la fin de la première et de la seconde guerre mondiale, est celle des contrôleurs civils qui symbolisent, en Tunisie, les agents de la domination. La prédominance de la bureaucratie à cette époque, s'explique, comme nous l'avons souligné plus haut, par le modèle de colonisation choisi, mais aussi par des caractéristiques internes, comme le haut degré de centralisation de l'Etat existant, le peu de résistance à l'occupation, la faible segmentation tribale de la société⁽¹⁶⁾. Contrairement à ce qui s'est fait en Algérie, en Tunisie, les pouvoirs coloniaux ont eu recours à un « contrôle indirect plus pratique et moins coûteux » qui vient se greffer sur l'encadrement local, et qui fait en sorte que si les contrôleurs français supervisaient le corps caïdal, ils n'avaient que peu de contacts directs avec la population.

Cependant, dotés d'une formation, que n'avaient pas leurs prédécesseurs, ils sont issus pour la plupart des Facultés de Droit françaises ou de l'Ecole des Hautes Etudes de l'administration musulmane. Ils sont en outre, implantés dans tout le pays. A la tête de ceux qui ont produit des recherches qui touchent de près ou de loin la sociologie, figure Henri de Montety, connu pour ses études sur les institutions juridiques musulmanes relatives au régime foncier, le droit coutumier, et l'évolution du régime foncier en Tunisie.

Parmi les nombreuses recherches effectuées par H. de Montety⁽¹⁷⁾, nous relevons deux études non éditées, particulièrement significatives de l'idéologie qu'il défend. Un « mémoire sur l'évolution du régime foncier » (1936) et une « Enquête sur les vieilles familles et les nouvelles élites » (1939).

Dénonçant « l'indivision prolongée » qui résulte du « caractère nomade invétéré » des populations, et qui « aboutit fatalement au collectivisme », et surtout dénonçant l'obstacle majeur que constitue l'institution des « habous » à l'expansion de « la colonisation officielle », l'auteur constate dans une première étape que : « La Tunisie possédait en 1881, l'état foncier le plus confus qui soit. Cet état et son régime convenaient du reste au moule de ses habitudes sociales et du tempérament de sa race ».

Ce tableau particulièrement négatif du régime foncier, régi par le droit coranique et la coutume, va servir de prétexte à une rénovation des institutions par l'apport occidental et surtout, pour instituer une nouvelle législation au service de la colonisation : « Lorsque la France s'installa en Tunisie, dit Henri de Montety, les questions foncières se placèrent au premier plan de ses préoccupa-

(16) Voir à ce propos : E. Hermassi : *Etat et Société au Maghreb*, édit. Anthropos, 1975. Deuxième partie : Domination coloniale p. 73 et 75.

(17) Voir document bibliographique en annexe.

tions. L'acquisition des immenses territoires du Ministre Khereddine par une société française n'avait-elle pas été une des causes obscures de notre intervention ? Le premier souci devait être de consolider nos intérêts, de favoriser l'implantation d'une population française au sol. Pour cela il fallait offrir aux colons la sécurité foncière »⁽¹⁸⁾. Avec d'autres juristes, H. de Montety entreprend l'instauration du régime de l'immatriculation. Ainsi, en contribuant à « jeter une vive lumière » sur le régime foncier, en le faisant mieux connaître, l'auteur contribue à la mise au point d'un instrument de colonisation qui achève l'œuvre spoliatrice des lois précédentes (sur les habous en 1898 notamment). Les premiers jugements selon cette législation se limitent le plus souvent, à constater l'absence d'opposition formelle et à consacrer irrévocablement le droit acquis des colons.

La seconde étude de H. de Montety est plus tardive. Elle répond aux préoccupations du pouvoir colonial qui se sent de plus en plus contesté par le mouvement nationaliste. Elle est destinée à fournir des informations sur « le flot des nouvelles élites de basse et moyenne extraction qui monte chaque jour davantage, noyant peu à peu les vieilles familles, même celles qui ont pu s'adapter aux conditions de la civilisation moderne et à ses institutions démocratiques... Si elles accèdent peu aux cadres politiques légaux, elles (les nouvelles élites) animent du moins la politique nationaliste ». L'étude a permis surtout de fournir une masse de renseignements sur ces deux catégories sociales, qui sont en fait deux classes sociales, à partir d'enquêtes directes, d'accumulation de fiches individuelles, d'un inventaire nominatif des principaux cadres administratifs libéraux et politiques.

Dans la même ligne s'inscrit la production scientifique d'autres contrôleurs civils dont les travaux, surtout de géographie humaine, présentent un intérêt particulier pour l'investigation sociologique. C'est le cas de Charles Monchicourt et de Pierre Bardin. L'ethnographie complète souvent les données géographiques pour rendre compte du « genre de vie des populations » et étudier le monde rural, la société « bédouine », l'usage qu'on y fait des ressources disponibles, la répartition des richesses entre ses membres, la transhumance, le troc etc⁽¹⁹⁾. Elle renseigne également sur la fixation au sol des populations nomades dans les régions où la presque totalité des terres sont collectives.

A la fin de cette période, ces mêmes auteurs seront attentifs à la dialectique entre forces conservatrices, résistances et bouleversements dus à la mécanisation dont le monde rural devient le théâtre : « en regardant vivre les familles du douar Soualhia, nous avons essayé de présenter l'univers de cette société et nous nous

(18) H. de Montety : « Mémoire sur l'évolution du régime foncier, 1936, doc. dacty. 50 p.

(19) Cf. P. Bardin : Les populations arabes du contrôle civil de Gafsa, IBLA, 1944.

et Ch. Monchicourt : La région du haut-Tell en Tunisie (Le Kef, Téboursouk, Maktar, Tala) : essai de monographie régionale.

sommes efforcés de déceler ses réactions en face des forces neuves qui l'assiègent. Il serait peut être aussi téméraire de prédire sa prochaine disparition que de croire à son immutabilité »⁽²⁰⁾.

Cependant à côté des recherches de toutes sortes et surtout des monographies effectuées par les contrôleurs civils, d'autres institutions produisent une importante matière ethnographique sur les rites, coutumes, langage et s'intéressent aux menus détails de la vie des individus et des groupes et à leurs comportements respectifs. Cette collecte qui se veut systématique est l'œuvre des missionnaires.

L'effort le plus remarquable dans le domaine est celui de l'Institut des belles lettres arabes (IBLA). Fondée en 1927, cette institution a d'abord pour fonction de former à l'arabe les pères destinés à la mission en pays musulman. Les « Pères Blancs », appelés ainsi à cause de leur tenue vestimentaire relative à cette période, la « gandoura » tunisienne blanche, se mettent à l'école de la Tunisie, à l'arabe classique de la Khaldounia et au dialecte populaire.

En 1934 est créé au sein de l'IBLA un « cercle des amitiés tunisiennes » destiné aux laïcs désireux de s'initier aux problèmes de la culture arabe. Pendant une trentaine d'années, des conférences sont organisées dans ce cadre. Des Tunisiens y prennent parfois la parole. Elles portent sur : « la psychologie de l'oriental », « la politesse chez les Arabes depuis l'Islam jusqu'à nos jours », « les aspirations de la jeunesse tunisienne », « le problème du chômage et des industries tunisiennes » etc,... En 1937 est créée la revue IBLA ; Elle publiera les travaux du « Cercle des amitiés tunisiennes ». L'objectif qui lui est assigné est de « faire connaître la culture arabo-tunisienne aux étrangers installés en Tunisie. Mais l'IBLA assure aussi un rôle de formation, en initiant le colon à la culture populaire et à la langue dialectale (en 1941 est créée une collection : « Le bled »). Ainsi une « page du colon » était insérée dans les premiers numéros de la revue. Elle est signée par le R.P. André Demeerseman, fondateur de la Revue, qui se propose d'apprendre aux colons la manière de « pénétrer dans l'âme tunisienne », en commençant par la langue : « Comme pour les bédouins du sud tunisien, votre fixation au sol vient d'être décidée. Vous avez en effet résolu de devenir un arabisant distingué. Je vous en félicite : « plus on connaît de langues, dit le proverbe tunisien, plus on est homme »⁽²¹⁾.

Se voulant essentiellement culturelle, la revue ne traite pas, du moins directement, des problèmes politiques. Elle s'est efforcée, pendant les deux premières décennies qui suivirent sa création, de ne montrer que les aspects positifs, selon une manière qui se veut « scientifique mais bienveillante ». On n'y trouve des points de vue critiques qu'avec l'accès des Tunisiens au Comité de rédaction.

(20) P. Bardin : Vie d'un douar, éd. Mouton, 1965, p. 136.

(21) « Lettre à un jeune colon de Tunisie », IBLA, 2^e année, janvier 1938.

Cet effort « d'inculturation » dans la société tunisienne n'était pas partagé par l'ensemble de la communauté chrétienne, majoritairement colonialiste, dont IBLA a entrepris de se démarquer à un moment donné de son histoire.

Pour la revue, la tâche est multiple : amasser une documentation « exacte » et « véritable » qui sera « la simple photographie du milieu musulman tel que nous le voyons et tel que le voient les Tunisiens qui y vivent », entreprendre des enquêtes auxquelles participeront les sœurs blanches et franciscaines. La linguistique et le folklore occupent une place de choix dans les thèmes traités, mais la famille constitue aussi un terrain privilégié pour observer l'évolution et la répercussion du changement social sur la structure familiale⁽²²⁾.

De ce qui précède, nous pouvons déduire que, jusqu'à la seconde guerre mondiale, les auteurs, les structures de la recherche et la production scientifique elle-même doivent leur expansion à la politique du protectorat, aux objectifs de la colonisation et à l'assimilation culturelle qui les accompagne.

Cependant, les bouleversements que connaît la société tunisienne : essor démographique, dislocation de l'organisation tribale, affaiblissement de l'autorité politique sous l'impact des réformes et de l'appareil d'Etat militaire et civil dominant, constitution d'une masse de paysans sans terre, émergence d'une élite nationaliste et moderniste, contribuent à imposer de nouvelles orientations à la recherche.

3 – La fin de la période coloniale et la recherche universitaire

Les structures qui ont vu le jour avec la conquête coloniale s'essouffent. Elles sont appelées à se transformer ou à disparaître. C'est le cas de l'Institut de Carthage. Comme le souligne Pierre Marthelot : « Cette grande institution, support essentiel de la vie intellectuelle et de la recherche en Tunisie pendant plus d'un demi-siècle, avait sans doute fait son temps avec la profonde évolution qui commençait à marquer l'histoire de la Tunisie. Faut-il signaler qu'au même moment, maintes sociétés savantes cherchaient aussi leur souffle en bien d'autres pays, et que c'en était bien fini souvent des bénévoles de la recherche »⁽²³⁾.

En effet, progressivement, la recherche se fonctionnarise et se professionnalise en même temps qu'elle se spécialise. Par ailleurs, la jeunesse tunisienne qui reproche à l'Université Zitounienne son archaïsme aspire à un enseignement supérieur moderne.

(22) Voir à ce propos : A. Demeerseman « l'IBLA a vingt-cinq ans » – IBLA, 1962-4, N° 100, pp. 315-324.

(23) Pierre Marthelot, Directeur de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis, dans les Cahiers de Tunisie, Tables décennales (1953-1962), p. 6-7.

Les pressions de l'élite tunisienne et les revendications syndicales poussent les pouvoirs coloniaux à créer en octobre 1945, l'Institut des Hautes Etudes de Tunis ; le premier objectif qui lui est assigné est celui de provoquer et d'encourager les recherches scientifiques en Tunisie.

Parmi ses quatre sections d'études figure la section d'études sociologiques et historiques. C'est dans ce cadre institutionnel que seront entreprises les premières recherches se démarquant de l'entreprise coloniale.

Elles sont effectuées par des universitaires venus aux études sociologiques par la médiation de la philosophie ou de la géographie.

Dans les premiers cas, figure Jean Cuisenier, agrégé de philosophie et chargé des cours à l'Institut des Hautes Etudes de Carthage, auteur d'une thèse et d'articles sur « le sous-développement économique dans un groupement rural : le Djebel Lansarine » et « les changements culturels en milieu rural ; enquête sociologique à Eddekhila »⁽²⁴⁾.

Mais celui qui adressa la critique la plus virulente à la politique et à la science coloniales, celui qui a eu une influence incontestable sur les premières générations de sociologues tunisiens, fut sans aucun doute Paul Sebag. Formé au contact de géographes, il s'intéresse aussi à l'histoire, l'urbanisme, le droit. Mais sa formation d'intellectuel marxiste qu'il partage avec d'autres universitaires de l'époque, notamment Jean Dresch, qu'il a beaucoup côtoyé, l'amène à poser les problèmes de la société tunisienne en termes de mode de production et de classe sociale. « La colonisation, déclare-t-il, dans son ouvrage sur « la Tunisie, essai de monographie »⁽²⁵⁾, le développement du capitalisme, l'introduction des techniques modernes ont considérablement activé la différenciation des classes »⁽²⁶⁾.

Arrivé à ce niveau de l'étude, l'examen des conditions de la recherche sociologique coloniale à travers les auteurs et les structures, demeure insuffisante si l'on ne s'interroge pas sur les théories qui ont orienté cette recherche. Si nous reprenons le concept de champs, il est important de se poser les problèmes du rapport du champ scientifique local avec le champ scientifique métropolitain après avoir vu le rapport du champ scientifique local avec le pouvoir colonial.

4 – Les théories invoquées pour la classification et l'explication de la société tunisienne

Une remarque préalable s'impose : les rapports entre le champ scientifique local et le champ scientifique métropolitain présentent une certaine spécificité si l'on sait que la sociologie est une science qui se constituait comme telle, qui était

(24) Cf. Cahiers de Tunisie N° 23-24, 1958 et N° 23-30, 1960.

(25) Editions sociales, 1951, p. 153.

(26) P. Sebag : La Tunisie, essai de monographie. édit. sociales.

à la recherche de sa légitimité institutionnelle, scientifique et universitaire⁽²⁷⁾. Dans la stratégie de Durkheim et de son école en particulier, les préoccupations de carrière et la consolidation du statut universitaire de la discipline, occupaient une place de premier plan. Or pour consolider la sociologie, il fallait éviter de la diffuser trop rapidement, de la vulgariser.

La démarche que Durkheim préconisait pour se démarquer de la « sociologie vulgaire » et affirmer l'originalité de la nouvelle discipline par rapport à d'autres bien établies (telle que l'histoire des religions) ou mineures (folklore ou ethnologie) c'est « l'observation indirecte ». De là le refus de l'enquête et du recours à l'observation directe (statistiques, archives, notes ethnographiques). Toute cette stratégie vise à « assurer aux objets de la sociologie la même hauteur épistémologique » que dans la philosophie ou les autres disciplines classiques⁽²⁸⁾. Cependant des durkheimiens isolés font exception à la règle. C'est le cas de P. Lapie.

Dans une lettre qu'il adresse de Tunis à son ami Célestin Bouglé (13 décembre 1893), Paul Lapie écrit : ... « je fais de la sociologie pratique en observant ce qui se passe autour de moi, mais ici encore, il faudrait une attention plus soutenue et des observations très longues, très difficiles aussi, car tous, Arabes et Colons, cachent leurs sentiments, leur espérances, leur situation même : et nous sommes victimes, en arrivant ici, des préjugés que nous importons d'Europe ou que nous trouvons établis... »⁽²⁹⁾. Une année plus tard, le projet « se précise et l'auteur d'écrire une seconde fois : « grand projet, façon de parler, projet ambitieux eût mieux valu. J'avais la prétention de recueillir des observations précises sur les mœurs, les institutions, le droit des israélites et des musulmans. J'ai passé mon temps à interviewer le grand rabbin, les professeurs de l'Université musulmane etc... ».

La pratique du terrain est donc abandonnée à des disciplines « mineures » qui avaient un statut universitaire relativement marginal : l'ethnologie et l'anthropologie sociale.

L'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris, fondation des colonies françaises, organise dès 1925, la formation des ethnographes, des missionnaires, des fonctionnaires coloniaux capables de travailler sur le terrain⁽³⁰⁾.

Pour ce qui est de la Tunisie, c'est essentiellement les théories ethnologiques et anthropologiques qui orientent le discours et le regard colonial.

(27) Voir à ce propos la série d'articles parus dans la Revue Française de sociologie des années 1976, 1979 et 1985 sur Durkheim et les durkheimiens.

(28) Victor Karady : « Stratégie de réussite et modes de faire valoir de la sociologie chez les durkheimiens, dans Revue Française de sociologie, XX, 1979, 48-82, p. 79.

(29) Revue Française de Sociologie : op. cit. p. 33.

(30) Cf. Brigille Bazon : « Les sciences sociales à Paris vues par Mauss, dans Rev. Fr. de Soc. XXVI, 1985, pp. 343-352.

Parmi celles qui ont eu le plus de prestige, l'école de Quatrefages. L'anthropologie est ici entendue comme une branche de l'histoire naturelle qui s'occupe de l'homme, tout comme d'autres branches se consacrent à un insecte ou à un mammifère. Dans cette étude entrent les caractères physiques, anatomiques, le langage, la civilisation, les mœurs.

L'illustration la plus frappante de cette théorie ce sont les travaux du D^r Louis, Bertholon et en particulier son monumental ouvrage sur les « Recherches anthropologiques dans la Berbérie Orientale (Tripolitaine, Algérie, Tunisie) » réalisé en collaboration avec Chantre, soucieux pour sa part, de faire des comparaisons entre les différentes races. L'application de cette théorie permet surtout à ses auteurs de « montrer » que les civilisations des régions étudiées n'ont rien de sémitique. La vie sociale, le costume, l'architecture etc..., des villes et des villages de « Berbérie » reproduisent exactement l'époque romaine : « La société indigène a subi une sorte de cristallisation au moment de l'invasion arabe »⁽³¹⁾.

Inversement d'autres théories n'ont pas fait en Tunisie l'objet d'investigations suffisamment approfondies. C'est le cas du modèle segmentaire⁽³²⁾. Utilisé pour la première fois par Durkheim dans sa thèse « De la division du travail social » (1883), il suppose que toutes les sociétés évoluent en passant d'une forme de « solidarité mécanique » à une forme de « solidarité organique ». Les premières sont dites également sociétés segmentaires, c'est-à-dire dormées de clans ou de segments semblables.

Cependant, cette piste de recherche durkheimienne concernant l'analyse des sociétés du Maghreb n'a été suivie par aucun adepte de l'école sociologique française. Ce sont les anglo-saxons (Radcliffe-Brown surtout) qui appliqueront l'hypothèse durkheimienne à la sociologie maghrébine. Mais elle a été surtout utilisée pour les tribus berbérophones du Maroc. Or, les tribus de cette origine n'existent plus en Tunisie.

Nous pouvons distinguer une autre théorie qui elle, par contre, a été largement utilisée par les auteurs de la fin de la période coloniale et ceux du lendemain de l'indépendance : il s'agit de la notion de mode de production. La meilleure illustration en est donnée par les travaux sociologiques de Paul Sebag : de multiples enquêtes effectuées dans la ceinture bidons-villes qui entourent Tunis, dans les quartiers périphériques ou dans les ghettos, introduisent le concept de « niveau de vie » minutieusement quantifié et analysé, et font en outre référence à l'appareil conceptuel marxiste.

(31) M.M. Bertholon et Chantre : La Berbérie orientale... extrait du Bulletin de la Section de géographie N° 3-1913.

(32) Nous nous référons à l'article de Lilia Ben Salem : « Intérêt des analyses en termes de segmentarité pour l'étude des sociétés du Maghreb », dans Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée. 33, 1982-I.

Il faut souligner également que la formulation locale des problèmes et des priorités fut souvent orientée par des théories élaborées ailleurs. C'est le cas par exemple, du problème berbère qui, de la Kabylie a été transféré au Sud Tunisien.

A côté de ces théories, et en rapport avec elles, des concepts voient le jour et fleurissent, des couples d'opposition dichotomisent les savoirs. L'opposition la plus importante est celle du Berbère et de l'Arabe que l'on retrouve dans les recherches de la première période surtout. Mais elle a été chaque fois démentie par les faits. Elle recouvre en réalité un clivage beaucoup plus important, celle de nomade (ou bédouin) et de sédentaire. L'association Berbère – sédentaire – dominé, et celle d'Arabe – nomade – dominateur, est fréquente. (Bertholon, Bardin et A. Louis).

Un autre couple d'opposition est développé, dans les recherches de la seconde période surtout, c'est l'opposition ethnique juifs-musulmans : « Entre la société européenne et les sociétés indigènes, entre la société musulmane et la société israélite, le contraste est aussi violent qu'entre le pôle et les tropiques ». Telle est la déclaration de P. Lapie à l'introduction de son ouvrage de psychologie sociale se proposant d'étudier « ces contradictions qui font de la ville une absurdité vivante ». La communauté juive a fait l'objet de nombreuses recherches faites par une élite issue de la communauté et qui a très tôt bénéficié de l'enseignement moderne.

Autre couple d'opposition, c'est celui des wahabites et des malékites qui se greffe sur celui de Berbère-Arabe. L'exemple le plus frappant est celui de René Stablo, contrôleur civil de l'île de Djerba, dans son ouvrage « Les Djerbiens, une communauté arabo-berbère dans une île de l'Afrique française »⁽³³⁾ : « Dans cette île arabo-berbère, véritable mosaïque de races, c'est la religion qui oppose sourdement l'un à l'autre les deux blocs Islamiques. Sans conduire à des conflits ouverts, cet antagonisme influe sur la vie sociale, familiale, professionnelle, politique de chacun ». Les wahabites, descendants des Berbères, auraient gardé leur esprit conservateur et leur sobriété ainsi que les qualités de pondération de leurs ancêtres. Les malékites par contre, ne dédaignent pas le luxe et une certaine abondance.

Des différences de pratiques rituelles, religieuses, alimentaires, et jusqu'à la hauteur des minarets, les séparent... Les adeptes des confréries sont tous des malékites, les autres refusent « cette sorte de paganisme ». Mais ils sont surtout divergeants quant à leurs conceptions politiques : « L'Arabe lettré, plus évolué que le Berbère autochtone montre plus d'intérêt que lui aux choses politiques... les grands courants d'idées ne l'ont jamais laissé indifférent. Sans doute excelle-t-il

(33) Cf. Bibliographie générale en annexe.

dans l'art de dissimuler ses véritables sentiments par d'habiles astuces. Mais n'est-ce pas là le propre du tempérament oriental ? ».

Nous retrouvons ici tous les préjugés déjà évoqués, et fréquents dans la littérature coloniale, concernant l'âme musulmane et la psychologie de l'oriental (Jean Servier, H. de Montety, et à un moindre degré P. Lapie). L'auteur souligne surtout le rôle de la religion dans les partis pris politiques, associant un peu trop facilement : Arabes – malékites – « dissidents » – néo-destouriens et d'un autre côté, Berbères-wahabites-fidèles (parce que « statiques ») – vieux destour.

La participation commune à la lutte nationale qui infirme les constatations de l'auteur est niée et attribuée à l'intervention d'éléments étrangers à la région. Et l'auteur de conclure : « Nous qui sommes ici les justes légataires de ce long passé et qui voulons faire d'une intime collaboration franco-tunisienne la « revanche pacifique de l'antique Carthage », devons-nous applaudir à cette inexorable évolution, préférer le Berbère à l'Arabe, favoriser l'un au détriment de l'autre, ou simplement entretenir cette dualité à des fins politiques ? »⁽³⁴⁾.

Un autre couple d'opposition fera fortune dans la littérature sociale de la période coloniale, c'est celui de tradition-modernité. Nous ne nous étendrons pas sur cette dualité bien connue et qui continue à marquer les recherches sociologiques actuelles, particulièrement celles qui sont liées de près aux politiques de modernisation et d'industrialisation des Etats maghrébins ou à l'évolution de la famille (Les publications de la revue culturelle IBLA en sont la meilleure illustration).

Par contre, un autre modèle de raisonnement, moins connu mérite d'être signalé. Il s'agit du modèle romain. L'époque romaine tunisienne constitue en effet, une référence constante et la « mission civilisatrice » de la France consiste à rétablir dans ces contrées envahies par les Arabes et soumises à l'Islam, une nouvelle « pax Romana ».

C'est l'idéologie qui sous-tend les recherches entreprises par et autour des auteurs de la Revue Tunisienne. Le choix est clair dès le départ comme le montrent ces propos de M. Pavy, lors de la séance inaugurale de l'Institut de Carthage, organe de la revue (1894).

Se proposant de parler des « premières révolutions tunisiennes » il déclare : « Désormais, avec Rome, l'Europe prend la tête des nations, toutes succombant, l'une après l'autre, sous son joug... Ce fut d'ailleurs une grande époque pour la Tunisie, que cette période de domination romaine,... L'Afrique reçoit, dans une mesure, on peut le dire, privilégiée, ce rayonnement intellectuel et civilisateur... Les Arabes cependant envahissent tout. Ils arrivent comme une immense et for-

(34) R. Stablo : op. cit. p. 151.

midable marée dont la vague monte à chaque instant et sous le flot de laquelle la Tunisie romaine tout entière, disparaît enfin submergée... et commence alors pour ce malheureux pays, une ère pleine de ténèbres... pendant 1200 ans, il ne fera pas un seul pas en avant vers la civilisation... En attendant, la France en Afrique ne pouvait manquer d'aider au relèvement de la grande Patrie d'Annibal... Nous sommes ici son avant-garde, ses pionniers, et c'est sur nous qu'elle compte... pour faire sortir une société nouvelle de la société ancienne ».

Comme nous le voyons, la croyance en ce mythe éminemment mystificateur a servi de point d'appui à toute l'idéologie de la domination et orienté fortement le discours scientifique colonial.

Ces schémas explicatifs, ces concepts et théories vont marquer les recherches sociologiques jusqu'à une date récente. Ils constituent la base et le legs historique. La recherche tunisienne en général, et en sociologie en particulier, dans une position de rupture – continuité, rejette les schémas franchement entachés de colonialisme tout en continuant d'en utiliser d'autres, sans toujours les critiquer, tel le schéma tradition-modernité. La repossession de notre passé scientifique est encore à faire.

Dorra MAHFOUDH
Université de Tunis

BIBLIOGRAPHIE

DE SOCIOLOGIE, ETHNOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE

DE LA TUNISIE A L'ÉPOQUE COLONIALE

- ABRIBAT (J.): *Essai sur les contacts de quasi-aliénation et de location perpétuelle auxquels l'Institution des Habous a donné naissance*. Alger, Jourdan, 1902, 57 p.
- ABRIBAT (J.): *Quelques notes sur les règles du savoir-vivre dans la bonne société tunisienne*, Tunis, La Rapide, 1906, 36 p. Extrait de la Revue Tunisienne 1906.
- ABRIBAT (J.): « *Atta Allah, fils de Caïd* », Tunis, Alloccio, 1933, 110 p.
- AGUESSE (P.): Etude critique d'un recensement : La pratique religieuse dominicale dans les paroisses catholiques de Tunis en 1952. Dans *Cah. de Tun.*, n° 10, 1955, pp. 229-234.
- ANONYME: *La colonisation française en Tunisie et la crise agricole*. Résidence générale de France à Tunis, 1934, 16 p. dac. (CDIM – Rapp. Etudes et Conf. Vol. V doc. 9).
- AMAR (Emile): « Le régime de la vengeance privée; du talion et de la composition chez les Arabes, avant et depuis l'Islam ». Etude de mœurs et de législation; dans *Rev. Tun.*, 12^{ème} Année, n° 49, janv. 1905. pp. 150-159.
- ANONYME: *L'usure en Tunisie*. Doc. de la Rés. gén. de Fr. à Tunis, 1932, 25 p. dac. (CDIM Rap. Etu. et Conf. Vol. IV Doc. 13).
- ANONYME: *La question foncière en Tunisie*. Rés. gén. de Fr. à Tunis, 1936. 27 p. dac. (CDIM, Rapports, Etudes et documents : Vol. IV Doc. 12).
- ANONYME: *L'insurrection du Sud tunisien*, (1915-1919). Rés. gén. de Fr. à Tunis, 1922, 12 p. dac. (CDIM, Rap. Etu. et Conf. Vol. IV Doc. 6).
- ANONYME: *Le mouvement nationaliste tunisien*. Rés. gén. de Fr. à Tunis, 17 p. dac. (CDIM, Rap. Etu. et Conf. : vol. II doc. 15).
- ANONYME: *La presse indigène en Tunisie*. Rés. gén. de Fr. à Tunis, 1936, 10 p. dac. (CDIM. Rap. et Conf. Vol. V, doc 12).
- ANONYME: *Etude sur le Djérid Tunisien*. Rés. gén. de Fr. à Tunis, 1890, 174 p. dac. (CDIM. Rap. Etu. et Conf. Vol. V, doc II).
- ANONYME: *Le mouvement Jeune Tunisien et les réformes administratives*. Rés. gén. de Fr. à Tunis, 1922, 28 p. dac. (CDIM, Rap. Etu. et Conf. : Vol. II doc. 13).
- ALLEMAND-MARTIN (A.): *Essai sur les conditions agricoles du Cap-Bon*, dans *Rev. Tun.*, 1902, pp. 135-175 et 394-405.
- ATGER (A.): « *Les corporations tunisiennes* », Paris, A. Rousseau, 1909, 126 p. (Droit).
- ATTAL (R.): Enquête et pratiques religieuses dans une école juive de Tunis, dans *Arch. Soc. Relig.*, VII, n° 14, Juillet-Décembre 1952. pp. 123-130.
- ATTAL (R.): Note sur une enquête de sociologie religieuse en milieu israélite, dans *Cah. Tun.*, 1955, pp. 247-263.
- ARDISSON (Michel) : *Les communes rurales tunisiennes*. 1947. 46 p. 26 cm. (Ecole Nationale d'Administration : promotion « Union Française »).
Mémoire de stage : ENA. Paris, 1947.
- ARENE (Sextus) : *De la criminalité des Arabes au point de vue de la pratique médico-judiciaire en Tunisie*. Valence, Ducros et Lombard, 1913, 176 p.
- ARNOULET (Fr.) : Note sur l'histoire de l'agriculture tunisienne, dans *IBLA*, 1965, pp. 401-413.
- BARBIER (A.M.) – MARGARIT (P.) : *Voyage d'études agricoles en Tunisie* : Compte rendu du 11^{ème} voyage d'étude de l'Union des Syndicats Agricoles vosgiens : décembre 1936 – Epinal : Union des Syndicats Agricoles Vosgiens, 1938 – 155 p. : ill. Carte 1.t. 24 cm.
- BARDIN (P.) : Les terres collectives et le paysan dans le sud de la Tunisie, dans *France Méditerranée et Africaine*, II, 1938, p. 65-72.

- BARDIN (P.) : Les Jebalia de la région de Gafsa. Etudes sur les populations berbères habitant les massifs montagneux de l'Est de Gafsa, dans *Rev. Tunisienne*, 1939 pp. 87-126.
- BARDIN (P.) : *Les populations arabes du contrôle civil de Gafsa et leurs genres de vie*, Tunis, Bascone et Muscat, 1944, n° 8, 64 p., 1 carte.
- BARDIN (P.) : Les groupements coopératifs agricoles dans la Haute Vallée de la Medjerda (Tunisie), dans *l'Afrique et l'Asie*, n° 18, 2^{ème} trim. 1952, pp. 31-44.
- BARDIN (P.) : *La vie d'un douar. Essai sur la vie rurale dans la Haute Plaine de la Medjerda*. Paris, Mouton, 1965, 140 p.
- BASSET (A.) : La langue berbère dans les territoires du Sud. Dans *Rev. Africaine*, 1941, pp. 62-71.
- BASSET (André) : *Initiation à la Tunisie* ; par A. Basset, L. Bercher, R. Brunschvig, M. Calvet... (et al). – Paris Maisonneuve, 1950. – 399 p. : ill. et (16) pl. H.T. ; 18 cm.
- BEAUCHAMP (Capitaine) : *La Tunisie : aperçu historique, races, religions, mœurs et coutumes, organisation administrative, avenir économique*. – Tunis. C. Weber, s.d. – 295 p ; 19 cm.
- BECHEVEL (l.) : *Projet de réorganisation du Nefzaoua*. Douz, Juin 1887, 9 pages dac. (Arch. Amb. de Fr. CDIM).
- BERNARD (A.) : *Enquête sur l'habitat rural des indigènes de la Tunisie*, Tunis, 1924, 103 p. (enquêtes de contrôleurs civils).
- BERTHOLON (L.) et CHANTRE (E.) : « *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale (Tripolitaine, Algérie, Tunisie)* ». Lyon, A. Rey, 1913, 2 vol., in 4°, T I, XV + 662 p., 5 cartes T 2 Album, LVII pl.
- BERTHOLON (Dr L.) : *Les formes de la famille chez les premiers habitants de l'Afrique du Nord d'après les écrivains de l'Antiquité et les coutumes modernes*, Paris, Masson, 1893, 34 p.
- BERTHOLON (L.) : « Exploration anthropologique de la Kroumirie ». Extrait des *Bull. geogr. Hist. Descr.* (Paris) 1891, n° 4 et 1892 n° 1, Paris, Leroux 1892, 95 p., ill., pl. et cartes.
- BERTHOLON (L.) : « Etude géographique et écon. de la province de l'Arad », *Revue Tunisienne*, 1894, p. 170.
- BERTHOLON : Les populations et les races en Tunisie (*Rev. gén. des Sc.* 15 nov. 1886).
- BERTHOLON (Dr.) : « Le peuplement du Nord-Est de l'Afrique avant les Phéniciens ». *Rev. Tun.*, 18^{ème} A., n° 85, 1911, pp. 391-414.
- BERTHOLON (Dr.) : Etude comparée sur des crânes de carthaginois d'il y a 2.000 ans et de Tunisois contemporains ». *Rev. Tun.* 18^{ème} An., n° 85, 1911 p. 161-168.
- BERTHOLON (Dr. L.) : Origine néolithique et mycénienne de tatouages des indigènes du Nord de l'Afrique. *Arch. d'anthropologie criminelle et de criminologie et de psychologie normale et patholog.* publiée sous la direction de A. Lacasagne, nouv. Série, t. III, n° 130, 15 oct. 1904, Extrait Lyon, A. Storv, 8°. 31 p. fig.
- BERTHOLON (L.) : Exploration anthropologique de l'île de Jerba, dans *L'Anthropologie*, 1897.
- BERTHOLON (Dr.) : Origine et formation de la langue berbère dans *Revue Tunisienne*, t. X, 1903.
- BERQUE (J.) : Droit des terres et intégration sociale au Maghreb, dans *Cah. internat. de Sociol.*, Paris, XXV, nouv. série, Juillet-Déc. 1958, pp. 38-74.
- BERQUE (J.) : Médinas, villes neuves et bidonvilles. Dans *Cah. Tun.*, n° 21-22, 1958 p. 5-42.
- BERQUE (J.) : *Les arabes d'hier à demain*. Paris : Le Seuil, 1960. 284 p. ; 22 cm.
- BERQUE (J.) : *Le Maghreb entre deux guerres*. Paris, Seuil, 1962. 20 cm. 446 p.
- BERQUE (J.) : Etudes d'histoire rurale maghrébine. Tanger 1938.
- BERQUE (J.) : *L'intérieur du Maghreb, XV^{ème} – XIX^{ème} siècle*. Gallemas 1978.
- BERQUE (J.) : Recherches récentes en matière de sciences sociales : Afrique du Nord au Sahara, dans *Revue Int. de Socio.* n° 2, 1961.
- BERTHON (Louis) : *Coup d'œil sur la Tunisie* : Tunis 1911 – Tunis 1937.
- BERTRAND (Louis) : *Le cycle africain : les villes d'or, Algérie et Tunisie romaines*. – Paris : Fayard, 1921. – 255 p. ; 18cm.
- BESSIS (A.) et... : *Le territoire des ouled Sidi Ali Ben Aoun*. Contribution à l'étude des problèmes humains dans la Steppe Tunisienne. Par A. Bessis, P. Marthelot, H. de Montety et D. Pauphilet. – Paris P.U.F., 1956. – 132 p. ill., de pl. 28 cm.

- BIARNAY (S.) : *Notes d'ethnographie et de linguistiques Nord-Africaines*. Paris, Leroux, 1924, IV + 272 p.
- Bibliographie militaire des ouvrages français* ou traduits en français, des articles des principales revues françaises relatifs à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc (1830-1927). – Paris ; Imp. Nationale (1930-1935) 4 vol. 23 cm (Min. de la guerre, Etat Major de l'Armée, Service historique). *Tome 3 : La Tunisie XXII* – 499 p.
- BLAIRAT (Eugène) : *Tunis en 1891*. ill. de M. Blairat, Vuillier. – Paris : Ch. Delagrave 1891. – 125 p. ill. ; 24 cm.
- BONNIARD (F.) : Les populations indigènes. in *Encyclopédie coloniale*. Tome relatif à la Tunisie. pp. 95-104.
- BORIS (G.) : *Nefzaoua*; « Documents linguistiques et ethnologiques sur une région du Sud Tunisien », Paris, Imprimerie Nationale, 1951, 272 p.
- BORIS (G.) : *Lexique du parler arabe des Merazig* : Paris, Klincksiek, 1958, 686 p.
- BORT (Cap. Henri de) : *Note sur la naissance et le développement du Nationalisme dans les territoires du Sud Tunisien*. Gabès, Avril 1955 ; Doc. de la Rés. gén. de Fr. à Tunis, 19 p. dac. (CDIM, Rap., Etu. et Conf. : Vol. II doc 17).
- BOUADJLA (T.) : *La tribu des Ouled Chehida (caïdates ouderna)*. Tataouine, Résidence générale de Fr., Aff. Ind., 1954, 35 p. dac. (CDIM, Rapport Etudes et Conf. vol. II, doc. II).
- BOUJADI (L¹ X...) : *Ma première étape*. Journal de route d'un soldat. Sud Tunisien 1885. Imp. Hemmerlé et Cie. Paris, 277 p.
- BOUQUERO DE VOLIGNY : *A Tunis, derrière les murs* ; Tunis, Guénard et Franchi, 1922, 90 p.
- BOUSQUET (G.H.) : *La morale de l'islam et fin éthique sexuelle*, Paris, A. Maisonneuve, 1953, 154 p. : pp. 47-56.
- BRUNSVIG (R.) : *La Berbérie orientale sous les Hafsidés*. édit. Maisonneuve, Paris 1940.
- BRUNSVIG (H.) : *La colonisation française*. Paris Callmann-Lévy, Coll. Liberté de l'Esprit, Direction Raymond Aron, 1949.
- BUTHAUD (Etienne) : Introduction à l'étude des problèmes humains de l'immatriculation foncière en Tunisie. *Cahiers de Tunisie* n° 3-4, 1953.
- BRUUN (Daniel) : Une noce à Hadège, chez les Troglodytes de Matmata. (notes de voyage). *DS Rev. Tunsienne*, 1894, pp. 435-450.
- CALLENS (M.) : Réalités économiques et problèmes sociaux en Tunisie, dans *IBLA, Tunis*, 61^{ème} année, n° 62, 3^{ème} trim. 1953.
- CALLENS (M.) : L'hébergement à Tunis, fondouks et Oukalas. *IBLA*, 1955, p. 257-271 et *Cahiers de Tunisie* n° 10, 1955, 2^{ème} trimestre, p. 169-179.
- CALLENS (M.) : Education du milieu rural, Dans *IBLA, Tunis* 22^{ème} année, 1959-4.
- CAMILLE (C.) : Etude sur l'intégration familiale du Jeune Tunisien cultivé, dans *Cahiers de Tunisie*, IX, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 1961, pp. 7-96.
- CANAL (A.) : *La littérature et la presse tunisienne de l'occupation à 1900* ; préf. de Louis Bertrand. Paris, La Renaissance du Livre, 1923, 390 p.
- CARTON (P.) : *La santé aux colonies : une expression de la doctrine hippocratique cartonnienne* : Lettres du commandant Krieger. – Breannes : Paul Carton, 1938. 163 p., 19cm.
- CATTAN (Albert Daniel) : *Notes sur la colonisation : français et indigènes*. – Tunis : Imp. Centrale, 1908. 32 p. 22cm.
- CARES (D.) : *Essai sur l'histoire des Israélites en Tunisie*. Paris, A. Durlacher, 1889.
- CHARLES-GENIAUX (Claire) : *L'âme musulmane en Tunisie*. Edition Flasquelle, Paris 1934.
- CHAULET (Cl.) : L'utilisation des données numériques en sociologie rurale tunisienne : la région d'Enfidaville. dans *Cah. tun.*, n° 21-22, 1958.
- CHOMBART DE LAUWE (P.H.) : Esquisse d'un plan de recherche sur la vie sociale en milieu urbain. Dans *Cah. Tun.*, n° 29-30, 1960, pp. 5-16.
- JULIEN (Charles-André) : *L'Afrique du Nord en marche*. Paris : Julliard 1953.
- CHARPY (Dominique) : *Situation des Algériens résidant en Tunisie*. – 1955-30 p. ; 26 cm. (Ecole Nationale d'Administration : promotion « France-Afrique »). Mém. de stage : ENA : Paris – 1955.
- CLARETTE (Léo) : *Feuilles de routes en Tunisie*. – Paris : Callmann – Lévy, 1892. – 294 p. ; 19 cm.
- COLLIGNON (R.) : *Les âges de la pierre en Tunisie* ; Mat. pour l'histoire primitive de l'homme, 1887.

- COLLIGNON (Dr.) : Ethnographie générale de la Tunisie dans *Bulletin de géo., hist. et de sc.*, 1887.
- COLVIN (L.) et LOUIS (A.) : Les tisseuses de la région sfaxienne : traditions et chants, dans *IBLA*, 1944, pp. 237-262.
- CONTROLE CIVIL DE DJERBA : *Paysannat indigène* : Conditions dans lesquelles se pose à Djerba la question du paysannat indigène ; les réalisations acquises à ce jour et le prog. qu'il conviendrait d'appliquer dans l'avenir. Djerba 1938. 16 p. Contrôle Civil de Djerba n° 2171 C.
- CUISENIER (J.) : Le sous-développement économique dans un groupement rural : le Djebel Lamsarine. Dans *Cah. Tun.*, n° 23-24, 1958 p. 219-266.
- CUISENIER (J.) et ZGALL (A.) : Changements culturels en milieu rural tunisien. Enquête sociologique à Eddekhila, dans *Cah. Tun.*, n° 29-30, pp. 18-50.
- COSSON (C^t) : *Monographie de la Tunisie*. Rés. gén. de Fr. à Tunis, 1937, 33 p. dac. (CDIM. Rapports Etudes et Conf. vol. V – Doc. 8).
- CORNET (Hubert) : Les juifs de Gafsa. in *Cahiers de Tunisie*, 10, 1955, pp. 276-315.
- Colloque International sur « Les niveaux de vie en Tunisie, organisé par l'Institut des Hautes Etudes de Tunis et plus particulièrement le Centre d'Etudes Economiques et Sociales sous la Direction de P. Marthelot du 10 au 17 Octobre 1955.
- DANON (Vitalis) : Les niveaux de vie dans la Hara de Tunis, dans *Cah. de Tun.*, 1955, pp. 188-210.
- DARBEL (J.B.) et KLIBI (Ch.) : Un faubourg clandestin de Tunis : le Djebel Lahmar, dans *Cah. de Tun.*, 3^{ème} année, n° 10, 1955 p. 211 à 228.
- DARMON (Raoul) : Introduction à l'étude de la criminologie par rapport à l'ethnologie dans la Régence de Tunis. – 32 p. ; 25cm. Extrait de « *Revue Internationale de Droit Pénal* », n° 2, 2^{ème} trim. 1929.
- DARMON (R.) : *La situation des cultes en Tunisie*, Paris, Rousseau, 1930, 160 p.
- DARMON (R.) : *La déformation des cultes en Tunisie*, Tunis, SAPI, 1945, 249 p.
- DAUBEIL (J.) : *Notes et impressions sur la Tunisie*. – Paris : Plon 1897. – VII-258 p. : photog. ; 19cm.
- DAVID (Maurice de) : *Situation sanitaire et démographique de la ville de Tunis* ; analyse décennale portant sur la période 1940 à 1950 inclus. – Tunis 1952, serv. Tun. des stat., 13 p.
- DEBON (A.N.) : *Coutumes tunisiennes et notions élémentaires de droit musulman pour servir de préface à l'étude du régime foncier de la propriété non immatriculée*, Tunis, Allocchio, 1939, 3^{ème} partie, pp. 121-188.
- DELMAS (Lucien) : *Au soleil du beylik* : Scènes et types de la vie tunisienne. – Tunis : La Rapide, s.d. – 330 p. : ill. ; 18cm.
- DELMAS (Lucien) : *Tu seras colon* : roman du bled tunisien. – 2^{ème} éd. Tunis : J. Allocchio. 1938. – 325 p. ; 19 cm.
- DEMARSY (A.) : *Essai de bibliographie tunisienne ou indication des principaux ouvrages publiés en France sur la Régence de Tunis*. – Paris S.L. s.d. – 41 p. 26cm (exemplaire ronéotypé de l'édition de 1869).
- DEMEERSMAN (A.) et BOUSQUET (G.H.) : L'adoption dans la famille tunisienne, dans 3^{ème} Congr. de la Féd. des Soc. Sav. de l'A.F.N., Constantine, 30 mars 1937, pp. 128-159 (Paru dans *Rev. Afr.*, 1938).
- DEMEERSMAN (A.) : Les péripéties du mariage d'un vieux Kroumir, dans *IBLA.*, Oct. 1938, pp. 29-33.
- DEMEERSMAN (A.) et BOUSQUET (G.H.) : La Hadhâna ou la « garde » des enfants, dans *IBLA*, Janvier 1941, pp. 5-31.
- DEMEERSMAN (A.) : L'évolution de la famille tunisienne, dans *IBLA*, 1948, pp. 150-140.
- DEMEERSMAN (A.) : *Orient-Occident* ; Bascone et Muscat, Tunis 1955.
- DEMEERSMAN (A.) : Tunisie, terre d'amitié, Bascone et Muscat, Tunis 1955.
- DEMEERSMAN (A.) : La querelle tragique des générations, dans *IBLA*, 1936, pp. 263-271.
- DEMEERSMAN (A.) : *Tunisie, sève nouvelle*. Casterman, Tournai – Paris 1957.
- DERMENGHEN (Emile) : *Le culte des saints dans l'Islam Maghrébin*. Paris – Gallimard – 1954.
- DEYMES (George) : La perte de nos colonies : La faillite de la colonisation française en Tunisie ou le quart d'heure de Rabelais. – Tunis : (S.M.), (1930 ?) 59 p. – 22cm.

- DEYROLLE (E.) : Les Haouanets de Tunisie, dans *Bull. et Mem. de la Soc. Anthropologique de Paris*, 1904, pp. 395-404.
- DUBOULOZ-LAFFIN (Marie-Louise) : « *Le Bou-Mergoud, Folklore Tunisien. Croyances et coutumes populaires de Sfax et de sa région* », avec 24 fig. G.P. Maisonneuve, 1948, 316 p.
- DUBOULOZ-LAFFIN (Mme M.L.) : Rites agraires dans la région de Sfax, dans *En terre d'Islam*, 1944, p. 27-27.
- DORNIER (F.) LOUIS (A.) : « La politesse dans les campagnes de la Tunisie du Nord », Coll. « Le Bled », Publ. *IBLA*, Tunis, 1954, 195 p.
- DOUTTE (E.) : « *Magie et religion en Afrique du Nord* » ; Alger A. Jourdan, 1909. 2 vol., T 1, 306 p. T. 2, 617 p.
- DOUTTE (E.) : *Notes sur l'Islam Maghrébin : Les marabouts*. Paris : E. Leroux, 1900. – 124 p. 24cm.
- DUMAS (Paul) : *Les populations indigènes et la terre collective de la tribu en Tunisie : rapport*. – Tunis : Impr. B. Borrel, 1912. – 426 p. : ill. ; Carte h.t. ; 25cm (Régence de Tunis protectorat français).
- DUPLA (Jean) : *Exposé confidentiel de la question des loyers en France et en Tunisie...* Tunis : Août 1929. – 289 p. (Résidence générale de France en Tunisie) ex. multigraphié.
- DUPUY (A.) : Les jeux des enfants tunisiens, dans *Outre-Mer*, V, 1933, pp. 308-309.
- DUVEYRIER (H.) : *La Tunisie*. Paris – Hachette et Cie, Juin 1891.
- Encyclopédie coloniale et maritime* : Sous la direction d'Eugène Guernier et G. Froment-Guieyette. – Paris : Ed. de l'Empire Français. – 15 vol. 31 cm. *TUNISIE* – Nouv. Ed. 1948. XIII, 503 p.
- Encyclopédie d'Outre-Mer : *Dans la lumière des cités tunisiennes*. Paris : Encyclopédie d'Outre-Mer, 1956. – 119 p. ill. 33cm.
- ESPERANDIEU (Lieutenant Em.) : *Etude sur Le Kef*. – Paris : A. Barbier, (1888). – VI-146 p., ill. ; 25cm.
- ESTEBAN (L.) : *Croquis tunisiens* : Souvenirs d'un officier des affaires arabes. – Paris ; Limoges : H. Charles – Lavauzelle, 1892. – 264 p. ; 18cm.
- EBERHARDT (Isabelle) : *Notes de route* : Maroc, Algérie, Tunisie ; publ. avec une préface de V. Barrucand ; ill. de G. Rochegrasse, E. Dinet, M. Noiré, P. Bonnard. – Paris, Charpentier et Fasquelle, 1908. – 357 p. : ill. ; 18cm.
- EBERHARDT (Isabelle) – BARRUCAND (Victor) : *Dans l'ombre chaude de l'Islam*, Isabelle Eberhard, Victor Barrucand. – Paris Charpentier et Fasquelle, 1914. – 367 p. ; 18cm.
- EISENBETH (M.) : Les juifs en Algérie et en Tunisie à l'époque Turque (1516-1830). in *Revue Africaine* 1952.
- FAURIE (Cap. Pierre) : *A propos de la dissidence de 1952-1954 dans le Nefzaoua*, Service des Affaires indigènes, Kebili, 18 avril 1955, 24 p. dac. (CDIM. Résidence générale de France, Rap. Etudes et Conf.).
- FAURIOC (M.) : *Le centre rural des Ouled Sidi Ali Ben Aoun* – 1947. 54 p. ; 26cm. (Ecole Nationale d'Administration : Promotion « Union française »). Mém. de stage ENA : Paris 1947.
- FAVERIS (C^t) : *Les territoires militaires du sud*. Tunis, 1923, 76 p. dac. (CDIM).
- FLEURY (V.) : « Les industries indigènes de la Régence », *Rev. Tun.*, 1896, p. 175-197.
- FOLIO (Cp.) : *Le mouvement jeune tunisien*. Rés. gén. de Fr. 1926, 22 p. dac. (CDIM. Rap. Et. et Conf. Vol. II, doc. 14).
- GAGNAT (R.) et SALADIN (H.) : *Voyage en Tunisie*. Edit. Hachette et Cie, 1894.
- GASSER (J.) : *La Tunisie*. – Paris : notre domaine colonial, 1932. 152 p., ill. et cartes ; 27 cm – (Notre domaine colonial).
- GAUDEFROY-DEMOMBYNES (M.) : Coutumes religieuses du Maghreb : la fête de l'Achôura à Tunis, dans *Revue des traditions Populaires*, Janv. 1903, pp. 11-12.
- GAUTHIER (E.F.) : *Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, Payot, 1937, in 8°, 457 p. (Bibliothèque historique).
- GENIAUX (Claire) : *L'âme musulmane en Tunisie*. Paris : Fasquelles, 1934, 189 p. ill. ; 19 cm.
- GOBERT (Dr. E.) : Note sur les tatouages indigènes de la région de Gafsa. *Rev. Tun.*, 18^e A., n° 85, 1911, pp. 32-41.
- GOBERT (E.G.) : Le kohl, dans *Archives des Instituts Pasteurs d'Afrique du Nord*, t. III, 1923, pp. 83-93.

- GOBERT (E.G.) : Mœurs des fumeurs de chanvre, dans *Archives de l'Institut Pasteur*, Tunis, E. XIV, 1925, pp. 422-433.
- GOBERT (E.G.) : Les grains d'enfilage en test d'œil d'autruche, dans *Revue Tunisienne*, 1938, pp. 19-32, 1 pl. h.t.
- GOBERT (E.G.) : « Usages et rites alimentaires des tunisiens », Bascone et Muscat, Tunis, s.d., 117 p. ill. ; Repris des *Archives de l'Institut Pasteur*, t. 29, 1940, pp. 475-589, 3 fig. 1 pl.
- GOBERT (E.G.) : « La chermoula », dans *IBLA*, 5, 1942, pp. 52-54.
- GOBERT (E.G.) : La magie des restes, Alloccio, Tunis, 1942, in 8°, 46 p. Tirage à part dans la *Revue Tunisienne* 1942 pp. 268-309.
- GOBERT (E.G.) : Sur l'esprit et les croyances paléolithiques, *Supplément d'Afrique littéraire*, n° 17, avril-mai 1942, p. 1-13.
- GOBERT (E.G.) : Essai sur la litholâtrie, dans *Revue Africaine*, 1948, pp. 24-110.
- GOBERT (E.G.) : Le pudendum magique et le problème des cauris, dans *Revue Africaine*, 1^{er} et 2^{ème} trimestre 1951.
- GOBERT (E.G.), BELLAIR (P.), JODD (P.) et PAUPHILET (D.) : *Mission au Fezzân* (1949), Tunis, Imprimerie Officielle, 1953, 135 p. (Institut des Hautes Etudes de Tunis, publications scientifiques).
- GOBERT (E.G.) : « Tunis et les parfums » dans *Revue Africaine*, t. 105, 1961, pp. 295-322, et t. 106, 1962, pp. 75-118.
- GOLVIN (L.) : « Aspects de l'Artisanat de l'Afrique du Nord », Paris, PUF, 1957, 236 p., 15 fig. XXII pl., photo h.t. Publication de l'IHET, sec. ; Lettres, vol. II.
- GRANCHAMP (Pierre) : *Un Mameluk Tunisien d'origine française* : Le Colonel Selim Corso alias Joseph Marini ; Tunis, J. Alloccio, 1938, p. 468-473 ; 25 cm. ext : Rev. Tun. Nouvelle série n° 27-28. 3^e et 4^e trim. 1936.
- GRAF DE LA SALLE (M^{me}) : Contribution à l'étude du folklore de Tunis. Croyances et coutumes féminines relatives à la lune, dans *Mélanges W. Marçais*, Paris G.P. Maisonneuve, 1950, pp. 161-184.
- GRAFF (R.) : le protestantisme en Tunisie. Dans *Cah. Tun.*, n° 10, 1955, p. 235 à 246.
- GRAF DE LA SALLE (M^{me}) : Contribution à l'étude du Folklore Tunisien. Croyances et coutumes relatives à la maison chez les Tunisois, dans *Rev. Afr.*, 1944, p. 67-82 et 1946, pp. 99-117.
- GREVIN (Emanuel) : *Djerba l'île heureuse et le sud tunisien*. – Paris : Stock, 1937. – 221 p. ill. carte h.t. ; 20cm.
- GROSSE (E.) et LOUIS (A.) : Les jeux de la rue à Mateur, dans *IBLA*, 1944.
- GUIRAUD (A.) : *La mobilisation des ressources terriennes, l'émulation des énergies tunisiennes, la sécurité de la terre, l'usure*. Rés. gén. de Fr. à Tunis, 1939, 33 p. dac. (CDTM. Rap. Etu. et Conf. Vol V doc. 4).
- GUIRAUD (A.) : Les goums tunisiens. Tunis, 1928, *Arch. Amb. de Fr. C.D.T.M.*, 20 p. dact.
- GUERIN (V.) : « Voyage archéologique dans la Régence de Tunis », Paris, Firmin Didot, 1875, 2 vol. 482 p.
- GUIBERT (Armand) : *Périples des Iles Tunisiennes*. Edition Monomotapa ; 46, rue de Naples – Tunis – 1938.
- GUEGAN (F.) : « Alcoolisme arabe ». in *Rev. Tun.* 13^{ème} année, n° 55, Janv. 1906. p. 104-108.
- GUERRY (J.) : *Le mouvement syndical en Tunisie* : mémoire présenté par M.J. Guerry... – Tunis, dac. 1948. – 33 p. dac. (ENA).
- HAMY (E.T.) : Cités et nécropoles berbères de l'Enfida, Tunisie Moyenne : étude ethnographique et archéologique, dans *Bull. géog. Hist. et descrip.* (Paris), 1904, pp. 33-68.
- HAMY (J.) : *Esquisses anthropologiques de la Régence de Tunis*, dans *La Tunisie au début du XX^{ème} siècle*, Tunis, 1904, pp. 302-304.
- HARRY (Myriam) : *Tunis La Balanche*, Paris, Fayard, 1927.
- HARRY (Myriam) : *La Tunisie enchantée*, Paris, Flammarion, 1931.
- HOFFERER (M.) : *Les niveaux de vie dans le quartier avoisinant le centre de formation professionnelle de la rue En-Neffata à Tunis*. Dans Séminaire pédagogique, Tunis avril 1949. p. 222-255.
- HOUSSET (Louis) : *Le statut des terres collectives et la fixation au sol des indigènes en Tunisie*. Paris. Lib. technique et'écon., 1939 ; 324 p. ; 25cm.

- HEUDEBERT (Lucien) : *Promenades en Tunisie*. Editeur : Dujarric, Paris, 1909.
- INITIATION A LA TUNISIE : par Basset, Bercher... Saumagne. Paris, Adrien, Maisonneuve, 1950, in 8°, 397, pp. 16 pl. h.t.
- JUGUE (L¹) : Les confréries religieuses de la circonscription de Tataouine. Résidence générale de France, Affaires Indigènes, 1954, 36 p. dac. (CDTM. Rap. Etu. et Conf., Vol II, doc. 10).
- JULIEN (Charles-André) : *L'Afrique du Nord en marche*. Paris : Julliard 1953.
- JULIEN (Charles André) : *La question italienne en Tunisie : 1868-1938* ; préf. de Yvon Delbos – Paris : Jouve, 1939 – 90 p. (in Cahier d'inf. Française n° 3).
- JEHAN DE JOHANNIS (René) : *Les revendications des musulmans en Tunisie et les réformes consenties par la Nation protectrice : 1881-1946*. – Tunis, Fev. 1946. – 61 p. dac.
- JOURNEES SOCIALES EN TUNISIE – 1955 : *Chômage et plein emploi en Tunisie*. – Tunis, Bascone et Muscat, 1956, 143 p. (Secrétariat Social de Tunisie).
- LALLEMAND (Ch.) : « *Tunis et ses environs* ». Paris, Quentini, 1890, 240 p. ill.
- LAMBERT (Paul) : *Choses et gens de Tunisie : dictionnaire illustré de la Tunisie...* – Tunis : Saliba, 1912. – XVI – 446 p. : ill. et carte.
- LAPERROUSAZ (André) : *La presse arabe : moyen de propagande du nationalisme tunisien, 1946-1955* par A. Laperrousaz – 1955. 120 p. (Rés. gén... Serv. doc et synthèse). Mémoire rédigé en mai 1955 pour le C. des Htes Etu. de l'Adm. Musulmane.
- LA MOTTE (Yves de) : *Aspects de la question des terres Habous dans le contrôle civil de Béja*. – 1949. – 33 p ; 27 cm. (Ecole Nationale d'Administration : promotion « Europe »). Mém. de stage : ENA, Paris – 1949.
- LAPIE (P.) et SFAR (B.) : L'enseignement de la logique à l'université musulmane de Tunis, dans *Rev. Tun.*, t. 2, 1895.
- LAPIE (Paul) : *Les civilisations tunisiennes (musulmans, Israélites, Tunisiens)*. Paris : Ed. Felix Alcan, 1898. – 304 p. : ill. 29cm.
- LE BOEUF (Capitaine) : La colonisation romaine dans l'extrême sud Tunisien, dans *Revue Tunisienne*, T. X., 1903, pp. 352-366.
- LE BOEUF (Capitaine) : *Note sur la situation économique du sud de la Régence de Tunis et sur l'avenir économique de cette région* (Gabès, Djerba, Tozeur, les oasis). Tunis, Service des Affaires Indigènes, 1908, 50 p. dac. (CDTM. Rap. études et Conf. vol. II, doc. 1).
- LE BOEUF (C^t) : *Organisation des territoires nouvellement occupés au sud de Dehiba*, à la suite de la convention de Tripoli (mai 1910) – Tunis, 25 mars 1914, Résidence générale de France, CDTM, 80 pages dac.
- LEGRAND (Pierre) : *Magie du sud*. in Panorama du monde, été 1954, p. 42-49.
- LE GOURRIEREC (P.) : *Deux aspects de la Renaissance Arabe en Tunisie*. 1947-57 p. ; 26 cm. – (Ecole Nationale d'Administration : promotion « Union française »). Mém. de stage : ENA. Paris 1947.
- LELONG (M.) : L'enseignement supérieur en Tunisie, dans E.S.N.A., Supplément du *Cah. N. Afr.*, n° 32, Juillet-Août 1963, 6 p.
- LELONG (M.) : Femmes tunisiennes d'aujourd'hui, dans *IBLA*, Tunis, 4^{ème} année, n° 94, 1961.
- LEMANSKI (W.) : *Mœurs arabes (scènes vécues)*, Paris, Albin Michel, 1913, 318 p.
- LEMIRE (Paul Hubert) : *Les colonies musulmanes algériennes et marocaines de la ville de Tunis*. – Tunis 1939. – 40 p. (Résidence Gle de France à Tunis, Inspection Gle des Contrôles Civils), mémoire de fin de stage dactylographié.
- LENOBLE (H.) : *Le contract d'enzel, modalité du régime foncier Tunisien*, Paris, 1923.
- LISSE (P.) et LOUIS (A.) : *Les potiers de Nabeul*, étude de sociologie Tunisienne, Tunis Bascone et Muscat, 1956, 236 p., préf. de G. Marçais (coll. public. IBLA, n° 25).
- LOIR (A.) : La circoncision chez les juifs tunisiens, dans *Rev. Tun.* 1900, pp. 54-61.
- LOIR (A.) : « La circoncision chez les indigènes musulmans de Tunis » dans *Rev. Tun.* 1899, pp. 279-284.
- LOIR (A.) : Aux Kerkena, le palmier et les hommes, dans *IBLA*, 1945, pp. 297-311.
- LOUIS (A.) et BEN ALI (A.) : « Dans les bourgs et sous les oliviers du Sahel Tunisien. Scènes et portraits ». Tunis, *IBLA*, 1949, 288 p. Repris dans la *Rev. IBLA*, 1945-1949.

- LOUIS (A.) : La jeunesse tunisienne et les études, dans *IBLA*, 1951.
- LOUIS (A.) : Les provisions de la bouche de la ménagère kerkenienne, dans *IBLA*, XV, 1951, pp. 167-182.
- LOUIS (A.) : La jeunesse tunisienne musulmane et la culture occidentale, dans *Droit et liberté*, Liège, 6^{ème} année, n° 2, dec. 1954, pp. 192-198.
- LOUIS (A.) : *Aspects des arts et traditions populaires en Tunisie*, Tunis, CNATP, 1955, 22 p.
- LOUIS (A.) : Les Iles Kerkenna (Tunisie), étude d'ethnographie tunisienne et de géographie humaine ; 2 vol., vol I : Les travaux, 415 p. vol. II : Les jours, 446 p. Publ. de l'*IBLA*. Imp. Bascone et Muscat, 1961.
- LOTH (Gaston) : La Tunisie et l'œuvre du protectorat français. – Paris, Delagrave, 1907. – 282 p. : ill : 25cm.
- MACQUART (Cp.) : *Le mouvement destourien*. Rés. gén. de Fr. à Tunis, 1937, 17 p. dac. (CDTM, Rapp. Etu. et Conférences : vol II doc 16).
- MAGNIN (J.) : Entr'aide familiale et institutions démocratiques, dans *IBLA*, 1956, p. 31-32.
- MAGNIN (J.) : Foyers d'enfants « Salaheddine Bouchoucha », dans *IBLA*, 1959, pp. 101-102.
- MANTRAN (Robert) : *Inventaire des documents d'archives turcs du Dar-El-Bey* (Tunis). – Paris – PUF, 1961 – 24cm, 136 p.
(Université de Tunis, Pub. de la Fac. des Lettres, 5^{ème} série : sources de l'Hist. Française n° 1).
- MARÇAIS (G.) : *Initiation à la Tunisie* par A. Basset, Louis Bercher, R. Brunschvig, M. Calvet,.... Paris, Maisonneuve, 1950, 399 p. - Illust.
- MARÇAIS (G.) : *La Berbérie musulmane et l'orient au Moyen âge*. Paris, Aubier, 1946, 307 p.
- MARGUERITE (Lucie Paul) : *Tunisiennes*. Editon Denoël. Paris 1937. 185 p.
- MARTHELOT (P.) : Juxtaposition en Tunisie d'une économie de type traditionnel et d'une économie de type moderne. *IBLA*, 1955, p. 481 à 501.
- MARTHELOT (P.) – PAUPHILET (D.) et... : *Le territoire des Ouled Sidi Ali Ben Aoun*. Contribution à l'étude des pb. humains dans la steppe tunisienne. Pub. de l'Inst. des H. Etu. de Tunis. Paris – PUF, 1956. 120 p.
- MARTY (P.) : La corporation tunisienne des soyeux (haraïriaya), dans *Rev. Et. Isl.*, t. VIII, 1934, pp. 223-240.
- MARTY (P.) : L'année liturgique musulmane à Tunis. Extrait de la revue des *Etudes Islamiques*, 1935 Cah. I. Ed. revue et augmentée, Tunis, Lib. J. d'Arc., 1938 ; 38 p.
- MARTY (C^l) : *Les tendances actuelles du monde musulman Nord-Africain vues de Tunis*. Tunis, déc. 1936, Rés. gén. de Fr. à Tunis, 38 p. dac. (CDTM, Rap. étu. et Conf. : vol III doc II).
- MAYET (Valéry) : *Voyage dans le sud de la Tunisie*. 2^{ème} éd. rev. et augmentée. Paris : Chalmel aîné, 1887. – 352 p. Carte : h.t., 19 cm.
- MEDECINE... : Médecine et médecins en Tunisie de 1902 à 1952 ; préf. de Lucien Paye. Publ. sous la dir. de R. Dana. M. Yzan. R. Dider... *Tunis, société des sciences médicales*, 1952-336, ill. 25 cm.
- MEMMI (A.) : Polygamie et interpénétration des civilisations, dans *Bulletin économique tunisien*, Tunis, n° 49, Fev. 1951.
- MENOUILLARD (H.) : « Mejnou » (les possédés). *Rev. Tun.*, 12^{ème} année, n° 49, 1905, pp. 477-479.
- MENOUILLARD (H.) : « Une noce à Zarzis. La danse des cheveux ». *Rev. Tunis*, 12^{ème} année, n° 49, Janv. 1905. pp. 3-8.
- MENOUILLARD (H.) : Mœurs indigènes en Tunisie. La tonte des moutons (Ez-Zezza). *Rev. Tun.*, 13^{ème} année, n° 55 – Janv. 1906. pp. 117 à 122.
- MENOUILLARD (H.) : Mœurs indigènes ; pratiques pour solliciter la pluie » (« Oumek tangu »). *Rev. Tun.*, 17^{ème} année, n° 79, Janv. 1910. p. 302-305.
- MENOUILLARD (H.) : Comment se fait un mariage à Gafsa. *Rev. Tun.*, 18^{ème} année, n° 85, 1911, p. 480-487.
- MENOUILLARD (H.) : « Mœurs ; indigènes ; l'année agricole chez les indigènes de l'extrême sud tunisien ». Dictons et proverbes. *Rev. Tun.*, 18^{ème} A, n° 85, 1911, pp. 428-433.
- MENOUILLARD (H.) : Zarzis, monographie du territoire de Accarae... : notes posthumes réunies et publiées par M. Lépiney. in : B.D.A.C., 1912, p. 96-121 ; 150-168 : ill.

- MENOUILARD : « Contribution à l'étude des populations de Matmata » *Revue Tunisienne*, 1912, p. 21-24.
- MIQUEL (Cl.) : *Anatomie fonctionnelle de Tunis européenne*. Thèse soutenue à l'Inst. des Sc. Pol. sous la direct. de J. Dresch. Paris, 1950.
- MONCHICOURT (Ch.) : « Mœurs indigènes – Répugnance ou respect relatifs à certaines paroles ou certains animaux ». *Rev. Tun.* 15^{ème} Année, n° 67, Janv. 1908. pp. 5-21.
- MONCHICOURT (Ch.) : Mœurs indigènes ; coutumes et croyances relatives aux sauterelles. in *Rev. Tun.* 16^{ème} année, n° 73, Janv. 1909 pp. 3-16.
- MONCHICOURT (Ch.) : « Mœurs indigènes ; la fête de l'Achoura ». *Rev. Tun.* 17^{ème} Année, Janv. 1910. p. 278-301, n° 79.
- MONCHICOURT (Ch.) : Sur les traces de Rodd Balek. 1929.
- MOREAU (C^t) : *Brigandage, contrebande et criminalité dans le Sud tunisien*. Affaires Indigènes de Tunisie, 1948, 19 p., dac. (C.D.T.M. Rapports Etudes et Conférences : vol. II doc. 8).
- MONTETY (H.de) : *Une loi agraire, étude de la législation en vue d'assurer la fixation au sol des indigènes sur les terres Habous, précédée d'un exposé de la législation foncière et du régime Habous* (THESE), Cahors, Imp. de Couerlant, 1927, in 8°, 204 p.
- MONTETY (H.de) : *Code du droit d'occupation des fonds ruraux habous en Tunisie*. Tunis 1932, 52 p., text. fr. + 64 p., texte arabe (non édit.).
- MONTETY (H.de) : *Mémoire sur l'évolution du régime foncier en Tunisie*. 1936 ; (Résidence gén. de Fr. à Tunis, CDTM, Rapp. Etude et Conf. Vol. IV, Et. n° 9, 45 p. dac).
- MONTETY (H.de) ou Bou Hasna : Evolution du régime agraire (Tunisie) 1938. Paris, Pub. du Comité de l'Af. française. 1939. p. 98-147.
- MONTETY (H.de) ou Bou Hasna : Etudes tunisiennes : structure administrative et institutions du protectorat français en Tunisie : 1938. Paris, publication du Comité d'Af. française, 1939, 160 p.
- MONTETY (H.de) ou Bou Hasna : Les conversions à l'Islam en Tunisie. *Rev. France Méd. et Africaine*. – 1938 – T. III.
- MONTETY (H.de) ou Bou Hasna : Observations sur le mouvement démographique indigène en Tunisie. *Rev. France Méditerranéenne et Africaine* 1938 – T. III.
- MONTETY (H.de) : Enquête sur les vieilles familles et les nouvelles élites en Tunisie, Tunis, 1939, pro-manuscripto, 70 p. Publié dans « *Documents sur l'évolution du Monde Musulman* » n° 3 (Août 1940). Paris : Centre des Hautes Etudes d'Administration Musulmane.
- MONTETY (H.de) : *Le mariage musulman en Tunisie*, Tunis, SAPI, 1941, p. 94.
- MONTETY (H.de) : Adaptation du Jurisme occidental aux réalités sociales tunisiennes en matière foncière, dans *IBLA*, 1942 pp. 144-152.
- MONTETY (H.de) : Structure politique et administrative de la Tunisie. in *Encyclopédie Coloniale* p. 107 à 120. 1948.
- MONTETY (H.de) : Evolution du protectorat français en Tunisie, dans *Encyclopédie Coloniale et Maritime* (1950) p. 34-36.
- MONTETY (H.de) : Réforme moderniste à l'Université Az-Zitouna, dans *l'Afrique et l'Asie*, 1951, n° 13, pp. 24-33.
- MONTETY (H.de) : Les données du problème tunisien. Dans *Pol. Etrangère*, 17, 1952, pp. 447-446.
- MONTETY (H.de) : Le développement des classes moyennes en Tunisie, dans « *Développement d'une classe moyenne dans les pays tropicaux et subtropicaux*, Bruxelles, INCIDI, 1956, pp. 132-140.
- MONTETY (H.de) et BESSIS (A.), MAPTHELOT (P.), PAUPHILET (D.) : *Le territoire des Ouled Sidi Ali Ben Aoun*. Contribution à l'étude des problèmes humains dans la Steppe tunisienne. Public. de l'Inst. des Hautes Etudes de Tunis, Paris, PUF, 1956, 120 p., pl., 1 carte.
- MONTETY (H.de) : « Le jaillissement occidental de la Tunisie », *Etudes méditerranéennes*, n° 3 (1958) pp. 57-66.
- MONTETY (H.de) : *Femmes de Tunisie*. Paris, Mouton, 1958, 171 p.
- MONTETY (H.de) : Mutations des mœurs familiales en Tunisie, dans *Cah. Nord-Afr.*, (Paris), Fev-Mars, 1960, pp. 18-27.
- MOTTES (Victor) : *La colonisation française et la propriété indigène dans le contrôle civil de Medjez-El-Bab...* Tunis, 1925, 40 p. – (Extrait de Bull. Dir. gale Ag. com. Colon. n° 119).
- MOTYCINSKI (A de C) : Le dialecte berbère de R'Edamès. Paris : Leroux, 1904 – XXII – 334 p. Publ. de l'Ecole des Lettres d'Alger. *Bull. de correspondance Africaine*. 28.

- MÜHL (Jean) : Mœurs et coutumes d'un village du sud tunisien : El golaa. *Cah. de Tun.* p.67-96. 2^{ème} année – 1^{er} trim. 1954. n° 5.
- NOMENCLATURE... : *Nomenclature et répartition des tribus de Tunisie*. Châlons sur Saône ; Imp. française et orientale E. Bertrand. 1900. – 403 p., 32 cm. (Protectorat français, Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien).
- NULLET (E.) : *Les jardins familiaux de Kairouan*. Tunis – Al Khadra, 1940. – 47 p. : ill.
- OCCHIPINTI (Danielle) : *Tunisi oggi*. – Roma : Cromonese, 1939. – 142 p. ; 22 cm.
- PALLARY (P.) : Notes sur quelques coutumes carthaginoises et sur la survivance du symbole de Tanit. *Rev. Tun.*, 18^{ème} An. n° 85, 1911. p. 127-137.
- PAUPHILET (D.) : La disposition des terres collectives chez les Ouled Chehida. *Cahiers de Tunisie* n° 3-4, 1953.
- PAUPHILET (D.) : L'arc parabolique du sud tunisien, dans *Bull. Eco. Soc. Tun.* n° 46 (nov. 1950), pp. 51-62.
- PAUPHILET (D.) : Le vêtement masculin en Tunisie. Les procédés de dépiquage en Tunisie, dans *Cahiers de Tunisie* n° 5, 1954, pp. 108-113.
- PAUPHILET (D.) : Observations sur le niveau alimentaire des populations Tunisiennes, dans *Cah. Tun.*, n° 12, 1955, pp. 611-626.
- PAYE (L.) : *Documents sur les résultats de l'enseignement en langue française dans les établissements scolaires de Tunisie*. Thèse complémentaire, Paris, Fev. 1956, I vol., dac. 299 p.
- PELLEGRIN (A.) : Tunis, capitale Nord Africaine, dans *Larousse Mensuel*, sept. 1955, p. 719-720.
- PELLEGRIN (Arthur) : Le vieux Tunis, les noms de rues de la ville arabe. – Tunis : 25 cm (Résidence générale de France à Tunis) Ext : du *Bull. écon. et social* de la Tunisie ; dec. 1951 – mai 1952.
- PERVINQUIERE (L.) : Rapport sur une mission scientifique dans l'extrême sud tunisien : frontière tuniso-tripolitaine (1912). in : *Mémoires et documents* (suppl. au Bull. de la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation). 1912, n° 2, 62 p.
- PINON (Paul) : *Les attributions des contrôleurs civils en Tunisie*. Tunis, Aloccio – 1931-292 p.
- POITIER-ALLAPITE (G. Mme) : Le voyage en Tunisie de Desfontaines (1783-1785) dans *Bull. Sc., Nat. Tu.* 8 (1954-55), p. 89-94, 2 pl. ht.
- POIVRE (P.) : Mœurs indigènes. Répugnance ou respects relatifs à certaines paroles ou certains animaux. in *Rev. Tun.* 15^{ème} année, n° 67, Janv. 1908, pp. 269-274.
- POLLET (G.A.) : Rapport sur le paysannat indigène dans le contrôle Civil de Tabarka. Tabarka, 1938 – 17 p. dac. (Contrôle Civil de Tabarka).
- PONCET (J.) : Sur la notion de genre de vie appliquée à la Tunisie, dans *Cahiers de Tunisie*, n° 7-8, 1954, p. 315-328.
- PONCET (Jean) : *La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881*. (Paris, Mouton, 1962, 700 p.).
- PINCHIA (Emilio) : Ricordi di Tunisia ; condisegui di Alfred Montalti-Torino, F. Casanova. 1881. 228 p. : ill., 18 cm.
- PROST (Gérard) : Habitat et habitation chez les Ouderna et les Matmata. *Cahiers de Tunisie*. n° 7-8 – 1954, pp. 239-253.
- QUEMENEUR (J.) : Contribution à l'étude des corporations tunisiennes. Les Belghajia de Tunis, dans *IBLA*. 1942. pp. 26-51.
- QUEMENEUR (J.) : « Enigmes Tunisiennes », Paris, Tunis, SAPI, 1944, 226 p. (Publ. *IBLA*, n° 2).
- QUEMENEUR (J.) : Cinquante proverbes sur la Famille, dans *IBLA*, 1961, pp. 140-141.
- QUEMENEUR (J.) : Quelques données d'Etudes du folklore tunisien, dans *IBLA*, 1963, pp. 323-336.
- RAYNAUD (Robert) : *Le nationalisme tunisien*. Paris, 1925, 34 p. (Comité Algérie – Tunisie – Maroc).
- REBILLET (Capitaine) : *Le Sud de la Tunisie, la Barbarie occidentale et le Sahara*, 161 p. dacty. non daté (Archives de l'Ambassade de France, Centre de Documentation Tunisie-Maghreb, Tunis).
- RECTENWALD (Georges) : Des terres salines du contrôle civil de Sfax (Tsie) Alger : A. Jourdan, 1914. – 47 p. : carte ; 25 cm. Ext. de *la Revue Algérienne, Tunisienne et Marocaine de législation et de jurisprudence*. Mai 1914.

- RECTENWALD (G.) : Terres mortes et colonisation en Tunisie, dans *Études sur la législation tunisienne*, 1921 pp. 129-185.
- RECTENWALD (G.) : Essai historique sur la justice repressive tunisienne, dans *Rev. Alg. et Tun. de Droit et jurispr.*, 1922-23, pp. 265 et 355.
- RECTENWALD (G.) : Etude sur le cadastre en Tunisie, dans *Rev. Tun.*, XXXIII, 1927, pp. 14-26.
- RECTENWALD (G.) : Le contrat. de Magharsa et la culture de l'olivier dans la région de Sfax, dans *Reseignements coloniaux*, fév. 1930, pp. 74-85.
- RENON (A.) : Le mariage en Tunisie ; Tunis, collection « *Le bled* », 1942.
- RESIDENCE GEN. DE FR. A TUNIS : *Réalités tunisiennes*, Tunis, nov. 1953. 154 p. dac. : ill. (Résidence générale de France à Tunis).
- RESIDENCE GEN. DE FR. A TUNIS : *Le Néo-Destour : son esprit, ses méthodes, ses hommes*. Tunis, 1953, 39 p.
- RESIDENCE GEN. DE FR. A TUNIS : *Soixante dix ans de protectorat français en Tunisie*. Tunis octobre 1950, 123 p. : ill.
- RESIDENCE GEN. DE FR. A TUNIS : *Notes sur les syndicats en Tunisie*. Tunis 1951, 8 p. (Rés. Gle de France à Tunis ; Dtion Gle des Services politiques et administratifs) ; ex. dact.
- RESIDENCE GEN. DE FR. A TUNIS : *Monographie des tribus de la Tunisie*. (Tunis), 1951. 7p. brochure manuscrite.
- RESIDENCE GEN. DE FR. A TUNIS : *Etude sur le nationalisme tunisien (1948-1951)*. – Tunis, 1951. Ex. dact. 20 p.
- RESIDENCE GEN. DE FR. A TUNIS : *Nomenclature et répartition des tribus de Tunisie*. Châlons-sur-Saône, Imp. Franc. et orientale, 1900. – 403 p., Secrétariat général du grt tunisien.
- RESIDENCE GEN. DE FR. A TUNIS : Documentation destinée au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes : conditions actuelles de l'enseignement de la langue arabe : programmes de développement, étude sur le revenu national et niveau de vie ; sanitaire tunisien. – (Tunis) (1951). – non paginé.
- REY (R.) : *Voyage d'études en Tunisie* : 10-28 avril 1900. – Paris : Delagrave, 1900. – 139 p. photog. et carte h.t. ; 23 cm.
- RICORD (M.) : *La Tunisie, témoignage méconnu de la grandeur française*. Pref. de Louis Bertrand, Marseille, les Cahiers du Sud, 1937, 94 p.
- RONDOT (Pierre) : Contacts sociaux dans l'Armée d'Afrique. in : *Cahiers Charles de Foucauld* : La Tunisie. 1950. p. 154-160.
- ROUSSEL (M.) : *Le problème des réformes en Tunisie – 1947-51* p. Mémoire de stage : ENA, Paris 1947.
- RONDOT (P.) : L'émigration ancienne des Maknâ, 1880-1890 : *Cahiers de Tunisie*, n° I, 1953.
- RONDOT (P.) : Assemblées traditionnelles dans le Nefza. *Cahiers de Tunisie* 3 (1955) p. 267-275.
- RONDOT (P.) : Groupements humains traditionnels et recherches sociologiques en Tunisie. (*Cahiers de Tun.* n° I – 1953) pp. 175-185.
- SAADA (L.) : Introduction à l'étude du parler arabe des juifs de Sousse. Dans *Cah. Tun.*, n° 16, 1956, pp. 518-532.
- SAUMAGNE : *Rapport sur la situation politique, sociale, économique de la Tunisie* destiné au Ministère des Affaires Etrangères et au Secrétariat Général du Haut Comité Méditerranéen. (31 dec. 1937) 100 p. in Watha'iq, n° 3, 1985, CNUDST. Tunis.
- SCHALLER (Emile) : *Les Tunisiennes* : poèmes africains. – Paris : E. de Brocard, 1920. – 223 p. : 19 cm.
- SEBAG (P.) : *La Tunisie, Essai de Monographie*. Editions sociales, 1951, 267 p.
- SEBAG (P.) : *Enquête sur les salariés de la région de Tunis*. Paris, PUF, 1956. 80 p.
- SEBAG (P.) : Le bidonville de Borgel, dans *Cah. Tun.*, 1958, pp. 267-309, 19 pl. h.t.
- SEBAG (P.) : Les juifs de Tunisie au XIX^{ème} siècle d'après J.J. Benjamin II, dans *Cah. Tun.* 1959, pp. 489-510.
- SEBAG (P.) et ATTAL (R.) : *L'évolution d'un guetto Nord-africain : La Hara de Tunis*, Paris, PUF, 1960, 118 p.
- SEBAG (P.) : Milieux sociaux et attitudes à l'égard de la vie, dans *la Tunisie médicale*, Tunis, n° 2, mars-avril 1961.

- SEBAG (P.) : *Un faubourg de Tunis, Saïda Manoubia*, Paris, PUF (Publ. univ. Tunis, Mem. du Centre de Sc. Hum., vol. V), 1960, 92 p. + pl. h.t.
- SEBAG (P.) : Le faubourg de Sidi Fathallah, dans *Câh. Tun.*, n° 29-30, 1960, pp. 75-136.
- SEGOND (Joseph) : *La conquête des Nafzas* : souvenirs d'un colon tunisien : chasseur impénitent. – Tunis : J. Picard, 1909. VIII – 339 p. : 20 cm.
- SERAN (Jean) : *Parcours Marazig*. Imprimerie la Rapide, Tunis, 209 p. oct. 1948.
- SERAN (Jean) : Des conditions de vie dans le Sahara tunisien. in *Cahiers Charles de Foucauld* : La Tunisie. 1950. pp. 233-251.
- SECRETARIAT SOCIAL DE LA TUNISIE : « *Chômage et plein emploi en Tunisie* », séances d'études du 14 au 16 oct. 1955. Edit. Bascone et Muscat, 1956, in 8°.
- SERVIER (André) : L'Islam et la psychologie du musulman. Préf. de Louis Bertrand. Paris, edit. Augustin Challamel, 1923, 478 p.
- SŒURS BLANCHES – TUNIS : Croyances et coutumes féminines au sujet de la première enfance – Dans : *IBLA*, Juillet 1937, pp. 36-43.
- SILVERA (Victor) : La politique sociale suivie dans la Régence (Tunis 1951). – 61 p. (Résidence Générale de France à Tunis. Direction générale des services politiques et administratifs, service tunisien des statistiques).
- STABLO (René) : Le nationalisme tunisien, influences intellectuelles morales et sociales ayant contribué à son développement depuis le début du siècle. – Tunis, Août 1943. – 77 – II p. Annexe : Liste des journaux tunisiens... parus entre 1936 et 1939. Brochure dact.
- STABLO (René) : *L'île de Djerba*. Edit. SAPI, 1941.
- STEPHENS (E.) : *La Tunisie*. Introduction de Sébastien Charléty. Paris, P. Hartmann, 1939. gr. in 8°, 8 ff. n.ch., 189 pl. ht.
- THOMAS (Jean) : *A travers le sud tunisien* : Préf. du général Gouraud. Paris : Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales. 1930. – 92 p. ; ill : 28 p.
- TIBI (S.) : *Le statut personnel des israélites et spécialement des israélites de Tunisie*. 4 vol. Tunis : Guenard et Franchi et la Rapide, 1921-1922 : 1923.
- VALERY-MAYET (M.) : *Voyage dans le sud de la Tunisie*. Edition, typographie et lithographie : Boehm et fils, 1886 (206 p.).
- VASSEL (E.) : Les juifs à l'intérieur de la Tunisie, dans *Revue indigène*, 1909, 15 p.
- VERDIER (J.M.) : « Le nouveau droit de la famille en Tunisie » et « Regards sur l'œuvre du législateur tunisien depuis l'indépendance », dans *Cahiers Nord-Africains* (ESNA), Paris, n° 77, Fev-Mars 1960.
- VUILLOT (Paul) : Note sur un voyage de Nefta à Ghadamès (mars-avril 1893) exécuté par MM. Cazemajou, Capitaine du génie et Dumas, Lieutenant au 4^{ème} spahis – 1896 – 23 cm. Ext. de « Soc. de géog. ». 1896. p. 146-153.
- WEYLAND (Joseph) : *Essai sur la colonisation française dans le Cap Bon*. Tunis, Imp. La Rapide, 1926. 24 p. carte h.t.
- ZAWADOWSKI (J.) : Le rôle des nègres parmi la population tunisienne. dans « *En terre d'Islam* », 4 Montée des Fourvières, Lyon, III^{ème} semestre 1942.
- ZACCONE (P.) : *Notes sur la Régence de Tunis*. Paris : Ch. Tanera, 1875. – 265 p. ; 22 cm.

Dorra MAHFOUDH
Université de Tunis

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

MIKEL DE EPALZA : JESUS OTAGE
(JUIFS, CHRÉTIENS ET MUSULLANS EN ESPAGNE VI^e – VXII^e S.)

Paris, Les Editions du Cerf, 1987, 238 p.

« *JESUS OTAGE* » del arabista e historiador Mikel de Epalza, es una obra que plantea la visión que los adeptos de las tres religiones celestes en la Península Ibérica tuvieron de la personalidad de Jesús durante la época en que convivieron en la misma (siglos VI a XVII).

A lo largo de este período histórico, que detalladamente analiza Epalza poniendo de manifiesto la evolución que ha conducido a la constitución de la sociedad hispánica, las tres castas participaban de la cultura del grupo dominante – o sea, de aquél que ostentaba el poder político-relegándose las demás culturas a un estado inferior en el que la lengua y la religión propias eran sus principales soportes.

Conviene resaltar que la instalación del Islam y lo que supuso como cambios radicales para los judíos y cristianos hispánicos, recibe un tratamiento particular, dado el replanteamiento de las mútuas relaciones a que dio lugar dicha instalación.

Podríamos decir, que la pieza maestra que condujo al investigador Mikel de Epalza a escribir esta obra es la aceptación o rechazo que judíos, cristianos y musulmanes experimentaban, cada cual a su manera, hacia la personalidad de Jesús, y de donde resulta lo que califica de « Jesús otage » (Jesús rehén) de tal situación.

La convivencia a lo largo de aproximadamente diez siglos, de estas tres religiones, saca a relucir las diferentes concepciones que de Jesús tenía cada grupo en el marco de polémicas que revestían variados tonos en función del momento histórico vivido.

Para el Judaísmo, que, históricamente, Jesús aparece después de haberse establecido los textos de esta religión, no iba este personaje a ocupar un lugar en los mismos. Será el trato y la convivencia, a veces trágica, con los cristianos lo que les llevará a reflexionar sobre el tema.

Los judíos no aceptarán el carácter sobrenatural de Jesús, ni su divinidad, ni el carácter profético de su misión, ni sus milagros, así como rechazarán las inter-

pretaciones bíblicas en favor de Jesús. No obstante el categórico rechazo de Jesús, los judíos de la Edad Media reconocían que este era un « hijo del pueblo de Israel » en el sentido judío del término, cosa que no admitían para los cristianos en general. Y se puede considerar como punto principal en el rechazo judío de Jesús, la calidad de Mesías Salvador de Israel, que los cristianos consideraran como el vínculo más fuerte entre el Antiguo Testamento y el Nuevo.

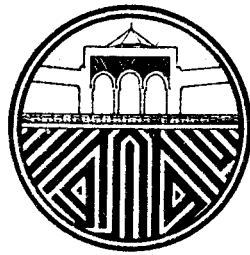
En cuanto a la visión que los musulmanes tienen de Jesús, va a diferir, por supuesto, de aquella que se formaron los judíos.

La visión islámica, basada fundamentalmente en el Sagrado texto del Corán, recuperará lo que los judíos rechazaron, pero será una « recuperación reductora » según la expresión del autor, si se considera la imagen cristiana de Jesús.

Para el Islam, ^cIsa (=Jesús) es un profeta y un Enviado de Dios que anuncia la venida de Muḥammad ; es sólo un hombre, y es un profeta como los demás. En los textos de la polémica hispánica entre musulmanes y cristianos en Al-Andalus los musulmanes se basan siempre en el Corán para refutar la concepción cristiana de Jesús. La profesión de fe islámica : « No hay dios sino Dios, Muḥammad es el Enviado de Dios » expresa de entrada el rechazo islámico de la concepción cristiana de « hijo de Dios » y todo el dogma de la Trinidad. Para el Islam, a Jesús le fue revelado el Evangelio, pero no el que tienen ahora los cristianos alterado por ellos mismos. El verdadero Evangelio se ha perdido. María, la madre de Jesús, es considerada genealógicamente de manera distinta en ambas religiones. Para el Islam no es madre de Dios, ni es Dios, sino una mujer. La vida y la muerte de Jesús son igualmente relatados distintamente en ambas religiones. La crucifixión de Jesús es rechazada por el Islam, que considera que el crucificado fue otra persona que Dios asemejó a Jesús (Judas según algunos comentaristas como Al-Rāzī), y Jesús fue elevado al cielo. De ahí que el Islam rechace la cruz : el símbolo de Jesús para los cristianos.

Estos son unos bosquejos de una obra condensada de información y detalles difícilmente cernible en una breve reseña como esta.

Mikel de Epalza, un buen conocedor del Islam como religión, historia, sociedad... etc, así como del judaísmo, y por supuesto, del cristianismo, ha querido sintetizar en esta obra sus amplios y eruditos conocimientos acerca Al-Andalus, sobretodo de los mudéjares y moriscos, y sus vivencias y experiencia en el Mundo Arabe en el que largos años ha vivido, sobre todo en Argelia y Tunez, para contrastar la visión hacia el cristianismo que los propios cristianos tienen de su religión con la que otras comunidades – judíos y cristianos – han tenido también del mismo.



Imprimerie de Fédala
MOHAMMEDIA
Dépôt légal N° 31/1960
ISSN : 0018 - 1005